THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

10
1905/09

AVIS AU RELIEUR

La signature 4 a été omise.

Rouen. — Imp. Leon Gy.

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

TOME X

ANNÉES 1905-1909

ROUEN
A. LESTRINGANT
Libraire de la Société de l'Histoire de Normandie,
11, RUE JEANNE-DARC, 11

PARIS
A. PICARD FILS et Cie
Libraires de la Société de l'École des Chartes,
82, RUE BONAPARTE, 82

1909

SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE NORMANDIE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

1871 Guizot.
1872 Chéruel.
1873 Antoine Blanche.
1874 L. de La Sicotière.
1875 Léopold Delisle.
1877 Louis Passy.
1878 le duc de Broglie.
1879 Eugène de Beaurepaire.
1880 Jules Lair.
1881 Siméon Luce.

MM.

1882 Jules Desnoyers.
1883 le marquis de Beaucourt.
1884 de Glanville.
1885 Boivin-Champeaux.
1886 G. Picot.
1890 Beautemps-Beaupré.
1891 P. de Kermaingant.
1894 A. Legrelle.
1895 P. Allard.
1902 le chanoine Porée.

ANCIENS PRÉSIDENTS

MM. E. de Lépinois (1869 à 1873).
le marquis de Blosseville (1873 à 1886).

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1905

MM. Desbuissons.
J. Loth (l'abbé).
Portal (G.), *Trésorier.*
Tougard (l'abbé), *Archiviste.*
N.....

1906

MM. Coutan (docteur).
Lesourd (l'abbé),
P. Le Verdier, *Secrétaire.*
G.-A. Prévost, *Secr.-adjoint.*
Régnier (L.).

1907

MM. Ch. de Beaurepaire, *Président.*
Panel (docteur).
Vallée (G.).
Wallon (H.), *Vice-Président.*
N.....

LISTE DES SOCIÉTAIRES

MM. les Sociétaires, dont les noms, qualités ou adresses auraient été inexactement indiqués, sont priés de bien vouloir en informer M. Le Verdier, secrétaire de la Société, 47, boulevard Cauchoise, à Rouen.

MM. Alexandre (l'abbé) [455], chanoine honoraire, à Bonsecours, par Mesnil-Esnard (Seine-Inférieure).

Allard (Paul) [61], ancien magistrat, château de Senneville, par Fécamp (Seine-Inférieure).

Allard (Christophe) [338], ancien magistrat, avocat à la Cour d'Appel, rue Saint-Nicolas, 32, à Rouen, et château de Boscherville, par Bourgtheroulde (Eure).

Allard (l'abbé Amédée) [339], chanoine honoraire, curé du Sacré-Cœur, 6, rue de Bourgogne, à Rouen.

Amphernet (d') [647], 92, rue Royale, Versailles.

Angérard (Edmond) [418], notaire, rue du Quai, 44, à Louviers.

Anisson du Perron [491], ancien député, château de Saint-Aubin, par Allouville-Bellefosse (Seine-Inférieure), et à Paris, 13, avenue Hoche.

Appert [335], rue de Paris, 10, à Flers (Orne).

Argentré (le comte d') [560], au château de Saint-Denis, par Auffay (Seine-Inférieure).

Arondel (G.) [615], avocat à la Cour d'Appel, rue Hyacinthe-Langlois, 34, à Rouen.

Arundel de Condé (G. d') [619], rédacteur au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes, 8, rue de Montessuy, à Paris.

Aubry (l'abbé Paul) [647], vicaire à Cany (Seine-Inférieure).

Audiffret-Pasquier (le duc d') [537], membre de l'Académie française, à Paris, rue Fresnel, 23, et château de Sassi, par Mortrée (Orne).

Bagneux (le comte de) [573], ✻, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, au château de Frontebose, par Limésy (Seine-Inf.).

Barbe (L.) [538], château d'Incarville, par Louviers (Eure).

Baudry (Paul) [70], 3, rue de la Motte, à Rouen.

MM. Beaucourt (le vicomte de) [613], château de Morainville, par Blangy-le-Château (Calvados).

Beaucousin [318], archéologue, à Yvetot.

Beaurain [311], I. ✿, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque municipale, à Rouen, 12, rue des Forgettes.

Beaurepaire (Ch. de Robillard de) [2], ✻, I. ✿, correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure, rue Beffroi, 24, à Rouen.

Beaurepaire (Ch.-A. de Robillard de) [628], avocat à la Cour d'Appel, rue du Renard, 56, à Rouen.

Beaurepaire (J. de Robillard de) [614], agent général de l'Ancienne Mutuelle, rue Etoupée, 35, à Rouen.

Belbeuf (le marquis de) [588], au château de Belbeuf, par Rouen, et 7, cité Vaneau, à Paris.

Bennetot [605], avocat à la Cour d'Appel, rue de l'Avalasse, 43, à Rouen.

Béranger [638], directeur de contentieux, 28, rue de Rivoli, à Paris, et à Berthouville, par Brionne (Eure).

Bernier (l'abbé) [547], docteur ès-lettres, supérieur de l'école Saint-Aspais, 36, rue Saint-Barthélemy, à Melun (Seine-et-Marne).

Besselièvre [590], ✻, manufacturier, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, à Maromme (Seine-Inférieure).

Billod (l'abbé) [645], curé de Sainte-Geneviève-en-Bray, par Sommery (Seine-Inférieure).

Biochet [358], A. ✿, notaire honoraire, à Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).

Blangy (le comte A. de) [505], château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulle (Calvados).

Blanquart (l'abbé) [461], curé de la Saussaie (Eure), par Elbeuf-sur-Seine (Seine-Inférieure).

Bonnechose (Charles de) [534], O. ✻, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris, 1, rue Clément-Marot, et au château de la Boulaie, par Broglie (Eure).

Boudehan [295], propriétaire, rue Saint-Patrice, 42, à Rouen, et au Parc de Gaillon, par Gaillon (Eure).

Bourrienne (l'abbé) [536], docteur ès-lettres, curé d'Ellon, par Juaye-Mondaye (Calvados).

MM. Boury (le comte de) [447], député, membre du Conseil général de l'Eure, 8, rue de Marbeuf, à Paris, et au château d'Amfreville-la-Campagne (Eure).

Bréard (Charles) [404], attaché au Ministère des Finances, avenue de Villeneuve-l'Etang, 13, à Versailles.

Bréard (Paul) [473], notaire, à Honfleur (Calvados).

Mme Brissac (la comtesse de) [175], rue Saint-Dominique, 201, à Paris.

MM. Brissac (le comte Fernand de) [374], au château du Grand-Quevilly, près Rouen, et à Paris, 45, rue de Varenne.

Broglie (le duc de) [581], député de la Mayenne, au château de Broglie (Eure), et à Paris, 9, square Messine.

Caillemer [395], C. ✻, I. ✻, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit, rue Victor-Hugo, 31, à Lyon.

Carbonnier (Paulin) [563], château de Bostenney, par Beuzeville (Eure), et à Paris, 6, rue Edouard-Detaille.

Carré [579], notaire honoraire, 9, rue Thiers, à Rouen, et au château de la Folletière, par Bueil (Eure).

Cahen (G.) [622], avoué au Tribunal civil de la Seine, 61, rue des Petits-Champs, à Paris.

Caumont (de) [550], rue Monsieur, 19, à Paris.

Cavrel (Henri) [416], à Rouen, 36, rue de Buffon.

Chanoine-Davranche [409], président à la Cour d'Appel, place de l'Hôtel-de-Ville, 21, à Rouen.

Charencey (le comte de) [541], au château de Champ-Thierry, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne).

Civille (le marquis de) [585], chef de bataillon en retraite, au château du Bois-Héroult, par Buchy (Seine-Inférieure).

Civille (le vicomte Robert de) [551], rue de Rouen, 33, à Beauvais (Oise).

Coppinger (Emmanuel) [412], archiviste paléographe, ancien conseiller de Préfecture, à Neuville, près Dieppe, et à Paris, rue Bassano, 1.

Cordonnier [494], au château du Val-Freneuse, par Elbeuf (Seine-Inférieure).

Cosserat (O.) [621], 40, rue de la République, à Amiens, et au château de la Vacherie, par La Bouille (Seine-Inférieure).

Costa de Beauregard (le comte O.) [586], au château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Couarde (l'abbé) [644], curé de Bézu-Saint-Eloi (Eure).

MM. Coutan [471], docteur en médecine, boulevard Saint-Hilaire, 35 B, à Rouen, et au Tréport (Seine-Inférieure).

Deglatigny (Louis) [545], membre de la Chambre de commerce, à Rouen, 11, rue Blaise-Pascal.

Delafontaine (l'abbé Decoularé-) [642], chanoine honoraire, curé de Notre-Dame de Bonsecours, par Mesnil-Esnard (Seine-Inférieure).

Delamarre (Louis) [380], à Thuit-Anger (Eure).

Delaporte (l'abbé) [341], chanoine honoraire, curé de Sainte-Marie, rue Clovis, au Havre.

Delisle (Léopold) [36], G. O. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des travaux historiques, rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

Denoyers (Georges) [430], avocat à la Cour d'Appel, à Croisset, par Dieppedalle (Seine-Inférieure).

Depitre [372], ancien magistrat, 7, route du Grand-Pont, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Desbuissons [410], avocat à la Cour d'Appel, ancien Bâtonnier, 1, rue Thiers, à Rouen.

Deville (Etienne) [641], 25, rue Lhomond, à Paris.

Duchemin (P.) [446], correcteur au *Journal de Rouen*, avenue de Grammont, 37 A, à Rouen.

Dufresne (Robert) [459], au manoir de Calmont, par Dieppe.

Dumont (E.) [495], libraire, à Paris, 42, rue Barbet-de-Jouy.

Duval (L.) [477], archiviste du département de l'Orne, à Alençon.

Edouard (l'abbé) [516], curé de Saint-Ouen-du-Breuil, par Tôtes (Seine-Inférieure).

Esneval (Bezuel, baron d') [425], au château de Beauvoir, par Motteville (Seine-Inférieure), et à Paris, 29, rue Saint-Guillaume.

Estaintot (le comte d') [580], au château du Montpinçon, par Auffay (Seine-Inférieure).

Estampes (le marquis d') [608], à Paris, 131, rue de l'Université, et au château d'Esteville, par Cailly (Seine-Inférieure).

Faucon (G.) [637], greffier en chef du Tribunal de commerce, 10, rue Pouchet, à Rouen.

Favé (l'abbé) [562], chanoine, rue de l'Ecureuil, 14, à Rouen.

Fiquet (A.) [595], pharmacien, à Pavilly (Seine-Inférieure).

Flavigny (Ernest) [492], château Saint-Gilles, Saint-Aubin, par Elbeuf.

MM. Fleury (l'abbé) [167], curé de Notre-Dame-des-Anges, à Bihorel, près Rouen.

Folleville de Bimorel (D. de) [509], avocat, ancien doyen de la Faculté de Droit de Douai, ancien député, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, à Paris, 22, rue Clauzel, et château d'Imbleville, par Anglesqueville-sur-Saâne (Seine-Inférieure).

Formigny de la Londe (R. de) [555], château de la Londe, près Caen.

Fourrier (l'abbé) [606], curé de Daubeuf-Serville, par Goderville (Seine-Inférieure).

Franqueville (P. de) [498], au château de Franqueville, par Fécamp (Seine-Inférieure).

Frondeville (le marquis de) [600], rue Daru, 13, à Paris.

Garreta [439], à Rouen, 14, rue du Cordier.

Gavelle (J.) [636], publiciste, 74, rue de la Tour, Passy, Paris.

Genty (Tony) [483], 13, avenue de Courseulles, Caen.

Mme Germonière (de La) [596], place Vendôme, 20, à Paris, et château du Vaast (Manche).

MM. Gilles (l'abbé) [554], professeur au Grand-Séminaire, à Rouen, 16, avenue Pasteur.

Gonet [504], directeur d'assurances, 24, rue Jules-Lecesne, Le Havre.

Goujon (P.) [344], à Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure), et à Paris, 27, rue Bergère.

Grenet (H.) [639], à Lyons-la-Forêt (Eure).

Grouchy (le vicomte de) [398], O. ✻, ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Montaigne, 29, à Paris.

Guénin [Eugène) [623], sténographe-réviseur au Sénat, 15, rue de Vaugirard, à Paris.

Guerrots (A. Le Filleul des) [518], au château des Guerrots, par Auffay (Seine-Inférieure).

Guibert (H.) [576], 32, Grande-Rue, à Louviers.

Gy (Léon) [632], imprimeur, 5, rue des Basnage, Rouen.

Hain [255], ✻, ancien président à la Cour d'Appel, rue Bosnière, 44, à Caen.

Harcourt (le duc d') [584], au château de Thury-Harcourt (Calvados), et 47, rue de Varenne, à Paris.

Hébert (l'abbé P.) [542], curé d'Etretat (Seine-Inférieure).

MM. Heuzey (Gustave) [448], fabricant de produits chimiques, boulevard Cauchoise, 29, à Rouen.

Hiard (l'abbé M.) [634], curé de Gruchet-Saint-Siméon, par Luneray (Seine-Inférieure)

Homais [427], avocat à la Cour d'Appel, ancien Bâtonnier, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, rue Thiers, 6, à Rouen.

Hue (l'abbé) [336], 104, rue de Cormeille, à Levallois-Perret (Seine).

Humblot (l'abbé) [599], curé de Lisors, par Ménesqueville (Eure).

Hunolstein (le comte Félix d') [609], au château de Cany (Seine-Inférieure), et à Paris, rue de Grenelle, 125.

Janzé (le vicomte de) [481], membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, 80, avenue du Roule, à Neuilly (Seine), et château de Parfondeval, par Londinières (Seine-Inférieure).

Join-Lambert [454], membre du Conseil général de l'Eure, au château de Livet, par Pont-Authou (Eure), et à Paris, 144, avenue des Champs-Elysées.

Joret (Charles) [568], membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Aix, 39, rue Madame, Paris.

Jouan [549], libraire, 111, rue Saint-Pierre, à Caen.

Jouen (l'abbé) [620], aumônier, 2 D, rue des Minimes, à Rouen.

Kermaingant (P. Laffleur de) [378], ✻, avenue des Champs-Elysées, 102, à Paris.

Lachèvre (Léon) [426], rue du Cordier, 24, à Rouen, et château de Briquedalle, par Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Inférieure).

Lair (Jules) [125], ✻, membre de l'Institut, directeur de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux, à Paris, 11, rue Croix-des-Petits-Champs.

Lamer [179], conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Rouen, à Saint-Arnoult, par Touques (Calvados).

Lannelongue (docteur) [626], O. ✻, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, 3, rue François-Ier, à Paris, et château de Valmont (Seine-Inférieure).

La Serre (Barbier de) [552], inspecteur des Forêts en retraite, à Paris, 99, rue du Bac.

Lavalette-Simon [597], juge d'instruction, 4, place de l'Arsenal, à Bourges (Cher).

Le Breton (G.) [373], O. ✻, ✿, conservateur des Musées de la ville

de Rouen, correspondant de l'Institut, 25 B, rue Thiers, à Rouen, et au château de Saint-Pierre-de-Varengeville, par Duclair (Seine-Inférieure).

MM. Le Breton (A.) [565], à Rouen, 43, boulevard Cauchoise, et château de Mirouesnil, par Offranville (Seine-Inférieure).

Le Cacheux (P.) [570], archiviste aux Archives nationales, 6, impasse Presehez, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Le Corbeiller (Edouard) [490], château d'Archelles, par Arques-la-Bataille, et 40, Grande-Rue, à Dieppe.

Legros (R.) [489], 21, place de l'Hôtel-de-Ville, à Fécamp (Seine-Inf.).

Le Hardy (Gaston) [276], vice-secrétaire de la *Société des Antiquaires de Normandie*, à Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

Le Marchand (Augustin) [367], ingénieur-constructeur, rue Traversière, 2, au Petit-Quevilly, près Rouen.

Lemarchand (M.) [602], manufacturier, membre de la Chambre de commerce, 106, rampe Bouvreuil, à Rouen.

Le Mire (E.) [80], propriétaire, rue du Nord, 1, à Rouen.

Le Normand (l'abbé) [180], chanoine honoraire, rue Saint-Louis, 22, à Evreux.

Lépinois (Charles de) [406], 1, rue Théophile-Gautier, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Leroy-Beaulieu [340], ✻, membre de l'Institut, 27, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris.

Lesourd (l'abbé) [411], chanoine, sous-intendant de la Cathédrale, place Saint-Amand, 19, à Rouen.

Lestanville (François de) [582], au château de Boscoursel, par Fleury-sur-Andelle (Eure), et 6, avenue de Villars, à Paris.

Lestringant [468], libraire-éditeur, rue Jeanne-Darc, 11, à Rouen.

Levacher (l'abbé) [571], curé-doyen, à Doudeville (Seine-Inférieure).

Leverdier (Georges) [432], membre de la Chambre de commerce, boulevard Cauchoise, 8, à Rouen, et au château du Vaudichon, par Saint-Saëns (Seine-Inférieure).

Le Verdier (P.) [389], avocat à la Cour d'Appel, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, 47, boulevard Cauchoise, à Rouen, et château de Belmesnil, par Bacqueville (Seine-Inf.).

Longcamp (A. Le Féron de) [540], rue de Geôle, 51, à Caen, et a Hermanville, par Ouistreham (Calvados).

MM. Longuemare (P. de) [531], 19, place Saint-Sauveur, à Caen, et château de Vendes, par Noyers (Calvados).

Loth (l'abbé Anatole) [58], chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-du-Pollet, à Dieppe.

Loth (Mgr Julien) [4], ✠, protonotaire apostolique, chanoine honoraire, professeur honoraire à la Faculté de théologie, curé de Saint-Maclou, rue Eugène-Dutuit, à Rouen.

Louvet (Léon) [463], avocat, ancien agréé au Tribunal de commerce, 35, rue Jeanne-Darc, à Rouen.

Malandain [86], avoué honoraire, rue Thiers, 41, à Rouen.

Malicorne [424], expert-géomètre, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

Marcère (de) [539], sénateur, ancien ministre, à Paris, 23, rue Montaigne, et château de Messei (Orne).

Mérode (la comtesse de) [603], château d'Orcher, par Harfleur (Seine-Inférieure).

Michel (l'abbé) [422], curé de Barentin (Seine-Inférieure).

Moinet [337], ✠, ancien directeur des Hospices, 49, rue Stanislas-Girardin, à Rouen.

Montholon-Semonville (le prince de) [176], au château de Quevillon, par Saint-Martin-de-Boscherville (Seine-Inf.), et rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris.

Mun (le comte Henri de) [611], château de Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Inférieure).

Moy (le marquis de) [617], château de Saint-Denis, par Héricourt-en-Caux (Seine-Inférieure), et 25, avenue Marceau, à Paris.

Neuville (le vicomte Louis de) [228], au château de Saint-Michel-de-Livet, par Livarot (Calvados).

Noel (Octave) [564], ancien conseiller à la Cour d'Appel, à Caen, 70, rue des Carmes, et château de la Millerie, par Tessy-sur-Vire (Manche).

Olry-Roederer (L.) [643], château de Souvilly, par les Baux-de-Breteuil (Eure), et 41, rue Monceau, à Paris

Orfeuil (le comte Rouillé d') [546], Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), et à Paris, rue de Monceau, 78.

Oursel [298], ancien magistrat, au château de Bertreville, par Bacqueville (Seine-Inférieure).

MM. Panel (le docteur) [631], directeur du Bureau municipal d'hygiène, 22, rue Saint-Nicolas, à Rouen.

Passy (Louis) [124], ✻, député de l'Eure, ancien sous-secrétaire d'Etat, à Gisors (Eure), et 81, rue Taitbout, à Paris.

Patte (V.) [577], ancien juge de paix, 11, faubourg Cappeville, à Gisors (Eure).

Pellerin (Arthur) [265], juge honoraire, rue Basse, à Caen.

Picard (Alphonse) [343], libraire, rue Bonaparte, 82, à Paris.

Picot (Georges) [385], membre de l'Institut, 54, rue Pigalle, à Paris.

Mme Pimont (Alfred) [355], 7, rue Jeanne-Darc, à Rouen.

MM. Pomereu (le comte de) [480], député, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, au château du Héron, par Croisy-sur-Andelle (Seine-Inférieure).

Porée (l'abbé) [587], chanoine honoraire, membre du Comité des Travaux historiques, curé de Bournainville, par Thiberville (Eure).

Portal [578], avoué honoraire, 22, rue de Crosne, à Rouen.

Potterie (de la) [589], au château de Rouville, par Pont-de-l'Arche (Eure).

Prévost (G.-A.) [62], ancien magistrat, rue Chasselièvre, 52, à Rouen, et Logis de Heurtebise, par La Bouille (Seine-Inférieure).

Quesnel (Louis) [567], ancien député, au château des Baons, par Yvetot, et à Paris, rue Las-Cases, 26.

Regnier (Louis) [466], rue du Meilet, 9, à Evreux.

Reiset (le comte de) [44], O. ✻, ministre plénipotentiaire, au Breuil-Marcilly, par Dreux (Eure-et-Loir).

Revilliasc (le vicomte de) [233], au château de Boislonde, Fontenay-le-Pesnel, par Tilly-sur-Seulles (Calvados), et à Caen, 7 B, rue des Carmes.

Riden (C.) [612], place Notre-Dame, à Neufchâtel-en-Bray.

Roche [154], président honoraire du Tribunal civil, à Dieppe.

Rothiacob (le baron Raymond de) [557], 13, quai du Havre, à Rouen.

Roys (le marquis des) [635], au château de Gaillefontaine (Seine-Inf.), et 3, avenue d'Antin, à Paris.

Sauvage (Hippolyte) [532], I. ✻, ancien magistrat, 53, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Savoye [502], ✻, ancien député, ancien membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, à Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure).

MM. Schickler (F. de) [144], à Bizy, par Vernon (Eure), et place Vendôme, 17, à Paris.

Schickler (le baron) [244], à Martinvast (Manche), et place Vendôme, 17, à Paris.

Semichon (Ch.) [386], O. ✻, inspecteur des Finances, rue Cassette, 27, à Paris.

Somménil (l'abbé) [90], chanoine honoraire, à Blosseville-Bonsecours, par Mesnil-Esnard (Seine-Inférieure).

Sorel (A.) [535], membre de l'Académie française, 70, rue d'Assas, à Paris.

Stabenrath (le baron de) [640], château de Bruquedalle, par Argueil (Seine-Inférieure).

Tardif (Joseph) [401], docteur en droit, archiviste paléographe, 28, rue du Cherche-Midi, à Paris.

Tocqueville (le comte de) [627], château de Tocqueville, par Sainte-Mère-Eglise (Manche), et à Paris, 4, rue de Chanaleilles.

Touhet (de) [618], lieutenant-colonel en retraite, 135, rue Saint-Jean, à Caen.

Tougard (l'abbé) [313], ✻, docteur ès-lettres, chanoine honoraire, professeur honoraire à la Faculté de théologie, au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

Toussaint (M.-V.) [583], avocat, 31, rue Gustave-Cazavan, Le Havre.

Travers (Emile) [465], archiviste paléographe, ancien conseiller de Préfecture, 18, rue des Chanoines, à Caen.

Turgis (Robert) [543], à Pont-Audemer (Eure).

Vallée (G.) [569], armateur, 3, rue Jeanne-Darc, à Rouen.

Valon (le comte de) [646], membre du Conseil général de l'Eure, au château de Rosay, par Lyons (Eure).

Vanel (G.) [572], ancien magistrat, 8, avenue de Courseulles, à Caen.

Vatimesnil (de) [253], au château de Vatimesnil, par les Thilliers-en-Vexin (Eure), et, 20, boulevard de Latour-Maubourg, à Paris.

Vaussier [630], à Saint-Pierre-de-Franqueville, par Boos (Seine-Inférieure).

Mme Verger (Charles) [593], à Pont-Audemer.

M. Vincent (l'abbé) [604], curé de la Poterie, par Criquetot-l'Esneval (Seine-Inférieure).

MM. Wallon (Henri) [421], agrégé de l'Université, manufacturier, membre de la Chambre de commerce, rue du Val-d'Eauplet, 45, à Rouen.

Witt (Conrad de) [512], député du Calvados, au château du Val-Richer, par Cambremer (Calvados), et rue de la Boëtie, 56, à Paris.

Albany (University of the state of New-York) [616].
Archives nationales (Bibliothèque des) [525], à Paris.
Avranches (la ville d') [285].
Bayeux (le Chapitre de) [610].
Bayeux (l'évêché de) [607].
Bernay (la ville de) [436].
Bodleian Library (Université d'Oxford) [601], à Oxford.
Boston (Public Library of) [503] (Massachusetts, États-Unis).
British Museum Library [453], Londres.
Caen (la ville de) [231].
Caen (l'Université de) [624].
Cherbourg (la ville de) [119].
Chicago (Bibliothèque de l'Université de) [625].
Coutances (la ville de) [105].
Dieppe (la ville de) [103].
Evreux (l'évêché d') [598].
Evreux (la ville d') [458].
Havre (la ville du) [497].
Lisieux (la ville de) [457].
Louviers (la ville de) [78].
Pont-Audemer (la ville de) [431].
Québec (Université Laval, à) [629].
Rouen (l'archevêché de) [594].
Rouen (la Cour d'Appel de) [371].
Rouen (la ville de) [220].
Rouen (le Grand-Séminaire de) [357], rue Poisson, 20, à Rouen.
Rouen (le Petit Séminaire de) [348], au Mont-aux-Malades, près Rouen.
Saint-Wandrille (l'abbaye de) [566], à Dongelberg, par Incourt, Brabant (Belgique).
Valognes (la ville de) [347].
Vire (la ville de) [517].
Yvetot (la ville d') [462].

CORRESPONDANTS

I. Les publications de la Société sont envoyées, à titre d'échange, à :

PARIS... Bibliothèque de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
PARIS... Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
ROME... Bibliothèque du Vatican.
UPSAL.. Bibliothèque de l'Université royale (Société des Lettres).

II. — Le *Bulletin* seul est adressé, à titre d'échange, à :

ALENÇON..... Société historique et archéologique de l'Orne.
ALENÇON..... Revue normande et percheronne.
AMIENS..... Société des Antiquaires de Picardie.
JERSEY..... Société Jersiaise pour l'étude de l'histoire du pays.
LOUVIERS.... Société d'études diverses de l'arrondissement de Louviers.
OMAHA-CITY. Nebraska State historical Society (Lincoln, Nebraska, États-Unis).
PONTOISE.... Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.
WASHINGTON. Smithsonian Institution (Columbia, États-Unis).

SUPPLÉMENT

MM. MALARTIC (le comte G. de) [648], au château d'Yville, par La Bouille (Seine-Inférieure).
LEFEBVRE (l'abbé G.) [649], curé de Saint-Paul, 4, rue Henri-Rivière, à Rouen.

STATUTS

Approuvés par Arrêté préfectoral du 15 février 1869.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ARTICLE PREMIER.

Une Société littéraire est instituée à Rouen sous le nom de *Société de l'Histoire de Normandie.*

ART. 2.

Elle se propose :

1° De réimprimer les principaux ouvrages, devenus rares et coûteux, relatifs à l'histoire de l'ancienne province de Normandie ;

2° De publier les documents originaux encore inédits et les chroniques manuscrites, présentant un intérêt réel soit pour l'histoire générale de la province, soit pour l'histoire particulière des localités qui en dépendaient;

3° De donner des traductions, en regard des textes, lorsqu'elles seront jugées nécessaires.

Elle ne s'occupe que de la publication d'ouvrages et documents rédigés antérieurement à 1789.

ART. 3.

Toutes les publications de la Société sont délivrées gratuitement à ses membres.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 4.

Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation de deux sociétaires.

ART. 5.

La souscription annuelle de chaque sociétaire est fixée à vingt francs. Elle est payable dans la dernière quinzaine de juin, entre les mains du Trésorier de la Société, à Rouen.

ART. 6.

Les membres de la Société sont engagés pour deux ans à partir du 1er juin de l'année de leur souscription, et chaque période recommence de plein droit, si le sociétaire ne fait pas connaître par écrit au Conseil, avant le 1er juin de la deuxième année, sa volonté de se retirer de la Société.

TITRE III.

Organisation du Conseil et des Comités.

ART. 7.

Le Conseil d'administration se compose de quinze membres parmi lesquels sont choisis :

Un Président,
Un Vice-Président,
Un Secrétaire,
Un Secrétaire-Adjoint,
Un Archiviste,
Un Trésorier.

Chaque année, le Conseil fait choix parmi les membres de la Société d'un Président d'honneur auquel est déférée la présidence de l'Assemblée générale.

ART. 8.

Les délibérations du Conseil sont consignées dans un procès-verbal rédigé par le Secrétaire et inscrit par ordre de date sur un registre spécial.

A l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est lu par le Secrétaire et adopté par le Conseil.

ART. 9.

Les membres du Conseil sont renouvelés par tiers, à tour de rôle, chaque année.

Les membres sortants peuvent être réélus.

ART. 10.

L'élection des membres du Conseil a lieu en Assemblée générale, au scrutin, à la majorité absolue des suffrages des sociétaires présents.

Chaque année, dans la séance qui suit l'Assemblée générale, le Conseil

nomme au scrutin, à la majorité absolue des suffrages des membres présents, les fonctionnaires désignés par le 1er paragraphe de l'article 7, lesquels composent le Bureau.

ART. 11.

Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société et de l'administration des fonds.

Il est aidé dans sa tâche par les Comités siégeant dans les départements de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et de la Manche (1).

Il n'y a pas de Comité pour le département de la Seine-Inférieure ; le Conseil en tient lieu.

ART. 12.

Chaque Comité départemental est composé de cinq membres.

Il choisit son Président et son Secrétaire-Archiviste. Il fonctionne pendant une période de quatre ans et est rééligible.

Il est nommé au scrutin, à la majorité absolue des suffrages des membres présents, dans une assemblée des sociétaires du département.

Les membres des Comités départementaux présents à Rouen prennent place au Conseil avec voix délibérative.

ART. 13.

Le Conseil nomme des Commissions spéciales dont il sera parlé ci-après. Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

TITRE IV.

Travaux de la Société.

ART. 14.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes les plus capables d'en préparer l'édition.

Le Comité départemental est appelé à donner son avis, quand l'ouvrage intéresse le département où il siège.

Le Conseil règle les indemnités à accorder aux éditeurs.

---

(1) Cette prescription des statuts est tombée depuis longtemps en désuétude : les Comités départementaux se sont dissous peu après leur constitution.

ART. 15.

Le travail de chaque éditeur est examiné et apprécié par un commissaire qui peut être choisi en dehors du Conseil ou des Comités. Ce commissaire est nommé directement par le Conseil, lorsqu'il s'agit d'ouvrages ayant un intérêt général pour la province ou un intérêt spécial pour le département de la Seine-Inférieure.

La nomination est faite par le Conseil sur la proposition des Comités départementaux, lorsqu'il s'agit d'ouvrages intéressant particulièrement les autres départements de la Normandie.

Le commissaire consigne les résultats de son examen dans un rapport qui est soumis au Conseil. Ce rapport est accompagné de l'avis du Comité départemental, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage ayant un intérêt spécial pour un département autre que celui de la Seine-Inférieure.

ART. 16.

Aucun volume ou fascicule ne peut être livré à l'impression qu'en vertu d'une délibération du Conseil, prise au vu de la déclaration du commissaire et, lorsqu'il y a lieu, de l'avis du Comité intéressé, portant que le travail *est digne d'être publié.* — Cette délibération est imprimée au verso de la feuille du titre du premier volume de chaque ouvrage.

Le nom de l'éditeur est inséré dans le titre de chaque volume dû à ses soins.

ART. 17.

Les contestations qui pourront s'élever entre les éditeurs et les commissaires examinateurs seront déférées d'abord aux Comités intéressés particulièrement aux publications, et, en dernier ressort, au Conseil.

ART. 18.

L'impression des ouvrages a lieu d'après un type modèle adopté par le Conseil. Chaque volume porte, sur la couverture et à l'intérieur au-dessous du titre, une empreinte aux armes de Normandie, avec l'exergue : — *Société de l'Histoire de Normandie.*

ART. 19.

Le Président du Conseil nomme des commissaires chargés de suivre le travail de l'imprimeur. Tous les trois mois, ces commissaires rendent compte au Conseil de l'état d'avancement des impressions.

ART. 20.

Après la distribution faite aux membres de la Société et la réserve d'un certain nombre d'exemplaires opérée en prévisions des souscripteurs futurs, les exemplaires restants peuvent être mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

TITRE V.

Finances de la Société.

ART. 21.

L'année financière de la Société commence le 1er juin et finit le 31 mai.

ART. 22.

Nulle dépense ne peut être faite qu'en vertu d'une délibération du Conseil prise en présence de sept membres au moins, à la majorité des suffrages.

Les délibérations portant autorisation de dépenses sont transmises à la Commission des fonds par extraits signés du Secrétaire de la Société.

ART. 23.

La Commission dite *des fonds* est composée de trois membres et nommée chaque année par le Conseil. Elle tient : 1° Un registre énonçant par ordre de date les dépenses autorisées, avec indication de l'époque à laquelle les paiements sont présumés devoir être effectués ; 2° Un registre sur lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement de dépenses autorisées. Tous les trois mois, elle établit la situation de la caisse et du dépôt des ouvrages imprimés et elle rend compte de cette situation au Conseil.

ART. 24.

Le Trésorier acquitte les dépenses sur un mandat du Président de la Commission des fonds, accompagné des pièces de dépenses dûment visées par lui. Ces mandats doivent rappeler les délibérations du Conseil autorisant les dépenses.

ART. 25.

Chaque année, dans les premiers jours de juin, le Trésorier présente à la Commission des fonds son compte des recettes et dépenses de l'année expirée.

La Commission soumet ce compte au Conseil, après vérification, et le pro-

duit, avec un rapport, à l'Assemblée générale qui l'arrête et l'approuve. La délibération de l'Assemblée générale sert de décharge au Trésorier.

ART. 26.

Chaque année, à la fin du mois de mai, l'Archiviste présente à la Commission des fonds un inventaire général des ouvrages en magasin. Cet inventaire fait ressortir le nombre des exemplaires réservés aux sociétaires et le nombre et la valeur des exemplaires destinés au commerce.

Cet inventaire est joint au compte du Trésorier dont il forme un des éléments. Il est produit avec ce compte à l'Assemblée générale.

TITRE VI.

Assemblées générales et particulières.

ART. 27.

Le Conseil se réunit une fois par mois, au moins;

Les Conseils départementaux se réunissent toutes les fois que le besoin l'exige.

Tous les sociétaires sont admis aux séances.

ART. 28.

L'Assemblée des sociétaires de chaque département, dont il est question dans le 3e paragraphe de l'article 12 ci-dessus, se tient au siège du Comité tous les deux ans, au mois de mai, sur la convocation du Comité.

Il est rendu compte à cette Assemblée des travaux accomplis ou en voie d'exécution dans l'intérêt du département, depuis la dernière réunion, et indication lui est donnée des ouvrages dont le Comité a l'intention de proposer ultérieurement la publication au Conseil.

L'Assemblée procède dans cette séance, lorsqu'il y a lieu, au renouvellement des membres sortants du Comité.

Le procès-verbal de la séance est immédiatement envoyé par le Comité au Conseil d'administration.

ART. 29.

Tous les sociétaires sont convoqués en Assemblée générale, à Rouen, chaque année, dans la dernière quinzaine de juin, pour entendre la lecture du rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, approuver les comptes du Trésorier et procéder au renouvellement des membres sortants du Conseil.

Les propositions pouvant intéresser la Société sont soumises à l'Assemblée générale, pourvu qu'elles aient été produites par écrit au Conseil, avant le 1er juin au plus tard.

Les lettres de convocation à l'Assemblée générale porteront l'énoncé sommaire de ces propositions.

ART. 30.

Chaque année, après l'Assemblée générale, le Conseil adresse à tous les sociétaires un compte rendu comprenant :

1° Le procès-verbal de l'Assemblée générale, contenant les discours et rapports, la discussion et les votes ;

2° Les noms des membres du Conseil et ceux des Comités, avec indication de l'époque de leur sortie de fonctions ,

3° Les noms et adresses de tous les sociétaires par ordre alphabétique ;

4° Les titres des ouvrages publiés et en voie de publication, avec indication des prix de ceux destinés au commerce.

AVIS

MM. les Sociétaires sont instamment priés de prendre livraison des volumes auxquels ils ont droit, ou d'en réclamer l'envoi, en s'adressant aux libraires de la Société, MM. Lestringant, à Rouen, rue Jeanne-Darc, 11; Alph. Picard et fils, à Paris, rue Bonaparte, 82; Jouan, à Caen, 111, rue Saint-Pierre.

Lors de la publication d'un volume, un bon est envoyé à chaque membre de la Société pour percevoir ce volume chez les libraires; ce bon ne peut être utilisé que pendant trois mois ; il porte l'indication de la date à laquelle il doit être périmé : après l'échéance de cette date, le volume est expédié d'office à chaque sociétaire, à ses risques et périls.

Les nouveaux sociétaires, ayant à recevoir un volume d'une publication commencée avant leur admission, peuvent demander, en échange, un autre volume de la collection des publications de la Société, pourvu que celui-ci se trouve encore en nombre suffisant aux Archives. Ils devront, dans ce cas, s'adresser au Secrétaire de la Société, qui leur délivrera un bon nouveau contre retour de celui qu'ils auront reçu.

Le Conseil fait appel à la collaboration de MM. les Sociétaires. Il les convie à communiquer à l'un de ses membres les documents qui leur paraîtraient susceptibles d'être publiés dans le Bulletin.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 9 *janvier* 1905.

Présidence de M. DE BEAUREPAIRE.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Bulletin histor. et philolog. du Comité des Travaux historiques*, 1904, n°s 1 et 2 ; — *Journal des Savants*, déc. 1904 ; — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions et B.-Lettres*, sept.-oct. 1904 ; — *Notices sur quelques mss. normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, par Et. Deville, fasc. 3. (Extrait de la *Revue cathol. de Normandie*).

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. A. Montier. Il accepte la démission de M. Dupont.

La correspondance comprend une lettre de M. le cha-

noine Lesourd, qui demande, par suite de l'état de sa santé, à être remplacé dans ses fonctions de Trésorier.

La correspondance comprend encore une lettre de M. Lair, qui n'a pu achever la préparation de la *Chronique de Jumièges*, et réclame un délai de quelques mois ; enfin une lettre de M. le Conservateur de la Bibliothèque de Rouen, qui demande pour celle-ci le service gratuit des publications de la Société. La demande est rejetée.

Le Secrétaire rend compte de l'état des publications en préparation ; et le Conseil s'occupe de la recherche d'une nouvelle publication à entreprendre afin d'assurer le contingent de l'exercice 1904-05.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 janvier 1905.

Présidence de M. DE BEAUREPAIRE.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Bulletin de la Société histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXIII, n° 3 ; — *Table des matières contenues dans le Bulletin de la Société histor. et archéol. de l'Orne* (tomes I à XXII), par M. Dupray de la Mahérie ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1904, 2e et 3e trim.

Le Conseil nomme Trésorier de la Société M. G. Portal, ancien magistrat, avoué honoraire, en remplacement de

M. le chanoine Lesourd, que l'état de sa santé empêche de conserver ses fonctions. Il adresse à M. l'abbé Lesourd les remerciements de la Société, pour le zèle et le dévouement qu'il a bien voulu consacrer à la gestion de ses finances.

Après l'exposé qui lui en est fait, le Conseil décide de joindre au Compte de l'évêché de Coutances de 1438-39, préparé par M. de Beaurepaire, une sentence rendue en 1439, au nom de l'évêque de ce diocèse, par ses commissaires, l'évêque d'Evreux et Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, dans une affaire de lèse-majesté déférée à la justice ecclésiastique par Somerset, au nom de Henri VI. L'édition de ce document est également confiée à M. de Beaurepaire.

M. G. Prévost propose au Conseil d'entreprendre la publication d'un volume de notices biographiques concernant les membres du Parlement de Rouen, depuis l'érection de celui-ci jusqu'aux environs de l'année 1550, à extraire des manuscrits rédigés, au milieu du XVIIe siècle, par le président Alexandre Bigot de Monville.

Après avoir entendu les explications de M. G. Prévost sur le programme qu'il se proposerait de suivre, le Conseil, dont la plupart des membres connaissent les manuscrits dont il s'agit, adopte le projet qui lui est soumis et désigne M. G. Prévost comme éditeur de la publication offerte.

M. Wallon en est nommé commissaire.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

LES RELIGIEUX DU BEC A POISSY AU XIe SIÈCLE.

Dans sa savante *Histoire du Bec*, M. l'abbé Porée rapporte que les bénédictins de cette abbaye fondèrent un prieuré à Poissy en 1077, à la suite d'une donation du roi de France, Philippe I, mais qu'ils l'abandonnèrent en 1094 à l'abbaye de Molesmes; l'historien ajoute : « cette possession était loin d'être paisible ni même peut-être légitime » (1).

Voici un curieux récit qui la légitimerait complètement, seulement il émane certainement d'un religieux du Bec, et probablement d'un de ceux qui allèrent à Poissy avec le prieur Guillaume, à en juger d'après les détails circonstanciés qu'il donne. A l'exception d'un seul, tous les noms de personnages cités se retrouvent dans les documents de l'époque : le religieux de Molesmes, Guillaume d'Arques, nous est connu par Orderic Vital ; les chartes de Louis le Gros mentionnent à maintes reprises son précepteur, Herluin ; Henri le Lorrain y figure aussi plusieurs fois ; dans la première pièce émanée de ce prince encore enfant (1093-1094), on trouve comme témoin Albéric Téruel de Poissy (2).

(1) *Histoire du Bec*, t. I, pp. 240-241.

(2) *Louis le Gros, Annales de sa vie et de son règne*, par Luchaire. Paris, 1890, in-8. Pour Herluin, voir n°s 19, 23, 39, etc. ; pour Henri le Lorrain, n°s 136, 141, 142 ; pour Albéric Téruel, n° 5.

J'ai trouvé cette note du XIIe siècle au f° 5 r° du manuscrit latin 16713 de la Bibliothèque Nationale, *Recueil des œuvres d'Yves de Chartres*, du XIIe siècle.

EDOUARD LE CORBEILLER.

Philippus rex Francorum dedit Anselmo Beccensi abbati ecclesiam Pexeiacensem quod dominus abbas suscipiens in sedem chori intravit, signa pulsavit, monachos introduxit, et priorem nomine Willelmum eis prefecit qui longo tempore ibi regulariter cum eis Domino servivit. Interea abbas Anselmus in Angliam a primoribus regni vocatus simul et pro causis ecclesie sue consilio et voluntate sui conventus mare transivit, cumque transmarinis in partibus moraretur quidam monachus Molimensis qui dicebatur Willelmus de Archis adjutus consilio et auxilio cujusdam cognati regis nomine Odonis ejusdem ecclesie monachi precibus et pluribus obsequiis impetravit a rege ut expulsis Beccensibus monachis sibi et monasterio Molimensi predictam Pexeiacensem ecclesiam daret, quod et factum est. Nam die festivitatis sancti Luce evangeliste cum fratres post prandium ut mos est perrexissent in ecclesiam Deo gratias reddituri affuerunt qui ex precepto regis expulerunt eos, ablatis omnibus que habebant preter pannos et libros, illisque ejectis intruserunt Willelmum cum suis. Sequenti vero anno Anselmus electus est in Cantuariensem archiepiscopum, cui successit in regimen Beccensis cenobii predictus Willelmus qui fuerat prior apud Pexeium, qui non multo post in concilio Clarimontis ad papam Urbanum et totius conventum concilii fecit clamorem de abbate Molimensi qui ecclesie sue auferebat predictam Pexeiacensem ecclesiam de qua suus antecessor

Anselmus Beccensem ecclesiam saisitam reliquit, ad quem clamorem nec rex Philippus nec episcopus Carnotensis Yvo nec abbas Molimensis qui eidem concilio interfuerat sed nec alius aliquis quicquam pro illis respondit et contradixit. Post concilium abbas Beccensis reversus ad propria cum suis requisivit regem qui confessus est coram omnibus se monachis Becci injuste ecclesiam Pexeii abstulisse quia prius illam dedisset eis quam Molimensibus, sicque monachi Becci tum receperunt illam et per plures annos tenuerunt, donec rex Anglorum Willelmus juvenis ducatum Normannie adeptus bellum contra Francos movit qui in multis locis patriam turbavit, qua de causa rex Francorum iratus rursus Beccenses de ecclesia et de sede sua quasi inimicos ejecit per Albericum Teruel et Henricum Lotariensem et Herluinum magistrum filii sui tunc clerici, propter habentes occasionem egerunt apud Ludovicum filium regis quatinus promitteret eis cum juramento quod amplius in vita sua monachi aliqui non haberent ecclesiam Pexeiacensem, quo audito Beccenses desierunt inde ad tempus calumpniam movere ne viderentur regem ut sacramentum suum transgrederetur urgere.

DIDIER DU TRET, PEINTRE VERRIER A ANDELY EN 1396.

La quittance suivante, — dont l'original en parchemin se trouve à la Bibliothèque Nationale, dans la collection de documents manuscrits sur le Vexin formée sous Louis XVI par Antoine-Joseph Levrier, lieutenant géné-

ral au bailliage de Meulan (vol. 24, n° 158), — nous révèle le nom d'un peintre verrier de la fin du XIVe siècle, Didier du Tret, installé à Andely. Cet artiste fut chargé, en 1396, d'exécuter des vitres armoriées et historiées pour la chambre du roi au château de Mantes et pour la chapelle du même château. Le travail, commandé, puis examiné par le maître des œuvres de la châtellenie de Mantes, Robert de Bréval, fut payé 22 francs d'or.

On peut se demander, — et cette idée m'est suggérée par un de nos confrères les plus familiarisés avec l'histoire du moyen âge, — si le nom de Didier du Tret n'indiquerait pas une origine étrangère et s'il ne conviendrait pas d'y reconnaître le nom de la ville d'Utrecht. Le peintre verrier du temps de Charles VI aurait pu devancer en Normandie l' « ymaginier et paintre » Guerard Louf, « natif d'Utrect en Allemaigne », qui fit édifier en 1472 une chapelle au cimetière Saint-Maur, à Rouen, et fonda dans cette chapelle une confrérie des Trépassés (1).

Le château de Mantes, démoli en 1719 (2), n'a laissé aucun vestige. La chapelle qu'il renfermait était dédiée à Saint-Nicolas.

L. Régnier.

A touz ceulx qui ces presentes lettres verront, Denis Ravault, garde du seel de la chastellenie de Mante, salut. Savoir faisons que, pardevant Noel Souvré (?), clerc tabellion de la dicte chastellenie, juré et estably ad ce, vint et fut present,

(1) Cf. Farin, III, p. 69.

(2) A. Durand et E. Grave, *la Chronique de Mantes*, 1883, in-8, p. 501.

si comme le dit juré nous repporta, Didier du Tret, voirrier, demourant à Andely sur Saine, si comme il disoit, lequel, de sa bonne volenté, sanz contrainte, recongnut et confessa avoir eu et receu de Nicolas de la Hese, voier et receveur pour le roy nostre sire à Mante, la somme de vint deux frans d'or, pour avoir fait de son dit mestier, ou chastel du roy nostre dit seigneur à Mante, en la chambre d'icellui seigneur, du costé devers la riviere de Saine, deux croisees de chassis, et en chacune croisiee deux fenestres sengles (1) de voirre dormant, et en chacun pannel a un escu hesbergié en une feulleture de coulleurs diaprée, aux armes du roy, de la royne, de monseigneur le dalphin et de nos autres seigneurs de France ; et en la chappelle du roy, à l'encontre de l'entrée, une fourme de voirre tout blanc, à un ymage de saint Denis vestu de coulleurs, de trois piés de hault, et pour avoir mis en l'oratoire de la dicte chappelle, en un paneau de voirre qui y est, un ymage de saint Michel. Et ad ce faire fut present Robert de Breval, maistre des euvres du roy nostre dit seigneur en la ville et chastellenie de Mante et de Meullent, lequel certiffia et tesmoigna avoir marchandé audit Didier pour les choses dessus dictes à la somme de xxij frans, et, oultre, que ladicte besongne estoit bien et deubment faicte. De la quelle somme de xxij frans dessus dicte, ledit Didier se tint pour bien paié, content et agréé, et en quitta le roy nostre dit seigneur, ledit receveur et touz autres à qui quittance en puet et doit appartenir. Donné soubz ledit seel l'an mil ccc iiij^{xx} et xvj, le xxe jour d'aoust.

N. Souvré (?).

(Sceau enlevé).

(1) Simples.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 6 février 1905.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Mémorial de Philippe Lamare, publié d'après les manuscrits de la collection Mancel*, par G. Vanel; — *Journal des Savants*, janv. 1905; — *Revue historique*, janv.-févr. 1905.

Le Conseil prend connaissance de l'état des publications en préparation.

Il approuve la cession d'une collection des publications de la Société moyennant le paiement en trois annuités.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 6 *mars* 1905.

Présidence de M. H. Wallon, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants,* févr. 1905 ; — *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1903-1904, et *Tables décennales*, 1893-1904.

Sont élus membres de la Société :

M. le comte G. de Malartie [648], au château d'Yville, par La Bouille (Seine-Inférieure), présenté par MM. de Beaurepaire et l'abbé Tougard ;

M. l'abbé Lefebvre [649], curé de Saint-Paul de Rouen, présenté par MM. H. Wallon et l'abbé Tougard.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. le vicomte de Reiset.

Il adopte la publication de deux documents communiqués par MM. Milet et Le Cacheux, soit au *Bulletin*, soit dans un recueil de *Mélanges*.

Il adopte la motion suivante, qui sera consignée au procès-verbal et communiquée à M. Léopold Delisle, membre et président d'honneur de la Société :

« Le Conseil présente ses plus respectueux hommages « à M. Léopold Delisle, et s'associe aux regrets et aux « sympathies unanimes du monde savant à l'occasion de « sa mise à la retraite. »

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 3 avril 1905.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Remarques de Nicolas Le Hot, avocat au bailliage de Caen*, 1680, publié par G. Vanel; — *Journal des Savants*, mars 1905; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, nov.-déc. 1904; — *Revue historique*, mars-avril 1905; — et 12 brochures extraites du *Smithsonian Report* pour 1903.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. G. Heuzey.

Il accepte la démission de M. Chanoine-Davranches.

Est élu membre de la Société : M. le comte Othenin d'Haussonville [650], membre de l'Académie française, présenté par MM. H. Wallon et de Beaurepaire.

Le Conseil décide que le *Bulletin* ne sera envoyé qu'une fois par an, les quatre fascicules de l'année étant réunis, aux bibliothèques et autres établissements sociétaires ou correspondants.

Le Secrétaire rend compte de l'état des publications en préparation.

Il fait connaître qu'une distribution d'office des volumes non retirés par leurs ayants droit vient d'être effectuée; cette opération, appliquée aux trois derniers volumes publiés, a porté sur environ 300 exemplaires.

M. l'abbé Tougard signale l'insertion au tome LX de la

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, d'après un manuscrit du Vatican, d'un recueil de proverbes, composé avant le milieu du XVe siècle par Etienne Legris, chanoine de Lisieux.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er mai 1905.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, avril 1905; — *Rapport sur les projets de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, présenté à l'Académie française*; — *Société Jersiaise*, 30e *bulletin annuel*, 1905; — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, 1905, n° 1; — *Katalog ofver vasteras läroverksbiblioteks inkunabler* (Catalogue des incunables de la Bibliothèque d'Upsal), par le Dr Isak Collijn.

Le Conseil fixe la date et l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il désigne, pour composer la Commission des fonds et archives, MM. le Dr Coutan, Vallée et Régnier.

Le Conseil reçoit communication de plusieurs propositions concernant des documents susceptibles d'être recueillis dans un volume de *Mélanges*. Il ajourne sa décision jusqu'à l'arrivée des copies ou de renseignements plus développés.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 juin 1905.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Bulletin de la Société histor. et archéolog. de l'Orne*, t. XXIV, n° 1 ; — *Mém. de la Société histor. et archéol. de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, t. XXVI, n° 1 ; — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéol. du Vimeu*, 1905, n° 2; — *Journal des Savants*, mai 1905; — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, janv.-févr. 1905 ; — *Revue historique*, mai-juin 1905 ; — *La région de Flers depuis la Révolution française*, par E. de Marcère, ancien préfet (hommage de l'auteur).

Le Conseil enregistre avec regret la mort de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier et Malandain.

Il accepte la démission de M. Cosserat.

Il prononce la radiation de la Bibliothèque de Rouen de la liste des sociétaires, par suite du refus de son Conservateur d'acquitter la cotisation annuelle, et maintient la décision prise de ne pas fournir gratuitement à cette Bibliothèque les publications de la Société.

Le Conseil se livre à l'examen de plusieurs documents dont l'insertion dans un recueil de *Mélanges* est offerte par divers sociétaires. Il adopte la publication des pièces suivantes :

1° Une enquête sur le domaine du duc de Normandie

dans l'Avranchin au temps de Richard Cœur-de-Lion, communiquée par Léopold Delisle ;

2° Un état des navires attachés ou construits au port du Havre (seconde moitié du XVIIe siècle), communiqué par M. de Beaurepaire ;

3° Le compte de la vicomté de Pont-Authou pour la rançon d'Olivier du Guesclin, édité par M. Le Cacheux ;

4° Un compte de la vicomté de Neufchâtel de 1456, communiqué par M. Milet, conservateur de la Bibllothèque de Dieppe.

Le Conseil écarte un document d'un intérêt insuffisant, et réserve sa décision concernant cinq autres, jusqu'à réception des copies ou de nouveaux renseignements.

Le Secrétaire rend compte de l'état des publications en préparation. Le recueil de notices sur les membres du Parlement d'après les manuscrits Bigot, édité par M. G. Prevost, ne pourra pas être prêt pour l'Assemblée générale, mais ce volume sera achevé dans le courant de cet été.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

LE BOMBARDEMENT DE DIEPPE EN 1694

La Société de l'Histoire de Normandie a déjà publié, sur cet évènement mémorable, diverses relations, savoir :

le rapport original de l'amiral hollandais, avec sa traduction par M. Arsène Legrelle, dans le tome v de son *Bulletin*, page 285, en 1890 (1), et deux narrations développées avec annotations par le regretté M. Héron, dans la cinquième série de ses *Mélanges*, en 1898; et il en existe d'autres, notées avec soin par un fervent de l'histoire iconographique dieppoise, M. Henri Guibon, à qui il a paru important de se procurer le rapport officiel que ne manqua pas de faire à son gouvernement le principal acteur de cet acte peu héroïque, Lord Berkeley, commandant la flotte anglaise. Et, grâce au bon vouloir d'un de ses correspondants à Londres, familier de notre plage, M. A.-J. Butter, du Bureau des Archives publiques de Londres et professeur de littérature italienne à l'University Collège, il a pu obtenir du document original, conservé aux Archives de l'Amirauté, la copie que nous publions ci-dessous, dont il a fait une traduction (2).

A. M.

(1) A ce document sont joints les récits du même évènement tirés du *Mercure historique et politique*, de la Haye, du *Mercure galant* et de la *Gazette de France*.

(2) Une splendide gravure, à la manière noire anglaise, contemporaine, représentant la ville au milieu de la nuit, flambant sous le choc des bombes lancées par les flottes ennemies, se voit au musée de Dieppe, sinistre commentaire du texte que nous publions.

The Bombardment of Dieppe 1694.

Lord Berkeley (1) *to Secretary Trenchard* (2).

Diep bay, july 9. — We got here yesterday and hope to have begun to throw bombs into the town this day, but it blows so hard we cannot, but wait for more favourable weather. When it comes, I do not see how they can hinder us throwing down great part of their town, though they have guns mounted all round about. A small frigate was taken by the French on friday last; we have taken two more of the fishers boats.

Diep bay, july 11. — It was continued ever since my last, blowing hard at so that we have rid three cables an end, and yards and topsmats down. It is somewhat less wind now, so that we hope it will soon have done.

Diep bay, july 13. — Yesterday and last night, we thew in about 1100 bombs and carcasses into the town, most of which had good effect. About 10 last night, the carcasses flying the town took fire, and has burnt violently ever since. I do not question but by this time half the town is burnt and beat down, and I hope by to morrow morning to have most of it in ashes.

We last night blew up one of our machines, intending it

(1) Amiral Lord Berkerley, Jean, né en 1663, mort en 1697, troisième Lord Berkeley (*Dictionary of national biography*). — Cf. Campbell, *Vies des amiraux anglais*. — Cet auteur, dans sa *Vie de Lord Berkeley*, relate en quelques lignes le bombardement et une expédition sur Brest, la même année.

(2) Sir John Trenchard, Secrétaire d'Etat sous Guillaume III, appartenait à une famille établie dans le Dorsetshire dès le temps d'Henry I. (*Dictionary of national biography*).

against the pier head ; but now it came to pass, I cannot give an exact account, it had but little effect unless it killed the men that were near it on the shore. We have seen several of their troops on the hills each side of the town; some horses clothed with blue, do not incommode us at all. They fired yesterday at last 1500 shot and bombs from the town, all which went beyond our bombs-wessels, but has not killed or wounded above 4 or 5 men.

One shell fell into one our bombs-vessels, broke on the upper deck, and gave the men time to leap over board, who were all saved and the vessel not received much damage. Our people are now taking little rest, but in an hour or so, will begin again ; and continue till to morrow morning, I hope. As to this business, to morrow morning, I intend to call a council of war, and believe we shall range along the coast to Havre de Grâce and la Hogue..... When we have visited those places, I believe we shall think of St-Malo's.

Havre, july 17. — On the 14th in the afternoon, we sailed from Diep, having laid it in ashes ; just as we sailed, we had the satisfaction to see the Jesuists steeple tumble. If we had been in the town and nobody to oppose us, we could not have burnt it better.

TRADUCTION

Lord Berkeley au Secrétaire Trenchard.

Baie de Dieppe, 9 *juillet* 1694. — Nous sommes arrivés ici hier, et nous espérions bombarder la ville aujourd'hui, mais il a venté si fort que nous ne pouvons le faire, nous devons attendre un temps plus favorable. Quand il viendra, je ne vois pas comment ils pourront faire pour nous empê-

cher d'abattre une grande partie de leur ville, quoiqu'ils aient des canons établis tout autour. Une petite frégate a été prise par les Français vendredi dernier, nous avons encore pris deux bateaux pêcheurs.

Baie de Dieppe, 11 *juillet*. — Il a continué à venter fort depuis ma dernière, de sorte que nous étions étalés avec trois câbles sur bout (1), vergues et huniers en bas. Il y a un peu moins de vent maintenant, et nous pensons en avoir bientôt fini.

Baie de Dieppe, 13 *juillet*. — Hier et la nuit dernière, nous avons jeté dans la ville environ 1,100 bombes et carcasses qui firent pour la plupart bon effet. La nuit dernière, vers 10 heures, les carcasses éclatant, la ville prit en feu, et continue depuis à brûler avec violence. Il n'y a pas de doute qu'en ce moment la ville est à moitié brûlée et détruite; et j'espère que d'ici demain, la plus grande partie sera en cendres.

La nuit dernière, nous avons fait sauter une de nos machines que nous avions dirigée contre la tête de la jetée. Comment cela s'est-il passé, je ne peux en donner un compte exact, elle a fait peu d'effet, à moins qu'elle n'ait tué les hommes qui étaient auprès sur le rivage. Nous avons vu plusieurs de leurs troupes sur les hauteurs des deux côtés de la ville; quelques cavaliers vêtus de bleu, ils ne nous incommodent nullement. Ils ont tiré hier au moins 1,500 boulets et bombes de la ville; tous allèrent au delà de nos galiotes et n'ont tué ou blessé que 4 ou 5 hommes. Une bombe est tombée sur une de nos galiottes, défonça le pont, et donna aux hommes le temps de

(1) Câble sur bout signifie celui dont il ne reste plus rien à filer. Les ancres étalent quand elles ne chassent pas.

sauter par dessus bord, qui furent tous sauvés, et le bateau fut très peu endommagé. Notre monde prend maintenant un peu de repos, mais, dans une heure ou à peu près, nous allons recommencer et continuer jusqu'à demain matin, je l'espère. A ce sujet, j'ai l'intention de convoquer un conseil de guerre et je crois que nous allons longer la côte jusqu'au Havre et la Hogue,..... et quand nous aurons visité ces places, je crois que nous penserons à celle de Saint-Malo.

Havre, 17 *juillet.* — Le 14 dans l'après-midi, nous partîmes de Dieppe l'ayant réduit en cendres. Juste au moment où nous mettions à la voile, nous eûmes la satisfaction de voir s'écrouler le clocher des Jésuites; si nous avions été dans la ville, et sans personne pour nous empêcher, nous n'aurions pu mieux la brûler.

LES STATUTS
DE LA CONFRÉRIE NOTRE-DAME DE MONTPERROUX (1372)

Il existait au moyen-âge d'ans l'église de Montperroux, au diocèse de Sées, une confrérie érigée sous le vocable de Notre-Dame (1). Cette confrérie avait été fondée en 1372 par Pierre II, comte d'Alençon, et Marie Chamaillart, sa femme, dont les noms figurent en tête de la liste des

(1) Montperroux est une ancienne paroisse de l'archidiaconé et du doyenné de Sées, aujourd'hui réunie à celle d'Essai. La confrérie dont il est question ici ne figure pas sur la liste des confréries de charité qui fait suite au curieux recueil publié par la Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'Eure (IVe série, t. IX, 39-188).

confrères ; ils y agrégèrent également une de leurs filles, Jeanne d'Alençon, qui a laissé peu de traces dans l'histoire (1). Il n'y aurait pas lieu d'insister sur cette pieuse association, semblable à une foule d'autres que le moyen-âge vit naître dans nos paroisses normandes, si elle n'avait été pourvue, au moment de sa fondation, de statuts rédigés en vers. Les documents de ce genre qui revêtent la forme poétique sont excessivement rares. Il n'en existe pas à notre connaissance de plus ancien pour la Normandie. A ce titre, il nous a paru digne d'être publié.

Le registre de la confrérie de Montperroux, où se trouvent ces anciens statuts, est venu échouer aux Archives Nationales. Il y figure sous la cote K 1201, n° 77. C'est un cahier de 16 feuillets de parchemin, non numérotés, mesurant 26 centimètres sur 22. Il a été rédigé à plusieurs reprises de 1372 à 1462. Cette première date est celle de l'érection de la confrérie et de la rédaction des statuts. Les 124 vers dont se composent ces derniers, disposés sur

(1) Il s'agit ici de Pierre II, comte d'Alençon, surnommé le Noble, fils de Charles de Valois II, comte d'Alençon, et de Marie d'Espagne, veuve de Charles d'Evreux. Il joua un rôle important pendant les guerres anglaises et mourut à Argentan le 20 septembre 1404. Sa femme, Marie Chamaillart, vicomtesse de Beaumont-au-Maine, mariée le 20 octobre 1371, mourut au château d'Argentan le 18 novembre 1425. De ce mariage naquirent huit enfants. Jeanne, la cinquième, celle qui est indiquée ici, mourut à Argentan le 6 août 1403. On trouve mentionnée plus loin parmi les frères et sœurs « Madame Marie d'Alençon, comtesse d'Harcourt ». Il s'agit ici de Marie d'Alençon, sixième enfant des précédents, née le 21 mars 1373 ; elle épousa, par contrat passé à Paris le 17 mars 1389, Jean VII du nom, comte d'Harcourt et d'Aumale, et mourut avant 1418. (P. Anselme, *Hist. généal.*, I, 271).

deux colonnes, occupent le folio I tout entier et une partie du folio II. A la suite de ce morceau viennent d'autres règlements, complémentaires des premiers, mais rédigés en prose et portant la date du 31 décembre 1398. La liste des confrères commence au folio V recto, elle est annoncée par le titre suivant :

« Ce sont les freres et suers de la frarie nostre dame de Monperroux, qui se sont mis et renduz depuis l'an de grace mil CCC LX et XII, pour estre acuilliz es messes, prieres et oraisons et en touz autres biens faiz qui sont et seront en ladite confrarie pour le temps avenir. »

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les personnes qui, à la suite du comte et de la comtesse d'Alençon et de « Madame Jehanne d'Alençon, fille des dessus diz » voulurent se faire agréger à la confrérie de Montperroux (1). Les noms de ces premiers confrères, disposés sur deux colonnes, n'occupent pas moins de quatre feuillets du registre. Siméon Luce y avait relevé les noms des capitaines anglais qui commandèrent les principales forteresses de Normandie, sur la frontière du Maine (2). Un très grand nombre de paroisses du pays de Sées et des pays voisins sont représentées dans cette liste, qui réunit des personnes de tout âge et de toute condition. La confrérie Notre-Dame

(1) Immédiatement après les seigneurs d'Alençon et leur fille, sur la liste des confrères, vient le nom de maître Eudes de Pertes, qui était sans doute un de leurs chapelains; c'est peut-être lui qui a mis en vers les statuts. Il s'est inscrit avant une longue liste de chevaliers, d'écuyers et de prêtres, agrégés dès le début à la confrérie.

(2) Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, 160, note 1.

de Montperroux fut très populaire dans toute la région jusqu'à la fin du XIVe siècle. Son déclin semble dater des premières années du XVe siècle. A partir de 1408, le nombre des confrères diminue, sans doute à cause de la misère et de la grande mortalité des guerres anglaises. La mention suivante nous prouve qu'en 1448 cette confrérie était presque délaissée : « L'an mil cccc quarante et huit, le seziesme jour d'octobre, missire Estienne Guymar, prestre, maistre de la malladerie d'Essay, Guillaume Pignet et Blanchet Piffault furent esleuz maistres et gouverneurs de la conflarrie de nostre dame de Montperroux, dont aucune personne ne s'en entremetoit. » Etienne Guymar, ainsi élu maître, ne faisait même point partie de la confrérie ; il s'y agrégea le 25 octobre suivant. Le registre se clôt à la date de 1462 par cette note : « L'an mil cccc soixante et deux, le cinquiesme jour de juillet, Guillaume le Forestier, clerc, se mist en ladite confrarie et [fut] receu a frere par les diz maistres en la presence de plusieurs personnes freres de ladite confrarie, et après ce fut commis de par eulx procureur et receveur ».

Voici, avec quelques lacunes, les noms des maîtres et receveurs de la confrérie, depuis sa fondation jusqu'en 1462 :

Yvonnet Beroust, receveur depuis Noël 1393 jusqu'au 21 février 1396. — Jean Corbel, receveur depuis le 21 février 1396 jusqu'au jour de Pâques 1408 « ce jour exclus ». — Guillaume Le Tellier, curé de la maladrerie d'Essai, « maistre et entremecteur », depuis le jour de

Pâques 1408 jusqu'au 17 juillet 1413. — Messire Julien Bourdigalle, maître et receveur (sans date). — Philippot Bouteri et Eudin Le Logeron, receveurs pour les années 1425, 1426, 1427. C'est sous leur gouvernement, en 1427, que Guillaume Fortin, vicomte d'Alençon, entra dans la confrérie ; il paya x sous tournois et une livre de cire ; il y ajouta xx sous tournois « pour son droit et devoir d'icelle confrarie, pour XLVIII années ensuivantes dudit an, qui est par an v deniers tournois ». — Messire Philippe Collet, prêtre, et Jean Le Bellier, maîtres et receveurs en 1434 — Messire Estienne Guymar, prêtre, maître de la maladrerie d'Essai, Guillaume Picquet et Blanchet Piffault, élus maîtres et gouverneurs le 16 octobre 1448. — Guillaume Le Forestier, clerc, élu procureur et receveur le 5 juillet 1462.

A la fin du registre, sur le feuillet de parchemin qui le recouvre, on lit la note suivante : « Marion, jadis fame de Jehan Denise, de la ville d'Essay, x s., une livre de cire, bailé à Jehan Corbel pour fere la reparacion du tronc, le VIII jour d'avril après Pasques IIII^c XVIII ». Cette note est le seul renseignement fourni par le registre sur l'emploi des deniers que versait chaque confrère en entrant dans la confrérie.

PAUL LE CACHEUX.

STATUTS DE LA CONFRÉRIE NOTRE DAME DE MONTPERROUX

Hic sunt constituciones et statuta confratrie beate Marie virginis celebrande apud Montem Petrosum in die nativitatis ejusdem anno quolibet.

✠ In nomine sancte et individue trinitatis, patris et filii et spiritus sancti, amen.

Ou nom de dieu nostre seigneur
Et de Jesu le salvateur
Et du saint espirit ensement,
Est commencée nouvellement
Par monseigneur tres noble hom
Pierres, conte d'Alencon,
A qui dieu dont bonne vie
Et a sa consorte Marie (1),
Et plusieurs autres seigneurs
Et gens populaires meneurs,
L'an mil ccc soixante et douze,
Se il plest a dieu en bonne heure,
Une reverent confrarie
Ou nom de la virge Marie,
Ou jour de sa nativité,
Par chascun an en verité,
Sera celebrée touzjours
En s'iglise a Montperrous,
Dont assez tost vous seront leuz
Icy après les estatuz.

[c. 1] Le commencement en sera
C'est salve Ave Maria,
Que Gabriel li apporta,
Quant il li vint a denoncier

(1) Ces vers ont été ainsi modifiés dans la suite :
« ... Feu Pierres, conte d'Alencon,
A qui dieu pardont a l'ame
Et a feue Marie sa femme..... »

Que le filz dieu devoit porter
Et que touzjours virge seroit
Et virge le effanteroit,
Laquelle nous touz eslison
Pour estre nostre droit patron,
Advocate et procureriz
Vers Jesu Christ son tres doulz filz,
Auquel pour nous veuille impetrer
Que ainsi nous puisson gouverner
Qu'aillon touz en sa compaignie
Après nostre mortelle vie,
Si tost come sera fenie.
Vez cy le premier estatu
Qui vous a esté yci leu.

[c. II] Le segondt estatu si traicte
De chascun frere la recepte.

Se chevalier receu estoit
En ceste confrarie, devroit
Poier vingt soulz et une livre
Par une foiz de bonne cire,
Et pour tout temps il seroit quicte
De paier quelconque debite
A la confrarie dessus dite,
Fors que chascun an il paiera
Cinq deniers, tant come il vivra,
Pour les cinq festes nostre dame,
Et autant paiera toute femme
De chevalier, et chascun prestre
Qui de la frarie vouldra estre.

Escuier ou autre personne,
Qui de la frarie sera homme,
Paiera dix soulz et une livre
De cire : pour tant sera quicte,
Fors que cinq deniers paiera
Chascun an, tant comme il vivra.
Touz les freres, tant com vivront,
Chascun cinq deniers paieront
A la nativité nostre dame.
Je n'en exepte homme ne femme,
Si leur plaist estre au service
Icelui jour dedens l'eglise
Nostre dame a Monperrous
Ou l'office sera touzjours
Fait de ceste confrarie,
Tant com les freres aront vie;
Et a la messe seront leuz
Ses ordenances et statuz,
Et pourront estre amendez
Et de mieulx en mieulx reformez,
Selon des freres l'ordenance
Et leur bon avis et creance.

c. III *Des maistres de la confrarie*

En la confrarie maistre aura,
Qui les biens en gouvernera
Et recevra et exposera,
Ainsi comme mestier sera,
Le quel sera tenu de jurer
De loyalment les gouverner,

Exposer et admenistrer,
Et que loyal compte en rend[r]a
Quant requis deument en sera;
Et par contrainte n'en puet estre
Si ne li plaist, que un an maistre,
Ou cas que l'en pourroit trouver
Frere digne a ce gouverner.

C. IIII. *De l'ordenance de exposer les biens de la confrarie en messes et en bons usaiges.*

Après ce ordené avon
Que chascune sepmaine aron
Six messes de la frarie,
L'une de la virge Marie,
Qui sera dite au samedi,
De saint Michiel l'autre au lundi,
De dévocion le mardi,
Semblablement le mecredi,
Du saint espirit au jeudi,
De Requiem au vendredi.
Dites seront par certains prestres,
Eleuz par les freres et maistres.
De la frarie poiez seront
Par les maistres qui donc seront
De l'argent de la confrarie,
Sans que nul le contredie.
As messes ara luminaire,
A chascune messe une paire
De cierges, qui illec ardront,
Tant comme les messes diront.

Au jour de la nativité,
Qu'est nostre grant solempnité,
Touz noz cierges de confrarie
Seront alumez au servise.

c. [v] *De l'ordenance de emploier le residu des biens de la confrarie.*

Et les biens qui sur remainront
De la confrarie seront
Emploiez bien et loyalment
A son prou et acroissement,
Jouxte des freres l'ordenance
Et qui leur vendra en plaisance.
Si peuson touz si maintenir
Ceste frarie au dieu plaisir,
Ou nom de la virge Marie,
Que touz ayon sa compaignie,
Chascun en la fin de sa vie.
Amen, ainsi dieu nous ottrie.

Autres ordenances faictes sur le fait de la confrarie le penultime jour de decembre l'an mil ccc IIII^xx et XVIII. Premierement est ordené que par II chappellains suffisans et de bonne vie seront dictes par chascune sepmaine en ladite eglise de Montperroux sept messes, c'est assavoir par chascun jour une messe, selon l'ordenance premiere.

Item que[a]chascune messe qui sera dicte, le chapellain qui cellebrera sera tenu faire la priere pour les freres, seurs et bienfaicteurs d'icelle et en dire deus *Misereatur* et une oureison pour les vifs et *De profundis* et *Fidellium* pour les trespassez.

Item que les II chappellains seront tenuz a estre personellement aux samedis et aux dimenchez et aux festes solempnées, à vesprez et a la messe et aider a faire et dire le servise.

Item seront tenuz a estre semblablement a toutes les festes Nostre dame, aux vespres et aux messes.

Item seront tenuz le jour de chascune de feste de Nostre dame, au soir après vesprez, dire *Placebo* pour les trespassez et lendemain *Dirige* et tout le servise de neuf leçons, et après la messe solempnée de *Requiem*, et ad ce sera present le curé ou personne suffisant pour luy.

Item ne pourront les diz chappellains muer le jour de la messe que par chascun jour elle ne soit dicte et continnuée.

Item que se deffaulte y en a aucuns poins dessus diz, le deffault sera recouvré sur leur service.

Item est ordené que pour le gouvernement de la dicte confrarie aura un procureur et un receveur, et sera procureur Yvonnet Beroult et Jehan Corbel sera receveur.

Item aura IIII des freres ordenez audit gouvernement, par le conseil des quiex les diz officiers seront, et ce qui leur sera ordené par iceulx sera ferme et estable, et se aucune chose font de nouvel sans la dicte ordenance, il sera nul et en seront tenuz desdommager la confrarie; et se les diz troys (sic) frerez ont mestier de conseil, ilz en pourront parler a des autres freres; et sont les noms des quatre Thomas Haudry, Colin Bordin, escuier, messire Julien Bourdigalle et messire Guillaume Le Telier, prestres.

Arch. Nat., K. 1201, p. 77.

ADDITIONS AUX BIOGRAPHIES NORMANDES

Un manuscrit du xve siècle nous a fourni les noms de Normands que leur province natale ignore absolument. En les transcrivant ci-dessous tels qu'on les lit dans le manuscrit, nous avons cru être agréables à nos confrères, aussi bien qu'utile aux futurs biographes normands qui chercheront à rendre leur collection la meilleure et la plus complète possible.

Les noms qui suivent — et dont le plus intéressant est le second — ont été tirés du « Recueil des plus célèbres astrologues par Symon de Phares ». (Bibl. nat. ms. fr. 1357).

Ch. Br.

Bertholt. — « Maistre Bertholt, chanoine de Lisieux, docteur en médecine, homme très subtil en toutes les parties de astrologie; de cestui plusieurs choses se pourroient bien dire que je laisse », (fol. 164).

Cazel (Robert de). — « Maistre Robert de Cazel, résident avecques le très adventureux Coullon, vielzadmiral de la mer en Normandie. Cestui sceut le secret de la quarte (carte) de naviguer. Et avecques scavoit bailler de si bonnes ellections pour naviguer audit Coullon qu'il a plus fait en son temps que ne fist homme de mer, puis le temps messire Berthran du Guesquin, *al.* de Glesquin; et fut plus craint que homme vivant en mer en la coste de Normandie », (fol. 161).

Falaise (Michel de). — Docteur à Paris et chanoine à Chartres. Vers 1304-1305, pronostiqua une crue et un débor-

dement du fleuve *Alisiam*, « tant que dans les terres amolies il faudrait 30 chevaux pour mener ung muy de vin ou ung tonneau : ce qui advint. Ad ce moien fut force que l'armée du roy s'en retournast et que les chevaliers de l'ost brûlassent leurs pavillons et tentes, et pour ce qu'ils ne savoient trouver moien de eulx à retourner dudit pays de Flandres. Et pronostica aussi l'orible cherté de blé et la famine et pestillance qui fut après », (fol. 132).

Lestiaux (Geuffroy de). — Docteur en médecine, natif de Rouen, régent en l'Université d'Oxford, « souverain astrologue et pensionnaire du roy Henry de Lenclastre. Cestui pronostica sur la révolution de l'an III^c IIII^xx xjx choses merveilleuses qui advinrent par le monde; par espécial, en Angleterre. Cestui descouvrit au roy Henry de Lanclastre une conspiration faicte contre luy d'aucuns seigneurs », (fol. 149).

Thibault (Jehan). — Natif d'Evreux en Normandie, habitant de Lion, docteur en médecine et bon astrologue, « est aussy en grande estime au moien de ses certaines pronostications », (fol. 165).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

tenue à Rouen, le 29 juin 1905,

en l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Présents :

MM. de Beaurepaire, *Président*,
Le Verdier, *Secrétaire*,
G.-A. Prévost, *Secrétaire-Adjoint*,
le chanoine Tougard, *Archiviste*,
Portal, *Trésorier*,
le Dr Panel, *Membre du Conseil d'administration*,
Paul Baudry,
Ch.-A. de Beaurepaire,
J. de Beaurepaire,
le chanoine Favé.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance :

MM. le chanoine Alexandre, Chr. Allard, le vicomte d'Amphernet, l'abbé Blanquart, de Caumont, le marquis de Civille, le Dr Coutan, G. Faucon, A. Fiquet, T. Genty, E. Guénin, l'abbé Hiard, l'abbé Humblot, Join-Lambert, P. Le Cacheux, le chanoine Porée, Louis Quesnel, Louis Régnier.

M. le Président ouvre la séance à deux heures et prononce le discours suivant :

Messieurs et chers Confrères,

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu le malheur de perdre plusieurs membres de notre Société dont les noms étaient pour elle une précieuse recommandation auprès du public. Ce sont (dans le cas où j'en oublierais, vous auriez la bonté de me le pardonner), le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie Française, sénateur inamovible, auquel est assurée une place des plus distinguées dans l'histoire des lettres et de la politique de notre pays pendant plus d'un demi-siècle (1) ; le comte Gustave de Reiset, ancien ministre plénipotentiaire à Turin, à Darmstadt et à Hanovre ; M. Gustave Heuzey, si honorablement connu dans la société rouennaise par son aménité et par son amour des beaux-arts ; M. Montier, docteur en droit, avocat du barreau de Pont-Audemer, maire de cette ville, qui, revenu sur le tard aux goûts de sa studieuse jeunesse, publiait, il y a peu de temps, d'intéressants mémoires sur les pavés de Prédauge et de Lisieux, sur les poteries d'Infreville et sur les épis de toitures de Manerbe (2) ; M. Malandain, ancien juge suppléant, membre honoraire de la

(1) Décédé le 4 juin 1905, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

(2) J.-B.-Amand Montier, né à Saint-Martin-Saint-Firmin, canton de Saint-Georges-du-Vièvre, le 21 novembre 1845, décédé à Pont-Audemer le 31 décembre 1904. Il avait fondé avec M. Coutil la Société normande d'études préhistoriques.

Commission des avoués du département, qui jouissait au Palais d'une haute considération (1).

Une autre perte, celle de M. Gravier, nous a été tout particulièrement sensible, parce qu'elle nous a privés du concours actif d'un de nos confrères les plus anciens, les plus laborieux et les plus dévoués. Nous arrivons bien tard pour rendre à sa mémoire l'hommage qu'elle mérite. Diverses Sociétés ont rempli ce devoir avant nous par la bouche de MM. Giraud, Lamy, Pelay, Sarrazin. Il ne nous reste qu'à joindre à leurs éloges le témoignage sincère de nos regrets et de notre reconnaissance.

M. Gabriel Gravier, décédé dans sa soixante-dix-huitième année, à Rouen, en son domicile, rue Alsace-Lorraine, le 21 novembre 1904, était né à Sancoins, commune du département du Cher, le 17 février 1827. Engagé à dix-huit ans, il accomplit ses sept années de service militaire, au bout desquelles il n'eut tenu qu'à lui d'obtenir le grade d'officier s'il eut pu se résoudre à prêter serment à l'Empire. Il quitta alors l'armée et vint se fixer à Rouen où nous le trouvons employé d'abord à la Conservation des Forêts, et, quatre ans plus tard, en 1856, à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest dont il ne devait sortir qu'après trente-neuf années, retraité comme chef de la comptabilité de la Division de Rouen. Il se consacrait avec une application exemplaire à tous les devoirs de cette assujettissante fonction, qui lui procurait le nécessaire pour le soutien de sa nombreuse famille, lorsqu'éclata la funeste guerre entre la Prusse et la France.

L'esprit militaire se réveilla alors en lui avec énergie. Malgré toutes les raisons qui semblaient légitimement s'opposer à sa détermination, il n'hésita pas à s'engager pour la défense de notre territoire. Cela lui procura l'occasion de commander, pendant plusieurs mois, en qualité de capitaine, une partie des mobilisés de la Seine-Inférieure.

Un grade plus élevé lui avait été proposé. Cette fois encore,

(1) Décédé à Rouen le 31 mai 1905, dans sa quatre-vingt-sixième année.

mais pour un motif différent, il le refusa : il craignait que son instruction militaire ne répondît pas à l'importance de la fonction qui lui était offerte. C'est une circonstance que j'ai apprise de lui et que je me plais à rappeler parce qu'elle fait honneur à son caractère. L'ambition ne lui paraissait permise que lorsqu'elle n'avait rien qui pût préjudicier à l'intérêt public.

Notre confrère dut à l'estime qu'il s'acquit dans ce temps d'épreuves si douloureuses pour un vaillant comme lui, le titre de président honoraire de la Société des combattants de 1870-1871 et de la Société des anciens militaires coloniaux, et aussi celui de vice-président de la Ligue patriotique rouennaise, qu'il avait contribué à établir. Chaque année, au 1er novembre, il ne manquait pas de se rendre près du tombeau élevé à la mémoire de son ancien compagnon d'armes, le capitaine Lecerf, et là, par des paroles chaleureuses, il s'attachait à entretenir dans le cœur de ses camarades le sentiment patriotique qui l'animait et qui lui eût rendu faciles les plus durs sacrifices.

Patriotisme, franchise ennemie de tout détour, désintéressement absolu, ce sont des qualités qu'on reconnaissait à première vue en M. Gravier, et dont on ne saurait faire trop d'estime.

Il nous faut maintenant l'envisager sous un point de vue différent, qui ne lui est pas moins favorable.

En dehors du temps qu'il passait à son bureau, où il se distingua toujours, autant par son assiduité que par son intelligence, peu d'heures lui restaient dont il pût librement disposer. La plupart, à sa place, les auraient consacrées à un repos presque nécessaire ; ils auraient cherché dans des distractions extérieures une agréable diversion à de sèches opérations de comptabilité ; et à vrai dire, leur conduite n'aurait eu rien que de naturel et même de légitime. Mais bien différent fut le régime de vie de M. Gravier. Rentré chez lui, se retrouvant au milieu des siens, il suppléait, par une lecture attentive, à ce qui avait manqué à son instruction première. Ses rares journées de congé, tout le

temps qu'il pouvait prendre sur son sommeil, étaient ainsi employées. Une vie frugale, une constitution robuste, lui permettaient cet excès d'application que condamneraient peut-être les règles de l'hygiène.

Par là on s'explique comment, en 1869, sans doute à la grande surprise de ceux qui ne connaissaient que l'employé comptable, il put obtenir le prix proposé par la Société libre d'émulation de Rouen pour l'éloge de Cavelier de la Salle.

Le mémoire couronné supposait, en effet, de longues et patientes investigations dans les livres imprimés et dans les manuscrits ; il supposait aussi des connaissances géographiques étendues qui ne pouvaient être que le fruit d'un labeur acharné.

Encouragé par ce brillant succès, M. Gravier ne douta pas qu'il n'eût trouvé sa voie ; il la suivit avec passion, consacra une partie notable de ses modestes économies à la formation d'une bibliothèque en rapport avec ses études favorites ; il se fit, en quelque sorte, parmi nous, le patron de la géographie, et il eut le mérite de fonder à Rouen, en 1879, une Société consacrée à l'étude de cette science, utile autant qu'attrayante, Société qui va grandissant d'année en année et qui restera l'œuvre maîtresse de notre confrère et son meilleur titre à la reconnaissance publique.

On ne peut voir qu'une récompense très légitime dès services éminents qu'il lui avait rendus, dans le titre de président honoraire fondateur qu'elle lui décerna lorsque, après nombre d'années d'exercice, il se démit de ses fonctions de secrétaire général.

La notoriété de M. Gravier, comme géographe, s'étendait fort au-delà de cette ville. Les plus célèbres Sociétés de géographie de la France et de l'étranger se l'étaient affilié, soit comme membre honoraire, soit comme correspondant.

Il est juste aussi de rappeler qu'il avait obtenu des marques très flatteuses de sympathie, d'utiles conseils et de précieux

encouragements de plusieurs savants bien connus, entre lesquels il suffira de citer MM. d'Avezac, Defremery et Maltebrun.

La Ville de Rouen, en reconnaissance des services rendus au pays par M. Gravier en 1870, lui a accordé une sépulture perpétuelle au Cimetière-Monumental.

A notre tour, rappelons brièvement ce que M. Gravier a fait pour nous.

Déjà il figure comme membre de notre Société en 1871, c'est-à-dire presque aussitôt après qu'elle eut été fondée.

Pendant vingt-quatre ans, du 6 novembre 1876 jusqu'au 19 juillet 1900, il a rempli pour elle les fonctions de trésorier.

Nous lui sommes redevables d'une des meilleures publications de notre collection, une de celles aussi qui sont le plus recherchées.

Dès le 8 janvier 1872, il nous donnait lecture d'un rapport sur *l'Histoire de la première decouverte et conqueste des Canaries, faite, en 1402, par Jehan de Bethencourt, chambellan de Charles VI.* Il nous assurait que la réimpression de ce livre rare, si précieux pour l'histoire maritime des Normands, serait fort utile, surtout si l'édition nouvelle était préparée conformément au texte d'un manuscrit presque contemporain qui appartenait à Mme de Mont-Ruffet, texte que Bergeron s'était permis de rajeunir et même d'abréger dans son édition de 1630, la seule connue, et d'après laquelle il en avait été fait, en Angleterre, une seconde par M. Mayer, pour l'Hakluyt Society, à l'usage d'un public nécessairement peu nombreux, puisque chaque exemplaire ne coûtait pas moins de trois guinées.

La proposition de M. Gravier fut favorablement accueillie.

Le 4 mars 1872, M. d'Estaintot était heureux de nous annoncer qu'il avait fait demander à Mme de Mont-Ruffet le manuscrit en question et que tout lui permettait d'espérer que la communication en serait obtenue.

Ce ne fut pourtant que le 8 juin 1873 que M. Louis Passy nous

fit connaître que Mme de Mont-Ruffet communiquerait volontiers sur place, à M. Gravier, le précieux document.

Le 10 novembre de la même année, notre laborieux éditeur se disait en mesure de mettre sous presse la copie qu'il s'était empressé d'en faire.

Sur sa demande, on renonça au titre donné par Bergeron : *Histoire de la premiere descouverte et conqueste des Canaries faite dès l'an 1402 par Messire Jean de Bethencourt*, et l'on adopta le titre du manuscrit : *Le Canarien, livre de la conqueste et conversion des Canaries.*

Au mois d'avril 1874, on autorisa M. Gravier à joindre à la carte moderne des Canaries, une autre carte dressée au commencement du xve siècle par Mecia de Viladestes, qui lui avait été signalée par M. d'Avezac et qui passait pour une des curiosités du cabinet géographique de la Bibliothèque Nationale.

L'ouvrage parut enfin sous ce titre : *Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries (1402-1422), par Jean de Bethencourt, gentilhomme cauchois, publié d'après le manuscrit original, avec introduction et notes, par Gabriel Gravier, membre de la Société de géographie de Paris. In-8° LXXXIII-262 pages et 2 cartes.*

L'intérêt qui s'attache à cette publication explique les détails dans lesquels j'ai cru pouvoir entrer.

Mais je dois dire que depuis que *le Canarien* a paru, un rapport sur le Musée britannique pour l'année finie le 31 mars 1889, mentionna l'acquisition d'un très intéressant manuscrit qui reçut le n° 2709 dans le fonds Egerton. C'était un nouveau texte du *Canarien* qui présentait ceci d'intéressant, qu'il donnait la prééminence sur Jean de Bethencourt à Gadifer de la Salle, que ne nommait même pas le texte dont nous avons eu connaissance. Un point hors de contestation, c'est que le manuscrit anglais, de 1420 à 1430, est antérieur d'un assez bon nombre d'années au manuscrit français.

Depuis, cette relation favorable à Gadifer de la Salle a été publiée en France par M. Margry.

Il y a donc une sorte de question d'honneur à régler entre deux concurrents. Maintenant, le public a sous les yeux les deux pièces du procès. L'une et l'autre ont leur prix, et, à quelque opinion qu'on se range, on conviendra que MM. Gravier et Margry nous ont rendu un réel service en nous les signalant et en les mettant à notre portée.

Je finirai ce rapport en félicitant M. Paul Le Cacheux du soin qu'il a apporté à son édition du *Compte de Thomas du Marest*, ancien curé de Saint-Nicolas de Coutances. Les documents de ce genre sont très rares dans nos archives. Celui qui nous est fourni offre cet avantage d'être relatif à la Basse-Normandie que nous avons intérêt à ne pas négliger. Il est, d'ailleurs, précédé d'une introduction, aussi savante que bien écrite, qui ajoute singulièrement à la valeur de l'ouvrage.

Nous avions espéré être en mesure de vous distribuer le volume de M. Gustave-A. Prévost, qui contient les notices rédigées par le président Bigot de Monville sur les membres du Parlement de Normandie depuis l'établissement de cette Cour souveraine jusqu'en 1550. Des obstacles indépendants de notre volonté ont retardé l'achèvement de ce volume. Ce que je puis assurer, c'est que la préparation de cette publication a coûté à notre savant éditeur des peines infinies dont il est impossible de se rendre un compte exact quand on n'a pas sous les yeux le manuscrit de Bigot de Monville. Au premier abord, l'écriture semble indéchiffrable ; elle devient encore plus embarrassante quand, sous des caractères à peine formés, il faut reconnaître des noms d'homme et de lieu qui sont des plus abondants. Veuillez donc, Messieurs et chers Confrères, nous faire crédit d'un mois ou deux, et en attendant, croyez qu'il ne sera que juste d'adresser vos remerciements et vos félicitations à MM. Paul

Le Cacheux et Gustave Prévost, dont la collaboration est si avantageuse à notre Société.

— Après ce discours, accueilli par d'unanimes applaudissements, la parole est donnée au rapporteur de la Commission des fonds et archives. En l'absence de M. le Dr Coutan, le rapport est lu par M. G.-A. Prévost, qui s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

La Commission des fonds, composée de MM. G. Vallée, L. Régnier et Coutan, m'a confié le soin de vous soumettre son rapport :

RECETTES

En caisse au 8 juin 1904	6.752 fr.	»
Balance d'intérêts, au 30 juin 1904, des fonds déposés au Comptoir d'Escompte	9	»
Reçu de M. Lestringant, pour vente de volumes en 1903-1904	381	20
Reçu du Ministère de l'Instruction publique pour subvention en 1904	300	»
Reçu de la Bibliothèque de l'Etat de New-York pour vente de volumes	300	»
Balance d'intérêts, au 31 décembre 1904, des fonds déposés au Comptoir d'Escompte	16	15
231 cotisations : 14 (1903-1904); 217 (1904-1905)	4.620	»
Total des recettes	12.378	35

DÉPENSES

Frais d'administration (recouvrements, corres-

pondance, convocations, assurance, expédition de volumes, garde de dépôt)			719	07
Loyer du dépôt, six mois			50	»
Facture de l'imprimeur, M. Gy :				
Antiquus Cartularius baiocensis	2.029 fr.	45		
Recueil de Journaux caennais	1.653	25		
4 fascicules du *Bulletin* et fournitures	763	65		
	4.446 fr.	35	4.446	35
Total des dépenses			5.215 fr.	42

BALANCE

Recettes	12.378 fr.	35		
Dépenses	5.215	42		
Avoir au 15 juin 1905	7.162 fr.	93		
En dépôt au Comptoir d'Escompte			6.445 fr.	41
En caisse chez le Trésorier			717	52
Total égal			7.162 fr.	93

Neuf cotisations restent à recouvrer, dont une afférente à l'exercice 1903-1904, et huit à l'exercice 1904-1905, représentant ensemble une somme de 180 francs.

M. Lestringant doit aussi la somme de 186 fr. 25 pour volumes qu'il a vendus au compte de la Société.

Par contre, il nous reste à payer à M. Gy une note de fournitures diverses, les frais d'impression de deux *Bulletins* et ceux de deux volumes : le *Livre de comptes de Thomas du Marest*, et le recueil de *Notices sur les membres du Parlement, tirées des manuscrits Bigot*, qui est encore inachevé. L'avoir qui vient d'être signalé suffira amplement à acquitter cet arriéré.

L'exercice 1904-05 aura ainsi reçu les deux volumes accoutumés : le premier va vous être remis aujourd'hui, c'est le *Livre de comptes de Du Marest*, publié par M. P. Le Cacheux; quant au second, formé des notices extraites des manuscrits Bigot et préparé par M. G.-A. Prévost, il pourra être mis en distribution au retour des vacances.

Je suis l'interprète de la Commission en vous proposant d'adresser l'expression de vos sympathiques regrets à M. le chanoine Lesourd, que l'état de sa santé a obligé de renoncer, depuis le mois de janvier dernier, aux fonctions de Trésorier, et en vous priant d'exprimer vos plus vifs remerciements à son successeur, M. Portal, pour le dévouement avec lequel il remplit sa délicate mission.

MESSIEURS,

La Commission des Archives, dont les membres sont les mêmes que ceux de la Commission des finances, a examiné les comptes de M. l'Archiviste, pour l'année 1904-1905, et a constaté l'état suivant :

Au 15 juin 1904, il existait 782 volumes en dépôt chez M. Lestringant, libraire de la Société, et chez MM. Picard et Jouan, ses correspondants à Paris et à Caen. Pendant l'exercice 1904-1905, M. Lestringant a reçu 209 volumes, ce qui fait un total de 991 volumes. Pendant le même exercice, M. Lestringant a rendu 2 volumes à la Société; il en a distribué 280 à divers membres et en a vendu 27. Il ne reste donc plus à sa charge que 682 volumes.

Le produit de la vente a été de.....	211 fr. 50
Le total des débours est de.....	25 25
M. Lestringant redoit donc à la Société.....	186 fr. 25

M. Wilhelm avait en charge, au 23 juin 1904, dans le dépôt confié à ses soins, 4,280 volumes.

Pendant l'exercice 1904-1905, il est entré, dans ce dépôt, 129 volumes, mais il en est sorti 349. D'où il résulte que M. Wilhelm a en charge, à ce jour, 4,060 volumes.

Résumé : Dépôt chez les libraires.....	682	volumes.
Dépôt rue de Fontenelle.....	4.060	—
Total.....	4.742	volumes.

La Société possédait, au 23 juin 1904, 5,062 volumes; elle en possède, à ce jour, 4,742, soit une diminution de 320 unités.

Cinquante-huit volumes ou brochures sont entrés dans les Archives de la Société et ont été cotés sous les n°s 1088 à 1146.

La Commission vous propose, Messieurs, de remercier notre savant Archiviste, M. l'abbé Tougard, ainsi que MM. Lestringant et Wilhelm, dont le concours actif a fourni tous les éléments de ce rapport.

Les comptes de M. le Trésorier et ceux de M. l'Archiviste sont déposés sur le bureau, avec les pièces justificatives; ils sont approuvés, et, conformément aux propositions du rapporteur, MM. le chanoine Tougard et Portal sont remerciés du dévouement avec lequel ils veulent bien s'acquitter de leurs fonctions; MM. Lestringant et Wilhelm sont félicités aussi du soin parfait qu'ils apportent à leurs gestions.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement partiel du Conseil d'administration.

Sont réélus pour une nouvelle période de trois ans : Mgr J. Loth, MM. Desbuissons, G. Portal et l'abbé Tougard, membres sortants et rééligibles.

M. Ch. Bréard a été élu pour la même période, en rem-

placement de M. Lamer, dont l'éloignement de Rouen a déterminé la démission.

M. G. Faucon a été élu pour deux ans, en remplacement de M. G. Gravier, décédé.

— L'Assemblée a décidé que la Société adhérerait au Congrès des Sociétés savantes de Normandie, convoqué au Havre, du 16 au 18 juillet prochain, sur l'initiative de la Société havraise d'études diverses.

— Distribution a été faite aux membres présents, de : *Le Livre de comptes de Thomas Du Marest*, publié par P. Le Cacheux, suivi de *Pièces relatives au diocèse et aux évêques de Coutances*, publiées par M. Ch. de Beaurepaire. Ce volume est affecté à l'exercice 1904-05.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 29 *juin* 1905.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE.

Le Conseil d'administration s'est réuni, suivant l'usage, à l'issue de l'Assemblée générale, et a procédé au renouvellement de son Bureau pour l'exercice 1905-06 :

Ont été réélus :

Président : M. de Beaurepaire ;
Vice-Président : M. H. Wallon ;
Secrétaire : M. Le Verdier ;
Secrétaire-Adjoint : M. G.-A. Prévost ;
Archiviste : M. le chanoine Tougard ;
Trésorier : M. G. Portal.

M. G.-A. Prévost rend compte de la préparation du volume qu'il est chargé d'éditer. L'imprimerie est en possession des épreuves corrigées et des derniers feuillets de copie, en petit nombre, qui restent à composer.

Le Conseil continue l'examen des documents proposés pour composer le recueil de *Mélanges*, à l'étude.

Il adopte la publication du *Coutumier de la cathédrale d'Evreux*, manuscrit connu sous le nom de *Livre de Hunaud*, qui sera publié par M. l'abbé Blanquart.

Il écarte un opuscule imprimé, convenant mieux à des bibliophiles, et réclamé par une autre Société. Il attend de nouveaux renseignements pour prendre parti à l'égard de trois autres documents.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

LETTRES-ROYAUX ORDONNANT DES RÉPARATIONS AU DONJON DE VIRE (25 mars 1391, n. s.)

Dans la nuit de Noël 1390, une tempête effroyable

s'était déchaînée sur le donjon et sur le château de Vire, justement renommé pour sa belle prestance. Les combles de la haute forteresse s'étaient effondrés dans une chute lamentable, et avec eux la chapelle, les guérites des remparts, ainsi que les guérites des tours d'enceinte. Au sens grammatical d'une charte, restée inconnue jusqu'ici, c'était tant la partie supérieure du donjon, que toutes les constructions couronnant les sommets de l'édifice, dans tout son ensemble, qui avaient été précipitées dans le vide. Les assises n'avaient pas dû souffrir, mais seulement tout ce qui dépassait le niveau du boulevard et des créneaux.

Le désastre toutefois paraissait considérable.

Dès les premiers jours de janvier 1391, la nouvelle en parvint à Paris, au roi Charles VI, qui, par ses lettres-royaux du 25 mars, ordonna immédiatement les réparations du dommage. Elles donnent lieu à quelques observations nécessaires que nous ferons avec rapidité.

Tout d'abord, leur date d'avant Pâques indique que l'évènement avait dû s'accomplir le 25 décembre 1390.

On constatera aussi que le roi et son entourage prenaient peu de souci de l'exactitude géographique : on ne craint pas en effet d'écrire dans ce document que *le chastel de Vire est assis ès marches de Chierbourt et de Bretaigne*, et ailleurs, qu'il est au *voisinage de la mer*, alors qu'il en est éloigné d'au moins quinze lieues.

Le roi était beaucoup plus dans la vérité lorsqu'il constatait que la conservation et la mise en parfait état du

château et de la forteresse s'imposaient à lui, qu'elles étaient nécessaires, indispensables et urgentes, non seulement pour la défense *du pays entier*, mais encore pour *la sûreté du royaume*. Il avait l'instinct et le pressentiment des luttes prochaines qui lui apparaissaient inévitables et violentes, si l'on en jugeait d'après l'expérience acquise dès longtemps ; il voulait être en garde.

En effet, la forteresse de Vire formait, avec celles d'Avranches, de Mortain et de Domfront, les quatre points d'un vaste quadrilatère essentiel à la défense de notre Basse-Normandie contre les invasions incessantes de la Bretagne, l'ennemie héréditaire.

Dès les temps beaucoup plus anciens, cela avait été déjà reconnu, puisque les trois donjons de Vire, de Mortain et de Domfront, construits presque à la même époque, au XIe ou XIIe siècle, semblaient avoir été édifiés sinon par un même architecte, au moins sur un modèle unique, car ils étaient tous quadrangulaires. Assurément, le château d'Avranches devait être similaire et avoir avec eux — toutes proportions gardées — un grand air de ressemblance et un aspect familial.

Enfin, nous rappellerons que cette constitution militaire, géographique et absolument naturelle, fut tellement puissante, tellement intime à toutes les époques que, lors de la révolte des Nu-Pieds (1639-1644), Gassion, envoyé par la Cour, eut à y organiser ses colonnes militaires de répression, aussi bien à Avranches, centre principal de

l'insurrection, qu'à Vire, à Brouains, à Beauficel et à Mantilly (1).

Charles VI comprit tellement bien le péril qui pouvait l'atteindre, qu'on le lui avait peut-être exagéré à dessein, en lui présageant surtout la possibilité d'une surprise inattendue. Il pouvait croire *au moult pitteux desthelement d'icelui chastel*, dont on lui avait dit qu'il n'avait *aucuns fossez que une rivière et qui court au dessoubz fait si grand noise que du guet on ne peut rien oïr*.

Alors il envoya sans retard des ordres pressants : partout il rencontra des oppositions.

Invité à les faire exécuter, le vicomte de Vire, le *negotiorum gestor* de la duchesse d'Orléans, s'y refusa formellement. Il ne voulait ni ne le pouvait : ses raisons étaient péremptoires.

D'un côté, Charles VI avait disposé par donation régulière, depuis plusieurs années, des revenus ordinaires de la recette de Vire, au profit de la duchesse d'Orléans, sa tante (2), qui les percevait avec exactitude. Elle, pas plus que son agent, ne voulait rien entendre.

D'autre part, le produit des recettes extraordinaires se trouvait circonscrit dans de telles limites, par le règlement de la Cour des comptes royaux, que c'était à grand' peine

(1) Archives du Ministère de la Guerre. — De la Sicotière, *Les Nu-Pieds*, 1890. — *Bull. de la Soc. historique de l'Orne*, 1890.

(2) Blanche de France était la fille du roi Charles IV, surnommé le Bel. Ayant épousé Philippe, duc d'Orléans, le dernier des frères du roi Jean le Bon, elle était la grand' tante de Charles VI.

si les charges du budget pouvaient être acquittées. L'Etat ne pouvait rien.

Or, il fallait aviser au plus vite.

Dans ces circonstances, et pour couper au plus court, le roi prit à son compte, avec une résolution toute patriotique, la totalité des réparations du donjon et des *remparements*, aussi bien que toutes celles qui seraient reconnues nécessaires *pour le profit dudit païs*. Il donna en conséquence ses instructions d'exécution et commanda à ses agents fiscaux d'en solder le montant, leur promettant que, sur la production de leurs états et des quittances ou certificats de paiements à l'appui, ils en seraient remboursés sur leurs recettes.

Ce sont les Lettres-Royaux délivrées à cet effet, le 25 mars 1391 (n. s.), que nous avons retrouvées. Elles nous ont paru présenter un assez vif intérêt, d'autant plus grand que, dès l'année suivante, une guerre nouvelle avec la Bretagne éclata ; le roi Charles VI prit lui-même le commandement de l'expédition (août 1392).

HIPPOLYTE SAUVAGE.

Ordre du Roi Charles VI à ses trésoriers, à Paris, de faire payer les réparations qu'il a ordonné de faire au château de Vire. 25 mars 1391 (n. s.)

[Original. — Archives nationales. — Monuments historiques. — Cartons des Rois. K. 54, n° 5.]

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France.

A noz améz et féaulx Trésoriers à Paris, salut et dileccion.

Nous avons entendu que nostre Chastel de Vire qui est

assis ès marches de Chierbourt et de Bretaigne près de la mer et environné de touz costez des terres que souloit tenir en Normendie le Roy de Navarre est moult desemparé, et si cheu le comble du donion dicelui Chastel, la nuit de Noël derrain passé, et aussi la chappelle, toutes les guerites du donion abatues et cheues, et la plus grant partie des guerites des autres tours du dit Chastel, et avec ce est icelui Chastel moult pitteux desthelement, tant pour ce quil ny a entour icelui que dehors aucuns fossez comme par une rivière qui court au dessoubz par un rochiers et fait si grant noise que du donion et du cousté ou il siet le guet estant ou dit Chastel ne puet rien oïr ; Et que le dit Chastel pour la seurté dicelui du païs denviron et aussi de tout nostre roiaume convient et est de necessité reparer et mettre briefment en bon et souffisant estat ;

Lesquelles reparacions et amendemens nostre viconte de Vire na voulu et ne veult faire disant que il ne pourroit pour ce que il dit que nostre très chière et très amée tante la Duchesse Dorleans prent la plus grant partie de la revenue dudit fieu et que dautre part il est tant chargié par lordennance de la chambre de nostre tresor que sa recepte ne puet fournir ses charges; Et nous voulans nostre dit Chastel estre soutenu et mis en bon estat pour obeir aux inconveniens qui par deffault de ce pourroient ensuivre à nous et à nostre Roiaume,

Vous mandons et estroitement enjoignons que de et sur les deniers du dit trésor vous facez briefment et sans delay faire en nostre dit Chastel toutes les reparacions à nostre donion et remparemens dessuz diz et tous autres qui necessaires y seront pour le prouffit et seurté dicelui et du dit païs den-

viron et par rapportans ces presentes et lettres de quictances et certifficacions teles que il conviendra, tout ce que paié aura esté sera alloué ès comptes et rabatu de la recepte de celui ou ceulx que il appartendra par noz amez et féaulx de noz comptes à Paris sans aucun contredit non obstant quelconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires.

Donné à Paris le xxve jour de mars avant Pasques lan de grace mil ccc IIII^xx^ et dix, et de nostre règne le onziesme. — Par le Roy en ses requestes : Blanchet.

Le sceau a été coupé. — *Au dos :* La Duchesse d'Orleans jouissoit de la plus grande partie de la recepte de Vire. 1390, 25 mars.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 9 *octobre* 1905.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Bulletin de la Société histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXIV, n° 2 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1894, n°s 1, 2, 3 ; — *Bulletin mensuel de la Société d'hist. et d'archéol. du Vimeu*, 1905, n°s 4 et 5 ; — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, mars-avril, mai-juin 1905 ; — *Journal des Savants*, juin, juillet, août, sept. 1905 ; — *Revue histor.*, juillet-août, sept.-oct. 1905 ; — *Comité des travaux histor. et scientif.*, *Liste des membres du Comité*, 1905 ; — *Discours prononcés à la séance générale du Con-*

grès des Sociétés savantes, 1905, par MM. Héron de Villefosse, Stéphane Gsell et Bienvenu-Martin ; — *Le château de Bailleul*, par M. l'abbé Hébert ; — *Public papers of George Clinton, first governor of New-York*, 1777-1795 *and* 1801-1804, vol. VII (published by the State of New-York) ; — *Annual report of the american historical association of the year* 1903 (*Smithsonian institution*), t. 1 et 2; [le tome 2 est constitué par : *Correspondance of the french ministers to the United States*, 1791-1797, edited by prof. Frederik J. Turner.]

Est acceptée la démission de M. G. Cahen.

Est élu membre de la Société, M. l'abbé Bertran (651), vicaire à Saint-Valery-en-Caux, présenté par MM. Savoye et l'abbé Tougard.

Rendant compte de l'état des ouvrages en préparation, le Secrétaire fait connaître que le texte du volume préparé par M. G. Prévost est tiré et forme vingt feuilles ; il ne reste plus à composer que l'introduction et la table.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du journal de Biot, prêtre du Havre, et s'être muni du consentement de M. Victor Toussaint, propriétaire du manuscrit, qui a bien voulu en faire la communication, décide d'extraire et d'insérer dans le volume de *Mélanges* la partie de ce journal qui est l'œuvre personnelle du rédacteur et qui comprend les événements arrivés de son temps au Havre, en rejetant au contraire toute la partie relative aux événements anciens, qui ne constitue qu'une banale compila-

tion. M. l'abbé Tougard accepte de se charger de cette édition.

Le Conseil écarte l'impression des lettres écrites au roi par Guillaume d'Houdetot, capitaine de la citadelle de Godefa à Gênes (1507-1513), qui ont été signalées par une étude publiée dans le *Correspondant* de janvier dernier : après examen de cette correspondance, le Conseil constate les lacunes trop nombreuses de ces lettres, causées par le feu qui a gravement atteint le registre où elles sont recueillies ; le caractère trop peu normand et surtout l'intérêt par trop médiocre de cette correspondance sont également pris en considération.

Il ajourne sa décision à l'égard de plusieurs autres documents et réclame de nouveaux renseignements de ses correspondants.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 6 *novembre* 1905.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE.

Ouvrages offerts : *Bulletin de la Société histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXIV, n° 3 ; — *Bulletin mensuel de la Société d'hist. et d'archéol. du Vimeu*, 1905, n° 5 ; — *Journal des Savants*, oct. 1905 ; — *Annuaire de l'Université Laval pour l'année* 1905-1906 ; — *Trois mémoires du lieutenant général du Portal sur la ville*

et le chasteau de Caen (1759-1771), publiés par M. Vanel.

Est nommé membre de la Société, M. le comte Charles d'Harcourt (n° 652), au château du Champ-de-Bataille (Eure), présenté par MM. de Beaurepaire et L. Régnier.

Le Conseil constate que la subvention ministérielle paraît devoir manquer pour l'année 1905, aucune nouvelle n'en étant encore parvenue.

M. Prévost fait connaître que l'introduction et la table de son *Recueil des présidents, conseillers, etc. du Parlement, d'après le manuscrit Bigot*, sont achevés, qu'il en attend le prochain tirage, et que le volume pourra être mis en distribution avant la fin de l'année.

Le Conseil continue son examen des documents dont l'insertion dans le volume de *Mélanges* en préparation est proposée. Il adopte l'impression des pièces suivantes :

Un devis du XIVe siècle pour la construction d'une maison forte à Elbeuf-sur-Seine, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, qui sera édité par M. L. Regnier;

Une enquête par tourbes (XIVe siècle), signalée par M. de Beaurepaire, qui se chargera de l'édition.

Le Conseil prend connaissance d'un certain nombre d'autres communications et ajourne son jugement après de plus amples informations.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 décembre 1905.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants,* nov. 1905; — *Bulletin hist. et philolog. du Comité des Travaux histor. et scientif.*, 1904, nos 3 et 4; — *Revue Mabillon*, n° 1 ; — *Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'arch. du Vimeu*, 1905, n° 6; — *Les sacs de parchemins de l'Avranchin*, par M. Hipp. Sauvage.

Sont élus membres de la Société :

M. le duc de Polignac (653), au château de Saint-Jean-du-Cardonnay (Seine-Inférieure), présenté par MM. le comte de Bagneux et Le Verdier ;

M. le vicomte de Polignac (654) au chateau de Canappeville (Eure), présenté par Mgr Loth et M. de Beaurepaire.

Le Conseil, continuant son examen des documents dont on propose l'insertion au volume de *Mélanges* en préparation, adopte la publication, par les soins de M. Ch. Bréard, d'un certain nombre de pièces du XVIe siècle concernant la marine, récemment acquises par la bibliothèque du Havre et provenant de l'amiral du Chillou.

Il écarte quatre propositions et ajourne sa décision concernant deux autres.

Les membres présents reçoivent le volume *Recueil des*

présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie, de 1499 *à* 1550, édité par M. G. A. Prevost. Ce volume complète la distribution de l'exercice 1904-1905.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

INTERROGATOIRES DES ANGLOIS PRISONNIERS ET PRINS SUR LA MER PAR LES DIEPPOIS EN 1558 (1).

En 1557, la prise de Saint-Quentin et la défaite de l'armée française jetèrent la consternation dans toute la France. Henri II prit aussitôt les mesures capables de réparer cette perte. On leva quatorze mille Suisses et un grand corps d'Allemands ; on convoqua le ban et l'arrière-ban. On résolut d'attaquer Calais et ordre fut donné à tous les capitaines de navires et à tous les armateurs de courir sur les vaisseaux anglais et de se rendre dans la Manche au mois de janvier 1558 (n. st.). La place de Calais fut prise en huit jours par le duc de Guise, au milieu de l'hiver; la même place avait coûté onze mois de siège à Edouard III après la bataille de Crécy.

Le port de Dieppe regorgeait alors de navires. Les entre-

(1) Bibl. Nat., ms. fr. 23191, fol. 200-205.

prises audacieuses, les navigations lointaines, les opérations commerciales les plus aventureuses attiraient ses marins et leurs officiers. Dans la guerre qui se termina par le traité de paix de Cateau-Cambresis, la marine dieppoise joua un rôle important. Pour la troisième ou quatrième fois, elle alla résolument au devant de la flotte du roi d'Angleterre, flotte que l'on savait rassemblée dans le havre de Douvres, au temps où le duc de Guise se dirigeait de Compiègne sur Calais. De leur côté, les capitaines anglais avaient décidé de se porter sur les côtes du Boulonnais et de la Picardie, non pas en vue d'entamer le territoire, mais pour intercepter les renforts, les arrêter au passage. Deux navires, dont l'un nommé le *Georges*, étaient sortis de la Rye et cinglaient vers les côtes de France le 24 janvier 1558. Ils étaient équipés de trente-deux hommes d'équipage et ne portaient de vivres que pour huit jours. Le plan conçu par eux était de se saisir de navires français et de les conduire dans le port de Rye. C'était un armement en course qui paraît avoir été organisé par des armateurs anglais. Mais les Dieppois, qui s'étaient établis en croisière au nord-ouest de Calais, capturèrent le *Georges* et firent route, avec leur prise, pour Calais. Chaque matelot fait prisonnier subit un interrogatoire. Voici l'un des procès-verbaux :

Du xxvij^e^ janvier mil v^c^ lvij, à Calais, le roy y estant (1),

(1) Henri II était à Abbeville le 20 janvier 1558 (n. st.). « Il en partit le lendemain pour aller coucher à Montreuil et samedy à Boulogne. Mais là il attendit des nouvelles du duc de Guise pour savoir le chemin qu'il devoit

par nous Pierre de Lalane (1) et Odin du Mas (2), avons faict venir pardevant nous Jehan Laligne, pescheur de poisson de mer, natif du lieu nommé la Rivière près de Honfleur, aagé de quarante cinq ans ou environ. Interrogé combien de temps il y a qu'il partit dudit lieu de la Rivière et qu'il n'y a esté :

Dict que luy estant de l'aage de dix à douze ans ung anglois le print audit lieu de la Rivière, le mena en Angleterre au lieu de Hastingues où il a demeuré tout le temps de sa vie, sauf qu'il peut avoir quinze ou seize ans qu'on feist commandement à tous Anglois de vuyder s'ilz ne se faisoient naturalizer ; et au moien de ce qu'il n'avoit argent ni moien d'avoir ses lettres de naturalité il fut contrainct de vuyder dudit pays de Angleterre et se retirer audit lieu de la Rivière avec sa femme et enffans. Et fut audit lieu de la Rivière cinq ou six ans faisant estat de pescheur.

Interrogé pourquoy il s'en retourna dudit lieu de la Rivière en Angleterre et qu'il ne demeuroit audit lieu de sa naissance :

Dict qu'il n'avoit aucuns biens audict lieu de la Rivière ; sa femme le persuada d'aller audit Angleterre et s'en alla demeurer au lieu de Vinseneray (*Winchelsea*) près le lieu de la Rye oudit païs de Angleterre, et peult y avoir sept ou huict ans. Lors print ses lettres de naturalité et escript du curé de ladite ville de Vinseneray comme habitant et domicilié dudit lieu et comme anglois ; et y a tousjours demeuré faisant estat de pescheur et marinier.

prendre et s'il feroit passer sa maison au delà de Boulogne. » — Bibl. Nat., ms. fr. 23191, fol. 171.

(1) Conseiller, notaire et secrétaire du roi en son conseil privé.

(2) Contrôleur ordinaire des guerres.

Interrogé s'il a jamais esté à la guerre et à la soulde du roy et royne d'Angleterre :

Dict qu'il ne fut jamais à la guerre ne soulde que depuis la présente guerre qu'on l'a contraint d'y aller. Et estoit dedans une navire duquel estoit maistre ung nommé Guillaume Vereul du païs d'Angleterre, environ la Saint-Jehan dernière que fut prinse une navire de France dont il eut sa part. et estoit à la soulde des bourgeois et vituailleurs dudit navire. Et présentement, depuis la prinse de Callais, il a esté contrainct par les maire et eschevins de ladite ville de Rye aller à la guerre contre les François, et s'est mist en une navire de guerre dont il ne sçait le nom et est party de ladite ville de Rye lundy dernier avec ung autre navire anglois pour courir sur les François. A ceste fin prindrent la coste de France pour veoir s'ilz en trouveroient quelques-ungs pour les mener à la Rye en Angleterre où se dresse l'armée de mer pour le roy d'Angleterre où sont mandez toutes les navires. Et quant il a esté en plaine mer, qui fust mardy dernier (1), rencontrèrent trois navires françoises (2) et pensant qu'ilz fussent flamentz s'approchèrent d'eulx. Ilz prindrent l'un desdites navires, ung vaisseau appelé *Hux* qui estoit avec lesdits François, mais les autres navires de France prindrent la navire où estoit ledit confessant et ses autres compaignons qui ont esté admenés au havre de ceste ville de Callais.

Enquis si, oudict païs d'Angleterre, y a bruict qu'il se dresse armée et en quel lieu ilz doivent prendre terre :

Dict qu'il est bruict qu'il se dresse armée ou lieu de Dou-

(1) 25 janvier 1558.

(2) Du port de Dieppe.

vres en Angleterre où le Conseil d'Angleterre se tient à présent pour venir en France et, dit-on, qu'ilz doibvent faire descente ainsi que le commung bruict est oudit païs ou lieu de Ambeteul (*Ambleteuse*) avec trente mil hommes et que là le roy Philippes doibt venir trouver ladite armée avec son armée pour dudit lieu d'Ambeteul venir recouvrer Callais, et est le commung bruict en tout ledit païs d'Angleterre qui leur coustera tous leurs biens et païs pour le recouvrement dudit Callais.

Dict, sur ce par nous interrogé, que le Conseil d'Angleterre estoit à Douvres lors qu'on commença à bastre la tour de Richeban (*Risbank*), et y vint pour savoir s'il estoit vray deux navires qui furent envoyez par ledit Conseil pour mettre gens dedans ladite tour. Et quant ilz furent proches de terre vers Callais ne virent aucune croix rouge ains virent deux navires qui avoient la croix blanche qui estoient prest du havre, au moyen de quoy lesdits deux navires s'en retournèrent ; et par ung canonnier dudit Richeban qui s'estoit saulvé par une navire rapporta qu'on avoit prins ladite tour de Richeban, et furent les gens de guerre envoyez dedans lesdits deux navires renvoyez par terre. Dès lors le Conseil se rompit et s'en alla à Londres, à cause du différend qui survint entre ceulx dudit Conseil. Et, entre autres, il a oyt dire que ung appellé le sieur de Bourgoigne (?) et ung autre seigneur d'Angleterre dudit Conseil appellèrent le vis-admiral nommé millor Houardin (1), *traistre*, et que le

(1) Guillaume, lord Howard d'Effingham, avait remplacé lord Clynton, au mois de mars 1554. Ce dernier fut de nouveau nommé lord-amiral le 10 février 1558.

sieur d'Erles Paimbroc (1) qui est estimé des plus grands d'Angleterre sera chef de l'armée qui vient en France.

Dict aussi, par nous sur ce interrogé, que le peuple est si mal affectionné contre leur royne et le roy Philippe (2) que si le Roy y envoyoit dix mil hommes, pourveu qu'ils ne gâtassent rien, il entreroit partout et que le commung se rendroit à son obéissance ; et est cause pour laquelle on appelle le vis-admiral *traistre*, c'est parce qu'on dit qu'il a faict et dressé le mariage d'entre le roy Philippes et la royne.

Dict aussi que le commung peuple est bien marry de ce que la guerre est contre les François et les Anglois, et que les grands seigneurs ont donné à entendre à la royne que le roy ne leur demandoit riens.

Et plus avant n'a esté enquis.

Avons aussi faict venir pardevant nous l'un des prisonniers anglois trouvez en ladicte navire..... et a dict ledict anglois avoir nom Geoffrin Hodistal, marinier de mer, natif de la Rye, en Angleterre, aagé de trente cinq ans ou environ.

Enquis quant il partit dudit lieu de la Rye :

Dict que ce fut lundy dernier passé deux heures d'après midy, et se meist dans ung navire d'ung nommé Jehan Brun qui est encores dedans la navire françoise, et estoient dedans ledit navire d'Angleterre trente Anglois et deux François. Et vindrent à la guerre contre les François par le commandement et contraincte du mayeur et eschevins de ladite ville de Rye, et n'avoient dedans leur navire que pour six ou huit

(1) Il faut lire : « le sieur comte de Pembroke », *carl of Pembroke*.

(2) Marie Tudor et son époux Philippe II, roi de Naples et d'Espagne.

jours de vivres. Et s'en venoient le long de la coste de France pour sçavoir s'ils trouveroient quelques navires de France et les prandre. Le mardy dernier rencontrèrent en mer trois navires de Dieppe qui prindrent leur navire par surprinse et les ont menez en ceste ville de Callais, et une navire angloise s'est saulvée, et ont mis lesdits François et aucuns mariniers anglois dedans les navires anglois et les autres dedans des navires de France.

Interrogé si la royne d'Angleterre dresse aucune armée pour passer la mer et venir en France :

Dict qu'il peult y avoir quinze jours qu'il estoit au lieu de Douvres, et lors il y avoit trente mil hommes de guerre pour passer à Callais avec six grandes navires de guerre et aultres petits vaisseaulx appartenants à ladite royne, et ce pendant furent adverty de la prinse de Calais qui cause que le millor Paimbroe renvoya lesdits gens de guerre..... Dict aussi qu'il fust arresté douze navires de la Rye pour garder la rivière de Londres craignant que le Roy n'y envoyast quelque force, et aussi pour faire quelques voyages à Callais pour prendre des femmes.

Dict aussi que le millor des Cinq Portz nommé millor Houardin et ung autre nommé millor Bourgoigne sont au lieu de Douvres pour garder le chasteau et havre dudit lieu. Dict aussi, sur ce interrogé, que l'armée que la royne dresse doibt descendre à Graveligne (*Gravelines*) ou à Doncargue (*Dunkerque*) en Flandres, et que les Anglois n'ont point d'espérance de recouvrer Callais si ce n'est par le moyen du roy Philippes. Et est ce qu'il dict.

Avons pareillement faict venir l'un des prisonniers qui, par interprétation, nous a esté dict avoir nom Clément le Bac,

natif de Flandres, du lieu de Lostandes, canonnier de son estat, aagé de trente quatre ans ou environ, après serment par luy faict de dire vérité :

A dict que trois mois sont ou environ il se retira en Angleterre parce qu'il ne pouvoit aisément gaigner sa vye en son païs, et se retira en la ville de Rye et estant audit lieu de la Rye il fust mis en une navire nommé le *Georges* de laquelle estoit maistre Jehan Brun, et gaignoit part de deux du pillage à cause de son estat de canonnier. Et partirent dudit lieu de la Rye lundy dernier passé pour venir contre les François, et furent prins mardy dernier passé sur les trois heures après midy par trois navires françoises, etc.

Avons aussi faict venir pardevant nous un desdits prisonniers, lequel après serment par luy faict de dire vérité..... nous a dict avoir nom Thomas Delmenant, natif de la Rye en Angleterre, marinier et pescheur de son mestier, aagé de vingt-six ans ou environ.

A dict, sur ce enquis et interrogé, quel jour ce fust qu'il partit dudit lieu de la Rye et pour que faire.

A dict que ce fust lundy dernier passé qu'il partit de ladite ville avec une navire nommée le *Georges* pour venir à la guerre contre les François, et dedans laquelle navire il y avoit trente deux Anglois et qu'ilz furent le jour de mardy dernier passé prins par les François qui les admenèrent partie d'iceulx en ceste ville de Callais.

Interrogé s'il y a armée en Angleterre et de quel nombre de gens de guerre :

Dict qu'il ne sçait, et qu'il y a environ dix-neuf vaisseaux dedans le havre de Douvres où il y peut avoir environ trois mil hommes et y sont le millor Houardel (*Howard*), vis-

admiral, et le millor de Bourgoigne, et qu'il est bruict que le roy Philippes doibt venir avec trente mil hommes du costé de Flandres pour le recouvrement de Callais, et que du costé d'Angleterre ils n'ont point d'espérance de recouvrer ledit Callais sy ce n'est par le moyen dudit roy Philippes. Et plus avant n'a estè interrogé.

Avons pareillement faict venir pardevant nous l'un desdits prisonniers qui s'est dict avoir nom Thomas Bonsart, marinier du lieu de Hastin, aagé de trente-trois ans ou environ.

A dict sur ce requis (1).....

Thomas Honachel, natif près de Rye, marinier et pescheur sur mer, aaigé de trente ans ou environ, prisonnier, a dict, sur ce enquis, avoir esté prins prisonnier mardy dernier passé estant sur la mer par les Françoys, et estoient partys ledit jour de lundy dernier passé, de leur bonne voullonté pour faire guerre contre les François affin de gaigner quelque chose, et qu'il y avoit bien environ de dix ou douze mil hommes de guerre assemblés à Douvres pour venir secourir la ville de Callais, mais ayant entendu la prinse dudit Callais furent renvoyez, à la charge de revenir quant ilz seroient mandez. Et c'est ce qu'il dict.

De Lalane. Du Mas.

Cet intéressant épisode est à ajouter à l'histoire navale du port de Dieppe au XVIe siècle. Nous avons aussi un autre motif de le signaler. Il nous donne l'occasion de rappeler le nom d'un navigateur dieppois très connu : Jean Ribaut. Et en effet, il semble que nous pouvons le

(1) Les trois dernières dépositions sont semblables aux précédentes.

rattacher à cette campagne et qu'il y commandait les navires dieppois. Telle est l'indication qui ressort de la lettre qui suit (1) .

Mgr. je vous renvoye le capitene Jehan Ribault qui vous dira comme ilz ont chassé les Angloix par mer jusques dedans leurs havres et rambairré tout plain de navirez angloix le long de la coste ; et faisant chasse sur lesdits Angloix deulx de nos navirez se sont rencontrez l'un l'aultre tellement qu'ilz font grande eau. Je les feray rentrer ceste marrée et les feray sortir incontinent affin que après avoir eu vostre commandement je l'accomplisse de tout mon pouvoir. Mgr. ledit cappitene Ribault vous dira se que pourront faire les Angloix pour avoir esté longuement avec eulx et bien cognoistre leurs forces par la mer. Il se trouveroit de bons vaisseaulx en Normandie bien tost prestz comme il vous pourra dire. Je vous supplie, Mgr., me commander vostre bon plaisir à la court où je m'envoye pour l'atendre et advertir Mgr. le cardinal de Lorrenne de se qui se pourroit faire de desà. J'ay commandé à beaucoup de vesseaulx mener vivrez en vostre camp et en ay faict partir plus de vingt. Je pense que ordinairement il en partira de ceste coste, mays qu'on leur entretienne le convoy. Mgr. je supplie Nostre Seigneur vous faire tousiours prospérer vos entreprinses, ensemble vous donner bonne vie et longue. De Dieppe, ce jour des Roys. Vostre très humble et obbéissant serviteur à jamays. Fors (2).

(1) Bibl. Nat., ms. fr. 23191, fol. 79.

(2) Charles Poussart, seigneur de Fors, maître d'hôtel du roi et de la reine de Navarre, capitaine-gouverneur de Bellesme et de Dieppe et des

La lettre, datée du 6 janvier 1558, est adressée au duc de Guise. Elle fait ressortir que, si le lieutenant-général du roi en donne l'ordre, on peut armer à Dieppe des navires pour la course ; d'autres navires ont été affrétés pour porter des vivres à Calais, où ils pourront arriver aussitôt que lui. On croit que, dans ces conjonctures, le capitaine Jean Ribaut se mit en mouvement.

CHARLES BRÉARD.

QUELQUES DÉTAILS SUR LE MOBILIER D'UN BOURGEOIS DE ROUEN AU XVe SIÈCLE

L'excellent ouvrage de M. de Beaurepaire sur l'*Etat des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge* a mis en relief, il y a un peu plus de quarante ans, la singulière fortune d'une famille de bourgeois de Rouen, les Alorge, qui s'éleva rapidement, vers la fin du XIVe siècle, à un haut degré d'honneurs et de richesses, pour déchoir non moins rapidement, lorsque les malheurs de l'occupation anglaise eurent profondément modifié l'état des personnes et des terres en Normandie. Un Robert Alorge, qui fut honoré de charges municipales et mourut en 1412, nous est présenté par Pierre Cochon, dans sa chronique, comme « un des plus

côtes de Normandie, marié à Marguerite Giraud, dame de Bazoges, le 24 janvier 1545. Famille originaire du Poitou. — Bibl. Nat., ms. fr. 28848, dossier 53106.

riches bourgeois de Rouen ne qui y eust esté puis la mort de sire Jacques Le Lyeeur, jadis capitaine de Rouen... » Ses nombreuses acquisitions de fiefs, citées par M. de Beaurepaire, révèlent en effet une fortune prodigieuse pour l'époque ; les donations qu'il fit aux monastères et aux églises montrent que sa piété était proportionnée à ses richesses. Son fils, Robert Alorge, sur lequel la chronique de Pierre Cochon nous donne également des détails, accrut encore l'immense fortune qui lui était venue de son père. Mais la décadence de cette famille date de lui. Après s'être rallié à la cause anglaise et avoir prêté serment de fidélité à Henri V, il oublia ses engagements, fit retour à la cause nationale et se perdit par dévouement au vrai roi de France. Arrêté à Rouen et jeté en prison, il fut décapité sur la place du Vieux-Marché le 13 juin 1421. Le 6 février suivant, Henri V accorda à Jean de Clères, chevalier, et à Jeanne de Bannois, sa femme, qui lui avaient prêté serment de fidélité, une partie des rentes qui avaient appartenu à Robert Alorge « exécuté à Rouen pour ses demérites ». « Ses biens furent partagés par le roi d'Angleterre entre plusieurs seigneurs. Il donna à Berard de Montferrant, chevalier, toutes les rentes que Alorge possédait à Rouen, et des fiefs nobles d'un revenu de 90 l. t. environ ; à Jean Salvaing, deux maisons à Saint-Martin-du-Pont ; à Edmond de Hauton, deux autres maisons (1) ». Il convient d'ajouter que les fils de Robert Alorge ren-

(1) *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, chap. X, *passim*.

trèrent en possession d'une partie des biens de leur père ; mais ce patrimoine, déjà bien entamé, se trouva dès lors réparti entre plusieurs têtes, et la décadence de cette famille, qui eut une heure si brillante de prospérité, ne fit que s'accentuer avec le temps.

Huit jours après l'exécution de Robert Alorge, le 21 juin 1421, une partie de ses biens meubles fut vendue par décret de justice. Le procès-verbal de cette opération, conservé à la Bibliothèque Nationale, mérite d'être tiré de l'oubli. On ne peut croire qu'il embrasse tout le mobilier d'un riche bourgeois de Rouen au xve siècle. L'inventaire de Pierre Surreau, qui date à peu près de la même époque, est autrement important et renferme de bien plus curieux détails. Mais, si l'on compare ce document à une foule d'autres du même genre conservés dans le fonds des Quittances de la Bibliothèque Nationale, il est permis de conclure qu'après l'exécution des *brigands* ou Français demeurés fidèles, on ne mettait en vente qu'une petite partie de leurs biens. Le reste devait être soit octroyé en don aux Français soumis, soit partagé entre les vainqueurs. La pièce relative aux biens de Robert Alorge nous intéresse cependant à un double titre : elle permet d'abord de constater la rigueur dont on usa envers ce malheureux, en faisant vendre jusqu'aux plus vils de ses meubles, et elle prouve que la domination anglaise était alors assez fortement établie à Rouen pour qu'en mettant aux enchères les biens d'un Français fidèle, il n'y eût pas lieu de craindre qu'ils manqueraient d'acquéreurs.

Paul Le Cacheux.

Vente du mobilier de Robert Alorge, bourgeois de Rouen, exécuté par ordre des Anglais, pour avoir adhéré au parti du roi de France (21 *juin* 1421.)

Vendues faictes par moy Jehan Turbot, sous-sergent a mace a Rouen, dez biens meubles et eustencilles, trouvez et inventoriez par justice en l'ostel de feu Robert Alorge, en son vivant bourgoiz dudit lieu de Rouen, nagaires executé et condampné par jugement pour ses demerites, lesquieulx biens ont esté vendus en plain marchié, au lieu nommé la Vieutour, aux plus offrans et desrains encherisseurs, le samedi XXIe jour de juing l'an mil CCCCXXI, en la presence de Pierres Daron, lieutenant general de Jaques Pongnant, nagaires viconte de Rouen et commis a la recepte du demaine et aides de ladite viconté, par les parties, aux personnes et par les pris et condicions cy aprez desclarées :

Premierement

A Binete de Vaulx, pour une paelle perchie x d.

A Baudequine de Host, pour ung pot de cuyvre II s. VI d.

A Binete de Vaulz, une paelle II s. I d.

A messire Jehan de Pouille, prestre, ung banc a verge XV s.

A Raoulin Sere, XV pieces de vaiselle d'estain a XII d. la livre pesans tout XVI l. d'estain, vallent XVI s.

A Messire Jehan de Pouille, prestre, une table, les trestres avec une fourme XVII s. VI d.

A Jehan Vibert, deux landiers grans X s.

A Thiphaigne, femme Jehan Ramier, une caudiere, V s.

A Colin Le Leureur, ung viel caudron XV d.

A Henriete La Grande, deux vieulz landiers II s. VI d.

A Thiphaigne, femme Jehan Ramier, ung pot et ung bachin laveurs VII s. VI d.

A la femme Martin Fessart, deux drecheurs a deux fons, vendus xv s.

A Guillaume de Gangy, pour ung couverteus, chiel et dessel ouvré en tapisserie x l.

A Jehan Gueroult, une couverture de gris, vielle et esportée v s.

A Alipzon Bertin, deux pendans reellez estans en ung coffre non scellé iii s. iv d.

A Jehan Laizié, changeur, ung autre banc sans verge x s.

A Eudet du Sauchoy, trois pieces de vielle tapisserie estans eudit coffre v s.

A Regnault de Grouchy, ung poy de layne estant en la gallerie vii s. vi d.

A messire Robert Le Sermonnier, prestre, une couche fournie, sans chiel et dossel estans en la chambre as chamberieres x s.

A Jehan Le Boullenguier, deux autrez lis sans fourniture xv s.

A Jehan Segnent, ung mortier enfusté xx s.

Au dit Segnent, ung drecheur fermant a clef en la chambre de la degerpie d'icellui feu Alorge vi s. vi d.

Au dit Segnent, ung banc estant en la dicte chambre x s.

Au dit Segnent, ung autre petit viel banc ii s. vi d.

A Vatier Le Noir et Jehan Le Noir, ouvriers du mestier de hucherie, pluseurs vielles pieces de bosc estans en une vuide place devant l'eglise de Saint Godart l s.

A Jehan Le Leu, boucher, une vache l s.

Somme, xxiiii l. xi s.

Bib. Nat., Franç. 26044, nº 5637. Original.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 8 *janvier* 1906.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Mém. de l'Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Caen*, 1905 ; — *Mém. de la Soc. histor. et archéol. de l'arrond. de Pontoise et du Vexin*, t. XXVI, 2e fasc. ; — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, juillet-août, sept.-oct. 1905 ; — *Journal des Savants*, déc. 1905 ; — *Bibliogr. des travaux histor. et archéol. publiés par les Sociétés savantes de la France* (jusqu'à l'année 1885), t. IV, 4e livr. ; — *Bibliogr. générale des travaux histor. et archéol. publiés par les Sociétés savantes de la France*, 1902-1903 ; — *Bulle-*

tin mensuel de la Soc. d'hist. et d'archéol. du Vimeu, n° VII ; — *Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève*, par Et. Deville, fasc. 4, 5, 6.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. Roche, président honoraire du Tribunal civil de Dieppe, et membre de la Société depuis sa fondation.

Il prend acte de la démission de la Bibliothèque de la ville d'Yvetot.

Sont élus membres de la Société :

Mme la comtesse de Reiset (655), présentée par MM. de Beaurepaire et Le Verdier ;

M. Rouette (656), professeur libre, au Havre, présenté par MM. Le Verdier et l'abbé Tougard.

M. le Président informe le Conseil qu'il a reçu avis de l'allocation d'une subvention ministérielle de 300 francs en faveur de la Société, pour l'année 1905.

Le Conseil s'occupe ensuite de la composition du volume de *Mélanges* en préparation ; il examine plusieurs documents proposés, qui sont écartés.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux de ses confrères un catalogue de librairie, dans lequel est annoncée une lettre datée du 12 mars 1635 (3 pages p. in-f.), du cardinal de Richelieu, qui constitue un procureur pour prendre possession en son nom des greffes civils du Parlement de Rouen et en percevoir les produits.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 5 février 1906.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, janvier 1906; — *Analyses des délibérations de l'assemblée municipale et électorale, et du Conseil général de la Commune de Rouen, du* 16 *mars* 1789 *au* 25 *brumaire an IV, pour faire suite aux Analyses des délibérations des* Registres *et* Journaux, 1389-1790 (rédigé par M. Ch. de Beaurepaire pour la période 1789 à 1792, pp. 1-37, et par M. Poulain, archiviste de l'Hôtel-de-Ville, pour le surplus) ; — *Annual report of the american historical association for the year*, 1904; — 19 brochures diverses extraites du *Smithsonian report* pour 1904.

Sont enregistrés, avec regrets, les décès de MM. Le Féron de Longcamp, et le marquis de Belbeuf.

Est acceptée la démission de M. l'abbé Edouard.

Est élu membre de la Société : M. de Graveron (657), à Rennes, présenté par Mgr Loth et M. Le Verdier.

Le Conseil adopte, pour être inséré dans le volume de *Mélanges* en préparation, les documents préparés par M. P. Le Cacheux, sous le titre : *Correspondance du maréchal de Bellefonds, commandant l'armée royale en Basse-Normandie, avec M. de Pontchartrain, ministre de la marine, au moment du désastre de la Hougue* (*avril-septembre* 1692).

Il adopte également la publication d'un compte du fouage de la vicomté de Pont-de-l'Arche, communiqué par M. le chanoine Lesourd, et qui pourrait être inséré soit aux *Mélanges*, soit au *Bulletin*. M. Gustave Prévost veut bien se charger de la préparation de ce document.

Le Secrétaire rend compte de l'état d'avancement des mémoires qui ont été remis à l'imprimerie, et de la correspondance échangée avec les éditeurs de plusieurs autres.

Le Conseil passe en revue quelques projets de publications à entreprendre, afin d'assurer le contingent de l'exercice courant et celui de l'année 1907.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 *mars* 1906.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Revue historique*, janvier-février 1906 ; — *Journal des savants*, février 1906 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, *Rapport de la Commission du concours des Antiquités de la France*, 1905, par M. J. Lair ; — un envoi de douze volumes de l'Université d'Upsal, parmi lesquels on distingue le fascicule IV, 1665-1680, de la *Matricule* de cette Université, écrit en latin, et les thèses suivantes, écrites en français : *Etude historique sur la syntaxe des pronoms personnels dans la langue des félibres*, par Victor Brusewitz ; *Observations sur l'infinitif dans Agrippa d'Aubigné*,

par Mlle Valfrid Palmgren ; *Etudes sur la geste Rainouart*, par J. Runeberg.

Est enregistrée la démission de M. l'abbé Couarde.

Est élu membre de la Société, M. Raoul de Boishébert (658), à Rouen, présenté par MM. de Beaurepaire et Portal.

Des renseignements sont fournis au Conseil sur l'état d'avancement du volume de *Mélanges* en préparation ; un mémoire est encore attendu, ainsi que la dernière partie de deux autres.

Le Conseil continue ensuite son examen des nouvelles publications à entreprendre. Plusieurs projets sont discutés, sur plusieurs desquels MM. de Beaurepaire, Bréard et G. Prévost veulent bien promettre de prendre des renseignements.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

COMPTE DES DÉPENSES POUR TRAVAUX DE MAÇONNERIE, DE CHARPENTERIE ET DE COUVERTURE EXÉCUTÉS AU CHATEAU DE CAEN EN 1399 ET 1400.

La pièce qui suit nous a été communiquée par notre confrère M. l'abbé Lesourd, sous-intendant de la Cathédrale. Elle nous a paru mériter d'être publiée, à raison des quelques renseignements qu'elle fournit sur diverses constructions de la ville de Caen : le château, par une exception rare, conservé en grande partie, et présentement encore à usage de caserne (travaux de maçonnerie,

au pont du château par où l'on va aux champs du côté de l'Abbaye aux Dames ; de charpenterie, aux ponts de la porte des Champs par devers la ville, au pont dormant du petit château, à la Barbacane) ; — les deux tours du pont Au Berger (travaux de maçonnerie) ; — le manoir du Roi, où demeurait le bailli de Caen ; — le *compteur* (chambre ou cabinet) de sa juridiction (travaux de charpenterie). — Il est aussi question de la cohue où l'on tenait la juridiction du Roi à Evrécy (travaux de couverture).

Le maître des œuvres du bailliage de Caen était alors Jean Ferrant. C'était lui qui dressait les devis des marchés et qui vérifiait les mémoires.

Les travaux se faisaient par adjudication, à l'exception de ceux dont la nécessité se découvrait dans le cours de l'entreprise.

Le plus haut salaire d'un maître ouvrier (on a pour exemple celui du maître couvreur, Pierre Julienne), était de 3 sous 6 deniers ; — le salaire de son varlet servant, de 2 sous, — 22 sous 6 deniers équivalant alors à un écu d'or.

Si court que soit ce document, il présente quelques mots qu'on chercherait vainement dans nos glossaires les plus étendus, tels que *volleures*, que je crois pouvoir traduire par fentes ou lézardes, *esselier*, qui ne répond pas du tout à la définition donnée généralement du mot *aisselier*.

On voit clairement par les articles relatifs à la couverture que le mot ardoise était encore un article féminin spécifiant une sorte de pierre.

Il importerait grandement qu'un architecte érudit en

fait d archéologie nous donnât un glossaire des termes employés dans les anciens devis. Comme préparation à cet utile ouvrage, il serait indispensable de publier un grand nombre de ces documents, jusqu'à présent trop négligés.

La pièce communiquée par M. l'abbé Lesourd n'est que la partie supérieure d'un rouleau de parchemin dont les autres sont vraisemblablement perdues.

Ch. de B.

Parties *des ouvrages et reparacions de la viconté de Caen faictes depuiz le premier jour de décembre l'an mil ccc. iiij*xx *et dix-neuf jusques au xxv*e *jour d'avril l'an mil et quatre cens.*

Premierement maçonnerie.

A Denis Busnel, maçon, pour une tasche de maçonnerie à lui allouée à faire par Jehan Ferrant, maistre des œuvres du Roy nostre sire au bailliage de Caen, c'est assavoir faire de neuf une masse sur l'estallu (le talut) du pont du chastel de Caen par où l'on va aux champs devers l'Abbée aux Dames de Sainte-Trinité, de la longeur de vint piés, de quatre piés d'espesse et quatorze piés de hauche (haut), faicte de carrel nommé esselier, tout de taille en table de pierre de Boisderil, et en oultre par dessus assis deux pierres de Boisderil, de la longeur qui y appartenoient, lequel maçon s'est tenu trouver toutes matieres à ce necesseres, avecques paines d'ouvriers, excepté caux et sablon, laquelle tasche a esté criée et subhastée bien et solempnelment et audit maçon demourée après plusieurs rabais, comme au derrain rabaisseur

par le pris de xvj l. t., pour ce à lui, comme par sa quictance sur ce faicte, certiffiée par ledit maistre des œuvres, peut apparoir, xvj l. t.

Audit Denis, maçon, pour une creue (1) de maçonnerie par lui faicte en ladicte tasche, neccessaire y estre faicte comme regardé a esté par ledit maistre des œuvres et autres ouvriés de la ville de Caen, recongnoissant eu dit mestier, c'est assavoir d'avoir fait la dicte masse longue de quatre piés plus que les vingt piés de la dicte tache ne portent et en ce avoir trouvé toutes matières à ce neccessaires, excepté caux et sablon, pour ce audit maçon par marchié fait avecques lui par le dit maistre des œuvres et quictance faicte, certiffiée par icellui maistre, c s.

Audit Denis, pour besoingne de maçonnerie par lui faicte en une des tours d'après ledit pont devers la porte Aubergier (2) et icelle avoir reffourmée par pié tout de neuf, en la hauche (hauteur) de seze piés, et en la laise (largeur) de neuf piés. *Item* avoir reffourmé l'autre tour d'après ledit pont en plusieurs pertuis et faultes qui y estoient et fait de neuf le cay d'entre les deux tours, en la longeur de dix piés ou environ, de huit piés de lay et quinze piés de hault en escaire, le tout de franc carrel et franc mortier de caux et

(1) Travail non prévu et qui ne fut pas fait par adjudication.

(2) « Porte au Berger, dans l'espace compris entre l'Amontoir de la Poissonnerie et la rue du Vaugueux. » G. S. Trebutien, *Caen, son histoire*, etc., 3me édition, p. 62. — « La porte au Berger, accolée de deux tours rondes et voutée avec un logement au dessus, est fermée par une porte. Elle avoit autrefois un pont-levis qui a été supprimé et on a substitué un plancher pavé en dessus. » Mémoire de 1763, dans un opuscule de M. Gabriel Vanel, *Trois mémoires du lieutenant général Du Portal*, Caen, 1905, p. 63. En note : « La porte au Berger fut démolie en 1782. »

sablon, pour ce, pour paine d'ouvriers audit machon et par marchié fait avecques lui par ledit maistre des œuvres, comme par sa quictance, sur ce faicte, certiffiée par icellui, peut apparoir, x l.

Audit Denis pour sept-vings onze piés de marches et cent et demi d'esselier de luy prins et achacté par ledit maistre des œuvres et par ledit maçon, emploié en la reparacion des dictes deux tours et eudit cay fait de neuf entre icelles deux tours, et chacun pié desdites marches rendu en place, x d. t., vallent vij l. v s. x d., et pour ledit esselier rendu en place, le cent, xx s.; vallent les diz cent et demy, xlv s.; pour tout, au dit Denis, comme par la quictance sur ce faicte, certiffiée par ledit maistre des œuvres, peut apparoir, ix l. xj s. x d. t.

A Jehan Boschier pour troys muys et..... sextiers de caux de lui prins par ledit maistre des œuvres, qui emploié a esté à faire les édiffices de maçonnerie et repparacions dessus dictes..., pour chascun muy rendu sur place et par marchié fait avecques lui par ledit maistre des œuvres, iiij l. t.; vallent par sa quictance sur ce faicte, certiffiée par icellui, maistre, xiiij l.

Audit Boschier pour trois muys et neuf sextiers de sablon, de lui prins par ledit maistre des œuvres, qui emploié a esté parmy ladicte caux à faire le mortier de l'ediffice de maçonnerie dessusdicte, le tout rendu sur place, par marchié fait aveques lui, comme (par) sa quictance sur ce faicte, certiffiée par ledit maistre des œuvres, peut apparoir, c. s.

Charpenterie.

A Jehan Lepaigny, charpentier, pour une tasche de charpenterie à lui allouée à faire par ledit maistre des œuvres eu

chastel de Caen, c'est assavoir faire de neuf boés deux pons dormans, un pont levant et une planque à la porte des Camps devers l'Abbée aux Dames ; et aura chacun pont dormant cinq sommiers, dont cellui de devant aura xxviij piés de long, et cellui de devers la porte vint piés, et planquier de neuf les deux pons dormans, et avec ce faire posteaulx, railles et liens doubles ; et sera ledit pont levant fait entre les dis deux pons dormans de quinze à seize piés de vollée et la planque semblablement. *Item* un esseul au pont du grant chastel par devers la ville, une planque toute neufve à l'entrée du petit chastel et planquier de neuf le pont dormant d'icellui petit chastel, avecques les liches (lisses) du costé de devers ladicte planque et faire de neuf un sieul (seuil) sur quoy dessendront le pont vollant et la planque de la porte des Camps et un flael (fléau) à la porte de la barbequenne. *Item* reffourmer les deux pons dormans de la grande barbequenne et mectre liches, posteaulx et lians partout où mestier sera et refourmer la porte de ladicte barbequenne du petit chastel par où l'on va aux champs. *Item* les guerniers d'icellui petit chastel et mectre, à iceulx soustenir, quatre sommiers. *Item* reffourmer la noe d'endroit la tour, une guericte au grant chastel par devers la grant barbequenne auprès de la tour ronde qui fait le coing. *Item* reffourmer l'esserie (huisserie) de la chambre de dessus la porte du grant chastel et asseoir quinze ou seze giestes (?) en ladicte chambre devers la ville ; et sera tenu le Roy nostre sire trouver toutes matières neccesseres à faire ledit ediffice, excepté paine d'ouvriers seullement, laquelle tasche après que elle eut esté banie bien et sollempnelment à savoir se aucun vendroit pour icelle rabessier, demoura audit Paigny, comme derrain rabaisseur, pour le pris de xxxv l. t. ; pour ce, à lui donné,

comme par sa quictance sur ce faicte, certiffiée par ledit maistre des œuvres peut apparoir, pour ce, xxxv l. t.

A Jehan Damien pour iiij^{xx} et x pièces de boets (bois) quesne de luy prinse par ledit maistre des œuvres, qui emploié a esté avec autre bois prins ès garnisons du chastel à faire l'édiffice de la tasche cy-dessus desclarié, pour ce, par appressiacion sur ce faicte par ledit maistre des œuvres et quictance d'icellui Damien sur ce faicte, xl l. t.

A Jehan Batlargent pour quatre grans sommiers de quesne de lui prins et employés en ladicte tasche, pour ce par appressiacion sur ce faicte par ledit maistre des œuvres et quictance d'icellui Batlargent, x l. t.

A Robin des Cresmerolles, charetier, pour chinquante six voies (voyages) de lui, ses varllez, chariot et chevaulx, que ilz ont vacqué à apporter eu dit chastel les iiij^{xx} et dix pieces de boets de quesne, les iiij sommiers prins dudit Batlargent et certain autre boets prins ès halles de Caen, eu marché (?), en la garnison du Roy notre sire, qui emploié a esté en l'ediffice de la tasche de charpenterie cy-dessus, ainsi pour chascune voye, ij s. vj d. ; vallent comme par sa quictance sur ce faicte, certiffiée par ledit maistre des œuvres, peut apparoir, vij l. t.

A Jehan Fleuri, charpentier, pour son paiement et sallaire d'avoir fait de neuf boets un banq et une table, chacune de huit piés de long, avecques uns trestres (tréteau), qui mis ont esté en compteur du bailli où l'en fait les collacions des causes touchant le Roy notre sire, dont le bois a esté prins ès garnisons dudit seigneur, pour ce, comme par la quictance dudit Fleury, certiffiée par ledit maistre des œuvres, peut apparoir, lx s.

Couverture.

A Pierres Jullienne et Jehan Estienne, couvreurs de pierre, pour trois jours qu'ils ont ouvré de leur dit mestier chascun à avoir estouppé plusieurs pertuis et volleures (fentes) qui estoient en la cohue où l'en tient la juridicion pour le Roy notre sire à Evrecy, pour ce aux dessus diz, pour chascun jour iij s. vj deniers, vallent xxj s.

Audit Jullienne pour dix jours qu'il a ouvré de son dit mestier de couverture à avoir reffourmé pertuis qui faiz avoient esté eu manoir du Roy où demeure le bailli, tant sur la chappelle, sur la salle et cuisine que en plusieurs autres lieux, pour ce audit Jullienne par jour, iij s. vj d., vallent xxxv s.

A Colin Bensse, varlet servant, pour treze journées que il a servi les dis couvreurs en faisant les reparacions de couverture dessus divisées, pour chascun jour, ij s., vallent, comme par sa quictance sur ce faicte, certiffiée par ledit maistre des œuvres, peut apparoir, xxv s.

Audit Jullienne pour six bouisseaux de caux et deux cens de pierre ardoise de luy prinse et achactée par ledit maistre des œuvres, qui emploié a esté avec autre caux, sablon et ardoise prins ès garnisons à faire les dictes reparacions de couverture, pour ce, pour les dis six bouisseaux de caux, vij s. vj d.; et pour les deux cens de pierre ardoize, vj s.; pour tout, par sa quictance sur ce faicte, certiffiée par ledit maistre des œuvres, xiij s. vj d.

PENSIONNAIRE LAÏQUE A L'ABBAYE DE FOUCARMONT PENDANT L'OCCUPATION ANGLAISE (XVe S.).

L'année 1419 fut particulièrement terrible pour la haute Normandie : après six mois de lutte héroïque, Rouen dut se rendre aux Anglais le 19 janvier ; à la suite, les villes et places fortifiées : Dieppe, Arques, Eu, Neufchâtel et quantité d'autres tombent tour à tour. La terreur est dans tous les esprits, la conquête, enfin, est inéluctable, et les possesseurs de fiefs, ainsi que les abbayes, doivent reconnaître le joug et se soumettre au vainqueur.

Quoi d'étonnant qu'en un pareil moment une brave femme, Regnaulde de Carcuit (1), probablement veuve et sans famille, ait songé, au milieu du désarroi général, à se procurer la sécurité d'un monastère ? Ce fut Foucarmont qu'elle choisit, et l'accord de *rendition* qu'elle réussit à conclure porte précisément la date du 1er mars 1419 (n. st.). A l'exemple du plus grand nombre et pour éviter la confiscation des biens, l'abbé Guillaume Blondy qui gouverna cette communauté de 1413 à 1445 (*Gallia Christiana*), fit à Henri V l'hommage obligatoire pour son temporel, ce qui lui valut l'acte protecteur suivant, transcrit aux rôles de Bréquigny (n° 1231). « 16 mars 1419. De non molestando Guillelmum Blondy abbatum abbatie beate Mariæ Fulcardimontis qui sacramentum fidelitatis, ratione temporalium dicte abbatie infra ducatum Nor-

(1) Ce nom est porté par un hameau dépendant de la commune de Gonneville, canton de Tôtes.

mannie existentum regi prestiterat. Datum apud castrum Rothomagi XVI marcii. »

Après l'hommage vint l'aveu et dénombrement des biens de l'abbaye, fort bien dotée, qui fut rendu le 4 juin suivant (1419). (Archives nationales, Reg. P. 303, cote V^c^LXVI).

Par son accord ou contrat de *rendition* que nous publions, Regnaulde de Carcuit, moyennant l'abandon de ses biens, obtenait, outre la participation aux prières, le vivre et le couvert selon la règle du couvent, certes fort modeste ; elle pouvait encore se procurer un certain nombre d'animaux qui seraient nourris et menés aux champs comme ceux de l'abbaye.

Ce régime monacal paraît avoir duré une vingtaine d'années. Mais, par suite de circonstances probablement compromettantes que nous ignorons, il avait cessé en 1439, époque où Regnaulde, rendue accidentellement au monde, dut s'adresser aux juges en vue d'obtenir quelques ressources pour son existence. Aux assises tenues à Neufchâtel le 9 septembre 1439, dont nous publions également le jugement, elle exposa sa détresse et nous apprend que le revenu de l'abbaye avait été mis en la main du roi, « par ce que l'en dit l'abbé d'icelle estre ou avoir esté absent de l'obeïssance d'icelui seigneur, n'avoit pas voulu mectre à exécution sa dite lettre de rendicion sur plusieurs rentes que avoit la dite abbaïe en la ville de Neufchastel. » Ayant donné le détail de ces rentes, Regnaulde obtint l'autorisation de les toucher durant sa vie pour partie de

sa « pension de vivre », sans préjudice d'une obtention ultérieure de la totalité de son accord.

Quant aux causes qui amenèrent l'infortune de l'abbaye de Foucarmont, qui avait toujours Guillaume Blondy à sa tête : immixtion dans la révolte des Cauchois en 1435, concours dans le rachat de Charles d'Artois comte d'Eu, prisonnier en Angleterre et protecteur né de l'abbaye, etc., toutes les hypothèses sont permises jusqu'à la rencontre d'un document.

Les pièces que nous donnons, transcrites à la suite d'un compte de recette et de dépense touchant divers établissements religieux en état de désobéissance et allant du 27 juillet 1442 au 24 juillet 1443 (Bibliothèque Nationale, ms. fr. 6737, f°s 27 à 31 incl.), semblent s'y rattacher indirectement par le fait d'un vidimus de ces mêmes pièces, daté du 5 janvier 1442 (n. st.). En effet, dans le compte ci-dessus relaté, l'abbaye de Foucarmont figure comme possédant 6 livres de rente sur le moulin de Bully, lequel étant ruiné à l'occasion de la guerre ne rapportait plus rien. Ce n'est pas là que Regnaulde de Carcuit aurait trouvé une parcelle de sa subsistance.

AMBROISE MILET.

A tous ceux qui ces lectres verront ou orront. Thomas de Fomeres, commis par justice à la garde du seel des obligations de la viconté de Neufchastel, salut. Sçavoir faisons que, l'an de grâce cccc XLI, le cinq^e^ jour de janvier, par Jehan Lenglois clerc tabellion juré en lad. viconté nous feust tesmoigné avoir veu leu unes lectres où il avoit deux seaulx

avec ung memorial d'assise annexée à icelle, le tout sain et entier en seaulx et en escriptures, desquels la teneur en suit: et premier des dites lectres.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, frère Guillaume, par la grâce de Dieu humble abbé de l'eglise Notre dame de Fucarmont de lordre de Cisteaux du dioc. de Rouen, et tout le couvent dudit lieu salut en notre sire. — Comme Regnaulde de Carcuit desirant faire le proufit de s'ame soit venue devers nous et nous ait requis en grant devocion le service de notre eglise et grace de vivre et mourir avec nous et d'estre du tout pour l'amour de dieu rendue et ordonnée a nous pour plus apparteint le residu de sa vie a louer a dieu servyr et sur le monde ce nous ait generalement donnee et saisis pour le bien et augmentacion de nostre eglise a prendre et au(oir) après son decès de tous les biens qu'elle a de présent ne que jamès pourra acquerir en quelque maniere que ce soit, savoir faisons que, pour le bien et utilité de notre eglize et pour aidier a son devot desir accomplir et pour le bien et salut de son âme, nous le avons receue en sa frat mie (fratermie ?) et lui avons octroyé et octroions plains participacions en tous les biens especiaulx que on fera desoresmès en notre eglise, et pour le sustentacion de sa vie corporelle lui avons accordé chambre a cheminée, bois à ardoir, six pains de couvent appelés miches, ung pot de breuaige tel que le couvent, hors vin, quatre oses le jour ou un harenc, une vache, ung pourchel, dix blanches bestes nouries et gardées comme celles de l'ostel allans à cans si acater les veult, et pour tous ces choses fermement tenir garder et accomplir pour nous et pour nos successeurs a la dicte Regnaulde nous avons obligié et obligons par les présentes tous les biens meubles et temporel de notre eglise presens et advenir a prendre hors lieu

saint et les vendre et decrecier par la justice sous quelle juridiction ils soient trouvés dessy à la quantité des choses dessus dictes estre en tout ou en partie duement accomplies, moiennant que proeillement se doit obligier a nous se soumie et requist en est. En tesmoing de toutes lesquelles choses nous avons seellées ces lectres des sceaux dont nous usons qui furent escriptes le premier jour de mars lan cccc dixhuit.

Item ensuit la teneur du mémor(ial).

Es assises du Neufchastel tenues par nous Jehan Le Saunier escuier lieut' ad ce commis de noble mons. Jehan de Montgommery, chev., bailli de Caux, le IX jour de septembre l'an cccc XXXIX, se comparut Regnaulde de Carcuit, dis. que dès longtemps elle se fut avec tous ses biens rendue à l'église et abbaïe de nostre dame de Fucarmont et par icelle rendicion estoit la revenue d'icelle abbaïe à elle submist et obligié à lui trouver sa vie ainsi comme plus a plain peult apparoir par les lectres sur ce faites qu'elle fit lire en jugement, (parmi) lesquelles les présentes sont annexées, Et, pour ce qu'il estoit venu a sa congnoissance que la revenue dicelle église avoit esté mise en la main du Roy nostre seigneur pour ce que l'en dist l'abbé d'icelle estre ou avoir esté absent de l'obeissance d'icelui seigneur, n'avoit pas voulu mectre a exécucion sa dicte lectre de rendicion sur plusieurs rentes que avoit la dite abbaïe en la ville du dit Neufchastel, et requérir en la présence de l'advocat et substitut du procureur du Roy nostre d. seigneur en la dicte viconté que nous lui accordissions sa permission de vivre sur la dicte revenue jouxte lesd. lectres annex(ées). Et a celle fin bailla par la desclaracion ce qu'elle en savoit. Sur quoy après ce que nous eusmes veu

lesd. lectres et declaracion des dites revenues avec lesd. conseil et procureur, presence de Robert Delamare viconte dud. Neufchastel, nous, par l'opinion d'iceulx et de tous les autres saiges assistans ès dites assises, accordames à la dicte Regnaulde qu'elle ait cueillie et prenne sa vie durante pour partie de sa ditte pension de vivre sur la dicte revenue les rentes qui ensuivent. C'est assavoir : sur les hoirs Jehan Bussart x s., sur Robinet Daulaige viij s., sur Guillot Soullart xiij s., sur Vatier Dupérier xj s., sur Guillot le Prevost vj s., sur Samuel viij s., sur Amelline Leclerc ix s., sur Ricart v s., sur messire Jehan Ferrant xij d., sur l'eritage qui fu Ystasse vij s. vj d., sur Roger Harenc xx s., sur la maison au viel Anchesse x d., sur Colin Anguerran vij s. vj d., et sur Protin le Bourssier iij s., aux termes que deubz sont, sauf à icelle femme d'avoir ce demander ou temps advenir tout le contenu es dictes lettres annex(ées) sans ce que ces presentes lui portent a prejudice. Si donnons en mandement au dit viconte que du contenu en les presentes seuffre et laisse joir icelle femme. Et oultre mandons et commectons a tous et chacun des sergens ou soussergens de la dicte viconté que des arr(erages) qui des dictes rentes sont et seront deubz ils en facent execucion deu sur les dictz debteurs et en facent diligemment païer la d. femme, si que deffault n'y ait, desquelles choses elle nous requist ces presentes que nous lui octroyâmes. Donné en tesmoing de ce soubz nostre sayne manuel et seel dont nous usons audit office en l'an jour et assises dessus dites, et estoit ainsi signé, *Le Saunier*.

Et nous en tesmoing de ce à la relacion dud. tabellion avons mis à ces lectres (le seel) desd. obligacions et fut fait lan et jour premiers dessus dits. Ainsi signé, *J. Langlois*.

Bibliothèque nationale, ms. fr. 6737. (*Communication de M. Léopold Delisle.*)

LETTRE DE GUILLAUME D'HOUDETOT AU GRAND SÉNÉCHAL DE NORMANDIE.

Dans un recueil des lettres écrites par Guillaume d'Houdetot, de 1507 à 1513, il est une missive qui nous a paru intéressante, et nous en publions le texte. Sa date est incertaine, mais elle n'est pas postérieure à l'année 1510. L'année précédente, très probablement, Louis de Brézé, comte de Maulévrier, avait déjà songé à faire exécuter un monument qui ornerait sa sépulture. On sait que son magnifique mausolée se voit dans la cathédrale de Rouen, où il fait face au tombeau justement célèbre de Georges d'Amboise. On présume que des relations de Louis de Brézé avec un légat aux goûts somptueux qui résidait à Rome a pu naître, chez le grand sénéchal de Normandie, le dessein de commander à Gênes un ouvrage dont la composition serait due aux habiles artistes que le cardinal d'Amboise employait à Gaillon et à Rouen. Pour répondre à ce désir, on voit par la lettre qui suit Guillaume d'Houdetot, alors capitaine de la forteresse de Godefa-lès-Gênes, solliciter l'envoi du plan d'un tombeau qui aurait vraisemblablement été exécuté par des sculpteurs d'Italie, et plus tard érigé dans la cathédrale. Il est inutile de dire de quel éclat a brillé, au XVIe siècle, la légion des peintres, des sculpteurs, des statuaires, des architectes italiens, ni la multitude des protecteurs qui leur faisait cortège. Mais il convient de se demander si le projet de sépulture qu'attendait Guillaume d'Houdetot a été pour quelque chose dans la disposition, l'ordre, la méthode adoptée dans

l'œuvre remarquable que l'on connaît. La date de l'année 1535 assignée au tombeau de Louis de Brézé et l'attribution communément faite de ce bel ouvrage au célèbre artiste Jehan Goujon ne permettent pas de le penser.

Ch. B.

A Mgr. le Grant Sénéchal de Normandie.

Dudit xxiiij^e^ septembre.

Mgr. Auttrefoys vous ay escript que vostre bon plaisir fust m'envoyer le patron de la sépulture que entendez vous faire faire à Gennes. Plusieurs en ay faict pourtraire, lesquels sont à l'enticque, aussi en demandent grant argent, par quoy ne les ay voullu faire besongner jusques à ce que je sceusse vostre voulloir, lequel il vous plaira me faire sçavoir.

Biblioth. Nat., Nouv. acq., fr. 159, fol. 5 verso.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 avril 1906.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, mars 1906; — *Revue historique*, mars-avril 1906; — *Bulletin histor. et philolog. du Comité des travaux historiques*, 1905, nos 1 et 2.

Sont élus membres de la Société :

M. E. de Chandoisel de Caumont (n° 659), à Caudebec-en-Caux, présenté par MM. de Caumont et de Folleville;

M. le comte Raoul de Mathan (n° 660), au château de Belbeuf, présenté par MM. le Dr Coutan et Le Verdier.

M. G. Prévost fait un rapport sur deux manuscrits qu'il a de nouveau examinés : une *Prisée de la vicomté*

de Beaumont-le-Roger, et une *Recherche de la noblesse de l'élection de Bayeux, en* 1540 (Y. 16. f. Mart., de la Bibl. de Rouen). Le premier de ces documents présente malheureusement d'assez notables lacunes; chacun d'eux formerait la matière d'un volume entier. Malgré l'intérêt réel qu'ils offrent, le rapporteur ne croit pas devoir en proposer l'impression, quant à présent au moins.

M. le Président fait connaître son intention de commencer une nouvelle série des *Cahiers des Etats de Normandie;* il ferait porter son étude sur les règnes de Louis XII à Charles IX; mais, pour cette période, il semble qu'on ne pourra trouver autre chose que les commissions ou vœux remis à ses députés par l'Hôtel-de-Ville de Rouen : les autres villes n'avaient pas de représentation particulière, et sauf quelques très rares et peu probables exceptions, ou ne rencontrera ni manuscrits ni imprimés concernant les vœux des bailliages de la province.

Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil décide de rechercher les moyens de former, d'après le Trésor des Chartes, un recueil de Lettres de rémission du XIVe ou du XVe siècle, de manière à former, pour la Normandie, une collection analogue aux *Documents inédits du règne de Charles VI*, édités pour la *Société de l'Histoire de France*, par M. Douet d'Arcq.

Le Conseil adopte la publication d'un second volume de *Mélanges*, afin de faire face, avec le volume qui est en préparation, à la distribution de l'exercice 1905-06.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 7 mai 1906.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Bulletin de la Société histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXV, n° 1 ; — *Journal des Savants*, avril 1906 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et B.-Lettres*, nov.-déc. 1905, et *Table des comptes rendus*, 1875-1900 ; — *Bulletin trimestr. de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1905, n° 3.

Le Conseil prend connaissance de deux propositions concernant le nouveau volume de *Mélanges* à composer, et renvoie la solution à la prochaine séance pour plus amples renseignements et nouveau rapport.

M. Bréard veut bien se charger d'étudier le projet de publication d'un recueil de Lettres de rémission, dont le principe a été admis dans la dernière séance.

La fixation de la date de l'Assemblée générale est ajournée au mois de juillet.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

ROLE DE FOUAGE (1365) ET ROLE D'IMPOSITION (1518-1519), CONCERNANT LA VICOMTÉ DE PONT-DE-L'ARCHE.

M. le chanoine Lesourd a bien voulu communiquer à la Société de l'Histoire de Normandie le Rôle de fouage ci-

dessous, intéressant sous plusieurs rapports. Il permet de constater les variations que le cours des siècles a apporté dans l'importance des localités : ainsi Elbeuf était alors beaucoup inférieur au Pont-de-l'Arche.

Il est, aussi, curieux de remarquer que beaucoup d'habitants de Louviers étaient venus s'établir au Pont-de-l'Arche, à Alisay. C'était sans doute le résultat de l'occupation par les Anglais, qui dura jusqu'en 1360, et des pillages qu'ils avaient fait subir à cette ville en 1346 et 1356.

Nous joignons à ce curieux document, d'après un compte de l'imposition levée en 1518 dans l'Election d'Evreux, le rôle des taxes assises sur les paroisses comprises dans la vicomté du Pont-de-l'Arche. On pourra ainsi comparer, à cent cinquante ans environ de distance, les variations relatives des mêmes localités.

G.-A. P.

C'est le fouaige escheu et levé en la viconté du Pontdelarche par le viconte dudit lieu au terme Saint Michiel l'an de grace mil ccc lx et cinq.

Et premièrement de la sergenterie du Pontdelarche.

De la ville du Pontdelarche par Jehan Maupoivre, Guillaume Labbé et Jehan le Candelier vj l. x s.

De la dicte ville de ceulx de Louviers qui y demeurent [.....] (1) Heudier de la Fosse, Henri Postel et [.....] vj l. xiiij s.

(1) Deux mots enlevés.

..... et Ricart Fromont .....
..... Rambout .....
..... le Petit iiij l. xij den.
..... (1) par Thomas de Monthirel et Pierre Olivier xxxij s. dont il y a du fieu de Maretot viij feus, demeure xxiiij s.

De Saint Denys des Mons par Estienne Mulot xij s.

De Maretot par Guillaume Solier xxxij s. dont il chiet pour les hommes Michiel du Boscguillaume iij s. et aussi du fieu de Maretot xvj s. demeure xiij s.

De Criquebeuf sur Sainne par Robert Boscaige et Jehan Rose l s. dont il chiet pour les hommes Jehan de la Lande à cause du fieu de Maretot ix s. demeure xlj s. et si y a qui sont frans hommes de Bonport xvj fouaiges pour ce xlj s.

De Saint Nicolas du Boscasselin par Raoul Osmont et Robert Caicherit xx s.

De Saint Amant par Guillaume le Fournier et Jehan le Jugleur xlij s.

De Saint Pierre Liroux par Jehanin du Gravetel viij s.

Des parroisses Saint Jehan et Saint Estienne d'Eullebeuf par Guillaume Lefevre et Guillaume Sans terre lxxj s.

De Saint Ouen du Pontchiel par Estienne Maillart xj s.

De Pasquier par Robert chief de ber xij s.

De Saint Cir par Guillaume Filleul xx s.

De Caudebeq par Pierre Lebouchier, Jehanin Miquiel et Çolin Ades vij l. xiiij s.

De Saint Martin de la Corneille par Guillaume de Cantenoe et Guillaume du Bosc xxxv s.

(1) Sept lignes déchirées manquent en partie.

De la parroisse du Tuit Anguier par Jehan de Boissay et Ricard Rose xxx s.

Du Tuit Symer par Jehan de la Bourne et Jehanin Busquet xxxiij s.

Du Tuit Signol par Colin Le Petit et Jehan du Moustier xviij s.

Somme de la sergenterie du Pontdelarche liiij l. ij s. — bona (1).

De la parroisse de Fresneuse par Pierre Ernault et Gieffroy Robusain lxix s.

De Quievreville Saint Ouen par Robert Potier et Colin de Montville xxxvj s.

De Saint Martin de Cléon par Jehan Guyon et Robert le Saige xlj s.

De Saint Aubin jouxte Bulan par Ricart Le Blanc, Adam Caperon et Jehan Fortin lx s.

De Tourville par Jehan Chrestien et Jullian Brisart lxiiij s.

De Soteville par Jehan de la Rue et Symon Le Bourguignon xl s.

De la parroisse du Manoir par Guillaume Hebert et Pierre Larchier xxix s.

De la parroisse des Autieux en la quelle est le port Saint Ouen par Pierre de Savigny, Colin de Pesieres et Symon Robert iiij l. iiij s.

De la parroisse d'Alisy par Vincent Vyart et Estienne Le Gaaigneur, iiij l. xij s.

De la dicte parroisse pour ceulx de Louviers qui apresent y demeurent xxiiij s.

(1) Le mot *summa* semble sous-entendu ici et dans les autres totaux.

Somme de la sergenterie de Fresneuse xxvj l. xix s. — bona.

De la parroisse de Lery par Colin Race, Guillaume le Muet et Jullian Basille iiij l. xv s. et si y a xxxiij s. de trente troys frans qui sont du fieu de Bonport pour ce iiij l. xv s.

De la parroisse de Poses par Guillaume Martin et Jehan Hayel, lxiij s.

Du hamel des Damps par Ricart et Lorens dis Haubine [*ou* Haubuie], xviij s.

Somme de la sergenterie de Lery viij l. xvj s. — bona.

De la parroisse de Saint Estienne de Vauvray par Jehan Deusonlemont et Lambert Le Porquier xxxiiij s.

De Saint Pierre de Vauvray par Symon de la Fosse et Jehan Maugier xxx s. et si y a xix hommes de Bonport frans, pour ce xxx s.

De la Villete par Estienne de la Haie vij s.

De Fontainne Bérengier par Rogier Camelin et Regnaut Lebret xx s.

De la parroisse de Heudebourville par Pierre Le Couvreur et Jehan de la Mote xxxviij s.

De Vieuvillier par Gieffroy du Buet v s.

De la parroisse d'Ailly par Robert de la Court, Durant Raymon et Girart Espaillart xlviij s.

De Portigoye par Henri Berengier et Jehan du Val [*pas de chiffre*].

Somme de la sergenterie de Vauvray ix l. ij s. — bona.

De la parroisse de Notre dame du Valderueil par Pierre Lange et Baudet Alixandre iiij l. xv s.

De Saint Cir du Valderueil par Estiennot Le Metaer et Symon Cardon iiij l. v s.

De Tournedoz par Pierre Racinel et Jehan Le Cauchois xxxvj s.

De la parroisse d'Ycarville par Colin Clinart [*ou* Clinant] et Jehan Gaillart xxij s.

Somme de la sergenterie du Valderueil xj l. xviij s. — bona.

De la parroisse d'Yville par Guillot du Moustier xij s.

De la Haie le Conte par Germain Hélies et Ricard Le Forestier xiiij s.

De la parroisse Daubeuf par Estienne Le Telier et Huitace du Fossé lxiiij s.

De Mangneville par Philippe et Jehan dis Lucas ciiij s.

De Cesseville par Droyn de la Barge et Landri le Prevost xliij s.

D'Esquetomare par Aubert Cousin et Guillaume Hue lxix s.

De Crestot par Colin Thibaut, Jehan du Cure et Ricart le Cousturier vij l. vj s.

Du Mesnil Jourdain par Jehan le Sueux, Henri Adam et Lucas Piedelou lj s.

De Saint Desier par Symon Heluin et Symon Lenglois xl s.

De Venon par Jehan Marie, Michiel Le Telier et Pierre Dary lij s.

De Vraville par Perrin Marc, Jehan de Criquebeuf et Raymon Le Caron iiij l. vij s.

D'Anfreville sur Yton par Guillaume Dauten, Pierre Le Boulenger et Raoul Ysabel ciiij s.

De la parroisse de Monthoire par.....

Somme de la sergenterie au Vistre? xxxix l. vj s. — bona.

De Saint Aubin de Croville par Rogier Andrieu, Assin Lecarpentier l s.

Du Tilleul Lambert par Jehan Harenc et Massot Lamer xxij s.
De Marbeuf par Jehan Loichart et Jehan Amiot xliij s.
De Sainte Coulombe par Rogier Banse xxvj s.
D'Esquetot par Estienne de Quatremare et Adam de la Mare lxvj s.
De Croville la vielle par Jehan Liegart et Jehan Le Comte lxij s.
Du hamel de Fumechon...
De Tourville la Campaigne par Robert du Quemin et Ricart Le Noble xlij s.
De la Haie du Teil par Colin Navet et Raoul Maingon xliij s.
De Semelaigne
De la parroisse de Villiers
De la parroisse de Semerville
De Saint-Ligier
De la parroisse de Vitotel
Somme de la sergenterie du Neubourg xvij l. xv s.
Somme toute de ce qui est receu viij^{xx} vij l. xviij s. — bona.

« Compte..... de la recepte et despenses... faittes à cause de la somme de soixante neuf mil cent vingtz livres à la quelle les Esleuz de l'Election d'Evreulx ont assis et imposez les manans et habitans d'icelle Ellection pour l'année 1518-1519. »

.....

.....

La viconté du Pont de larche

Des habitans du Pontdelarche ij^{c}xxv l.
Des habitans de Notre Dame de Caudebec iij^{c}xxx l.

Des habitans de	Martot	iiij^{xx} l.
	Criquebeuf sur Seine	ij^{c}lxx l.
	Saint Pierre de Lierroux	xxij l.
	Foucqueville	ij^{c}iiij^{xx}v l.
	Bec Thomas	lxij l.
	Criquebeuf la champagne	ij^{c}iiij^{xx}v l.
	Sainct Amend des hautes terres	c l.
	Sainct Christophle la harengière	vij^{xx}x l.
	Tuit Anger	ix^{xx} l.
	Sainct Pierre Desserquieulx	vj^{xx} l.
	Bosc Assolin	xx l.
	Sainct-Ouen du ponceul	xj l.
	Sainct Martin la Corneille	cxv l.
	Sainct Germain de pasquier	xxx l.
	Sainct Cir la champagne	vj^{xx}x l.

[Summa] ij^{m}iiij^{c}iiij^{xx}x l. t.

La sergenterie de Crasville

Des habitans de	Sainct Desier	iiij^{xx}x l.
	Mandeville	ij^{c}xxv l.
	Crestot	ij^{c}xx l.
	Daubeuf	vij^{xx}x l.
	Venon	iiij^{xx}v l.
	Cesseville	ij^{c}lx l.
	Vrayville	ij^{c}xl l.
	Montoire	iiij^{c}lx l.
	La haye Malerbe	vij^{xx} l.
	Anffreville sur Yton	iij^{c} l.
	Mesnil jourdain	iiij^{xx} l.
	Pinterville	lv l.

Summa ij^{m}iij^{c}v l. t.

La sergenterie de Lery

Des habitans de Lery	ij^{c}v l.
Pozes	ij^{c}x l.
Damps	xxxviij l.
Summa iiij^{c}liij l. t.	

La sergenterie de Vauldrieul

Des habitans de Notre Dame de Vauldrieul	ij^{c}l l.
Sainct Cir du dit lieu	ix^{xx}xv l.
Tournedos	vj^{xx} l.
Incarville	iiij^{xx} l.
Summa vj^{c}xlv l. t.	

La sergenterie de Vauvray

Des habitans de Sainct Pierre de Vauvry	viij^{xx}x l.
Sainct Estienne du dit lieu	cxv l.
Porte joye	lxviij l.
Ailly	v^{c} l.
Heudebonville	ij^{c}xxx l.
Saincte Coulombe	l l.
Fontaines Berenger	vij^{xx}v l.
Vieuvillers	c l.
Summa xiij^{c}lxxviij l. t.	

La sergenterie du Neufbourg

Des habitans de Tourville la champagne	iiij^{c}l l.
Saint Melain [?] et Ronceville	iiij^{xx} l.
Summa v^{c}xxx l. t.	

. . . . . .

(Bibliothèque nationale. Manuscrits français, n° 11956, f. 23-25).

ASSIETTE D'UNE AIDE DE 700 LIVRES TOURNOIS SUR LES HABITANTS DE LA VICOMTÉ D'AVRANCHES (4 décembre 1426).

De la savante étude que M. Charles de Beaurepaire a consacrée aux *Etats de Normandie sous la domination anglaise*, il ressort nettement que ces assemblées furent convoquées d'une façon très régulière de 1423 à 1449, mais qu'elles ne marquèrent à aucun moment un réel progrès de la liberté politique dans la province. Aussi longtemps que les étrangers demeurèrent maîtres du pays, les Etats ne furent qu'un simulacre de représentation nationale. Leur rôle se bornait alors à voter les subsides nécessaires pour continuer la guerre, et, si le vainqueur les convoquait, c'était moins par respect pour les anciens privilèges du duché que pour donner un semblant de légalité aux excessives levées d'impôts dont ses habitants étaient écrasés. M. de Beaurepaire nous apprend qu'une de ces assemblées s'ouvrit à Mantes le 15 septembre 1426, sous la présidence du chancelier, qu'elle siégea cinq ou six jours, et qu'elle vota l'aide de 120,000 livres tournois demandée par le gouvernement anglais. Cette aide fut assise, suivant l'usage, par vicomtés, et dans chaque vicomté, par paroisses, proportionnellement à l'importance des recettes et au chiffre des feux (1). Ayant eu la

(1) Il convient de remarquer que dans chaque paroisse l'aide était assise par des répartiteurs, proportionnellement aux ressources de chaque habitant, et qu'il y avait toujours un certain nombre d'exempts. M. de Beaurepaire a publié un rôle de paroisse du 20 février 1421 (n. s.) qui ne laisse à cet égard aucun doute. (*Les Etats de Normandie*, etc. Pièces justificatives, nº XXI.)

bonne fortune de retrouver à la Bibliothèque nationale le rôle de l'assiette qui fut établie sur les habitants de la vicomté d'Avranches, l'une des plus petites de Normandie et l'une des plus éprouvées à ce moment par la guerre, il nous a semblé intéressant de le publier ici. Ce document fixe les limites d'une des circonscriptions administratives de la province et permet d'apprécier l'importance relative des paroisses qui la composaient. Il serait intéressant de retrouver des rôles semblables pour toutes les vicomtés de Normandie, de les comparer entre eux et de reconstituer ainsi les cadres de l'administration provinciale à une époque déterminée. Ce travail serait pour la géographie civile du moyen-âge le pendant de la publication des pouillés pour la géographie ecclésiastique, et rendrait des services analogues aux historiens.

PAUL LE CACHEUX.

Assiete faite par moy Guillaume Gaultier, esleu d'Avrenches, sur les habitans de la viconté dudit lieu, de la somme de sept cens livres tournois pou leur part et portion du premier poyement de la somme de vj^{xx} mil livres tournois ottriez au Roy notre sire, a Mante, le dix neufiesme jour de septembre l'an mil quatre cens vingt six, par les gens des trois estas du pais et duchié de Normendie, de laquelle somme les parties ensuient :

Et premierement

La bourgoisie d'Avrenches xviij l.

[*En marge*] Soma per se xviij l. t.

La sergenterie Pigace

Saint Martin des Champs	x l.
Le Val Saint Pere	xxij l.
Saint Quentin	xxij l.
Precé	iiij l.
Poilley	iiij l.
Duxé	viij l.
Saint Osvin	lx s.
Saint Ouen de Cellant [Le Petit-Celland]	iiij l.
Saint Briz	iiij l.
Saint Loup	c s.
Saint Senier	xiij l.
La Gohonniere	iiij l.
La Godeffroy	iiij l.
	Soma : cij l.

La sergenterie du Val de See

Tirepié	xxv l.
Verniz	vj l.
Saint George de Lyvoye	vj l.
Nostre Dame de Lyvoye	lx s.
Saint Ouenne [Saint Eugienne]	xl s.
La Trinité	viij l.
La Chese Baudouin	viij l.
Vaym	xxij l.
Saint Jehan du Courouil Saint Nicolas du Boys Baudouin	c s.
	Soma iiij^{xx}v l. l.

La sergenterie de Pons

Pons soubz Avrenches	x l.
Plom	xiiij l.

Saint Jehan de la Hese	xxv l.
Saint Pience	vj l.
Noir palu	lx s.
Braffoys	vj l.
	Some lxiiij l.

La sergenterie Benoist

Marcé	xx l.
Subligny	x l.
Chavoy	xl s.
Le Luot	xv l.
Bourguenolles	xvj l.
Rouffigny	xvj l.
Charencé le Heron	xvj l.
Boys Yvon	lx s.
	Some iiij^{xx}xviij l. t.

La sergenterie Herault

Lolif	xxv l.
Genez	x l.
Dragey	xv l.
Saint Jehan le Thomas	x l.
Saint Michiel des Loups	vj l.
Bacilley	xx l.
Champeaulx	viij l.
Ronton	viij l.
Carolles	viij l.
Sartilley	xx s.
Chancey	vij l.
Angé	viij l.
Bouillon	viij l.
Saint Pierres Langier	xviij l.

La Luserne	xviij l.
La Rochelle	xviij l.
Mont viron	xv l.
Champcervoul	xij l.
Les Chambres	lx s.
La Mouche	c s.
Le Grippon	xx s.
	Some xi^{xx}iiij l. t.

La chastellenie de Pontourson

Ceaulx	xviij l.
Courtilz	xviij l.
Servon	lx s.
Huysnes	xij l.
Tanye	lx s.
Ardevon	xij l.
Les Pas	vij l.
Beauvoirs	iiij l.
Maedré	vj l.

Neant Crommeroy neant pour ce qu'il n'y demeure personne.

Aucé	xl s.
Boucey	xl s.
Sacey	lx s.
Macey	lx s.
Montasnel	xx s.
Curé	xx s.
	Some iiij^{xx}xv l. t.

La chastellenie de Saint Jame de Beuron

Saint Jame Saint Benoist } de Beuron	x l.

Saint Senier de Beuron	c s.
Juilley	lx s.
Crollon	xl s.
Vergoncé	viij l.
Argouges	xx s.
Guiernet [Carnet]	xx s.
Saint Briz de Landelles	xl s.
Saint Martin de Montjoye	xx s.
Saint Aubin de la Terre Gaste	iiij l.
Saint Laurens de la Terre Gaste	lx s.
Saint Martin de Landelles	iiij l.
Les Loges Marchays	iiij l.
La Chapelle Hamelin	xx s.
Vecey	cx s.
La Croilz en Avrenchain	xl s.
Villiers	xx s.
	Some lv l. t.

Lesquelles parties ce montent en somme total sept cens quarante une livre. En tesmoing de ce j'ay signé ces presentes de mon signe manuel et closes soubz nostre scel, ainxi que dessus est dit, le iiij^e jour de décembre eudit an mil cccc xxvj. Signé : Gaultier.

(Bibl. Nat. Franç. 26049, nº 624. Orig. parch. sceau manquant).

NOUVELLES DE ROUEN, L'AN 1704.

Parmi les notes et documents réunis par le P. Léonard (1) sur le jansénisme et le quiétisme, sont conservées dans le manuscrit F. fr. 19210 de la Bibliothèque nationale

(1) Sur le P. Léonard, véritable agent d'informations universelles avec correspondants dans les principales villes, il faut lire la note substantielle de M. de Boislisle (*Saint-Simon*, I, XLVI-XLIX).

quelques lettres écrites de Rouen, mais étrangères à l'objet du recueil.

En examinant ces pièces pour sa *Revue Bossuet*, M. l'abbé Levesque a eu spontanément l'obligeance de copier une de ces lettres qui lui a paru particulièrement intéressante. C'est, en effet, une minuscule chronique littéraire et archéologique dont l'auteur, Des Bouillons, remplit les fonctions de sous-diacre à la consécration de la chapelle du collège. Pierre Robin Des Bouillons, né au diocèse de Coutances et docteur de Sorbonne, devint l'un des dignitaires de l'Église de Rouen, où il fut chanoine, vice-gérant de l'officialité, promoteur, et grand-vicaire de Pontoise. Il mourut le 27 décembre 1730 (1).

Le correspondant rouennais de M. Levesque ayant, à simple titre de curiosité, communiqué cette copie au Conseil de la Société, elle a été jugée digne d'être insérée au *Bulletin*. La voici : A. T.

Rouen, ce 9 aout 1704.

Je vous remercie très humblement, mon très cher et révérend Père, de votre lettre datée du 5 août. Je ne sais comment vous avez reçu ma dernière si tard : car elle fut assurément écrite et mise à la poste le jour de sa datte, et mise même entre les mains du commis à la poste, dans le tems qu'il faisoit ses paquets.

Nous n'avons rien ici que je puisse vous mander, du moins qui soit venu à ma connoissance. L'unique chose dont je pourois vous parler est la tragédie qui fut représentée hier aux jésuites, et du nouveau portail de leur église qui est presque fini. Comme on ne manque pas ici par la langue, et que l'esprit critique et frondeur s'y trouve assez souvent joint, l'on a tenu differens discours sur l'un et sur l'autre ;

(1) *Inventaire sommaire des Archives de la Seine-Inférieure*. G. Introduction.

mais cependant je n'ai rien entendu qui mérite que l'on vous en fasse part. Je vous dirai seulement que leur portail ne pouvant guère être vu commodément et dans toute sa beauté que du jardin des P. Bénédictins et de l'abbaye de S. Ouen, on n'y trouve néanmoins pas beaucoup de beauté, lorsqu'on le considère de cet endroit ; et l'on y est surpris qu'ils y aient fait tant de dépenses. Je l'y vis hier avec le R. P. Bessin, qui reçoit dans ce moment des feuilles de son St Grégoire, lequel, à ce qu'il me dit, est très avancé. Je trouvai ce Père à l'infirmerie où il avoit passé la journée à cause d'un crachement de sang qui l'avoit pris les jours précédens, parce qu'outre son travail ordinaire et continuel il avoit voulu lire au réfectoire pendant sa semaine. Il croit achever entièrement son travail avant huit mois d'icy (1).

Passant ce dernier jour devant les jésuites, j'y trouvai deux ou trois des gros bonnets de ces bons Pères, qui montroient leur portail à un abbé que vous connoissez sans doute de réputation. C'est M. l'abbé de Lestrade, qui a son abbaye à une petite lieue de cette ville, d'où je crois qu'il ne sort que pour venir voir ces révérends Pères. Il se contente d'un appartement qu'il a dans son abbaye au Mont-aux-Malades, en très belle vue. Il a là des livres pour s'occuper, et sa petite communauté de moines avec lesquels il est fort uni. Cet abbé a été autrefois ambassadeur en Savoie : ce qui lui a procuré, entre autre chose, ces beaux plans que le duc de Savoie avoit fait graver de toutes les places et maisons de plaisance qu'il a dans ses états. Cet abbé surtout ne manque pas d'amuser avec cela, et l'histoire qu'il y joint, ceux qui vont le voir ; et par là il rend sa solitude agréable, et suit aisément la résolution qu'il a prise d'éviter les visites et d'en rendre, et

(1) Le *Saint Grégoire* parut effectivement en 1705 (4 vol. in-folio) ; son véritable éditeur fut dom Denis de Sainte-Marthe. Il est remarquable qu'un bon nombre de manuscrits sur lesquels fut faite cette édition appartenaient à la Normandie. Dès le VIIe siècle, saint Gaon en avait apporté de Rome à l'abbaye de Saint-Wandrille (*Chronicon Fontanell.*, I, 7).

d'épargner sur son revenu de quoi païer ce qu'il peut devoir, et de ne point emprunter (1).

On parle ici quelquefois de deux lettres differentes au sujet de l'ordonnance de Mr de Chartres ; mais je n'ai pu les voir encore. On n'a pas pu me dire même si elles sont imprimées ou manuscrittes ; mais on m'a dit qu'il y en a une bonne et l'autre assez mauvaise. On me dit qu'elles viennent de Paris ; cependant vous ne m'en parlez point.

Vous ne me dites point non plus ce qu'il y a de nouveau dans les mandements de Mgrs de la Rochelle et de Blois.

Nous attendons ici, aujourd'hui ou demain, M. l'abbé Coüet, et Mgr jeudi au soir. Il doit passer ici la fête ; mais on ne dit point encore ce qu'il y restera. Ce qui est certain, c'est que nous ne saurions le perdre pour bien du tems, puisqu'il reviendra pour l'ordination aux temps de la S. Michel.

A Dieu, mon Reverend Père ; aimez-moy toujours.

J'oubliois à vous dire que l'abbé de la Tuilerie (2) qui travaille à l'histoire de l'Eglise de Séez et du nobiliaire de ce pays, est venu ici, qu'il y a passé quelques jours dans le dessein de profiter des différents manuscrits qu'il pourroit trouver dans les archives de l'archevêché, du Chapitre, et de S.-Ouen. Mais il n'a pas eu toute la satisfaction qu'il attendoit. Il a trouvé peu de chose dans le cartulaire de S.-Ouen. Il en a trouvé bien davantage dans celui de l'archevêché. Mais il n'a pu tirer copie des pièces qui lui auroient fait plaisir, n'ayant pu montrer de permission de Mgr ; et le Chapitre n'a pas jugé à propos de lui donner entrée dans ses archives.

Adresse : Au Révérend Père
Le Révérend Père Léonard, Augustin déchaussé
du couvent près la place des Victoires à Paris.

(1) Ce qu'on vient de lire du prieur d'Estrades fait comme une suite aux lettres de son oncle, que notre honoré confrère Mgr Loth a naguère publiées (*Bulletin religieux de Rouen*, 3 février 1906) ; V, 102-106.

(2) C'est le célèbre du Moulinet, plus communément appelé l'abbé des Thuileries.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 11 *juin* 1906.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des savants*, mai 1906; — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, janv.-févr. 1906; — *Revue historique*, mai-juin.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. l'abbé Somménil, chanoine honoraire de Rouen, membre de la Société depuis sa fondation, auteur de plusieurs travaux d'érudition et notamment d'une édition du *Chronicon valassense*.

Il prononce les admissions suivantes :

M. le Dr René Hélot, à Rouen, présenté par MM. le Dr Panel et le baron R. de Rothiacob (n° 661) ;

M. Henri Froidevaux, agrégé d'histoire et de géographie, secrétaire de l'Office colonial près la Faculté des Lettres, à Paris, présenté par MM. de Beaurepaire et Ch. Bréard (n° 662).

Le Conseil fixe l'Assemblée générale au 26 juillet et délègue, pour composer la Commission des fonds et archives, MM. le Dr Coutan, le Dr Panel et G. Vallée.

Il adopte l'insertion, dans le volume de *Mélanges*, 7e série, d'un compte des dépenses de la construction du pavillon d'entrée de l'évêché d'Evreux, dit *le Doyenné*, édifice remarquable, démoli au XVIIIe siècle, et dont on ne possède aucune vue. Le document sera édité par M. l'abbé Blanquart.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Et. Deville, qui fait connaître le résultat négatif des recherches dont le Conseil l'avait chargé, à l'effet de former une collection de rôles de fouage, concernant une région un peu étendue de la Normandie, à une même époque, et de préférence avant la guerre de Cent-Ans.

M. Ch. Bréard, à la demande du Conseil, a étudié le projet de réunir un recueil de lettres de rémission et autres documents inédits concernant la Normandie sous les règnes de Charles V et Charles VI, d'après le Trésor des chartes, et il a dépouillé les tables des vingt et un registres comprenant le premier de ces deux règnes ; il communique les fiches qu'il a relevées et conclut qu'il serait aisé de trouver la matière d'un ou plusieurs volumes formés de pièces curieuses. Mais il ne pourrait se charger

de faire les copies des documents et décline le mandat d'entreprendre la publication. M. Ch. Bréard reçoit les remerciements du Conseil pour l'important travail auquel il a bien voulu se livrer, et le projet est renvoyé à l'examen d'une Commission.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 juillet 1906.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des savants*, juin 1906 ; — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, mars-avril, mai-juin 1906 : — *Congrès des Sociétés normandes scientifiques, artistiques et littéraires ; Premières assises tenues à l'Hôtel-de-Ville du Havre les* 16, 17 *et* 18 *juillet* 1905.

Le Conseil enregistre avec douleur la mort prématurée de M. Albert Sorel, de l'Académie française, et salue la mémoire de l'éminent historien, dont la perte atteint particulièrement la Normandie.

Il inscrit la démission de M. Et. Deville.

Après rapport, le Conseil adopte, pour être insérés dans le volume de *Mélanges* en préparation, deux documents inédits qui lui ont été signalés par M. Henri Froidevaux, savoir : *Premier voyage du capitaine Beaulieu, de Rouen, à Sumatra*, et le récit d'une expédition du même

capitaine avec *projet d'établissement à Madagascar au XVIIe siècle*. M. Froidevaux en sera l'éditeur.

M. le Dr Panel est nommé commissaire du volume, *Mélanges*, 7e série.

Le Secrétaire communique une lettre de M. Léon Gy, accompagnant la copie d'une délibération prise par les imprimeurs de la ville et de l'arrondissement de Rouen, aux termes de laquelle tous les prix sont majorés de 10 0/0 à partir du 1er mai 1906. Le Conseil ajourne sa délibération.

Une souscription de 20 francs est votée en faveur des fêtes cornéliennes de Rouen.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

tenue à Rouen, le 26 juillet 1906,

en l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Présents :

MM. de Beaurepaire, *Président*,
Le Verdier, *Secrétaire*,
G.-A. Prévost, *Secrétaire-Adjoint*,
le chanoine Tougard, *Archiviste*,
Ch. Bréard, *Membres du Conseil d'administration*,
le Dr Coutan, id.
Desbuissons, id.
le Dr Panel, id.
Régnier, id.
Beaurain,

Ch.-A. de Beaurepaire,
J. de Beaurepaire,
l'abbé Blanquart,
R. de Boishébert,
Deglatigny,
le baron d'Esneval,
le chanoine Porée.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance :

MM. l'abbé Alexandre, Chr. Allard, le vicomte d'Amphernet, L. Barbe, P. Baudry, de Caumont, le marquis de Civille, l'abbé G. Delafontaine, Fiquet, le Dr R. Hélot, l'abbé Hiard, l'abbé Humblot, Ch. Joret, P. Le Cacheux, le sénateur de Marcère, le comte R. de Mathan, V. Patte, Rouette, de la Serre, de Touchet, G. Vallée, Vanel.

M. le Président ouvre la séance à deux heures et prononce le discours suivant :

Messieurs et honorés Confrères,

Nous avons eu le malheur de perdre dans le courant de l'année qui vient de finir MM. Roche, Le Féron de Longcamp, le marquis de Belbeuf (1), l'abbé Somménil et Albert Sorel, de l'Académie française.

M. Roche, ancien président du tribunal de Dieppe, appartenait à notre Société depuis l'époque de sa fondation, ce qui prouve que, malgré des fonctions professionnelles très assujétissantes, il voulait bien s'intéresser à nos travaux.

M. Le Féron de Longcamp avait été dans ces derniers temps président de la Société des antiquaires de Normandie, et l'on aimait à retrouver en lui les goûts qui avaient si éminemment distingué M. Arcisse de Caumont, dont il était l'héritier.

Dernier représentant d'une famille essentiellement normande, dont le rôle fut considérable au Parlement de Normandie, M. de Belbeuf s'était signalé, dans la commune dont il portait le nom,

(1) Décédé à Paris, le 22 février 1906.

par une inépuisable charité. Nous nous croyions en droit de compter sur son concours pour nos publications, et nous sommes persuadé que, si l'occasion s'en fût offerte, il ne nous l'eût pas refusé. Ce qui, jusqu'à un certain point, doit nous consoler de sa perte, c'est de le voir remplacé, au milieu de nous, par son héritier, le marquis de Mathan, dont la famille possède les manuscrits de Dom Lenoir, si précieux pour l'histoire de notre province.

M. l'abbé Somménil, né à Gruchet-le-Valasse, le 4 octobre 1821, fut successivement professeur au Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades, directeur de la maîtrise de la Cathédrale, supérieur de la maison diocésaine de Bonsecours. Il avait donné sa démission de cette dernière charge en 1901 ; mais il avait continué de résider en cet établissement qu'il avait longtemps administré : il y est mort le 6 juin dernier.

Assurément il y a quelque chose de noble et de grand dans le sacrifice qu'un homme, doué des qualités de l'esprit, consent à faire de ses goûts (très louables en eux-mêmes), à l'accomplissement d'une tâche utile, mais obscure, et qui n'a pour récompense que la satisfaction intime de s'être employé pour le bien des autres. Or, c'est ce qu'on ne peut s'empêcher de remarquer, sans un vif sentiment d'estime et même d'admiration, dans la longue carrière de M. Somménil. Dès 1842, on le voit, sous l'inspiration du savant abbé Langlois, s'éprenant d'une belle passion pour les études historiques et s'occupant, dans ses heures de loisir, à transcrire, aux Archives départementales, une centaine de chartes de l'abbaye du Valasse, la grande illustration de sa paroisse natale. C'était le début d'un travail qui, repris de loin en loin, sera terminé beaucoup plus tard et paraîtra en 1902 et 1904, grâce à l'intervention et aux sollicitations pressantes d'un confrère dévoué. Dans ce long intervalle de temps, entre 1842 et 1902, deux mémoires, la *Campagne de Henri IV au pays de Caux*, du 25 avril au 15 mai 1592 (1863), et le *Chronicon Valas-*

sense (1868), sont les seules publications que se soit permises M. Somménil. Elles suffisent à révéler en lui un érudit sérieux, un critique avisé, qui savait écrire dans un latin que n'eût pas désavoué un disciple de Mabillon; mais, à vrai dire, elles occupent peu de place dans une vie toute de labeur, où M. Somménil rendit les plus signalés services, faisant admirer de tous ceux qui l'approchaient, ici, son aptitude pédagogique; là, les qualités d'ordre et de fermeté qui distinguent le bon administeur; et partout, un parfait désintéressement, avec une patience et une aménité qui ne se démentirent jamais.

De M. Albert Sorel, je ne dirai que peu de mots, à raison même de l'importance de son œuvre et de l'éclat de sa réputation qui a dépassé de bien loin les frontières de la France. Laissant à des voix plus autorisées que la mienne le soin de faire l'éloge d'un écrivain aussi éminent, je me bornerai à rappeler l'obligation que nous lui avons de s'être porté, en quelque sorte, pour notre protecteur par son entrée dans notre Société. En notre qualité de Normands, Normands jaloux de tout ce qui contribue à l'honneur de notre province, dans le présent aussi bien que dans le passé, il nous sera aussi permis de joindre le témoignage de notre reconnaissance à celui que lui valurent, de la part de ses nombreux auditeurs, le discours prononcé par lui dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice de Rouen, le 6 juin dernier, à l'occasion des fêtes du tri-centenaire de la naissance de Corneille. Nul mieux que M. Albert Sorel n'avait été jugé convenir pour célébrer dignement, dans une circonstance aussi solennelle, la mémoire du grand poète dont il affectionnait tout particulièrement le génie, et où il se plaisait à reconnaître les traits caractéristiques d'un compatriote. Combien il est triste de penser que ce discours, prononcé pourtant d'une voix si ferme, devait être de si près suivi de la perte du savant académicien, qui laisse inachevé *l'Europe et la Révolution*, ouvrage auquel il avait dû les plus glorieux suffrages!

Après M. Sorel, ne vous paraîtra-t-il pas, Messieurs et honorés Confrères, quelque peu téméraire que je me hasarde à parler encore de Corneille? Bonne ou mauvaise, voici mon excuse. Comme toutes les Sociétés savantes de notre ville ont tenu à honneur de participer d'une manière ou d'une autre aux fêtes du tri-centenaire, il m'a semblé à propos que notre Société ne se tînt pas tout à fait à l'écart, mais s'ingéniât pour compléter, s'il était possible, les savantes recherches de MM. Gosselin et Bouquet.

Cette pensée m'a engagé à rassembler, un peu à la hâte, quelques notes que je prends la liberté de vous soumettre, sans prétendre au mérite d'avoir découvert des points de vue tout à fait nouveaux.

Pierre Corneille, par sa famille, appartenait au monde judiciaire. Son grand-père avait été référendaire en la chancellerie du Palais, et fut l'un des commis au greffe criminel de la Cour du Parlement. Son père était maître des Eaux et Forêts de la vicomté de Rouen et fut, du moins pendant un certain temps, lieutenant du grand-maître enquêteur Nicolas Clausse de Fleury (1). Lui-même, suivant en cela les traditions familiales, après avoir été pendant plusieurs années membre assez obscur, et certainement peu occupé, du barreau de Rouen, devint avocat du Roi aux Eaux et Forêts et à la Table de marbre (2).

(1) Clausse de Fleury, grand-maître de 1614 à 1623.

(2) MM. Gosselin et Bouquet (p. 325 de ses *Recherches sur les points obscurs de la vie de Corneille*) ont fait observer que plusieurs fois Pierre Corneille, le maître des Eaux et Forêts, avait signé des procurations pour résigner les offices dont il était pourvu. Ils auraient pu faire la même remarque pour son fils. Voici l'explication de ces résignations, non suivies d'effet, qui leur ont paru singulières. Les résignations d'offices (ils s'acquéraient, on le sait, à prix d'argent) ne pouvaient avoir d'effet que si elles avaient précédé de quarante jours la date du décès du résignant. Il était donc naturel que celui-ci, dans l'intérêt de ses héritiers, prît des précautions en faisant, de fois à autre,

Par les femmes, il se rattachait au même monde. Barbe Houel, sa grand'mère, était fille et sœur d'Elus en l'Election de Caudebec (1).

Sa mère, Marthe Le Pesant, était fille de François Le Pesant, avocat au Parlement et bailli de Longueville, et d'Isabeau Le Cuillier, dont le père était, lui aussi, avocat (2).

Sa femme, Marguerite Lamperière, avait pour père Mathieu Lamperière, lieutenant général du bailliage de Gisors, au siège d'Andely, et pour mère Françoise Tournebus, fille de Georges Tournebus, lieutenant au même siège.

Notons encore que plusieurs de ses oncles et de ses cousins appartenaient à la judicature.

Richard, né en 1580, du mariage de Corneille, le référendaire, avec Barbe Houel, fut avocat au Parlement et épousa une Marguerite Girard, fille de Thomas Girard, aussi référendaire en la Chancellerie. Barbe, fille des mêmes Corneille et Barbe Houel, devenue veuve d'un sieur Rotrou (peut-être un parent du poète Jean Rotrou), se remaria à l'avocat François d'Anneville. François Corneille, leur autre fils, exerça longtemps les fonctions de

une résignation, ce qui souffrait d'autant moins de difficulté qu'il était admis que les noms du procureur et du résignataire fussent laissés en blanc, de manière à pouvoir être spécifiés en temps opportun. Au bout d'un an l'acte devenait caduc comme suranné. L'usage était que ces sortes de procurations fussent passées devant notaire, afin d'en assurer mieux l'authenticité (voir là-dessus le *Traité des Offices* de Loyseau). Pierre Corneille fut nommé, le 5 mai 1599, maître particulier des Eaux et Forêts, sur la résignation de Jean Desmignières. Ce Jean Desmignières avait épousé une Madeleine Le Pesant, veuve en premières noces de Jacques de Joucy (Lots et partages, le 5 avril 1601, entre ladite Madeleine et Jacques et Louis de Joucy).

(1) Jean Houel, Elu en la vicomté de Caudebec. Pierre Houel, son fils, remplit après lui la même fonction. Une Marthe Houel est citée dans un acte du tabellionage de Rouen, du 22 avril 1593, comme veuve de maître Jean de Coyer, en son vivant avocat en la Cour et référendaire en la Chancellerie.

(2) Nicolas Le Cuillier, avocat en la Cour, cité en 1616, comme propriétaire

procureur au Parlement; il eut de son mariage avec Anne Briffault, de Saint-Georges-de-Boscherville (1), un fils, du nom de Pierre, né le 26 mars 1627, comme lui procureur, décédé sur la paroisse de Saint-Vigor, le dernier juillet 1672, laissant de son mariage avec Catherine De Melun, fille d'un procureur, un fils, comme lui nommé Pierre, qui devint secrétaire de la Chambre du Roi.

Une des sœurs de notre poète, Marie, avait épousé Guillaume Ballain, qui a passé jusqu'à ce jour inaperçu, et sur le compte duquel je puis fournir quelques renseignements. Ce Guillaume Ballain fut nommé, le 29 juin 1623, lieutenant de robe longue en la prévôté générale de Normandie au bailliage de Rouen, en remplacement de Pierre Hugues et sur la démission faite en sa faveur par Louis Houel, qui s'était fait pourvoir de cet office. La fonction devait passer pour assez relevée et ne manquait pas d'importance, puisque c'était une sorte de magistrature militaire fort occupée alors contre le brigandage, et dont les sentences, en général très rigoureuses, ne pouvaient être annulées ou mitigées que par le Parlement. On ne comptait alors, pour toute la Normandie, que huit lieutenants de robe longue, plus deux lieutenants résidant près la personne du prévôt général, un assesseur pour le bailliage de Cotentin et Mortain, et un autre

au Houlme, 1622 (Arch. de la Seine-Inf. F. de Saint-Ouen). Isabeau Le Cullier, marraine, en l'église Saint-Sauveur de Rouen, de Vincent Corneille, le frère aîné du grand Corneille; citée comme veuve le 20 mars 1620. Il se trouvait encore, vers la fin du XVIIe siècle, sur la paroisse Saint-Sauveur, des membres de cette famille Cuillier ou Le Cuillier : Isabeau Le Cuillier, décédée à l'âge de vingt et un ans, inhumée à Saint-Sauveur, le 3 janvier 1647. La famille Le Pesant fut représentée très honorablement à la Chambre des Comptes ainsi qu'au Parlement, et l'on sait le renom que lui acquit, comme précurseur des économistes, Pierre Le Pesant de Boisguilbert, lieutenant général au bailliage et président au siège présidial de Rouen.

(1) Mariage célébré le 1er décembre 1618.

pour celui d'Alençon. Pierre Hugues figure, avec indication de sa qualité, dans une revue ou *montre* passée en armes au mont de Bihorel, près de Rouen, le 25 novembre 1617, et dans une autre, passée également en armes dans la plaine de Cormeilles, près de Caen, le 16 juin 1622 (1). La fonction de lieutenant de robe longue n'exigeait pas la résidence à Rouen. C'est ce que fait supposer l'acte suivant du registre de baptêmes de l'église Saint-Sauveur de cette ville : « Le 20 mai 1643, fut imposé le nom à une fille, âgée de 3 ans 2 mois, appartenant à noble homme Guillaume Ballain; fut nommée Marie-Madeleine par noble et discrète personne Me Antoine Corneille, presbtre, curé de Se Marie des Champs, et par damoiselle Marthe le Pesant. Le baptême avoit été administré et les cérémonies faictes en la paroisse dudict sr Ballain ». Il est probable que cette paroisse n'était autre que celle de Canapville, dans la vicomté d'Auge, indiquée dans un acte notarié du 7 septembre 1645 comme le lieu où Ballain avait fixé son domicile. Ballain est encore cité avec son titre de lieutenant de robe longue dans un autre acte notarié du dernier jour d'avril 1648 (2).

Une autre sœur de Corneille, Marthe, avait épousé François Le Bovyer de Fontenelle, avocat, qui donna le jour au célèbre Fontenelle (3).

(1) Me Pierre Hugues avait été reçu à son office malgré l'opposition du prévôt général Le Blanc de Roullet (Arch. de la Seine-Inf. F. de la Cour des Aides).

(2) « Le 18 avril 1643, François Corneille, procureur en la Cour, dit avoir présenté requeste au nom de Me Pierre Ballain, praticien, à ce que ledit Ballain fût reçu à l'exercice de la moitié du greffe de l'amirauté de Honfleur ». Ce Pierre Ballain appartenait vraisemblablement à la famille de Ballain, l'officier de la maréchaussée (Arch. de la Seine-Inf. F. de la Chambre des Comptes). Un acte du tabellionage de Rouen, du 12 août 1633 (Meubles), mentionne Isabeau Le Prevost, veuve de M. Georges Lengigneur, lieutenant du grand prévôt au bailliage de Rouen. Isabeau Le Pesant était sœur de Pierre Le Pesant, sieur de Beausse, maître des Comptes.

(3) Elle mourut sur la paroisse Saint-Laurent, le 9 juin 1696, comme il

Les relations des divers membres de la famille Corneille avec des gens de robe, plus ou moins qualifiés, sont attestées par de nombreux actes de l'état-civil.

Pierre Corneille, le référendaire, est parrain, à Saint-Sauveur, le 25 avril 1596, de Marie Montgoubert, fille d'un procureur ; Marguerite Le Pesant et Marie Le Paulmier sont marraines.

Vincent de Civille, sieur de Bouville, président en la Chambre des Requêtes, est parrain, en la même église, de Vincent Corneille, mort en bas âge, frère aîné du grand Corneille, 6 octobre 1603 (1).

Pierre Le Pesant, secrétaire du Roi, sert de parrain à celui-ci, le 11 juin 1606.

Pierre de Galentine, sieur de la Vallée, conseiller au Parlement, nomma, au baptême, Thomas Corneille, le 24 août 1625.

Madeleine Piédeleu, proche parente des Le Guerchoys, avocats généraux au Parlement, nomme Madeleine, sœur dudit Thomas, le 27 novembre 1635 (2).

Marthe et Pierre, enfants de Le Bovyer de Fontenelle et de Marthe Corneille, eurent pour parrains, la fille, le 10 août 1650,

paraît par un acte ainsi conçu : « Mourut d^lle^ Marthe Corneille, veuve de feu Me François Bouvier de Fontenelle, avocat en la Cour, aagée viron de 73 ans, laquelle fut inhumée le unsiesme du mesme mois dans la chapelle de S. Jean en la présence de M. son fils, curé de Bossey et autres amis. » Signé : Bouyer.

(1) La note relative à la naissance de Vincent Corneille est suivie du mot *obiit*.

(2) La même Madeleine Piédeleu fut marraine, à Saint-Patrice, le 16 février 1635, de la fille d'Hector Le Guerchoys. Marguerite Piédeleu, veuve d'Hector Le Guerchoys, avocat général au Parlement, sieur de la Garenne, mentionnée en 1623. Une Marie Piédeleu, marraine d'Anne Le Guerchoys, fille de Pierre Le Guerchoys, avocat général, 8 décembre 1632. A Saint-Martin-sur-Renelle « 20 juillet 1629, décéda d^lle^ Anne Piédeleu, veuve de feu noble homme Mons. Pierre De la Rue, écuyer, s^r^ de S. Martin, conseiller du Roi en la Cour du Parlement, porté à S.-Godard. »

l'avocat Michel Quevron (1); le garçon, le 21 décembre 1659, François de Richer, lieutenant particulier au bailliage d'Alençon.

L'aventure amoureuse qui donna lieu, dit-on, à la composition de *Mélite,* nous laisse encore dans le monde de la judicature, soit qu'on adopte comme héroïne de la pièce une demoiselle Millet (2) (supposition maintenant abandonnée), soit qu'on préfère une demoiselle Courant, ou (ce qui paraît mieux établi par les ingénieuses recherches de MM. Gosselin et Bouquet) Catherine Hue (3), fille de Charles Hue, receveur des tailles, et de Marie de Bauquemare, laquelle eut pour mari Thomas Dupont, correcteur en la Chambre des Comptes.

Dans ses *Recherches sur les points obscurs de la vie de Corneille,* notre regretté confrère M. Bouquet fait cette observation, qui me paraît parfaitement fondée : « Les fonctions judiciaires de Pierre Corneille ont eu leur influence sur trois de ses tragédies, *le Cid, Horace, Cinna,* où il introduit de véritables scènes d'audience, des jugements où l'on voit un demandeur et un défendeur, un juge, qui, après avoir entendu les avocats des parties, se retire dans la Chambre de Conseil pour délibérer. » Notre confrère ajoute : « Ce goût des débats judiciaires comme moyen dramatique, Corneille, avocat du Roi aux deux juridictions des Eaux et Forêts et de l'Amirauté, le doit à ses fonctions de ministère public qu'il exerçait au moment même de la composition de ses trois immortelles tragédies. »

Ne peut-on pas dire aussi qu'il dut au souvenir de ses études de droit certaines scènes du *Menteur*, et, d'une manière plus

(1) Michel Quevron, avocat au Parlement, domicilié sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen.

(2) Alexandre Millet, procureur au bailliage de Rouen, parrain, à Saint-Patrice, 19 novembre 1634, de David Regnier; Françoise Pradon, marraine.

(3) Catherine Hue, fille de Charles Hue, baptisée à Saint-Martin-du-Pont, 23 avril 1601 ; inhumation en la même paroisse de son mari, Thomas Dupont, décédé à l'âge de soixante-dix ans, 11 janvier 1661.

générale, à ses occupations professionnelles, à la société qu'il fréquentait, la rigueur et même la subtilité d'argumentation qu'on remarque dans ses tragédies? Les développements purement oratoires en sont bannis. Aussi ne doit-on pas être surpris de l'entendre déclarer, dans une lettre au P. Boulard, qu'il n'avait « jamais pu lire plus de trois pages d'un panégyrique, pas même de celui de Pline second. » (1).

Il est un autre genre d'influence qui explique peut-être encore mieux le caractère religieux et moral de ses œuvres (exception faite de celles de sa jeunesse) : c'est l'éducation qu'il avait reçue et le milieu dans lequel il fut élevé.

Un de ses oncles fut pendant près d'un demi-siècle curé de Sainte-Marie-des-Champs, près d'Yvetot. Son frère, religieux au Mont-aux-Malades, fut, de 1642 à 1657, prieur-curé de Fréville. Il est certain qu'il ne déplut pas à Corneille qu'un de ses fils entrât dans les ordres, ni que sa fille Marguerite se fît admettre, comme religieuse, au couvent des Dominicaines du faubourg Cauchoise.

La piété de sa grand'mère, Barbe Houel, et de son père, est attestée par deux fondations faites en l'église Saint-Sauveur, le 20 février 1614 et le 17 avril 1623 : basse messe à célébrer tous les vendredis de l'année, à huit heures ; haute messe de *Requiem* pour les trépassés ; quatre obits pour Barbe Houel et pour son fils aux veilles des quatre fêtes de la Vierge (2).

Nul doute qu'il ne partageât les habitudes pieuses de sa famille. On trouve dans le registre du *Rosaire perpétuel,* confrérie établie en l'église des Jacobins, près de la rue de la Pie, les noms de Pierre, de Marie et de Marthe Corneille, et aussi celui d'une Marie de Lamperière, religieuse carmélite (3).

(1) Lettre datée du 10 juin 1656, publiée par M. Célestin Port, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, troisième série, tome III, page 360.

(2) Arch. de la S.-Inf., G. 7576.

(3) Arch. de la S.-Inf., F. des Jacobins. — Ce registre embrasse un grand

« Monsieur Corneille » est nommé au « Chapitre de la recette des deniers et dons faits à la congrégation de la Sᵉ-Vierge, fondée, sous le titre de l'Assomption, au collège des PP. de la Compagnie de Jésus, receubs par Estienne Toustain, conseiller du Roi, refferendaire en la chancellerie, de janvier 1651 à mai 1652. » Il y est inscrit pour un don de 58 sous. On peut citer, parmi ses confrères, le baron de Lisle, le président d'Amfreville, les conseillers au Parlement Bigot, Damiens, de Frontebosc ; de Moy, maître des comptes ; de Manneville, trésorier de France ; les avocats de Setz, Deslignères, Hersen, Le Boulanger, Lucas, Martel ; le docteur Nourry, médecin ; de Sées, greffier de la Monnaie ; Lucas, recèveur ; Amoutons, Fermanel, du Taillis-Galentine, les deux Mazeline, sculpteurs ; Vanderborgh, peintre flamand, les libraires De Manneville et Lallemant (1).

J'attache moins d'importance qu'on ne le fait généralement à cette fonction de trésorier de la fabrique de Saint-Sauveur que Pierre Corneille remplit pour l'année commençant à Pâques 1651, parce que cette fonction, dévolue habituellement aux notables de la paroisse, était une charge publique, obligatoire, et qu'il est douteux que les fonctions d'avocat général aux Eaux et Forêts et à la Table de marbre pussent être alléguées comme motif d'exemption. A la rigueur, Corneille eût pu s'en faire dispenser ; mais pour cela il lui eût fallu obtenir le consentement du Conseil de fabrique, et faire accepter, à titre de dédommagement, un don assez considérable. Ainsi en fut-il pour son frère et pour son beau-frère. Le 22 avril 1658, nous voyons Pierre Corneille offrir aux marguilliers une somme de 300 livres pour que Thomas Corneille fût dispensé de la charge de trésorier. « On eut égard, est-il marqué dans le registre des délibé-

nombre d'années. Les mois et les heures où les confrères s'engageaient à dire les prières prescrites sont indiqués, mais les années ne le sont pas.

(1) *Ibid.*, D. 35.

rations, à ce que le s^r Corneille aisné avait fait depuis peu d'années les frais du Trésor et autres dons par lui fais en la dicte église et par feu monsieur son père. » L'offre fut donc acceptée ; et il fut décidé que Thomas Corneille serait admis aux honneurs et assemblées du Trésor, comme s'il eût rempli les fonctions de trésorier (1). Le Bovyer de Fontenelle s'en tira à meilleur compte. Il ne lui en coûta que 110 livres pour se faire exempter de la charge de trésorier de la paroisse Saint-Vigor pour l'année 1669-1670. Il est vrai que cette paroisse avait des revenus moins importants à gérer que celle de Saint-Sauveur (2).

On a de meilleures preuves des sentiments religieux qui animaient Corneille. L'année même de son entrée en charge comme trésorier de la fabrique, il faisait don à l'église de sa paroisse, pour les travaux qu'on se proposait d'y faire, d'un lot de bois à prendre sur sa ferme du Petit-Couronne (3). Dans une lettre au P. Boulard, il s'excuse du retard qu'il a mis à lui écrire, non seulement par les embarras où il s'était trouvé pour la rédaction de son compte, mais « par les dévotions ordinaires de la semaine sainte ». Cette lettre est datée de la veille de Pâques 1652 (4).

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 7569.

(2) *Ibid.*, G. 7615. — François Corneille, le procureur, avait été dispensé, en 1622, de la charge de trésorier de Saint-Sauveur, moyennant un don de 100 livres à employer « à la réédification du mur du cimetière et ruines des fondements de l'église ». *Ibid.*, G. 7569.

(3) Arch. de la Seine-Inf., G. 1564.

(4) Lettre publiée par M. Célestin Port dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. III, p. 1352 : « Je receus vostre pacquet mercredi dernier et avois résolu de différer à vous en remercier après les festes, d'autant que les dévotions ordinaires de la semaine sainte et les embarras où je suis maintenant comme marguillier de ma paroisse qui doibs rendre conte de mon administration dans deux ou trois jours ne me donnent point le loisir de lire aucune chose de ce que vous m'envoyés. » M. Célestin Port

A cette date, on avait achevé de faire imprimer les vingt premiers chapitres de *l'Imitation,* traduction qu'il continua dans les années 1652, 1653 et 1654.

Vers cette époque, plusieurs deuils survinrent de nature à lui inspirer les pensées les plus sérieuses : mort de Rotrou (1), victime de son dévouement pour ses concitoyens, Rotrou qui l'avait si courageusement défendu et qui avait dit de lui :

> Pour te rendre justice autant que pour te plaire,
> Je veux parler, Corneille, et ne puis plus me taire.
> Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,
> Par la confession de ton propre rival;

mort de son frère Antoine Corneille, le curé de Fréville, arrivée le 20 mai 1657 (2); mort de sa mère, Marthe le Pesant, à une date que je n'ai pu exactement déterminer (3) ; enfin, suivant toute probabilité, mort d'un ou de deux de ses enfants dont il pouvait retrouver le souvenir sommairement rappelé dans le

met en note : « Il se démit de cette charge cette même année 1652. » Corneille n'avait point à offrir sa démission. Sa charge cessait de droit et passait à un autre.

(1) Rotrou, mort à Dreux, juin 1650.

(2) Prosper Blanchemain, *Poésies d'Antoine Corneille,* 1877, p. XXI. — Antoine Corneille, le curé de Sainte-Marie-des-Champs, était mort en janvier 1668.

(3) Marthe le Pesant figure comme marraine de Marthe le Bovyer de Fontenelle, baptisée à Notre-Dame-de-la-Ronde le 10 août 1650 ; indiquée comme décédée dans un acte notarié du 2 juillet 1658. Il est probable qu'elle avait quitté la paroisse Saint-Sauveur. Farin, dans son *Histoire de Rouen,* mentionne comme existant dans la chapelle de la Vierge une tombe portant cette inscription : « Ci gît le corps de noble homme M. Pierre Corneille, maître des Eaux et Forêts de la vicomté de Rouen, qui décéda le 12 février 1639 et de demoiselle Marthe le Pesant son épouse qui décéda le..... » Cette inscription, gravée peu de temps après le décès du mari, resta incomplète.

registre même où il écrivait son compte : « De Pâques 1649 à Pâques 1650 : pour l'ouverture de la terre de l'enfant de M. Corneille, 40 s. De Pâques 1652 à Pâques 1653 : pour l'enfant de M. Corneille, 30 s. (1). »

En 1658, dans la dédicace de la traduction de *l'Imitation* à Alexandre VII, il loue le recueil de vers latins composé par le pape où l'archevêque de Rouen, lui avait fait lire, « entre tant de choses excellentes, ces rares pensées sur la mort », que l'auteur y « avoit semées si abondamment ». « Elles me plongèrent, écrit-il, dans une réflexion sérieuse qu'il falloit comparoistre devant Dieu et luy rendre compte du talent dont il m'avoit favorisé. » Il est permis de supposer que le souverain pontife se montra moins sévère envers le poète que ne le fut le prince de Conti, le frère du grand Condé, dans son *Traité de la comédie et des spectacles*, où *Polyeucte* n'est pas plus favorablement apprécié que le *Cid, Horace* et *Rodogune* (2).

L'ode au R. P. Delidel sur son *Traité de la théologie des saints*, publié en 1668, témoigne encore plus vivement des sentiments religieux de Corneille. Il avait eu ce religieux pour maître au collège de Rouen, et il l'y avait retrouvé, en 1662, comme directeur de la congrégation de la Sainte-Vierge (3). Il suffira de citer la dernière strophe de cette ode :

Je suis ton Disciple, et peut-estre
Que l'heureux éclat de mes vers
Ebloüit assez l'Univers
Pour faire peu de honte au maistre.

(1) Arch. de la Seine-Inf., G. 7564.

(2) « Y a-t-il rien de plus sot et de moins agréable que ce qui est de saint dans cet ouvrage? Y a-t-il rien de plus délicat et de plus passionné que ce qu'il y a de prophane? Y a-t-il personne qui ne soit mille fois plus touché de l'affliction de Sévère, lorsqu'il trouve Pauline mariée, que du martyre de Polieucte ? »

(3) Dans sa préface de son édition de *Rotrou*, p. 6.

Par une sainte leçon
Tu m'apprends de quelle façon
Au vice on doit faire la guerre.
Puissai-je en user encor mieux,
Et comme je te dois ma gloire sur la terre
Puissai-je te devoir un jour celle des cieux !

Par son tres-obligé Disciple

P. Corneille.

Il me reste à dire quelques mots de l'influence de la littérature espagnole sur le génie de Corneille.

« Le mariage de Louis XIII avec la fille de Philippe III avait mis, dit M. Viollet-le-Duc (1), la littérature espagnole en faveur. On avait abandonné la route ouverte par Jodelle et Baïf, traducteurs des anciens. Hardi, Théophile et Mairet, quoique en traitant parfois des sujets de l'antiquité, avaient adopté la manière de Lopez de Véga et de Calderon. On doit pardonner à Rotrou d'avoir suivi trop longtemps leurs traces puisque le grand Corneille lui-même ne crut pas devoir les abandonner et mérita, jusqu'à la fin de sa carrière, le reproche d'avoir revêtu de la cape espagnole les héros du Tibre en leur prêtant et la morgue castillane et la galanterie mauresque, conservée encore au-delà des Pyrénées. » — « Le génie de Corneille, écrit de son côté W. Schlegel, avait des traits de ressemblance avec le génie espagnol, et l'on peut regarder ce poète comme un Espagnol élevé sur les bords de la Seine (1). »

Il était naturel qu'il en fût ainsi parce qu'il n'y avait peut-être pas de ville en France où la colonie espagnole (même avant le mariage de Louis XIII avec une princesse espagnole) occupât

(1) *Cours de littérature dramatique*, t. XI. — M. Bernardin, qui cite ce passage dans son édition de *Polyeucte*, ajoute en note : « On a même fait remarquer que les deux poètes latins dont Corneille s'est particulièrement inspiré, Sénèque le tragique et Lucain, étaient nés à Cordoue en Espagne. »

une place aussi considérable. Les commerçants espagnols qui, presque tous, avaient des prétentions à une ancienne noblesse, y abondaient, et il faut convenir, si l'on en juge par l'écriture et par le style de leurs actes, que leur instruction dépassait le niveau ordinaire des commerçants français (1).

Il n'est pas inutile d'avoir ce fait présent à l'esprit pour porter un jugement éclairé sur une anecdote fournie par le P. Tournemine, l'un des plus ardents défenseurs de Corneille (2), anecdote ainsi racontée dans les *Recherches sur les théâtres de France :* « M. de Chalon, secrétaire des commandements de la Reine mère avoit quitté la Cour et s'étoit retiré à Rouen dans sa vieillesse. Corneille, flatté du succès de ses premières pièces le vint voir. « Monsieur, lui dit-il, après l'avoir loué sur son esprit et « sur son talent, le genre de comique que vous embrassez ne « peut vous procurer qu'une gloire passagère. Vous trouverez « dans les Espagnols des sujets qui, traités dans notre goût, « par des mains comme les vôtres, produiront de grands effets. « Apprenez leur langue : elle est aisée. Je m'offre de vous mon- « trer ce que je sais, et, jusqu'à ce que vous soyez en état de « lire par vous-même, de vous traduire quelques extraits de « Guillermo de Castro. » Voltaire réduit ce récit à ce qu'il a d'essentiel en ces quelques mots : « Un secrétaire de la reine Marie de Médicis, nommé Chalon, retiré à Rouen dans sa vieillesse, conseilla à Corneille d'apprendre l'espagnol et lui proposa d'abord le sujet du Cid (3) ».

(1) On trouve à Rouen, vers 1620, Jean-Pedro Calderon ou Caldero, marchand espagnol, marié à Béatrix Ferrera. (Tabell. de Rouen. Meubles.)

(2) Il eût été intéressant de savoir de qui le P. Tournemine tenait cette anecdote. Comme il était né à Rennes en 1661, il n'est guère croyable qu'il ait connu Corneille. Mais il est possible qu'il ait connu Fontenelle et même Rodrigue de Chalon. Il professa, en effet, six ans la théologie à Rouen antérieurement à 1711. Il mourut à Paris le 16 mai 1742.

(3) *Œuvres de Voltaire*, édition de Beuchot, 1829, t. XXXV, p. 40.

A première vue, il ne paraît pas vraisemblable que M. de Chalon se soit offert pour apprendre à Corneille une langue dont la connaissance était très répandue à Rouen, et qui ne pouvait pas ne point l'être, à raison des relations commerciales très importantes que cette ville entretenait avec l'Espagne et les Pays-Bas.

Les autres erreurs de la citation de Voltaire deviendront sensibles par les renseignements suivants :

Rodrigue de Chalon (*Jalon* en espagnol) était né, en 1615, sur la paroisse Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, du mariage de Pierre de Chalon, notable commerçant, avec Inès Fernandes. Il épousa, en 1655, Catherine Briffault de Brécy, qui décéda à l'âge de trente-deux ans, en son hôtel de la rue Saint-Romain, en 1663. Il survécut à sa femme d'un bon nombre d'années. Il mourut le 21 octobre 1701, à l'âge de quatre-vingt-six ans, et fut enterré en l'église abbatiale de Saint-Ouen.

Ce Rodrigue de Chalon fut, en effet, secrétaire des commandements de la Reine, mais d'Anne d'Autriche, et non de Marie de Médicis. Ce n'était pas un courtisan « retiré à Rouen dans sa vieillesse » ; Rouen était la ville où depuis longtemps sa famille était établie ; il y était né et était de neuf ans plus jeune que Pierre Corneille.

Les fonctions de secrétaire des commandements de la Reine, qu'il exerçait sans doute par quartier, ne nécessitaient pas une résidence continuelle à la cour. Il put conserver son domicile à Rouen, où sa présence est constatée par des actes nombreux et de dates différentes. Il est signalé également comme demeurant à Paris, rue Montmartre, dans un contrat du 24 juillet 1656.

L'intérêt qu'il aurait témoigné à Corneille s'explique autant par des raisons de famille que par le renom, déjà grand, acquis à l'auteur de *Mélite*, *Clitandre*, *la Veuve* et autres pièces.

Nous avons dit que Rodrigue de Chalon avait pris pour femme Catherine Briffault de Brécy (Brécy était un fief de la paroisse

de Saint-Martin-de-Boscherville) (1). Or, cette famille Briffault était alliée à la famille Corneille. Une Anne Briffault, de Saint-Georges-de-Boscherville, avait épousé, le 1er décembre 1618, François Corneille, procureur en Parlement, et l'on voit qu'elle fut, à Saint-Sauveur de Rouen, le 7 septembre 1643, marraine de Pierre Corneille, fils du grand Corneille, et de Marguerite de Lampérière. Elle mourut, sur la paroisse Saint-Godard, le 28 novembre 1658, à l'âge de cinquante-huit ans, et fut inhumée en l'église Sainte-Croix-des-Pelletiers.

Les Chalon, soit dit en passant, quoique Espagnols d'origine, s'allièrent à la meilleure noblesse de notre pays. En 1670, en l'église Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, François d'Epinay-Boisgroult épousait Marie-Constance de Chalon, alors âgée de vingt-huit ans, fille de Roderic de Chalon, baron de Crétot, conseiller du Roi en ses conseils, et de Catherine Briffault de Brécy, en la présence de son père, Roderic de Chalon ; de François Briffault de Brécy, procureur du Roi au bailliage de Rouen, et de Jean d'Espinay, comte de Rosendal. Une autre fille, Elisabeth de Chalon, épousa François d'Estampes, comte du lieu (2).

J'ai presque honte, Messieurs et honorés confrères, en songeant à l'aridité de ce travail, de vous avoir transportés si loin de la scène radieuse où M. Albert Sorel et M. l'abbé Alleaume s'étaient plu à nous montrer Corneille. Cependant, si entre ces

(1) Bressy, encore connu comme nom de hameau, commune de Saint-Martin-de-Boscherville.

(2) Citée dans un acte du Tabellionage du 23 août 1684.

Autre alliance entre les Chalon et les Corneille : « 2 janvier 1670, mariage de Daniel de Chalon, écuyer, sr de Dequey (?), âgé de 30 ans, fils de Mathieu de Chalon, sr du Hamel, et de Susanne Le Cloustier, avec Catherine Corneille, âgée de 23 ans, fille de Noel Corneille, écuyer, sr de Saucuine (?) et de Dlle Geneviève Surmont. » — M. Pierre Le Verdier me signale aussi le mariage (16 août 1641) de Fleurimonde le Pesant avec François de Chalon, sr de Camléon, qui fut reçu maître des Comptes en 1644.

notes, rapprochées plutôt que fondues, il s'en rencontrait quelqu'une dont il fût possible de tirer parti pour une nouvelle biographie de notre grand poète, je croirais n'avoir point perdu complètement ma peine et ne m'être pas trop écarté du but de notre Société

— Après ce discours, accueilli par d'unanimes applaudissements, la parole est donnée à M. le Dr Coutan, rapporteur de la Commission des fonds et archives, qui s'exprime ainsi :

Messieurs,

La Commission des fonds, composée de MM. le Dr Panel, Vallée et le Dr Coutan, m'a chargé, cette fois encore, de vous soumettre son rapport annuel.

RECETTES

En caisse au 1er juin 1905.....	7.162 fr.	93
Reçu de l'Université Laval (Canada) (premier acompte sur le prix d'ouvrages fournis)	100	»
Reçu de M. Lestringant, pour ventes de volumes, en 1904-1905, jusqu'au 30 juin 1905.....	211	50
Indemnité payée par la Compagnie de l'Ouest pour perte de colis.....	15	60
Reçu du Ministère de l'Instruction publique pour subventions en 1905 et en 1906.....	600	»
Balance d'intérêts, au 30 juin 1905, des fonds déposés au Comptoir d'Escompte.....	12	35
Balance desdits intérêts, au 31 décembre 1905.	15	15
233 cotisations : 2 (1904-1905); 231 (1905-1906).	4.660	»
Total des recettes.....	12.777 fr	53

DÉPENSES

Frais d'administration (recouvrements, correspondance, convocations, assurances, expédition de volumes, garde du dépôt).....	522 fr.	05
Facture Lestringant, débours.....	25	25
Loyer du dépôt, dix-huit mois.....	150	»
Factures de l'imprimeur, M. Gy :		
Le Livre de comptes de Thomas du Marest.....	1.457	65
Recueil des Présidents, Conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie, par Bigot de Monville.....	1.902	70
Quatre fascicules du *Bulletin* et fournitures...	560	60
Total des dépenses.....	4.618 fr.	25

BALANCE

Recettes.....	12.777 fr.	53
Dépenses.....	4.618	25
Avoir au 30 juin 1906.....	8.159 fr.	28

En dépôt au Comptoir d'Escompte.....	8.089 fr.	05
En caisse chez le Trésorier.....	70	23
Avoir au 30 juin 1906.....	8.159 fr.	28

M. Lestringant a vendu 36 volumes au prix total de	280 fr.	50
dont il convient de déduire pour frais de port.....	14	20
Il reste donc devoir à la Société.....	266 fr.	30

Mais il nous reste à payer à M. Gy une note de fournitures diverses et les frais de l'impression du volume qui vous est distribué aujourd'hui, *Mélanges*, 6e série.

Ce volume n'est que le premier de l'exercice qui expire aujourd'hui, 1905-1906. Nous devons à nos sociétaires encore un volume pour cet exercice : votre Conseil d'administration, pour satisfaire à cette obligation, a décidé la publication d'une 7e série de *Mélanges;* ce nouveau volume est en bonne voie, mais il ne pourra pourtant être mis en distribution que vers la fin de l'année 1906.

L'avoir, par balance, qui vient d'être constaté, suffira facilement à acquitter ces diverses charges, que vous laisse le présent exercice.

Ce rapport manquerait de conclusions s'il ne mentionnait pas tout particulièrement le soin avec lequel notre Trésorier, M. Portal, s'acquitte de ses délicates fonctions.

Messieurs,

Voici, maintenant, l'état de nos archives, tel qu'il résulte des comptes de M. l'Archiviste, pour l'année 1905-1906, après examen de la Commission des archives, composée des mêmes membres que la Commission des finances.

Au 20 juin 1905, il existait 682 volumes en dépôt chez M. Lestringant, libraire de la Société, et chez MM. Picard et Jouan, ses correspondants à Paris et à Caen. Pendant l'exercice 1905-1906, M. Lestringant a reçu 405 volumes, ce qui constitue, au total, 1,087 volumes. Pendant le même exercice, M. Lestringant a rendu à la Société 320 volumes ; il en a distribué 342 à divers membres et en a vendu 36. Il ne reste donc plus à sa charge que 389 volumes.

Le produit de la vente a été de.....	280 fr.	50
Le total des débours est de	14	20
M. Lestringant redoit donc à la Société.....	266 fr.	30

M. Wilhelm avait en charge, au 29 juin 1905, dans le dépôt confié à ses soins, 4,060 volumes.

Pendant l'exercice 1905-1906, il est entré dans ce dépôt 524 volumes, mais il en est sorti 32 ; d'où il résulte que M. Wilhelm a en charge, à ce jour, 4,552 volumes.

Résumé :	Dépôt chez les libraires	389 volumes.
	Dépôt rue de Fontenelle	4.552 —
	Total	4.941 volumes.

La Société possédait, au 29 juin 1905, 4,742 volumes ; elle en possède, à ce jour, 4,941, soit une augmentation de 199 unités.

Soixante-sept volumes ou brochures sont entrés dans la bibliothèque de la Société et ont été inscrits sous les n°s 1147 à 1213.

La Commission vous propose, Messieurs, d'adresser les plus vifs remerciements à notre savant archiviste, M. l'abbé Tougard, et à MM. Lestringant et Wilhelm, dont le zèle n'est jamais en défaut.

Les comptes de M. le Trésorier et ceux de M. l'Archiviste sont déposés sur le bureau, avec les pièces justificatives ; ils sont approuvés, et MM. le chanoine Tougard et Portal sont remerciés du zèle avec lequel ils veulent bien s'acquitter de leurs fonctions.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement partiel du Conseil d'administration.

Sont réélus, pour trois ans, les membres sortants et rééligibles, MM. le Dr Coutan, Le Verdier, le chanoine Tougard, G.-A. Prévost et L. Régnier.

— Pendant le scrutin, distribution a été faite aux membres présents du volume : *Mélanges*, 6e série, documents recueillis et publiés par MM. Ch. de Beaurepaire, l'abbé

Blanquart, Ch. Bréard et Ph. Barrey, L. Delisle, P. Le Cacheux, L. Régnier et A. Tougard. (Exercice 1905-1906.)

— La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 26 *juillet* 1906.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Revue historique*, juillet-août 1906 ; — *Mémoires de la Société histor. et archéol. de l'arrond. de Pontoise et du Vexin*, tome XXVII, 1er fasc. ; — *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique* 1906-1907 (*Québec*).

Le Conseil s'est réuni, suivant l'usage, à l'issue de l'Assemblée générale, et a constitué son Bureau pour l'année 1906-1907. Sont réélus :

Président, M. Ch. de Beaurepaire ;
Vice-Président, M. H. Wallon ;
Secrétaire, M. Le Verdier ;
Secrétaire-adjoint, M. G.-A. Prévost ;
Trésorier, M. G. Portal ;
Archiviste, M. le chanoine Tougard.

Est élu membre de la Société, M. E. Pelay, à Rouen, présenté par MM. de Beaurepaire et le chanoine Tougard (n° 663).

Le Secrétaire rappelle la nécessité d'assurer la distri-

bution de l'exercice 1906-1907 par l'adoption de nouvelles publications.

Le Conseil s'ajourne au premier lundi de novembre.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

RÔLE DES OUVRIERS EMPLOYÉS A LA RÉPARATION DE LA BASTILLE DE DIEPPE, 1443.

L'armée de Talbot mit le siège devant Dieppe au mois de novembre 1442. Pour avoir raison des habitants, le maréchal anglais construisit, au faubourg du Pollet, la fameuse bastille ou forteresse, « dans laquelle il se retrancha, raconte le chroniqueur Asseline, après l'avoir fait ceindre de fossez et de palits, c'est-à-dire de grosses pièces de bois fichées debout dans la terre, et l'avoir fait munir de deux cents pièces de canon et de quatre autres pieces d'artillerie, *bombardes*. » Il s'y croyait suffisamment fortifié contre des sorties des assiégés ou une armée de secours. Mais le Dauphin, le futur Louis XI, arriva devant Dieppe le dimanche 11 août 1443, investit la bastille le jour même, la prit d'assaut le mercredi 14, et délivra ainsi la ville (1).

(1) Cf. *Mémoires de Guibert, publiés par Hardy*, t. I, pp. 32-36. — Asseline, *Les Antiquités et Chroniques de la ville de Dieppe* (publiées par Michel Hardy, Guérillon et l'abbé Sauvage), t. I, pp. 158-168. — Le bon

Mais, dès avant l'attaque du Dauphin, cette bastille avait eu à souffrir et des effets de toute l'artillerie qui la garnissait, et aussi de la résistance et des efforts souvent heureux des Dieppois ; peut-être du reste avait-on cru nécessaire de la rendre plus redoutable encore. Aussi y travaillait-on au mois d'avril 1443 : la pièce qui suit est le rôle de la cinquième montre ou revue des ouvriers employés à la *restruicion*. Ce document fait connaître leur nombre, quarante-huit, sous la direction de trois sergents, leurs métiers, maçons, charpentiers, manouvriers et voituriers, et leurs salaires.

Le compte règle les journées de travail du mardi 2 avril 1442, avant Pâques, soit 2 avril 1443 (Pâques tomba en effet en 1443 le dimanche 21), au mardi 16 inclus du même mois. Il faut remarquer que les ouvriers sont payés d'avance : le commissaire Piquet passe son inspection le 2, et atteste qu'il a vu ces hommes suffisamment équipés et outillés, et, dès le 4, devant le tabellion de Pontautou, en déplacement sous les murs de Dieppe (les fonctionnaires étaient souvent contraints de passer d'un lieu à un autre en ce temps de prises et de reprises des villes fortes), les ouvriers donnent au commis au gouvernement des travaux, Nicolas de Fréville, quittance de ce qui leur est dû, ou plus exactement de ce qui leur sera dû pour la quinzaine commencée l'avant-veille. N'auraient-ils travaillé qu'à la condition du paiement préalable ?

Asseline pourrait bien exagérer le nombre des canons. — Montfaucon (*Monuments de la Monarchie française*), au tome III, planche 42, donne une vue de la bastille de Dieppe et de l'assaut des Français.

Est-ce donc que l'on courait des risques? risque de n'être pas payé, risque de voir l'employeur, l'Anglais, mis en déroute et en fuite avant la tâche exécutée, risque de recherches ou de représailles du côté des Français, s'ils redevenaient les maîtres? Cette dernière hypothèse pourrait bien être la cause de ce règlement insolite, car la plupart des ouvriers portent des noms français. Je n'ai pas cru d'ailleurs bien intéressant de les énumérer tous et je n'ai conservé que le premier de chaque catégorie.

Ce document, original, en parchemin, appartient au Musée de Dieppe. Il a été acquis, à la vente Dailmé du 8 février 1889, à Paris (catalogue rédigé par M. Eug. Charavay), par les soins du Conservateur, notre confrère M. A. Milet, qui a bien voulu le signaler à notre Société.

P. L. V.

C'est le roolle de la quincte monstre de la restruicion faicte pour le fait de la bastilde de Dieppe, touchant Nicolas de Freville, commis au gouvernement et entretenement des sergens, charectiers, maçons, charpentiers, sayeurs d'aes et manouvriers estant en la dicte bastilde et à leur faire payement chacun selon sa qualité, c'est assavoir, a chacun sergent vij s. vj d., a chacun charectier, xx s., chacun maçon, charpentier et sayeur d'aes iiij s. ij d., a chacun manouvrier iij s. t., le tout par jour, faicte prinse et receue a ladicte bastilde le mardi ij^e jour d'avril avant Pasques ccccxlii, par Jehan Piquet, commissaire en celle partie de hault et puissant seigneur mons. le comte de Chrosbury, de Wel-

ford (1), sire de Talbot et de Furniwald, marechal de France et lieutenant general sur le fait de la guerre de très hault et puissant prince mons^r le duc d'York, lieutenant general et gouverneur de France et Normandie, pour xv jours entiers commenchans ledit jour de mardy ij jour dud. moys d'avril audit an CCCCXLII et finissant a semblable jour de mardy xvj^e jour dud. moys l'un et l'autre jour inclus, par chacun en la fourme et maniere cy aprés déclarée.

Premierement

Sergens

Guill. Grisel
Perrin Dubost
Jehan Choquet
S[omme] trois sergens.

Charectiers.

Pierre Barbes, 1 charecte
. . . . . [*etc.*]
S. x charectes.

Maçons.

Girot Tolvas,
. . . . . [*etc.*]
S. vj maçons.

Charpentiers.

Jehan le charpentier,
. . . . . [*etc.*]
S. xiij charpentiers.

(1) Talbot reçut les titres de comte de Shrewsbury, Wexford, Waterford.

Sayeurs d'aes.

Guill. le Pelley,

. . . . . [*etc.*]

S. ij sayeurs d'aes.

Manouvriers.

Jehan Hermen

. . . . . [*etc.*]

S. xvij manouvriers.

Somme toute du contenu en ceste presente monstre et roole, ij sergens, x charectiers, vj maçons, xiij charpentiers, ij sayeurs d'aes et xvij manouvriers, lesquels moyd. commissaire dessus nommé certiffie avoir veus et suffisamment habilliez en l'an et jour dessusdicts.

Piquet.

L'an de grace mil iiij^c xlij, le iiij jour d'avril devant moy P. Bourdon, tabellion juré en la vicomté du Pontautou au siége dud. lieu, furent presents les dessus dits lesqueulx recongnurent et confesserent avoir eu et receu de Nicolas de Freville denommé cy dessus lesd. gages et sallaires, pour xv jours entiers declarez en ce present roolle, par la main de Guillaume Grisel, et de ce quicter le Roy nostre sire, led. de Freville et tous autres. Tesmoin mon saing manuel cy mis l'an et jour dessusdits.

Bourdon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 novembre 1906.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Etude sur la prise de Cherbourg en* 1758, par Gabriel Vanel ; — *L'origine du nom de la commune de Pas-Saint-Lhomer*, par Louis Duval ; — *Bull. de la Société histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXV, n° 3 ; — *Mém. de la Société histor. et archéol. de l'arrond. de Pontoise et du Vexin*, t. XXVII, n° 1 ; — *Bull. de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1905, n° 4, et 1906, n°s 1 et 2 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, juin, juillet 1906 ; — *Journal des Savants*,

juillet, août, sept., oct. ; — *Bull. histor. et philolog. du Comité des travaux histor.*, 1905, nos 3 et 4 ; — *Revue historique*, juillet-août, sept.-oct.; — *Upsala Universitets matrikel*, utgifven at Th. Brandberg och J.-V. Bahr, 1906.

Le Conseil enregistre avec regret les décès de :

M. le duc de Broglie, député de la Mayenne ;

M. A. Homais, avocat, aucien Bâtonnier, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure.

Est élu membre de la Société : M. Albert-Emile Sorel, attaché à la Bibliothèque du Sénat, présenté par MM. de Beaurepaire et Ch. Bréard (n° 664).

Le Secrétaire rend compte de l'état des publications en préparation ; par suite du retard d'une des publications attendues, il est à craindre que les *Mélanges*, septième Série, qui doivent compléter le contingent de l'exercice 1905-1906, ne puissent être mis en distribution avant la fin de cette année.

Le Conseil continue son examen d'un projet de publication de documents inédits concernant la Normandie, sous les règnes de Charles V, Charles VI et Charles VII, d'après la collection du Trésor des Chartes ; il prend connaissance des propositions qui lui sont faites par M. P. Le Cacheux pour la publication d'un choix de pièces relatives à la période de l'occupation anglaise. Cette proposition est renvoyée à l'étude de la Commission précédemment nommée. M. G. A. Prévost est nommé commissaire de la publication.

Le Conseil continue son examen de la communication faite par M. Léon Gy, par suite de la délibération prise par les imprimeurs de Rouen, et majorant de 10 0/0 les prix d'impression.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 3 décembre 1906.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des savants*, novembre 1906; — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, août 1906 ; — *Revue historique*, nov.-déc.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. Appert, à Flers.

Est acceptée la démission de M. Olry-Rœderer.

Le Secrétaire communique, de la part de M. Le Cacheux, de nouveaux renseignements concernant le projet de publication de documents inédits concernant la Normandie pendant l'occupation anglaise, et extraits de la collection du Trésor des Chartes; il dépose en son nom sur le bureau la copie de près de huit cents pièces, empruntées à la chancellerie de Henri VI, et se rapportant à la période comprise entre les années 1422 à 1435. Le tout est renvoyé à l'étude de la Commission précédemment instituée.

M. le Président présente au Conseil divers documents

que lui a communiqués M. le vicomte de Polignac, et qui sont tirés des archives du château de Saint-Jean-du-Cardonnay, près Rouen.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

UNE LETTRE INÉDITE DU P. EUDES

La lettre inédite du P. Eudes, que nous publions, se rattache à un des événements les plus importants de sa vie, à l'affaire de la « Supplique de M. Boniface (1) ».

Au mois de juin de l'année 1673, le P. Eudes « ayant repris le dessein de faire approuver sa Congrégation par le Saint-Siège, envoya à Rome M. de la Haye de Bonnefond, alors Supérieur du Séminaire de Caen, avec mission de faire les démarches nécessaires à la réussite de son dessein. »

M. de Bonnefond était porteur de lettres de recommandation, aussi fut-il surpris de trouver, en arrivant à Rome, un accueil hostile à la mission qu'il venait remplir.

Les cardinaux ne cachaient pas leurs préventions, et M. de Bonnefond crut devoir en prévenir le P. Eudes, qui,

(1) La plupart des renseignements qui vont suivre sont empruntés à la *Vie du R. P. Eudes*, manuscrit du P. Martine, édité par l'abbé Le Cointe (Caen, Hardel, 1880, 2 v. in-8°), et à des documents du procès de béatification.

de son côté, avait à se défendre en France contre des pamphlets et des libelles diffamatoires.

L'attaque la plus vive, celle qui produisit l'effet le plus désastreux, fut la divulgation d'une supplique présentée au Souverain Pontife en 1662, onze ans auparavant, par M. Boniface, prêtre flamand, ancien membre de l'Oratoire, qui se disait alors le mandataire du P. Eudes.

Dans cette supplique, on lisait le passage suivant : « ..... la susdite Congrégation, [*celle du P. Eudes*] qui n'a rien de plus à cœur que de voir ses membres unis d'un lien indissoluble à la Sainte Eglise romaine, demande de plus qu'il luy soit permis de faire un vœu, dont elle ne puisse estre dispensée, de suivre et de soutenir l'autorité du Souverain Pontife dans les matières qui pourroient souffrir quelque doute ».

C'est ce passage que l'on signalait au Roi en lui faisant « entendre que le P. Eudes était un homme inquiet, entreprenant, d'un zèle outré, tout dévoué au Pape, qui prendrait toujours parti, avec sa Congrégation, pour Rome, au préjudice de la France et contre les intérêts de Sa Majesté ».

Emu de ses attaques, le P. Eudes vint exprès de Caen à Paris pour se disculper; il expliqua que, si en 1662 M. Boniface étant à Rome lui avait offert ses services pour les affaires de sa Congrégation, il l'avait alors « prié de ne pas se mêler de ses affaires ». M. Boniface lui-même affirmait par écrit que, s'il avait présenté à Rome quelque supplique pour la Congrégation du P. Eudes, ce dont il ne se souvenait pas, « cette supplique aurait été faite sans

le consentement et sans la participation du P. Eudes ».

Malgré les affirmations de M. Boniface, malgré les déclarations du P. Eudes et malgré ses protestations de fidélité au roi, Louis XIV se montra inflexible. « J'ai, dit-il, les meilleures intentions du monde pour le P. Eudes, mais voilà une supplique qui est contre mon Etat, il faut qu'il se justifie; après cela, on travaillera à son affaire »; et le P. Eudes fut prié de quitter Paris sur-le-champ et de s'exiler en Normandie.

Le P. Eudes se soumit; c'est sa réponse, adressée à Colbert le 15 avril 1674, aussitôt qu'il eut reçu l'ordre de se retirer à Caen, que nous publions.

L'épreuve fut longue et dura six ans, au bout desquels, grâce aux instances réitérées de M. Auvry, ancien évêque de Coutances, de l'archevêque de Paris, d'amis restés fidèles, et aussi de la reine, qui n'avait cessé d'être au premier rang de ses défenseurs, le P. Eudes rentra en grâce auprès de Louis XIV qui le reçut à Saint-Germain le 15 juin 1679, en « l'accueillant avec une bonté capable de lui faire oublier ce qu'avait eu d'affligeant pour lui une disgrâce de six années ».

T. G.

Monseigneur,

Je receus hyer au soir une lettre de cachet qui me fut apportée de vostre part, m'ordonnant de me retirer au seminaire de Caen. Je me suis mis aussytost en estat d'obeir, et je sors presentement de Paris pour aller attendre sur le chemin une chaize roulante qu'on me doibt envoyer d'Eureux, n'aiant

pu trouuer de place dans les coches ny dans les carosses, et mon aage ne me permettant pas d'aller à cheual, ny à pied. J'ay creu, Monseigneur, estre obligé de vous rendre compte de ma ponctuelle obeissance et de vous protester que je suis auec un profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et tres obeissant seruiteur

Jean Eudes pre.

Ce dimanche au matin 15 d'avril.

Bibl. Nationale, Mss. Mélanges Colbert, 168, f. 35.

LETTRE DE LOUIS XIVe AU MARQUIS DE CANY
(21 juillet 1652).

La lettre qui suit nous a été communiquée par M. le vicomte de Polignac et fait partie des importantes archives du château de Saint-Jean-du-Cardonnay. Elle a trait, comme on le verra, à une convocation de la noblesse de Normandie, qui devait s'assembler à Gisors et se joindre à l'armée du maréchal de Turenne, pour marcher, sous sa conduite, contre les Espagnols, que les princes chefs de la Fronde avaient appelés au secours de leur rébellion. Il est douteux que cette convocation ait été suivie d'effet. Il est assez probable que le destinataire de cette lettre n'est autre que Balthazar Le Marinier, qui s'intitulait marquis de Cany-Veauville, lequel épousa, par contrat du 19 mai 1670, Geneviève, fille de Pierre de Becdelièvre, marquis de Quevilly, d'Hocqueville et de Cany-Barville, premier président à la Cour des Aides de Normandie. (Voir dans Moréri la *Généalogie des Becdelièvre.*) Ch. de B.

M. le marquis de Cany ayant été particulièrement informé de la marche et des desseins des Espagnols qui ont abandonné entièrement la Flandre après avoir été appelés par les rebelles pour susciter dans mon royaume de nouveaux désordres et empêcher le repos et la tranquilité que je désire procurer à mes sujets, j'ai donné les ordres nécessaires à mon cousin le maréchal de Turenne, pour faire marcher mon armée ainsy qu'il faut au devant de mes ennemis, afin de s'opposer à leurs entrées et rendre inutiles toutes leurs entreprises ; mais étant à propos de faire de nouveaux efforts pour fortifier mes troupes et me mettre en état de repousser mes dits ennemis et les contraindre à se retirer dans leur pays, j'ai estimé que pour cet effet je pourrois estre assisté de la noblesse de ma province de Normandie, en une occasion de l'importance dont est celle qui s'offre à présent. Et comme dans toutes celles qui se sont passées vous m'avez donné des marques de votre courage et de votre zèle et dévotion au bien de mon service et de cet Etat, je me promets que vous ne me refuserez pas en cette rencontre de m'en donner de nouvelles preuves. Et (parce) que j'ay pris la résolution de me mettre à la tête de la ditte noblesse de Normandie, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'elle se rende en ma ville de Gisors au 16 du mois prochain et que vous ayez à vous employer auprès de vos amys avec tout le crédit que vous avez par delà pour en assembler le plus grand nombre qu'il vous sera possible et les conduire et amener au dit lieu et dans le dit tems, pour me faire connoistre par un service de cette importance la fidélité et affection que vous avez pour mon dit service et le bien de cet Etat, vous assurant aussy que je vous témoigneray en personne et de vive

voix l'estime que je fais de la votre et ce qui est de ma bienveillance en votre endroit. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, M. le marquis de Cany, en sa sainte garde.

Ecrit à Pontoise ce 22 juillet 1652 (1). *Signé :* Louis, *et au dessous*, Phelipeaux.

UNE LETTRE DE HENRI IV

La lettre d'Henri IV qui suit est extraite des archives du château de la Faucherie (Manche) (2), où M. Joseph de Beaurepaire, décédé le 11 avril 1906, la conservait avec soin. En la transcrivant, il l'avait accompagnée de la note suivante sur Robert Morin, sieur d'Escajeul, et sur la famille de ce personnage.

Ch.-A. de B.

« Toutes les lettres de Henri IV méritent d'être connues et publiées. Indépendamment de leur origine et du prix qui s'y rattache, elles offrent toutes un vif intérêt et sont, à vrai dire, la meilleure histoire de cette curieuse époque.

« La correspondance recueillie par M. Ravaisson, une des meilleures publications historiques de ce temps, est loin de donner toutes les lettres de Henri IV. En dehors des dépôts publics et des grandes collections, qui ont été ex-

(1) Le roi était arrivé à Pontoise vers le 17. (*Œuvres du cardinal de Retz*, éd. de la collection des Grands Ecrivains, t. IV, p. 293.)

(2) Mesnillard, com. du canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

plorées et mises à profit, que de lettres perdues et oubliées dans les archives de famille! Elles doivent être surtout nombreuses en Normandie : Henri IV qui écrivait comme il se battait, avec le même entrain et la même profusion, n'a jamais écrit davantage qu'au début de son règne, où il s'est vraiment prodigué. Or, tout l'effort de la guerre portait alors sur notre pays. Ce serait un travail très intéressant de réunir toutes ces lettres, restées jusqu'à présent inédites. M. Le Héricher en a publié deux, charmantes, adressées à M. de Canisy, à propos de la prise d'Avranches par M. le duc de Montpensier. M. de Hauteville en possède aussi une écrite à un de ses ancêtres et qui, je crois, a été signalée par M. H. Sauvage.

« Celle que je publie, et que j'ai trouvée pareillement dans des papiers de famille, est adressée à Robert Morin, sieur d'Escajeul, et concerne la ville de Caen, dont le gouverneur, suivant l'exemple de celui de Dieppe, venait de se prononcer pour le roi.

« Elle est datée de Dieppe, le 29 septembre 1589.

« La correspondance publiée par M. Ravaisson contient une lettre du roi du 11 octobre même année, aux échevins de Caen, les informant qu'il avait reçu la députation envoyée par la Ville de Caen pour l'assurer de la fidélité et obéissance des habitants. Il est à présumer que le sieur d'Escajeul s'était employé dans cette circonstance pour le service du roi et qu'il avait contribué au succès de cette démarche de la Ville, démarche fort importante au début d'un règne.

« La famille Morin était une ancienne famille de l'Election de Caen, anoblie par l'édit des francs-fiefs. Un de ses membres commandait une compagnie sous les ordres du maréchal de Boucicault ainsi qu'il résulte d'une quittance de la Cour des Aides pour l'année 1332.

« Robert Morin, sieur d'Escajeul, était, au moment où il reçut la lettre du roi, conseiller au siège présidial de Caen ; il appartenait, par ses alliances de famille, à cette société de magistrats lettrés qui ont été de tout temps l'honneur de cette ville. Sa grand' mère était une Bourgueville, sa femme une Vauquelin, fille de Guillaume Vauquelin, avocat général du roi au Parlement de Normandie et oncle de Vauquelin de la Fresnaye.

« Le sieur d'Escajeul n'eut qu'un fils, Jacques Morin d'Escajeul, qui fut président à la Cour des Aides de cette ville (1). Il épousa une demoiselle de Briqueville. Son fils, Gabriel Morin de Villers, hérita de sa charge et fut ensuite président de la Cour des Aides de Rouen (2), après l'abolition de la Cour des Aides de Caen, supprimée par édit de janvier 1641. Il eut, de son mariage avec Louise d'Epinay, fille du marquis de Brou, un fils, Louis, marquis de Villers, chevalier des ordres du roi, lieutenant aux gardes du corps, marié à Jeanne Le Vicomte, fille du marquis de Blangy, et morte sans enfants.

« La postérité d'Henri Morin, sieur de Vaugroult, frère du sieur d'Escajeul, qui avait épousé la fille unique de

(1) Cf. Huet, *Origines de la ville de Caen*, éd. Rouen, pp. 160 et 341.

(2) Cf. Vicomte d'Estaintot, *La Cour des Aides de Normandie*, Rouen, 1882, p. 25.

Guillaume d'Hérouville, chevalier des ordres du roi, s'éteignit quelques années plus tard, ne laissant qu'une fille, Jeanne Morin, mariée en premières noces à Jacques de la Faucherie, et en secondes noces à Thomas de la Chambre.

« La famille Morin porte d'or à trois fasces de sinople. »

LETTRE DE HENRY IV

Monsr de Escagieul estant bien informé comme je suis de l'affection que vous portez à mon service, au bien et conservation de ma ville de Caen et comme vous vous employez vertueusement pour vous opposer aux mauvais desseings et malicieux artifices de ceux qui veulent troubler le repos de la dite ville et distraire mes subjets de l'obéissance qu'ils me doivent, je vous ay bien voullu tesmoigner par la presente le contentement que ce m'est vous dire combien je vous en scay bon gré et vous prier de continuer en ce debvoir, vous fortifiant et prenant couraige en cette résolution, avec assurance que je recognoistray vos services selon vos mérites et vous assisteray de mon auctorité et pouvoir en ce que vous et autres bons serviteurs en aurez besoing pour le bien de mon dit service et croire au reste que je feray tous jours paroistre par effect la volonté que j'ay de maintenir mes bons subjets en repos en leurs privileges et religion catholique, apostolique et romayne Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt mons^r de Escagieul en sa s^te garde.

Escript au camp a Dieppe le 29 jour de septembre 1589.

Signé : Henry. Contresigné : Potier.

Au dos : Mons. de Escagieul.

Original, papier, sans sceau.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 7 janvier 1907.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Bull. de la Société histor. et archéol. de l'Orne, t. XXV, n° 4 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, sept., oct. 1906 ; — *Quelques commentaires sur la plus ancienne chanson d'états français : Le livre des manières d'Etienne de Fougères*, par Kerstin Hard of Segerstad ; et *Les expressions figurées d'origine cynégétique en français*, par Edgar Nicolin, (thèses de doctorat présentées à la Faculté des Lettres de l'Université d'Upsal) ; deux autres thèses écrites en suédois.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. le vicomte de Revilliasc, membre de la Société depuis son origine.

Il prend acte de la démission de M. de Caumont.

Sont élus membres de la Société :

M. le duc de Broglie [665], présenté par MM. de Beaurepaire et G. A. Prévost;

M. le comte de Mython [666], présenté par MM. de Beaurepaire et Portal.

Le Secrétaire rend compte de l'état des publications en préparation.

Le Conseil reprend son examen d'un recueil des actes de Henri VI (1422-1435). M. G. A. Prévost, rapporteur, fait connaître les résultats de l'examen de la Commission. L'envoi de M. Le Cacheux est de nature à former environ trois volumes; il comprend toutes les pièces réunies dans la collection du Trésor des Chartes. La plus grande partie sont des lettres de rémission, et ce sont d'ailleurs les plus intéressantes : retraçant en effet les incidents des procédures et des actes criminels, souvent même en forme de dialogue, à la manière des chroniques judiciaires, ces documents fournissent en nombre considérable des tableaux de mœurs, des scènes de village, et retracent l'état mental du peuple, ouvriers, paysans, petite noblesse, les querelles, excès, brigandages des vainqueurs, les souffrances, la misère des vaincus, qui en vinrent, à force de haine, à se soulever contre les Anglais. Toutefois, comme beaucoup de ces lettres de grâce se ressemblent, on pourrait procé-

der à des éliminations, de façon à réduire la publication à deux volumes.

Le Conseil adopte ces conclusions.

Le Conseil prend connaissance d'une copie préparée pour l'impression et communiquée par M. Ch. Bréard, concernant le prieuré de Saint-Hymer. Il ajourne sa décision jusqu'à plus amples informations.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 27 *janvier* 1907.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, décembre 1906 ; — *Annual report of the American historical association for the year* 1905, t. I.

M. Le Cacheux, qui a été invité à prendre part à la séance, fournit au Conseil des explications sur la façon dont il se propose d'éditer les actes de la chancellerie d'Henri VI, dont l'impression a été décidée. Le Conseil arrête avec lui le programme de cette publication.

M. Bréard expose les renseignements complémentaires que le Conseil désirait posséder sur les pièces du *Cartulaire de Saint-Hymer* dont il a préparé l'édition, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; il fait connaître notamment que ce cartulaire a été rédigé au XVIIe siècle sur des originaux qui ont à peu près tous disparu aujourd'hui.

Sous le bénéfice de ces observations, le Conseil vote la publication du travail de M. Bréard, et décide qu'un autre document sera joint au *Cartulaire de Saint-Hymer*, dont les proportions ne seraient pas de nature à compléter un volume.

A cet effet il prend connaissance du cartulaire de l'antique famille Bertren, dont une copie est déposée sur le bureau, et il ajourne sa décision pour renseignements.

M. le Président pense que l'on pourrait former d'intéressantes annales sur les très anciennes familles de la province, depuis longtemps disparues, telles que les Bertren ou les Bracquemond, par exemple, en recueillant sur elles les pièces historiques de tous genres, antérieures au XVIe siècle.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 février 1907.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des Savants*, janvier 1907.

Rendant compte des publications en préparation, le Secrétaire fait connaître que le volume de *Mélanges* est prêt à mettre sous presse, à l'exception du mémoire de M. Froidevaux, que l'on attend toujours.

Le Conseil constate que la subvention ministérielle, pour la première fois depuis un très grand nombre d'an-

nées, n'a pas été accordée en 1906 ; il décide de renouveler la demande en 1907.

Le Conseil se livre à un examen des factures de l'imprimeur et des augmentations de prix, résultant de la majoration de 10 0/0 que la Chambre syndicale a adoptée pour tous ses travaux, suivant circulaire de juin 1906. Il arrête les bases d'une entente à concerter avec M. Gy.

Le Conseil entend plusieurs propositions à l'effet de diminuer le nombre des anciennes publications restant dans le dépôt de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 mars 1907.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE, président.

Ouvrages offerts : *Journal des Savants*, févr. 1907 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nov. 1906.

Sont élus membres de la Société :

M. Norbert Sauvage [667], archiviste paléographe, présenté par MM. G. Vanel et Travers ;

Mlle Le Verdier [668], à Rouen, présentée par M. Le Verdier et Mgr Loth ;

M. G. Lecarpentier [669], diplômé de l'Ecole des sciences politiques, présenté par MM. l'abbé Tougard et Le Verdier.

La correspondance comprend une lettre qui informe la

Société de la démission de l'Evêché de Bayeux, et de celle du Chapitre de la même ville, dont les bibliothèques ont été mises sous sequestre.

Le Conseil, prenant en considération les douloureux motifs qui ont déterminé ces deux sociétaires à se retirer, décide de ne pas accepter leurs démissions ; il statue en outre que le paiement des cotisations annuelles, comme aussi l'envoi des publications, seront provisoirement suspendus à leur égard, que, lorsque l'Evêché et le Chapitre viendront à rentrer en possession de leurs bibliothèques, l'acquit des cotisations sera repris de ce jour, pour l'avenir seulement, et que les publications parues dans la période intermédiaire leur seront offertes à titre gratuit.

Le Conseil prend connaissance des propositions de M. Gy au sujet de la majoration des prix d'impression concertée entre les imprimeurs et libraires de l'arrondissement de Rouen, et il approuve le traité qui lui est communiqué, suivant lettre du 18 février dernier.

Le Secrétaire, rendant compte des ouvrages en préparation, informe le Conseil que le volume de *Mélanges* est arrêté du fait du mémoire de M. Froidevaux, qui n'est pas encore parvenu. Le Conseil décide que, faute par cet éditeur d'envoyer son travail dans le plus bref délai, le volume sera complété par l'adjonction d'autres documents, ceux que prépare M. Froidevaux étant ajournés à un volume ultérieur.

M. Bréard, après de nouvelles recherches, confirme que les chartes originales du Cartulaire de Saint-Hymer n'exis-

tent plus ; en conséquence, la remise de sa copie à l'imprimeur est autorisée.

Le même sociétaire a rendu compte par lettre de ses études tendant à la publication du Cartulaire des Bertren, dit aussi de Briquebec.

M. Le Cacheux a fait parvenir une partie importante de sa copie des actes de la chancellerie de Henri VI, annotée et prête pour la composition. Le Conseil, après examen, constate que le travail préparé par M. Le Cacheux fournirait beaucoup plus que les deux volumes qu'il a décidé de publier, et en conséquence décide d'attendre un complément d'informations.

Le Conseil adopte l'insertion de plusieurs documents dans le *Bulletin*.

Il décide que les établissements publics, membres de la Société, seront avertis que, dans le but de compléter leurs collections, les ouvrages publiés avant l'année 1884 seront mis à leur disposition à des prix très réduits.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

MÉMOIRE DU MARÉCHAL DE BRISSAC ADRESSÉ A LA REINE RÉGENTE, RELATIVEMENT AUX OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES DU SIÈGE DU HAVRE. — 29 AVRIL 1563.

C'est encore à l'obligeance de notre dévoué confrère

M. l'abbé Lesourd, que nous devons la communication du document suivant, dont quelques mots suffiront à faire comprendre l'intérêt.

Le Havre avait été livré aux Anglais par le prince de Condé pour prix d'un secours de 6,000 hommes accordé aux protestants français par la reine Elisabeth (traité d'Hamptoncourt, 20 septembre 1562). On ne voit pas que ce secours ait été favorable au parti protestant. Il n'empêcha pas Rouen d'être repris par l'armée royale, le 29 octobre de cette année. A partir de ce moment, la reprise du Havre devint l'objet constant de la politique de Catherine de Médicis. Le succès couronna ses efforts : après une résistance énergique, Warwick fut obligé de rendre Le Havre aux Français. La Reine n'avait pu obtenir cet heureux résultat qu'après avoir conclu un traité de paix avec le prince de Condé, et s'être assuré le secours de Philippe Rhingrave, colonel de reîtres, qui, bien que protestant, s'était laissé séduire par les avantages qui lui furent offerts. Le mémoire que nous publions, rédigé sous la dictée du maréchal de Brissac, pour être communiqué à Catherine de Médicis, nous fait connaître ce qu'il estimait être nécessaire pour la réussite de l'entreprise : paiement de solde aux troupes allemandes et françaises ; fournitures de vivres et d'artillerie. Ce mémoire est daté de Rouen, 29 avril 1563. — Brissac avait dû arriver en cette ville quelques jours auparavant. Le 22 avril, les échevins décidaient qu'il lui serait fait « présent honneste jusques à la somme de 1,000 l. »

La misère du pays, attestée par lui, l'est aussi dans la délibération des conseillers municipaux qui se déclarent hors d'état de fournir à l'armée les vivres demandés, « la ville n'estant point fournie à la moitié de ce qu'il lui faudroit parce que le païs de Caux avait été entièrement pillé par les reîtres (*sic*) et encore l'estoit de present.... qu'il avoit aussi été pillé par l'armée du sieur de Chastillon, et davantage estoit occupé par les huguenots qui ne laissoient apporter à Rouen aucuns vivres, soit de blé, soit de bestial. » On avait demandé à Rouen 30 muids de blé pour les compagnies de gens de guerre destinées au siège du Havre. Les échevins, le 9 mai, n'en offraient que 4,000 boisseaux (1). Par un mot, ajouté de sa main au mémoire, Brissac insistait pour qu'on se décidât à faire venir Charles IX à Rouen.

Le jeune roi y vint, en effet, le 6 août, mais ce fut pour y faire déclarer sa majorité.

Le Havre s'était rendu le 28 juillet précédent. Le lendemain de ce jour, notre ville en avait été informée par une lettre de Brissac, et le 30, par ordre du Chapitre, le *Te Deum* était chanté dans la Cathédrale.

Ch. de B.

Ce que Monsieur le Reingroff fera, s'il luy plaist, entendre à la Royne de la part de monsieur le Marchal de Brissac.

La grande pauvreté qui est entre les soldatz tant allemans que françois.

L'extrême necessité de vivres qui est par tout ce pays et

(1) Voir Délibérations de l'Hôtel-de-Ville.

mesmes près et alentour du Havre où le pays est entierement ruyné.

Que pour ces deux causes il est impossible de le serrer de plus près, mais que, s'il plaist à Sa Ma^té^ que l'armée en approche, est besoin de faire promptement envoyer le payement des gentz de guerre, au moins pour deux moys, tout en ung coup, et continuer à les payer doresnavant mieulx qu'ilz n'ont esté par le passé.

De mettre quelque ordre aux vivres, en quoy faisant et estant lesd. gentz de guerre payez, n'y en aura point de faulte pour les commoditez que ledit s^r^ Reingroff remonstrera estre pour en faire conduire de toutes pars.

Que, estant pourveu à ces deux principalles et plus urgentes necessitez, sera aizé d'approcher du Havre, le serrer et faire des fortz près et alentour aux endroitz qu'il sçaura bien dire à sad. majesté parce qu'il en est mieulx que nul autre informé.

Que, en ce cas sera aussi besoin d'avoir jusques à deux mil pionniers et jusques à dix ou douze mil outilz, tant pour n'en avoir point de faulte, que affin qu'il en puisse estre baillé aux soldatz pour les faire travailler.

Semblablement une bonne quantité d'artillerie, pouldre grosse et menue grenée, commissaires, canonniers et autres officiers d'icelle artillerie et generallement tout ce qui fait besoin en un camp et armée.

A toutes lesquelles choses sera necessaire que Sa Ma^té^ pourvoye promptement affin qu'il ne se perde point de temps, au moins s'il luy plaist que ceste entreprinse se face.

Fait à Rouen, le xxix jour d'avril 1563.

Signé : Brissac.

Brissac a écrit de sa main après les mots, se face :

Du charoy pour les vivres et pour Rouan achemyner le Roy.

ACHAPT D'UNE MAISON DÉPENDENTE DE L'ABBAYE SAINT-ESTIENNE DE CAEN.

(5 febvrier 1576.)

Telle est la cote inscrite au dos d'un vieux parchemin que nous avons retrouvé, à Bayeux, dans l'ancien chartrier de la famille Achard (de Vacognes, de Bonvouloir, de Saint-Manvieu, du Pas de la Vente, etc.), actuellement la propriété de M. le vicomte Jacques Picot de Vaulogé qui a bien voulu nous confier, pour les dépouiller, ces archives particulièrement précieuses au point de vue féodal.

« En 1575, écrit M. C. Hippeau dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Etienne de Caen*, p. 195, un million et demi de livres fut accordé par le Souverain Pontife au roi de France « pour subvenir aux besoins du royaume et à la conservation de l'Eglise catholique. » L'abbaye dut payer pour sa part la somme de 3,000 livres tournois. Le fermier de l'abbaye, Jacques Pigache, était sans argent. Il fut néanmoins condamné à payer la somme exigée, sauf à se récompenser, sur les revenus qu'il devait toucher. L'abbé et les religieux furent autorisés à vendre et à aliéner encore, dans le cours de l'année, une partie de leurs propriétés, pour subvenir au paiement de cet impôt. »

D'après le document que nous apportons ici, ce fut, en réalité, en 1574 (le 24 août) et non en 1575, que le pape

Grégoire XIII, par une bulle dont s'occupa le Conseil royal, à Lyon, le 20 octobre 1574, accorda au roi de France Henri III l'autorisation de prélever sur le temporel des ecclésiastiques la somme d'un million et demi de livres. L'abbé commendataire de Saint-Etienne de Caen, le cardinal Alexandre Farnèse, que la charte appelle le cardinal de Frenaize, et les religieux de la célèbre abbaye furent taxés, le 13 avril 1575, non à 3,000 livres, mais plus exactement à 3,382 livres 10 sols tournois, qui furent payés intégralement le 20 juin de la même année.

Mais pour se couvrir d'une pareille avance, l'abbé et les religieux furent autorisés à aliéner une partie du temporel de l'abbaye ; et de fait, après toutes les formalités requises en pareille circonstance, les commissaires, députés par le roi et subdélégués par les commissaires généraux du clergé de France, mirent en vente, entre autres immeubles, une maison, avec cour et jardin, appartenant à l'abbaye, située sur la paroisse Saint-Pierre de Caen, rue des Quais, et louée pour six années, le 11 novembre 1569, à raison de 20 livres par an, à Jean Langevin et Robert Régnyer.

Mise à prix, à Bayeux, au manoir épiscopal, le samedi 28 janvier 1576, pour la somme de 400 livres tournois, elle fut achetée par François Le Petit, bourgeois de Caen, qui devait bientôt, en 1586, être anobli, et porter le titre de seigneur et patron de Vacognes : seigneurie et patronage qui appartinrent dans la suite à Charles Achard, époux de Marie Le Petit.

François Le Petit paya, le dimanche 5 février 1576, entre les mains du grand vicaire de l'abbé, la somme de 400 livres, plus les six deniers pour livre, soit 10 livres, que l'abbé avait avancées pour le droit de collecte. Le même jour l'acquéreur versait à Jean Le Clerc, commis à la recette des décimes du diocèse de Bayeux, les douze deniers pour livre, soit 20 livres, pour « les frais de la commission. »

V. Bourrienne.

Les commissaires députez par le Roy et subdéléguez par nossieurs les commissaires généraulx du clergé de France sur le faict de l'aliénation de partie du temporel des éclésiasticques du diocèse de Baieux pour le payment de leur quotte-part d'ung million et demy de livres accordé au Roy par notre Saint Père le Pape par sa bulle du mois d'aoust mil cinq cens soixante quatorze, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.

Sçavoir faisons que ce jourd'huy, dabte de ces présentes, Nous, estant en la ville de Baieux, au manoir épiscopal de l'évesché dudit lieu, en la présence de vénérables et religieuses personnes maîtres Augustin Ravachier, chanoine et grand vicaire de monsieur l'évesque de Baieux, Pierres Conseil, chanoine de Saint-Laurans en l'église cathédrale Notre-Dame de Baieux, député pour le chapitre de ladite église, frère Loys Houel, abbé de Notre-Dame de Longues, dépütté pour les abbez, et maître Charles Marguerye, prieur de Saint-Vigor-le-Grand, pour les prieurs et autres bénéficiez dudit diocèse, s'est comparu damp Léonard Le Fauconnyer, prieur de Bavent, l'ung des relligieulx de l'abbaye de Saint-Estienne de Caen, procureur et establissant pour

lesdits abbé et relligieux selon sa procuration a luy passée devant tabellions à Caen en dabte du jourd'hyer par noble et discrette personne maître Aloys du [Fle... ?], prothenotaire du Sainct Siège apostolique, grand vicaire de l'illustrissime cardinal de Frenaize, abbé de ladite abbaye, et autres relligieux d'icelle abbaye y desnommez, lequel nous a faict apparoir de sentence donnée par lesdits commissaires le traiziesme jour d'apvril l'an mil cinq cens soixante quinze par laquelle il avoyt esté ordonné que en advançant par eulx la somme de troys mil troys centz quatre vingtz deux livres dix solz tournoiz, en quoi ilz estoient cottisez pour leur part dudit million et demy de livres, ilz estoient réservez à exposer en vente ce qu'ilz adviseroient bon dedans l'an. Et mesme a faict apparoir de quictance de Jehan Le Clerc, commis à la recepte des décymes dudit diocèse, en dabte du vingtiesme jour de juing audict an cinq cens soixante quinze, contenant le payment faict de ladite somme de iij^{m} iij^{c} iiij^{xx} ij livres x sols tournoiz par lesdits abbé et relligieux, et comme aux fins de leurdite rescompense ilz avoyent exposé en vente certains héritaiges contenuz en une déclaration, à nous représentée, à la fin de laquelle sont contenues les proclamations, bannyes et dilligences faictes aux fins de la vente et adjudication desdits héritaiges, à sçavoir la lecture, bannye et proclamation en faicte le samedi quatorziesme jour de ce présent moys et an par Lucas Vymont, sergent royal de Baieux, en la place du marché dudit Baieux, icellui estant en son plain cours, et devant l'église cathédralle de Notre-Dame dudit Baieux, à la porte de laquelle il avoyt affiché coppie de ladite déclaration et faict sçavoir que la vente et adjudication s'en feroyt à ce jourd'huy en ce lieu ; et

semblables bannyes et dilligences faictes en la ville de Caen par Pierre de La Roque, sergent royal audit Caen, les sabmedi quatorziesme, dimenche quinziesme, et lundy seiziesme dudit moys, tant au marché publicque que issue de messe parroessialle de Saint-Pierre dudit Caen, avecquez les affiches aux lieulx publicqz. Nous, requérant voulloir procedder à la vente et adjudication desdites choses au plus offrant et dernier enchérisseur, sur quoy, aprez avoir délibéré de ce que dessus et trouvé lesdites dilligences bien et deuement faictes, suyvant les instructions à nous envoyées pour cest effect, nous, estans en l'auditoire de la jurisdiction éclésiastique dudit lieu, avons faict sçavoir et proclamer que toultes personnes, qui vouldroient mectre à prix ou enchéryer desdits héritages exposez en vente, eussent à comparoir. Et ce faict, avons, en la présence et requête dudit Le Faulconnyer, commencé à faire bannyr et proclamer une maison, appartenant à ladite abbaye, assise en la parroisse de Saint-Pierre de Caen, en la rue des Seulles sur les Quayz, à plusieurs estages telz et en l'estat qu'ilz sont de présent, avecques une petite court ou jardin, ainsi que le tout se contient, jouxte maître Raoul Dorgitte, escuier, d'une part, et le petit Robert d'autre, butte d'ung bout sur la rue des Quayz, pour l'évaluation du prix de laquelle ledit Le Fauconnyer a représenté ung bail afferme de ladite maison et jardin faict pour six années à Jehan Langevin et Robert Regnyer par le prix de vingt livres tournois par chacun an selon ledit bail, signé Regnyer et Langevin, en dabte du unziesme novembre mil cinq cens soixante neuf, et faict exécutoire devant le viconte de Caen le vingt septiesme jour d'aoust mil v^c soixante quinze; laquelle maison et jardin a esté suyvant ce faicte

proclamor sur le prix de quatre cens livres tournois, auquel prix elle a esté enchérye par maître François Le Petit, bourgeois de Caen, présent. Et pour ce que, après plusieurs et réitérées proclamations, il ne s'est trouvé aulcune personne qui ayt voullu enchéryr en oultre, nous avons, en la présence et du consentement desdits depputez, icelle maison et jardin vendue et adjugée audit Le Petit, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, audit prix de quatre centz livres tournois, laquelle il sera tenu de payer dedans quinzaine ez mains dudit du [Fle... ?], grand vicaire dudit sieur abbé de Saint-Estienne, avecquez six deniers pour livre, pour son rembours de pareille somme qu'il avoyt payée lors de son advance ; et à la charge oultre de payer par ledit Le Petit, ez mains dudit maître Jehan Le Clerc, commis de la recepte des décymes audit Caen, douze deniers pour livre destinez pour les fraiz de la commission. En quoy faisant, icelluy Le Petit est envoyé en la plaine propriété, possession, saisyne et jouissance de ladite maison et jardin pour luy, ses hoirs et ayantz cause, à perpétuité. Faict à Baieux, au manoir épiscopal dudit évesché, le sabmedi vingt huictiesme jour de janvyer, l'an mil cinq cens soixante seize.

Enssuyt la teneur desdites quictances.

.....

[*Signé :*] Agostins Ravachr, Vauquelin, Lechevallier, *avec paraphes.*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 8 *avril* 1907.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des Savants, mars 1907 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, déc. 1906 et janv. 1907 ; — *Revue historique*, janv.-févr., mars-avril ; — *Le Monument d'Eugène Noel*, Rouen, 1905.

Le Conseil enregistre la démission de M. Robert Turgis.

Le Conseil décide, vu l'impossibilité d'attendre plus longtemps le mémoire promis par M. H. Froidevaux et destiné au volume de *Mélanges* en préparation, que ce mémoire sera mis en réserve pour un recueil ultérieur, et

que le volume en souffrance sera complété par l'adjonction de nouveaux documents.

Sur le rapport de M. le Président, le Conseil adopte l'insertion au volume de *Mélanges* d'un aveu de la baronnie d'Esneval de 1419, qui sera édité par M. A. Fiquet. Il ajourne à la prochaine séance l'examen de plusieurs autres documents qui lui sont communiqués.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 6 *mai* 1907.

Présidence de M. Ch. DE BEAUREPAIRE, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen* pour 1906 ; — *Bull. trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1906, nos 3 et 4 ; — *Journal des Savants*, avril 1907 ; — *Proceedings and collections of the Nebraska state historical Society*, 2d series, vol. 4 et 5 (1902).

Le Conseil prend acte de la démission de M. Vaussier.

Il enregistre avec regret la mort de M. Depitre, ancien magistrat, entré dans la Société en 1878, et celle de M. Beaucousin, qui lui appartenait depuis 1873.

M. Beaucousin, bibliophile et archéologue particulièrement érudit, avait porté surtout ses études sur le pays de Caux et sur la ville d'Yvetot, dont il a écrit l'histoire.

La Société lui doit un certain nombre de communications, insérées dans son *Bulletin,* et l'un de ses volumes les plus recherchés, le *Registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux en* 1503.

Sont élus sociétaires :

M. Brognard [670], pharmacien à Lillebonne, présenté par MM. l'abbé Tougard et Vallée ;

Mme Depitre [671], sur la présentation de MM. de Beaurepaire et Le Verdier.

La correspondance comprend une lettre de M. le chanoine Deslandes, qui remercie le Conseil de la décision prise à l'égard des bibliothèques de l'Evêché et du Chapitre de Bayeux.

La distribution des volumes publiés en 1905 et 1906, et leur envoi d'office aux sociétaires qui ont négligé de retirer leurs exemplaires sont terminés ; cette opération a porté sur 194 volumes.

Après un rapport de M. le Président, le Conseil adopte, pour être inséré dans le volume de *Mélanges* en préparation, un état des fiefs de la vicomté de Pont-Audemer de l'année 1504, recueilli aux Archives Nationales par M. Béranger.

M. Sémichon, qui a été invité à assister à la séance, rend compte d'un document relatif à la réfection des fortifications de la ville de Neufchâtel en 1472, dont il propose l'impression dans le même volume de *Mélanges ;* l'introduction qu'il joindrait ferait quelques emprunts à des actes

de 1764 et 1788, concernant la destruction et l'aliénation des remparts et fossés. Cette publication est adoptée.

A l'occasion d'une communication de pièces, qui lui a été faite par M. le vicomte de Polignac, M. le Président a fait de nouvelles recherches sur la commission de Jean Spifame en Normandie. Ces pièces lui semblent tout à fait intéressantes ; elles sont de nature, en effet, à appeler l'attention sur un évènement peu connu : les opérations relatives à l'assiette de l'imposition extraordinaire perçue en 1528 en vue de la rançon des deux fils de François Ier, ses otages à Madrid.

Le Conseil adopte la publication de ces pièces dans le volume de *Mélanges* en préparation, s'il y reste place suffisante, sinon dans un recueil ultérieur.

M. Faucon communique un fragment d'un registre original des délibérations de la juridiction des Consuls de Rouen. Ce cahier, qui concerne la période août 1632-août 1634, paraît être tout ce qui reste des procès-verbaux des délibérations de cette importante compagnie.

M. Bréard expose les difficultés qu'il éprouve dans la préparation du cartulaire de Briquebec ; il continue ses études.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 3 *juin* 1907.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Journal des*

Savants, mai 1907 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, févr. 1907 ; — *Revue historique*, mai-juin 1907 ; — *Bulletin histor. et philolog. du Comité des travaux historiques*, 1906, nos 1 et 2 ; — *Katalog der inkunabeln der Kgl. universitäts-bibliotek zu Uppsala*, von Dr Isak Collijn (Uppsala, 1907) ; — *Skrifter utgifna af Kungl. humanistiska Vetenskaps-Samfundet*, I, Uppsala. Band IX, 1904-06.

Le Conseil inscrit la démission de M. Henri Wallon, à qui le douloureux état de sa santé ne permet plus de s'intéresser aux travaux de la Société.

Le Conseil enregistre aussi la mort de M. Jules Lair, membre de l'Institut, ancien président d'honneur de la Société, dont la perte, si sensible à l'érudition française, affecte spécialement cette province, sa patrie et objet particulier de ses études. La Société de l'Histoire de Normandie, aux travaux de laquelle M. Lair n'avait cessé de s'intéresser et pour laquelle il préparait une édition de la chronique de Guillaume de Jumièges, ressent vivement le nouveau deuil qui l'atteint.

Sont élus sociétaires :

M. Robert de Fréville de Lorme [672], archiviste-paléographe, présenté par MM. de Beaurepaire et Léopold Delisle ;

M. le vicomte de Boislecomte [673], au château de Mondétour (Seine-Inférieure), présenté par MM. Ch.-A. de Beaurepaire et Le Verdier.

Le secrétaire rend compte de l'état des publications en préparation.

Le Conseil fixe l'assemblée générale au jeudi 25 juillet et en arrête l'ordre du jour. Il délègue MM. le Dr Coutan, le Dr Panel et Vallée, pour composer la Commission des comptes et archives.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUPPRESSION DE LA COUR DES COMPTES, AIDES ET FINANCES DE NORMANDIE (1771) : UNE LETTRE DE M. LE COUTEULX, P. PRÉSIDENT.

Rien n'est mieux connu que la manière dont furent enregistrés d'autorité certains édits royaux dans les cours souveraines au XVIIIe siècle. Il est intéressant, cependant, d'entendre un premier président faire lui-même le récit d'une expédition militaire de ce genre, alors surtout qu'il s'agit de l'édit de septembre 1771 qui supprimait sa compagnie tout entière. Tel est l'objet de la lettre suivante de Barthélemy-Thomas Le Couteulx, premier président de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie de 1767 à 1790. Cette lettre, dont l'original est conservé dans une collection particulière, est adressée à M. Lemoyne de Bellisle, secrétaire des commandements du duc d'Orléans et titulaire lui-même d'une charge de maître ordinaire en la Cour.

L. Régnier.

Monsieur,

Il me paroist que Mr le Ch... (1) n'a pas beaucoup de confidents de son plan de destruction general de toutte la magistrature et que vous avés été mal informé, ainsi que bien d'autres, sur notre sort.

J'ay reçû le4 votre lettre du 3 de ce mois, en sortant de la Chambre des comptes, où Mr le Duc d'Harcourt, asisté de Mr de Crosne, venoint de faire enregistrer un édit de suppression de la Cour des comptes, aides et finances de Rouen et attribution des mattieres des aides soit au parlement de Paris, soit au conseil superieur de Bayeux, et les mattieres des comptes en la Chambre des comptes de Paris.

Vous verrés par l'imprimé les motifs sur lesquels cet édit de suppression est fondé. Tout ce que j'en peux dire, c'est que je suis abimé, ainsi que bien d'autres, par les effets de la bienfaisance du Roy pour ses sujets.

Le 2, à 8 heures du soir, je reçus à Verclives (2), où j'etois, unne lettre de cachet, qui me fut aportée par un exempt de la maresechausée de Roüen, qui *m'ordonnoit de me rendre le 4 au palais de la Cour pour y recevoir les ordres du Roy, et me deffendoit, à peine de desobeisance, de prendre aucune deliberation ni de former aucun veu.* Je me rendis à Roüen le lendemain 3, au soir. Il vint chez moy environ unne vingtaine de messieurs qui avoint reçû pareils ordres, qui cependant n'avoint eté envoiés que 10 lieues à la ronde.

(1) Le chancelier Maupeou.

(2) Ancienne paroisse réunie en 1790 au Mesnil-sous-Verclives, pour former la commune de Mesnil-Verclives, arr. des Andelys. En 1771, la terre de Verclives appartenait à Antoine-Louis Le Couteulx de Verclives, ancien prieur consul, plus tard maire de Rouen (1773), marié à sa cousine, fille du premier président.

Le lendemain 4, nous nous rendimes chacun au bureau où nous etions de service, et nous nous trouvames 45 ou 50, tant maistres que correcteurs et auditeurs.

Mr le Duc et son acolite, qui etoint au parquet, entrerent au bureau des comptes, où je venois d'arriver, sans aucunne ceremonie ; nous primes ausitost séance, et Mr le Duc se plaça sur le banc du doien, et au dessus de luy, et, sans aucun espece de preambule, il me remit unne lettre de cachet qui *m'ordonnoit de ne pas desemparer et de faire, pour l'execution des volontés du Roy, tout ce qui me seroit ordonné par ces deux messieurs, comme si le Roy me l'avoit ordonné luy même.* Il remit ensuitte unne pareille lettre à la Compagnie ; après quoy il fit lire par le greffier des lettres de créance et donna unne lettre de cachet particulière au procureur general pour conclure leur enregistrement.

Le procureur general s'etant mis en devoir de conclure, je l'interompis en luy disant que la Cour n'avoit point deliberé sur ces lettres, ni ordonné qu'elles luy fusent communiquées. Pour lors, Mr le Duc tira de son carton un paquet de lettres de cachet qu'il fit distribuer à chacun de nous en particulier, qui nous ordonnoit *encor de ne pas desemparer et nous deffendoit touttes deliberations, protestations et arrestés contraires et meme touttes interruptions ; et ce nonobstant touttes deliberations verballes ou par écrit qui auroint pû estre prises avant la ditte séance.*

Nous avons donc gardé un profond silence, et Mr le procureur general aiant donné ses conclusions, Mr de Crosne a prononcé, et le greffier, qui avoit aussi unne lettre de cachet particuliere, a executé l'enregistrement.

Après quoy, Mr le Duc a tiré du meme carton un édit du Roy, et, après nous avoir annoncé que cet édit portoit suppres-

sion de touts les officiers de la Cour, il ordonna qu'on ouvrit les portes pour en faire la lecture et publication. Je m'opposay encor à cette forme irreguliere et demanday qu'il fut lû avant tout au bureau et qu'il fut enregistré avant sa publication à l'audiance, puisqu'il etoit adressé à la Compagnie en la forme ordinaire de touts les édits.

Après quelques mauvaises dificultés, on nous permit d'en faire la lecture au bureau; mais, voiant qu'on aloit proceder a sa publication, je dis :

Que touttes les fois que S. M. envoioit à sa Cour des édits pour y estre enregistrés, elle m'adressoit en meme temps une lettre de cachet qui *m'ordonnoit de faire pour l'exécution de ses ordres tout ce qui etoit du devoir et de l'autorité de ma charge;* que, dans les lettres qui venoint de m'estre donnés, je voiois que l'on avoit obmis cet article, mais que je ne m'en croiois pas moins obligé de dire ce que j'allois dire, parsque je le croiois necessaire pour le service du Roy et du publique, et que c'etoit remplir le devoir et l'autorité de ma charge; que ce n'etoit ni deliberation, ni protestation, ni aresté contraire, ni meme le resultat d'aucunne deliberation verballe ou par ecrit anterieurement prise; que, par consequent, je ne croiois point contrevenir en aucunne sorte aux ordres du Roy.

Je dis donc que touts les officiers de la Cour, tant presidents que conseillers maistres, correcteurs, et auditeurs, avoint entre leurs mains le depost des archives du domaine du Roy, de touts les fiefs relevant de sa couronne dans le Duché de Normandie, de touts les comptes des comptables des revenus du Roy de toutte espece; que la garde et la conservation de ce depost precieux pour S. M. et ses sujets leur etoit confié avec leurs offices, qu'il faisoit unne partie essentielle des

fonctions de leur charge et meme unne obligation de leur sermen ; qu'unne des principalles obligations qui leur etoit imposée etoit de ne souffrir que ce depost ni aucunne des pieces qui le compose soient jamais, en aucun cas, livrés en des mains etrangeres, c'est à dire en d'autres mains que celles des officiers de la Chambre des comptes aiant presté sermen en icelle ; que la precaution à cet egard a eté portée à tel point que, par les ordonances qui ont etabli les chambres des comptes et reglé l'exercice des officiers qui les composent, les Roys predecesseurs de S. M. s'etoint, dans ces anciens temps, assujetis eux meme à venir en personne à la Chambre quand ils avoint besoin de quelques unes des pieces de ce depost ; que ces anciennes ordonances, toujours religieusement observés, etoint terminés par un article qui ordonnoit que, dans le cas où S. M., *par erreur ou oubliance*, ordoneroit quelque chose de contraire à ce qui se trouvoit prescrit, il seroit *retardé et delayé* à son execution jusqu'à ce que S. M., *en estant avisée*, eut ordonné sa derniere *entente* ; que, d'après ces anciennes loix, je pensois qu'il n'etoit pas possible de priver les officiers de la Chambre des comptes de cette partie importante de leurs fonctions et de cette obligation de leur sermen ; que, comme je voiois que le Roy ne prenoit aucunne precaution presente pour la sureté de ce depost qui aloit estre livré à des mains etrangeres, je croiois qu'il devoit estre differé à la presente operation jusqu'à ce que S. M., sur l'avis qui luy en seroit donné, eut fait connoistre ses intentions ulterieures.

J'ay eté interompu pendant tout le cours de cette observation par Mr le Duc avec unne espece de menace, et par Mr l'intendant sur le ton de vouloir me persuader amicalement que je devois me taire ; mais, comme ces reprises ne

m'ont point empesché de finir mon observation, de même elle ne les a point empesché d'aller leur chemin.

L'édit de suppression a eté lû et publié à l'audiance; ensuitte on a procedé à son enregistrement dans la même forme que les lettres de créance, c'est à dire que Mr de Crosne a prononcé comme le chancelier fait dans un lit de justice : Le Roy ordonne, etc., etc.

Ensuitte, Mr le Duc nous a fait delivrer à chacun unne lettre de cachet qui nous ordonoit de nous retirer à l'instant chez nous, sans nous assembler en aucun endroit, d'y rester et de n'i recevoir personne jusqu'à nouvel ordre.

Ces messieurs nous ont en même temps annoncé que nous recevrions incesament une derniere lettre de cachet portant exil de la ville de Roüen, qu'il falloit que chacun de nous donna le lieû qu'il croiroit le moins désagreable; après quoy, nous avons rompû la séance et nous sommes touts dispersés dans la salle.

Comme j'avois pour lors beaucoup plus de liberté, que je n'etois plus gesné par le serieux et le grave de la ceremonie, j'ay dit à ces deux messieurs que ma reprise n'etoit ni deplacée ni deraisonable; qu'ils devoint y faire la plus serieuse attention ; qu'il falloit absolument prendre des precautions pour la sureté des archives; que personne autre que des officiers de la Cour, de quelque qualité et conditions qu'ils fusent, ne pouvoit se rendre maistre de ces deposts, ni en avoir les clefs en sa pocession, et qu'il falloit au moins mettre des scellés aux portes, concurrenment avec des commissaires de la Cour que j'allois nommer.

Aparament que la raison se faisoit mieux entendre dans ce moment, puisque ces Mrs ont consenti à ce que je demandois. J'ay donc nommé, du nombre des maistres, les deux commis-

saires de semaine, du nombre des auditeurs, les deux commissaires aux fiefs, un correcteur et les deux officiers gardes-livres.

Les scellés ont été posés comme je viens de le dire, en presence du procureur general, et on en a dressé proceds verbal; on a confié la garde des scellés à un procureur de la cour.

J'etois rentré chez moy avant cette dernierre operation, et comme je n'avois rien de plus à cœur que de quitter notre malheureuse ville delabrée, un de mes amis, que j'ay trouvé chez moi, a bien voulû se charger d'aller demander à Mr le Duc l'expedition prompte de mon exil ; il l'a obtenû, sur ma demande, pour Verclives ; il m'a esté aporté par un officier de la garnison sur les trois heures et demie d'après midy, et je suis parti à quatre heures et demie.

J'ignore ce que l'on a fait à ceux qui sont eloignés ou absents, mais il y a lieû de presumer qu'ils recevront des deffences de reparoistre à Roüen, ce qui leur tiendra lieû d'exil. Je suis incertain de ce qu'on aura fait à votre egard. Je crains cependant que l'amitié de Mr le Ch... ne vous ait aussi procuré la faveur d'un exil.

Je vous prie de m'en faire informer, si vous croiés quelque risque à me donner de vos nouvelles directement; en attendant, je vous prie d'estre assuré de l'inviolable et sincere attachement avec lequel je suis pour la vie,

Monsieur,

Votre tres humble et très obeisant serviteur :

Le Couteulx.

A Verclives, près Ecoui, ce 7 octobre 1771.

Mr Lemoine de Belleisle (*sic*).

NOMINATION PAR LA COMMUNAUTÉ DES MARCHANDS DE ROUEN D'UN PRIEUR ET DE DEUX CONSULS (1634).

(Communication de M. G. Faucon, greffier en chef du Tribunal de commerce de Rouen) (1).

L'an mil six cents trente deux, le jeudy cinquiesme jour d'aoust, sur les huict heures du matin, nous Raoul Bretel, seigneur de Gremonville, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé et président en sa Cour de Parlement de Normandie, et Pierre de Brinon, conseiller en ladicte Cour, commissaires depputés en icelle en ceste partie, présence de noble homme maistre Pierre Le Guerchois, advocat général de Sa Majesté, et appellé maistre Jacques Varin, commis au greffe civil de ladicte Cour, Sommes, à la requeste de Jehan Le Roux, bourgeois demeurant en ceste ville de Rouen, procureur Syndic de la communauté des Marchands, transportez au monastère et couvent des Cordeliers audict Rouen pour estre procédé, ainsy qu'il est accoustumé, à l'ellection d'un prieur et deux consulz ; auquel lieu, en vertu de la commission à nous addressée par ladicte Cour, le vingt huictiesme juillet dernier, sur la requeste présentée à icelle par ledict Syndic, et suyvant l'Edict du Roy et arrestz de ladicte Cour, apprès avoir fait appeller les marchands ayants esté assignez par maistre Helye Pellin et Regné De la Motte, huissiers en ladicte Cour, à comparoir, ce dict jour, de matin, par devers nous audict monastère des Cordeliers, aux fins de ladicte

(1) On ne conserve, aux archives du Tribunal de commerce de Rouen, qu'un seul cahier des délibérations de la juridiction des Prieur et consuls. Ce cahier contient 12 feuillets de 1632 à 1634. Nous en avons extrait ce procès-verbal de la nomination du prieur et des deux consuls pour l'année commençant au 5 août 1634.

ellection de prieur et consuls, ainsy que lesdicts huissiers nous ont recordé et attesté avoir bien et deuement faict par les maisons et domicilles desdicts marchands et par chascun des quartiers de ceste dicte ville les semonces et exploictz à ce nécessaires ; lesquelz marchands s'estants comparus en grand nombre, nous avons d'iceux prins et receu le serment de bien et fidellement procéder à ladicte ellection, et, ce faict, particulierement receu les voix et suffrages et finallement trouvé avoir esté nommez et elleux par la pluralité desdictes voix, ASÇAVOIR Claude Hesbert pour estre prieur, Pierre Languedor, premier consul, et Jehan Thierry, second consul en la presente année, lesquelles ellections et nominations nous avons publiées et déclarées ausdits marchands présents, et suivant icelles ordonné que lesdits Hesbert, Languedor et Thierry feront et presteront le serment et seront par nous receus ausdictes charges, à laquelle fin nous estants transportez en l'auditoire de la jurisdiction desdicts prieur et consuls, AVONS, en la présence de Pierre Hellot, ayant avec ledict Hesbert et Estienne Le Marchand exercé, en l'année dernière, finie cedict jour, lesdictes charges de prieur et consuls, et dudict Le Roux, procureur Syndic, ensemble de plusieurs aultres marchands, tant sepmainiers que aultres, pris le serment dudict Hesbert, prieur, en la manière accoustumée et icelluy installé en ladicte charge pour ceste année commenceant cedict jour cinquiesme aoust et finissant à semblable jour que l'on comptera mil six cents trente trois, et à luy enjoint de se comporter audict exercice et en toutes ses actions comme un homme de bien doibt faire ; lequel Hesbert a, en nostre présence, faict appeller quelques causes dont maistre David Durhun, greffier ordinaire de ladicte jurisdiction, a tenu le registre ; et pour le regard desdicts

Languedor et Thierry, n'ayants comparu, nous avons ordonné qu'ils seront advertis de comparoir pour faire et prester le serment desdictes charges de consuls. Et le samedy, septiesme jour dudict moys d'aoust, sur l'advertissement donné à nous dict de Brinon, conseiller commissaire, avec ledict Le Roux, Syndic, que lesdicts Languedor et Thierry estoient en ceste ville et nous attendoient en la jurisdiction desdicts consuls, SOMMES partis du Palais, apprès la levée de la Cour, pour nous transporter en ladicte jurisdiction, assistez dudict Varin, auquel lieu parvenus sont comparus en personnes lesdicts Languedor et Thierry; et apprès leur avoir faict entendre qu'ils avoient esté nommez et elleuz, le cinquiesme de ce moys, par la communauté des Marchands de ceste ville, sçavoir ledict Languedor, premier consul, ledict Thierry, second consul, sur ce que leur avons enjoint de lever la main, par ledict Languedor a esté dit qu'il supplie la Cour le dispenser de ceste charge, tant pour ne se tenir assez cappable de l'exercice d'icelle que pour y avoir six ou sept ans qu'il est employé aux charges publiques de la Ville (1); par ledict Thierry qu'il supplie pareillement estre dispensé de prester le serment quant à présent de ladicte charge de second consul jusques à ce que les sieurs Goujon (2), Rozée (3) et Marette (4), anciens consuls, luy ayent rendu une promesse concernante les affaires de ladicte jurisdiction montante soixante six mil livres, en laquelle il s'estoit obligé envers

(1) Pierre Languedor, nommé conseiller de la Ville, 4 juillet 1626, 4 juillet 1629. Son fils Thomas fut nommé maître des ouvrages et fortifications de la Ville, 2 octobre 1631.

(2) Eustache Goujon, consul en 1609, prieur en 1610.

(3) Jean Rozée, consul en 1620, prieur en 1621.

(4) Antoine Marette, consul en 1623, prieur en 1624.

eux alors qu'il estoit procureur Syndic, mesmes payé les deniers qu'il a advancez en ladicte qualité de Syndic pour ladicte jurisdiction, demandant estre sur ce renvoyé audict Parlement, et par ledict Hesbert dit qu'il est veritable qu'il y a quelques differents pour ladicte jurisdiction avec ledict Thierry. Sur quoy nous avons, nonobstant l'excuse proposée par ledict Languedor, ordonné, qu'il prestera presentement le serment de ladicte charge de premier consul, ce qu'il a faict, et icelluy installé en la maniere et ainsy qu'il est accoustumé, et au regard dudit Thierry nous avons icelluy renvoyé se pourveoir par devers la Cour mercredy prochain : [*Signé*] Varin ung paraphe.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er juillet 1907.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des Savants, juin 1907 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, mars et avril 1907 ; — *Public papers of Daniel D. Tompkins, governor of New-York*, 1807-1817, *Military*, vol. 2 et 3, with an introduction by Hugh Hastings, state historian (published by the state of New-York) ; — *Public papers of George Clinton, first governor of New-York*, 1777-1795, 1801-1804, vol VIII. Published by the state of New-York, compiled and arranged by Hugh Hastings, state historian ; — *Notes et Souvenirs. La Roche-Guyon : bailliage et justice de paix*, par M. Abel

Bourut, juge de paix du canton de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise).

Sont élus membres de la Société :

Mme J. Lair, sur la proposition de MM. de Beaurepaire et Léopold Delisle (n° 674) ;

M. Bourut, juge de paix à Saint-Saëns (Seine-Inférieure), présenté par MM. l'abbé Tougard et Le Verdier (n° 675).

Le Secrétaire rend compte des volumes en préparation.

M. G. Prévost propose la communication d'un récit de voyage en Normandie, écrit en vers, au XVIIe siècle.

M. le Président fait connaître, au nom de M. L. Delisle, que Mme J. Lair a le plus grand désir de voir mettre au jour la *Chronique de Jumièges*, dont M. Lair avait entrepris une réimpression. Les notes que celui-ci a recueillies sont abondantes, le travail est très avancé ; Mme Lair remettrait le tout à un éditeur qui voudrait bien terminer la publication.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

tenue à Rouen, le 25 juillet 1907,

en l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Présents :

MM. de Beaurepaire, *Président*,
Le Verdier, *Secrétaire*,
G.-A. Prévost, *Secrétaire-adjoint*,

le chanoine Tougard, *Archiviste*,
G. Portal, *Trésorier*,
le Dr Coutan, *Membre du Conseil d'administration*,
L. Régnier, id.
Chr. Allard,
Beaurain,
Ch. de Beaurepaire,
J. de Beaurepaire,
l'abbé Blanquart,
A. des Guerrots,
l'abbé Humblot,
Lestringant,
Pelay,
le vicomte de Polignac.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance :

MM. P. Allard, Angérard, P. Baudry, Béranger, le comte Ch. de Boury, Ch. Bréard, l'abbé G. Delafontaine, G. Faucon, T. Genty, E. Guénin, l'abbé Hébert, le Dr R. Helot, P. Le Cacheux, le comte R. de Mathan, le comte de Mython, le Dr Panel, le chanoine Porée, Louis Quesnel, Rouette, H. Sauvage, Sémichon, Ch. Emile-Sorel.

M. le Président ouvre la séance à deux heures et prononce le discours suivant :

Messieurs et honorés Confrères,

Dans le cours de l'année qui vient de finir, nous avons eu à déplorer la perte de plusieurs membres de notre Société. Ce sont (vous me pardonnerez les oublis que je pourrais commettre) : M. le duc de Broglie, nom que nous trouvons inscrit sur la première de nos listes ; M. Homais, ancien bâtonnier du barreau de Rouen ; M. Appert, pendant longtemps associé aux savantes recherches de M. de Contades ; M. de Revilliasc, qui jouissait d'une grande autorité dans le département du Calvados ; M. Depitre, ancien magistrat, et, enfin, MM. Beaucousin et Jules Lair.

La reconnaissance me fait un devoir de consacrer à ces deux derniers quelques lignes où je ne ferai que rappeler sommairement la part qu'ils ont prise à nos publications.

M. Beaucousin (Léonard-Auguste), né à Yvetot le 4 avril 1827, est décédé le 23 avril 1907.

Après de solides études à l'Institution ecclésiastique de cette ville, il prit la direction de la maison de commerce de son père et mérita, par sa capacité, l'estime de ses confrères qui le nommèrent membre du Tribunal de commerce d'Yvetot.

Par bonheur pour nous, il avait retenu de son instruction première un goût particulier pour l'histoire, et, de bonne heure, il consacra ses loisirs à la recherche de renseignements sur le royaume et la principauté d'Yvetot, qu'on ne connaît guère que par le côté légendaire et par la célèbre chanson de Béranger.

Les premières publications qu'il donna sur ce sujet sont : les *Lettres patentes de Charles VI, confirmatives des franchises des foires et marchés d'Yvetot*, 1877 ; — *Trois documents inédits sur les rois d'Yvetot*, 1878.

C'était là comme l'annonce d'un ouvrage considérable qu'il publia, en 1884, sous le titre de : *Histoire de la principauté d'Yvetot, ses rois, ses seigneurs*. Rien ne lui avait coûté pour en rassembler les matériaux, non seulement dans les livres imprimés (c'était la partie aisée de l'entreprise), mais dans les dépôts publics et principalement dans les archives de M. Vauquelin des Chesnes, descendant du dernier propriétaire de la seigneurie d'Yvetot, archives précieusement conservées au château d'Ailly, près Falaise, et dont l'accès lui fut gracieusement accordé.

Cette publication, qui fait le plus grand honneur à la patience et à l'érudition de M. Beaucousin, lui ouvrit les portes de l'Académie de Rouen, parfaitement renseignée sur le mérite du can-

didat par un lumineux rapport de M. Octave Marais, un des membres éminents du barreau de Rouen, que ne pouvait laisser indifférent l'histoire de sa ville natale.

Pour nous particulièrement, mais sans trop s'écarter de son sujet favori, M. Beaucousin publia, en 1891, le *Registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux en 1503*. Ce document est le plus important que nous possédions sur les terres nobles de cette partie de notre province aux premières années du XVIe siècle. Il nous fournit un nombre considérable de noms féodaux, qui sont à rapprocher de ceux que fournissent les montres de 1470, publiées par André De la Roque.

Ce qui ajoute à la valeur de ce rôle de 1503, c'est son caractère officiel. Il fut, en effet, dressé, en vertu de lettres-patentes du roi, données à Mâcon le 30 avril 1503, par le lieutenant général du bailli de Caux et par les vicomtes du bailliage ou les officiers de leurs ressorts respectifs, dans le but de fournir une base à des taxes extraordinaires qu'il s'agissait d'établir pour pourvoir aux besoins de l'Etat et particulièrement aux frais des guerres d'Italie. Les recherches auxquelles ces lettres-patentes donnèrent lieu ne furent point exécutées d'après un plan uniforme. C'est un point qu'il importait de signaler pour expliquer des différences de rédaction qui auraient pu embarrasser à première vue. Il ne paraît guère douteux, soit dit en passant, que des recherches, du même genre et à même fin, n'aient été entreprises dans les autres bailliages de la Normandie ; et il est assez singulier que nous n'ayons de renseignements que sur celles qui intéressent le bailliage de Caux.

Comme contribution aux travaux d'une autre Société, la Société des Bibliophiles normands, M. Beaucousin a fourni l'*Entrée à Rouen du Roi et de la Reine*, d'après un imprimé de 1550. La même Société lui a dû la communication d'un récit manuscrit d'une autre *Entrée*, l'*Entrée de Charles VIII à Rouen*, qui a fourni un utile complément au récit du même événement,

publié d'après un imprimé rarissime, des premiers temps de l'imprimerie dans notre ville.

Il y a peu d'années, alors qu'il était affaibli par l'âge et par une cruelle maladie, M. Beaucousin publia les *Recherches historiques sur la paroisse et les seigneurs de Valliquerville*, canton d'Yvetot (Le Havre, 1903), mémoire où l'on retrouve les mêmes qualités de clarté et d'exactitude qui distinguent tout ce qui est sorti de sa plume. Combien d'autres localités lui étaient tout aussi bien connues et dont il eût pu écrire l'histoire si la paralysie n'eût retenu sa main !

Les ouvrages que nous avons mentionnés, si recommandables qu'ils soient, ne donneraient qu'une idée incomplète de l'activité intellectuelle et du savoir de notre excellent confrère. Peut-être en jugerait-on mieux encore en parcourant les nombreuses copies écrites de sa main, les documents originaux qu'il avait recueillis, les notes, abondantes et toujours judicieuses, inscrites par lui sur des feuilles intercalaires, soit dans les ouvrages de sa composition, soit dans ceux de divers auteurs qui s'étaient occupés de sa chère ville d'Yvetot ou du pays de Caux.

Deux parts ont été faites par lui de ce trésor qu'il ne perdait pas de vue, auquel, par sentiment de patriotisme local, il attachait un grand prix et qu'il s'appliquait à accroître de jour en jour : l'une pour la Bibliothèque de la ville de Rouen, l'autre pour les Archives de la Seine-Inférieure. La liste sommaire de ces volumes et de ces manuscrits pourrait, ce me semble, Messieurs et honorés Confrères, être insérée dans le procès-verbal de cette Assemblée. Ce serait une sorte d'hommage à la mémoire de M. Beaucousin et une indication précieuse pour ceux qui voudraient s'occuper de l'histoire d'Yvetot et de ses environs.

Ajouterai-je que, chez M. Beaucousin, les qualités du cœur valaient celles de l'esprit ; que tous, sans exception d'opinion, ont rendu justice à la droiture de son caractère, à sa parfaite

aménité, à son désintéressement, à sa modestie, à sa bienveillance qui s'est montrée inaltérable dans les épreuves d'une longue maladie, adoucies pourtant par de fortes convictions religieuses et par les soins persévérants et délicats d'une affection aussi intelligente que dévouée.

J'éprouverais, je dois l'avouer, un grand embarras à écrire la biographie d'un autre confrère dont le nom nous fait le plus grand honneur, M. Jules Lair, érudit profond, habile écrivain, administrateur auquel étaient confiées avec sûreté les affaires les plus importantes et les plus compliquées, homme doué d'une souplesse d'esprit véritablement merveilleuse et d'une puissance de travail dont, je crois, on citerait peu d'exemples.

Je me bornerai à quelques indications qui ne tarderont pas à paraître superflues, lorsque l'Académie des Inscriptions, à laquelle notre confrère appartenait, aura consacré à sa mémoire une notice digne de lui.

M. Jules Lair, né à Caen le 25 mai 1836, est décédé à Paris, dans son hôtel de la rue Bossuet, le 16 mai 1907.

Il fut un des plus brillants élèves du Lycée de sa ville natale. Les Sociétés de l'Ecole des Chartes, de l'Histoire de France, de l'Histoire de Paris, l'eurent tour à tour pour président. Il fut aussi directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, qui le comptait parmi ses collaborateurs les plus actifs et les plus distingués. En 1901, il fut nommé membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Célestin Port, décédé, dont il n'oublia pas de faire l'éloge. L'Académie française lui avait décerné le prix Therouanne au concours de 1891.

On lui doit *Une histoire de Mademoiselle de la Vallière*, 1881 ; une autre du *Surintendant Fouquet*, 1891, toutes deux pleines de renseignements nouveaux, et où le scrupule de l'érudition ne nuit pas à la limpidité et à l'agrément du récit.

publié d'après un imprimé rarissime, des premiers temps de l'imprimerie dans notre ville.

Il y a peu d'années, alors qu'il était affaibli par l'âge et par une cruelle maladie, M. Beaucousin publia les *Recherches historiques sur la paroisse et les seigneurs de Valliquerville*, canton d'Yvetot (Le Havre, 1903), mémoire où l'on retrouve les mêmes qualités de clarté et d'exactitude qui distinguent tout ce qui est sorti de sa plume. Combien d'autres localités lui étaient tout aussi bien connues et dont il eût pu écrire l'histoire si la paralysie n'eût retenu sa main !

Les ouvrages que nous avons mentionnés, si recommandables qu'ils soient, ne donneraient qu'une idée incomplète de l'activité intellectuelle et du savoir de notre excellent confrère. Peut-être en jugerait-on mieux encore en parcourant les nombreuses copies écrites de sa main, les documents originaux qu'il avait recueillis, les notes, abondantes et toujours judicieuses, inscrites par lui sur des feuilles intercalaires, soit dans les ouvrages de sa composition, soit dans ceux de divers auteurs qui s'étaient occupés de sa chère ville d'Yvetot ou du pays de Caux.

Deux parts ont été faites par lui de ce trésor qu'il ne perdait pas de vue, auquel, par sentiment de patriotisme local, il attachait un grand prix et qu'il s'appliquait à accroître de jour en jour : l'une pour la Bibliothèque de la ville de Rouen, l'autre pour les Archives de la Seine-Inférieure. La liste sommaire de ces volumes et de ces manuscrits pourrait, ce me semble, Messieurs et honorés Confrères, être insérée dans le procès-verbal de cette Assemblée. Ce serait une sorte d'hommage à la mémoire de M. Beaucousin et une indication précieuse pour ceux qui voudraient s'occuper de l'histoire d'Yvetot et de ses environs.

Ajouterai-je que, chez M. Beaucousin, les qualités du cœur valaient celles de l'esprit ; que tous, sans exception d'opinion, ont rendu justice à la droiture de son caractère, à sa parfaite

aménité, à son désintéressement, à sa modestie, à sa bienveillance qui s'est montrée inaltérable dans les épreuves d'une longue maladie, adoucies pourtant par de fortes convictions religieuses et par les soins persévérants et délicats d'une affection aussi intelligente que dévouée.

J'éprouverais, je dois l'avouer, un grand embarras à écrire la biographie d'un autre confrère dont le nom nous fait le plus grand honneur, M. Jules Lair, érudit profond, habile écrivain, administrateur auquel étaient confiées avec sûreté les affaires les plus importantes et les plus compliquées, homme doué d'une souplesse d'esprit véritablement merveilleuse et d'une puissance de travail dont, je crois, on citerait peu d'exemples.

Je me bornerai à quelques indications qui ne tarderont pas à paraître superflues, lorsque l'Académie des Inscriptions, à laquelle notre confrère appartenait, aura consacré à sa mémoire une notice digne de lui.

M. Jules Lair, né à Caen le 25 mai 1836, est décédé à Paris, dans son hôtel de la rue Bossuet, le 16 mai 1907.

Il fut un des plus brillants élèves du Lycée de sa ville natale. Les Sociétés de l'Ecole des Chartes, de l'Histoire de France, de l'Histoire de Paris, l'eurent tour à tour pour président. Il fut aussi directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, qui le comptait parmi ses collaborateurs les plus actifs et les plus distingués. En 1901, il fut nommé membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Célestin Port, décédé, dont il n'oublia pas de faire l'éloge. L'Académie française lui avait décerné le prix Therouanne au concours de 1891.

On lui doit *Une histoire de Mademoiselle de la Vallière*, 1881 ; une autre du *Surintendant Fouquet*, 1891, toutes deux pleines de renseignements nouveaux, et où le scrupule de l'érudition ne nuit pas à la limpidité et à l'agrément du récit.

Je range, parmi les publications étrangères à notre province, les ouvrages suivants : *Fragment inédit de la vie de Louis VII, préparée par Suger*, 1874 ; — *Mémoires sur deux chroniques latines composées au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis*, même année ; — *Encyclique du pape Sergius relative à un projet de croisade vers 1010 ;* — *Discours prononcé à la Société de l'histoire de France*, le 4 mai 1897, dans lequel, à la suite de diverses notices nécrologiques, nous remarquons un intéressant exposé de l'origine et des développements du célèbre ouvrage, l'*Histoire des Gaules ;* — *Conjectures sur les chapitres XVII et XIX du livre II de l'Histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours*, 1898 ; — *Origine et histoire de la foire du lendit*, 1896 ; — *La captivité de François Pouqueville à Constantinople en 1800 et 1801 ;* — *Histoire de la seigneurie et de la paroisse de Bures* (département de Seine-et-Oise).

Une large part est faite à la Normandie dans les savantes recherches de M. Jules Lair. On s'en rendra compte par cette simple énumération :

Etude historique et littéraire sur Mezeray, Caen, 1856 (extrait du journal de l'*Ordre et la Liberté*, qui paraissait à Caen dans ce temps-là) ; — *Etude sur les Fleurs de Normandie (Normanniæ Flores), recueil de poésies latines et françaises de Marie-André Chaligny, chanoine de Verdun*, Caen, 1859 ; — *Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation de Caen, au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen en avril 1594*, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, le 26 novembre 1856, Caen, 1861 ; — *Etudes sur les origines de l'évêché de Bayeux*, 1862 ; — *Les Normands dans l'île d'Oscelle*, que l'auteur identifie avec les îles de Jeufosse (extrait des *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin) ;* — *Recherches sur une maison à Paris où demeura Malherbe de 1606 à 1627* (extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris) ;* — *Un épisode romanesque des temps*

des Croisades : il s'agit de l'aventure étrange du fameux Boémond, prisonnier des mahométans, et tiré de captivité grâce à l'amour qu'il inspira à la fille de Danisman, laquelle l'épousa et se fit chrétienne vers l'an 1100 (extrait des *Mémoires* de la même Société) ; — *Dudonis Sancti Quintini de moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, Caen, 1855, in-4° de 317 pages, ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Normandie, le 25 novembre 1858, et publié au tome XXIII de ses *Mémoires*. Ce document historique, déjà publié par André Duchesne, nous est donné sous une forme plus parfaite et qui paraît définitive. Il est précédé d'une longue introduction où est établie la valeur, comme pièce historique, de cette chronique, écrite dans un style prétentieux et souvent d'une grande obscurité. Il faut rapprocher de cette belle publication, qui mit le comble à la réputation de notre confrère, son *Etude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie*, Paris, 1893, étude qui avait été préparée par la *Complainte sur l'assassinat de Guillaume Longue-Epée*, poème latin composé vers 943, signalé par M. Gaston Paris, élucidé et interprété par M. Lair, non sans de très sérieuses difficultés.

Je citerai encore du même auteur l'*Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny, livrée le 15 avril 1450*, publié en 1903, auquel il convient cependant de comparer un travail d'un autre érudit normand, aussi membre de l'Institut, M. Charles-Richard Joret.

Nommé président d'honneur de notre Société en 1880, M. Jules Lair avait toute l'autorité nécessaire pour nous tracer un plan de travaux que nous ferons sagement de ne pas perdre de vue. Il nous recommandait principalement la réédition d'anciennes chroniques, dont les exemplaires sont devenus rares et qui gagneraient considérablement à être publiées à nouveau en s'aidant des manuscrits encore existants et en les comparant soigneusement entre eux.

« Ne souffre-t-on pas, nous disait-il, quand on voit des historiens locaux, des archéologues d'ailleurs pleins de zèle, réduits à reproduire des citations de seconde main, limités qu'ils sont aux ressources d'une médiocre bibliothèque de petite ville, à laquelle on n'a rien ajouté depuis le jour où elle fut formée des débris des anciennes bibliothèques monastiques ? Ces sortes de travaux, moins brillants qu'utiles, sont comme un prêt fait à l'étude et que l'étude rend au centuple. C'est le remplacement des chemins étroits et tortueux par des voies larges et directes. Donner les éditions et propager les bons textes, c'est renouveler l'outillage de la science historique. »

Prêt à joindre l'exemple au précepte, comme suite aux éditions qu'il avait déjà données, et que je viens de rappeler, il nous offrait une nouvelle édition de *Guillaume de Jumièges*, qui prendrait place à côté de l'*Orderic Vital*, que nous devons à deux érudits normands, sympathiques et éminents entre tous, MM. Auguste Le Prevost et Léopold Delisle. « Si votre Conseil, ajoutait-il, veut bien examiner et accepter ce travail, je ferai de mon mieux pour ne pas tromper une seconde fois votre attente. » La première fois à laquelle M. Jules Lair fait allusion, est précisément son discours qui, loin de nous apporter quelque mécompte, fut salué par d'unanimes applaudissements. La seconde fois, ces sentiments seront encore plus vifs, et nous accueillerons avec le plus grand plaisir *Guillaume de Jumièges* paraissant sous le nom de M. Jules Lair. Nous avons lieu d'espérer que cette bonne fortune ne nous échappera pas, parce que nous savons que tous les éléments de cette édition, si soigneusement préparée, sont entre des mains fidèles, prêtes à s'en dessaisir dès que l'occasion se présentera d'en faire un utile emploi.

En attendant cette publication depuis longtemps souhaitée, nous avons à vous présenter aujourd'hui le premier volume d'un recueil de pièces relatives à la période de l'occupation

anglaise, l'une des plus intéressantes, mais aussi des plus douloureuses de notre pays. L'éditeur, M. Le Cacheux, vous est connu, et il me paraît inutile de faire l'éloge de son érudition, à laquelle aurait certainement applaudi son compatriote et son modèle, M. Siméon Luce.

Ce volume n'acquitte qu'une partie de la dette que nous avons contractée envers vous, et nous sommes une fois de plus réduits à l'humiliation de solliciter votre indulgence. Nous désirerions pouvoir vous dire que ce sera la dernière fois, mais nous craindrions de manquer à la vérité, parce que l'expérience nous a appris que souvent notre bonne volonté est restée impuissante par le fait d'éditeurs trop scrupuleux ou d'un imprimeur trop occupé. Du moins nous avons l'espoir que l'année ne s'écoulera pas sans qu'un nouveau volume (la moitié au moins en est imprimée) puisse vous être distribué. Il s'ajoutera à notre collection de *Mélanges* et contiendra des textes intéressants pour l'histoire de la marine, du diocèse d'Evreux, de la vicomté de Neufchâtel, de la baronnie d'Esneval et des fiefs de la vicomté de Pont-Audemer, dus à la collaboration de M. l'abbé Blanquart, de MM. Milet, Fiquet, Béranger et Le Cacheux.

De précieux documents, empruntés aux riches archives du château de Saint Jean-de-Cardonnay, nous ont été communiqués par M. le vicomte de Polignac. Ils sont, pour la plupart, relatifs à une double mission de Spifame, général des finances, chargé par le roi de procurer à l'Etat, au moyen d'impositions sur les possesseurs de fiefs et sur les villes, et de prêt d'argenterie, les fonds nécessaires à la rançon des enfants de François Ier. Ces documents vont compléter notre volume de *Mélanges*.

Grâce aux soins de notre dévoué secrétaire, M. Pierre Le Verdier, notre *Bulletin* continue de paraître avec exactitude et est fourni d'utiles documents. Ce résultat, comme bien vous le pensez, n'est pas obtenu sans peine. Il acquiert d'année en année, à celui qui nous le procure, un nouveau droit à notre reconnaissance.

Combien aussi, Messieurs et honorés Confrères, devons-nous savoir gré à M. le prince de Montholon du présent qu'il veut bien nous faire de son beau volume de l'*Inventaire du Chartrier de la Rivière-Bourdet*, 1206-1862! Nous savons qu'en outre des documents historiques conservés dans les dépôts publics, il en existe un grand nombre dans les archives privées, notamment dans celles des anciennes familles dont les membres ont rempli d'importantes fonctions. En nous révélant les trésors du chartrier de la Rivière-Bourdet, M. le prince de Montholon a fait autant, sinon mieux que ce que font les archvistes de l'Etat ou des villes par la publication de leurs inventaires. Mais, de plus, il a donné un exemple qui, s'il était suivi, rendrait la tâche de notre Société plus facile, et contribuerait puissamment au progrès des études historiques dans notre pays.

— Après ce discours, unanimement applaudi, la parole est donnée à M. le Dr Coutan, rapporteur de la Commission des fonds et archives, qui s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

La Commission des fonds, composée de MM. le Dr Panel, Vallée et Coutan, m'a confié le soin de vous présenter son rapport financier.

RECETTES

En caisse au 30 juin 1906	8.159 fr.	28
Reçu de M. Lestringant, pour vente de volumes, en 1905-1906, jusqu'au 5 juillet 1906	266	30
Reçu de l'Université Laval (Canada) pour solde sur le prix d'ouvrages fournis	170	»
Balance d'intérêts, au 30 juin 1906, des fonds déposés au Comptoir d'Escompte	13	10
Balance desdits intérêts, au 31 décembre 1906	20	35
220 cotisations : 8 (1905-1906); 212 (1906-1907)	4.400	»
Total des recettes	13.029 fr.	03

DÉPENSES

Souscription au Comité des fêtes de Corneille..	20 fr.	»
Frais d'administration (recouvrements, correspondance, convocations, assurances, expédition de volumes, garde du dépôt).....	452	55
Loyer du dépôt, un an à Pâques 1907.....	100	»
Facture de l'imprimeur, M. Gy (*Mélanges*, 6e série), etc	2.618	35
Total des dépenses.....	3.190 fr.	90

BALANCE

Recettes.....	13.029 fr.	03
Dépenses.....	3.190	90
Avoir au 30 juin 1907.....	9.838 fr.	13

En dépôt au Comptoir d'Escompte.....	9.536 fr.	86
En caisse chez le Trésorier.....	301	27
Avoir au 30 juin 1907.....	9.838 fr.	13

9 (neuf) cotisations restent à recouvrer.

M. Lestringant a vendu 24 volumes au prix total de	183 fr.	75
dont il y a lieu de déduire pour frais de port.....	7	90
Il reste donc devoir à la Société.....	175 fr.	85

En résumé, la situation financière est satisfaisante. Nous devons, il est vrai, à M. Gy, sur l'exercice 1905-1906, outre diverses fournitures, l'impression des *Actes de la Chancellerie d'Henri VI, concernant la Normandie sous la domination anglaise*, édité par M. P. Le Cacheux et distribué au cours de la présente séance. Les ressources qui resteront disponibles après ce règlement assureront la publication des deux volumes afférents au

présent exercice, publication retardée jusqu'ici par des causes indépendantes de notre volonté.

N'oublions pas, en terminant, de témoigner du zèle avec lequel notre Trésorier, M. Portal, nous prête son concours le plus dévoué.

MESSIEURS,

La Commission des Archives, constituée comme la précédente, a examiné les comptes de M. l'Archiviste, pour l'exercice 1906-1907 ; voici le résultat de cet examen.

Au 30 juin 1906, 389 volumes se trouvaient en dépôt chez M. Lestringant, libraire de la Société, et chez MM. Picard et Jouan, ses correspondants à Paris et à Caen. Pendant l'exercice 1906-1907, M. Lestringant a reçu 220 volumes, ce qui constitue, au total, 609 volumes. Pendant le même exercice, M. Lestringant a remis sur bons à divers membres 175 volumes et en a vendu 24. Il reste donc à sa charge 410 volumes.

Le produit de la vente a été de.....	183 fr.	75
Le total des débours est de.....	7	90
M. Lestringant redoit donc à la Société.....	175 fr.	85

M. Wilhelm avait en charge, au 30 juin 1906, dans le dépôt confié à ses soins, 4,452 volumes.

Pendant l'exercice 1906-1907, il est entré dans ce dépôt 101 volumes, mais il en est sorti 241 ; d'où il résulte que M. Wilhelm a en charge, à ce jour, 4,412 volumes.

Résumé : Dépôt chez les libraires.....	410	volumes.
Dépôt rue de Fontenelle.....	4.412	—
Total.....	4.822	volumes.

La Société possédait, au 30 juin 1906, 4,941 volumes ; elle en possède, à ce jour, 4,822, soit une diminution de 119 unités.

Quarante-neuf volumes ou brochures sont entrés dans la bibliothèque de la Société et ont été inscrits sous les nos 1214 à 1263.

La Commission vous propose, Messieurs, d'adresser les plus vifs remerciements à notre archiviste, l'érudit chanoine Tougard, et à MM. Lestringant et Wilhelm, qui ont fourni, avec leur ponctualité habituelle, tous les éléments de ce rapport.

Les comptes de M. le Trésorier et ceux de M. l'Archiviste sont déposés sur le bureau, avec les pièces justificatives. Ils sont approuvés, et MM. G. Portal et le chanoine Tougard sont remerciés du zèle avec lequel ils veulent bien s'acquitter de leurs fonctions. MM. Lestringant et Wilhem sont également remerciés de leur exactitude.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement partiel du Conseil d'administration.

Sont réélus pour trois ans, les membres sortants et rééligibles, MM. de Beaurepaire, le Dr Panel, G. Vallée, G. Faucon.

Est élu, pour la même période, M. Ch.-A. de Beaurepaire, avocat, en remplacement de M. Henri Wallon, démissionnaire par suite de maladie.

— Pendant le scrutin, distribution a été faite aux membres présents du volume : *Actes de la chancellerie d'Henri VI, concernant la Normandie sous la domination anglaise* (1422-1435), tome I, par M. P. Le Cacheux (Exercice 1905-1906)

— M. le Président ayant récemment découvert l'acte de

décès de Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive, fils du grand Corneille, en donne connaissance à ses confrères.

— La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 25 juillet 1907.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, t. XXVII ; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXVI, nos 1 et 2 ; — *Journal des Savants*, juillet 1907 ; — *Revue historique*, juillet-août 1907 et *Table générale*, 1901-1905 ; — *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés Savantes à Montpellier*, le 6 avril 1907, par MM. Gaston Darboux, Vigié, Ch. Flahault, et Dujardin-Beaumetz ; — Extraits du *Smithsonian report* for 1905, nos 1679, 1682, 1683, 1689, 1690, 1691 ; — *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique*, 1907-1908.

Le Conseil s'est réuni, suivant l'usage, à l'issue de l'Assemblée générale, et a constitué son Bureau pour l'année 1907-1908. Sont élus :

Président, M. Ch. de Beaurepaire ;
Vice-Président, Mgr J. Loth ;
Secrétaire, M. Le Verdier ;

Secrétaire-adjoint, M. G.-A. Prévost ;

Trésorier, M. G. Portal ;

Archiviste, M. le chanoine Tougard.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. Bourut, juge de paix, récemment admis dans la Société.

Il vote une participation de cinquante francs à la souscription pour le rachat de la maison de P. Corneille, rue de la Pie, à Rouen.

Le Secrétaire rend compte des publications en préparation. Le volume des *Mélanges* pourrait être terminé, s'il ne manquait encore le mémoire attendu de M. Semichon. Celui-ci n'ayant pu promettre son travail à brève échéance, et la nécessité s'imposant de compléter le volume sans autre retard, le Conseil décide d'y insérer les documents relatifs à la commission du trésorier Spifame en Haute-Normandie, communiqués par M. le vicomte de Polignac ; M. de Beaurepaire veut bien se charger de les éditer.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

ACTE D'INHUMATION DE THOMAS CORNEILLE, ABBÉ D'AIGUEVIVE.

Dans son tableau de la *Descendance de Pierre Corneille* (1), M. Marty-Laveaux n'indique pas d'une manière précise la date du décès de Thomas Corneille, abbé d'Ai-

(1) *Notice biographique sur Pierre Corneille*, Paris, 1868, p. 90.

guevive. Cette date nous est fournie par un acte d'inhumation inscrit dans les registres de l'état-civil de la paroisse Saint-Lô de Rouen, acte que nous croyons à propos de publier. On y remarquera la constatation de la présence simultanée dans cette ville, de cet abbé, de Jacques de Farcy, son beau-frère, et de Dom Benoît de Bois-le-Comte, religieux théatin, ce qui s'explique naturellement par un procès pendant au Parlement de Normandie, les intéressant tous trois au même titre, comme héritiers de Pierre Corneille. M. Ed. Gosselin parle de ce procès dans une intéressante notice intitulée : *Pierre Corneille (le père), maître des Eaux et Forêts et sa maison de campagne*, 1864, pp. 42, 43. Outre les signatures des trois cohéritiers indiqués dans l'acte, on voit figurer celle d'un Corneille, qui me paraît n'être autre que celle d'un cousin, domicilié sur la même paroisse Saint-Lô, et qui, peut-être, en sa qualité de parent, aurait offert chez lui l'hospitalité aux trois plaideurs.

Il s'appelait Noel Corneille, écuyer, sieur de Saucuisne (?) (1). Il avait épousé une demoiselle Geneviève de Surmont. Leur fille Catherine avait épousé, le 2 juin 1670,

(1) C'était le petit-fils ou l'arrière-petit-fils de Pierre Corneille, le référendaire, et de Barbe Houel. 20 octobre 1617, Guillaume Corneille, écuyer, sieur de Sacuine, demeurant en la ville de Conches, confesse avoir reçu de François C., son frère, procureur en la Cour, 1,400 l. t. pour le racquit de 100 l. de rente. Ce Guill. était le fils de Pierre C. et de Barbe Houel. — Noël, garde du corps de S. M., fils de Guillaume qui précède. Il prend le titre de sieur de Saucuine dans le contrat de location d'une chambre en la ville de Rouen, 9 sept. 1645.

en l'église Saint-Lô, Daniel d'Eschallou, écuyer, sieur du Doguey (?), fils de Mathieu d'Eschallou, écuyer, sieur du Hamel, et de demoiselle Suzanne Le Cloustier.

CH. DE B.

Du mercredy 19e aoust 1699.

Le corps de feu Monsieur Thomas Corneille, abbé d'Aiguive (*sic*), agé de 43 ans, decedé du 18e, a esté inhumé dans la chapelle de la Vierge de notre eglise, presence de Monsieur Jacques de Farcy, chevalier, conseiller du Roy, president des thesoriers de France au bureau d'Alençon, son beau frere, et de Dom Benoist de Bois le Comte, theatin, son neveu. Signé : de Farcy, Dom Benoist de Bois le Comte, theatin, Corneille.

III

BIBLIOGRAPHIE

ÉTAT SOMMAIRE DES OUVRAGES LÉGUÉS PAR M. A. BEAUCOUSIN

A la Bibliothèque de Rouen :

Histoire de la principauté d'Yvetot, de M. Beaucousin, exemplaire interfolié, additions manuscrites.

Yvetot et ses seigneurs, de M. Hellot, 1884, exemplaire interfolié, remarques manuscrites.

Dissertation sur l'origine du royaume d'Yvetot, de l'abbé de Vertot, extrait des *Mémoires de littérature*.

Les églises de l'arrondissement d'Yvetot, de M. l'abbé Cochet, 2 volumes interfoliés, additions et rectifications manuscrites.

Recueil de lettres-patentes, arrêts du Conseil, etc., concernant la principauté d'Yvetot, formant un nombre de 175 pièces. (Copies de M. Beaucousin.)

Recueil de documents inédits concernant la principauté d'Yvetot de 1306 à 1789. (Copies de M. Beaucousin.)

Autre recueil de documents concernant Yvetot de 1021 à 1803. (Copies de M. Beaucousin.)

Cartulaire d'Yvetot ou recueil de chartes, titres, documents se rapportant à la principauté et aux seigneurs d'Yvetot, en 2 volumes comprenant 284 pièces. (Copies.)

Autre volume comprenant la copie du ms. de Bigot (Bibl. de Rouen, F. Martainville, Y. 5.) en ce qui concerne les familles nobles du bailliage de Caux, différents mémoires, dessins et vues.

Aux Archives du département de la Seine-Inférieure :

Deux liasses de pièces relatives à Yvetot et aux communes environnantes (copies), aveux, quelques plans, divers mémoires imprimés, des lettres autographes (notamment une de Berryer).

Pièces normandes, dont la plus ancienne, de 1352, concerne la terre de Taillanville.

Terrier de la principauté d'Yvetot, de 1566. (Copie de M. Beaucousin.)

Plaids de gage-plège de la principauté d'Yvetot, 1678-1756.

Notes et copies concernant la seigneurie de Valliquerville.

Album normand, grand in-folio.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 novembre 1907.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Bulletin de la Société histor. et archéol. de l'Orne, t. XXVI, n° 3 ; — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1907, n° 1 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, mai-juin, juillet-août 1907 ; — *Journal des Savants*, août, septembre 1907 ; — *Bibliographie des travaux histor. et archéol. publiés par les Sociétés savantes de la France*, t. V, 1re et 2me livr. ; — *Bibliographie annuelle des travaux histor. et archéol. publiés par*

les Sociétés savantes de la France, 1903-04 ; — *Revue historique*, sept.-oct. 1907.

Le Conseil s'occupe des volumes en préparation ; il ne perd pas de vue qu'il y a lieu d'assurer, en ce moment, la publication de quatre volumes, afin de satisfaire aux distributions des deux exercices 1906-7 et 1907-8.

Plusieurs membres insistent auprès de M. le Président pour qu'il donne à la Société son dictionnaire des noms de lieu de la Seine-Inférieure, ouvrage considérable, tant par l'étendue des recherches et l'abondance des informations, que par ses proportions, achevé depuis plusieurs années, et susceptible de rendre les plus signalés services aux études concernant l'histoire de la haute Normandie. M. le Président répond qu'il ne redouterait peut-être pas l'entreprise, malgré qu'il faille prévoir plusieurs volumes, mais il craint que cette publication, qui aurait pour objet une œuvre personnelle, et non un texte ancien, ne soit pas conforme au programme statutaire des travaux de la Société. On répond que, s'il en était ainsi, tous les sociétaires applaudiraient à ce que, à l'occasion de cette publication, on ait, par exception et pour une fois seulement, fait fléchir le règlement, en raison du haut intérêt et de l'utilité qu'elle présenterait.

Le Conseil adopte en principe cette publication et prie M. de Beaurepaire de bien vouloir examiner s'il ne lui serait pas possible de déférer à ce vœu.

A propos des documents concernant la taxe assise pour la rançon du roi François Ier et des enfants de France,

communiqués par M. le Vte de Polignac, et qui vont paraître dans la série de *Mélanges*, aujourd'hui sous presse, M. G.-A. Prévost signale des pièces relatives au même objet conservées aux Archives de l'Eure : celles-ci donnent la description d'environ 58 fiefs dépendant de la vicomté de Breteuil, avec les déclarations passées par une trentaine de possesseurs.

M. le Président donne quelques renseignements sur le manuscrit fameux de Dom Lenoir, que son possesseur a bien voulu communiquer à l'un de nos confrères : il semblerait que le célèbre bénédictin n'a rien rédigé de son histoire de la Normandie, mais qu'il aurait simplement réuni une collection de copies en nombre considérable en vue de cette histoire.

Une lettre ministérielle du 25 juillet a annoncé que M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé à la Société, « en principe », une subvention en vue d'aider ses travaux, mais l'ordonnancement de cette subvention, dont le chiffre n'est pas indiqué, étant impossible actuellement, le mandat sera délivré, « dès que les circonstances le permettront ».

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 2 décembre 1907.

Présidence de M. l'abbé Tougard.

Ouvrage offert et déposé sur le bureau : *Revue historique*, nov.-déc. 1907.

En l'absence de M. le Président et de M. le Vice-Président, M. l'abbé Tougard est prié de présider la séance.

Est enregistrée la démission de M. L. Barbe.

Est élu membre de la Société S. A. Mgr le Comte d'Eu (n° 676), sur la proposition de M. le Président et de M. le Secrétaire.

Distribution est faite aux membres présents des *Mélanges, septième série*. Ce volume est affecté à l'exercice 1906-07.

M. Bréard fait connaître que le Cartulaire de Saint-Himer est imprimé, et il présente le texte préparé par lui du Cartulaire de Briquebec. Il annonce que ce nouveau travail pourra être bientôt remis à l'imprimerie. Un grand nombre de chartes ont été réduites à une analyse, de façon à ce que les deux cartulaires réunis ne dépassent pas la matière d'un volume.

M. le Président a reçu une lettre de Mme Jules Lair, en date du 23 novembre, dans laquelle celle-ci annonce qu'elle réunit les notes recueillies par son mari, en vue d'une édition de la Chronique de Guillaume de Jumièges, et qu'elle remettra le tout à M. Léopold Delisle, afin que la *Société de l'Histoire de Normandie* soit mise à même de réaliser cette publication. Le Conseil reçoit avec reconnaissance cette communication et décide d'exprimer à Mme Lair ses sentiments de gratitude.

Le Conseil renvoie à l'examen de deux commissions deux documents dont l'impression est proposée, savoir : un recueil manuscrit de documents concernant la vie de

l'amiral de Tourville, et une histoire du B. Achard, évêque d'Avranches au XIIe siècle.

Le Conseil, au nom de la Société, s'associe à l'hommage que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres doit rendre dans quelques jours à M. Léopold Delisle à l'occasion du cinquantième anniversaire de son élection à l'Institut.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

ÉTABLISSEMENT D'UN CIMETIÈRE PROTESTANT A ROUEN (1786)

En exécution de la déclaration du roi du 19 novembre 1776, un arrêt du Parlement de Rouen du 7 août 1780 ordonna la suppression des cimetières joignant les églises paroissiales de la ville, et leur remplacement par des cimetières suburbains.

Cette décision appela l'attention sur les inhumations des protestants. Ceux-ci avaient établi, pour la sépulture de leurs coreligionnaires, un cimetière privé dans un terrain situé rue de la Rose, non loin des murs de la ville, au quartier Saint-Hilaire. Ils durent se soumettre à la législation nouvelle. A cet effet, M. de Bonissent, conseiller au Parlement, commissaire de la Cour, invita, au mois de septembre 1783, le sr Couturier, négociant, demeurant rue Porche-Fourré, paroisse Saint-Maclou, à se concerter avec les membres de sa religion.

Les principaux d'entre eux s'assemblèrent aussitôt, et, après délibération, présentèrent au Parlement un mémoire ou requête aux fins de permettre aux protestants de se réunir et de se cotiser, à l'effet d'acheter un terrain hors ville, et de répartir tous les frais, nécessités par l'établissement du cimetière nouveau, sur les chefs de famille de la religion réformée, proportionnellement à leurs facultés. Cette requête contient, dans ses motifs, un rappel des anciens cimetières dont ceux de la religion avaient usé antérieurement à Rouen.

L'arrêt, qui a été imprimé, fut rendu le 16 janvier 1784 : sauf sur le chef de l'exemption des impôts royaux, passé sous silence, il est conforme à la requête, et ordonne notamment (ceci est à remarquer, alors que les protestants ne formaient aucune communauté légalement reconnue) « qu'exécutoire sera accordé par le Lieutenant général de police du rôle qui sera dressé » pour le paiement des frais d'acquisition et de clôture dudit terrain ainsi que de toutes autres dépenses nécessitées par la translation du cimetière actuel.

Une délibération des chefs de famille, du 21 février 1784, donna mission à plusieurs d'entre eux de mettre à exécution les prescriptions de l'arrêt du Parlement. Un autre arrêt, du 30 juin 1785, fixa la superficie du terrain à acquérir eu égard à la population, et impartit un délai de six mois pour la conclusion de l'affaire.

Les chefs de famille adoptèrent l'acquisition d'un terrain appartenant au s^r^ Bertrand, sis hors Bouvreuil, au

lieu dit du Champ-des-Oiseaux, « près du chemin qui conduit au Mont Renard et à Clères », contenant environ deux cent seize toises carrées, par le prix de quatorze cents livres. Une nouvelle délibération, du 30 août 1785, proposa ce terrain à l'agrément du conseiller commissaire ; puis une autre, du 13 juin 1786, répartit sur les membres de la religion réformée la dépense totale, évaluée à 6,000 livres. L'entrepreneur des travaux de maçonnerie et de nivellement reçut plus tard 3,629 livres.

Après l'approbation donnée par le Parlement, suivant arrêt du 26 août 1786, l'acte de vente fut réalisé par devant Riquier et Curay, notaires à Rouen, le 9 novembre suivant. Il est signé par Pierre Godeffroy, négociant; Thomas Couturier, l'aîné, négociant ; Pierre-Louis Le François, l'aîné, négociant ; Abraham Lejeune, maître menuisier ; Jacques Lachenezheude, négociant ; « tous acceptants et acquéreurs pour la communauté de ceux qui sont de la religion prétendue réformée ».

Le cimetière du Champ-des-Oiseaux conserva sa destination sans interruption, même pendant la période révolutionnaire, et fut désaffecté en 1839. Il prend accès sur la rue de ce nom, près du n° 113. On y reconnaît encore aujourd'hui quelques tombes, dont les dernières traces disparaîtront bientôt. Un jugement du Tribunal civil de Rouen vient de reconnaître à la communauté protestante la propriété privée de ce terrain.

L'*Association cultuelle de l'église réformée*, successeur du Consistoire de Rouen, a bien voulu mettre à la

disposition du *Bulletin* de la *Société de l'Histoire de Normandie* un dossier relatif à l'établissement de cet ancien cimetière, conservé dans ses archives sous la cote *N° 15 Cimetières, A.-F.* Nous en avons extrait les documents qui vont suivre. Le dernier d'entre eux fournit un véritable recensement des protestants à Rouen à la fin de l'ancien régime, avec une indication relative des ressources de chacun d'eux ; si l'on considère que les derniers ne sont taxés qu'à trois livres, on peut croire que le nombre des religionnaires omis sur cet état est infime.

L. V.

I. — *Relation de la convocation des protestants* (Sept. 1783).

Le 26 septembre dernier, Mr l'abbé Bonnissent, conseiller au Parlement de cette ville, manda Mr Thomas Couturier pour luy faire part que, vu que les cimetières des catoliques romains etoient tous placés a present hors la ville, il n'etoit pas naturel que celuy des personnes de la religion P. R. restât dans la ville, qu'a ce moyen moy sieur Couturier, j'eusse a voir quelqu'un de nos messieurs pour avizer aux moyens de faire la translation de ce cimetière hors la ville, et que la Cour se porteroit a nous assister de sa protection a ce sujet, ainsy que Mr le Procureur general.

Je fis reponse a Mr de Bonnissent que sa demande etoit juste, mais que nous n'etions pas reconnus comme faizant corps dans l'Etat, que par consequent aucun de nous n'avoit autoritté pour lever des deniers sur nos freres et pour faire aquisition de terrain ainsy que pour le clore, que le lieu dont

nous nous servions ne nous apartenoit pas, que c'etoit les representant de la famille Dugard quy en etoit proprietaires, qu'il avoit eté uzé de ce lieu pour inhumer les etrangers quy n'etoient pas catholique romains, que jamais aucun n'avoit eté refuzé de quelle communion qu'il fut, qu'en consequence il falloit de toutte necessitté que l'Etat fournissent la sepulture aux etrangers, que nous ne devions pas avoir un plus mauvais sort qu'eux. Mr Bonnissent me dit que comme le Roy ne connoissoit qu'une religion en France, il n'etoit guere possible à la Cour de nous donner un [ ], et qu'il falloit que nous presentions une requeste, qu'alors elle rendroit un arrest quy nous autorizeroit, non pas comme faizant profession de la R. P. R. mais comme des particuliers quy ne sont pas dans l'usage de se faire enterrer aux cimetières des paroisses, et qu'il etoit plus prudent que cette demande vint de nous mêmes que d'estre forcés a faire fermer nostre cimetière ; il m'a de plus engagé de luy faire part de nos intensions, pourquoy, Messieurs, il est très a propos que vous faiziés part de vos reflexions, afin d'en informer Mr Debonnissent.

Sur quoy Delibéré.

Minute, non signée, *No 15. cimetières. B. 2.*

II. — *Mémoire présenté à nos seigneurs de la Cour du Parlement de Normandie* (Octobre 1783) (1).

La sépulture des corps morts est un des premiers devoirs

(1) Malgré sa longueur, ce mémoire semble digne d'intérêt : il peint en effet une situation de fait qui n'est pas sans rapports avec celle que peuvent créer aujourd'hui à la société catholique les lois récemment votées. Lorsqu'un tel statut, aussi contraire à l'ordre naturel qu'à l'intérêt social, vient à sortir de la législation, il ne peut se perpétuer ; en attendant son abolition, les

auxquels la nature nous appelle ; l'ordre civil la réclame et l'humanité prescrit de n'admettre aucune distinction pour la refuser à certains individus, lorsqu'on l'accordera aux autres, toutes celles que l'on a pu faire en pareil cas n'ont été que d'indiquer les lieux particuliers où ceux qui n'ont pas fait profession de la religion dominante peuvent être enterrés.

Cette distinction existoit avant la révocation de l'édit de Nante ; les sujets faisant profession de la religion prétendue réformée avoient leurs cimetières dans les villes, bourgs, ou villages où ils habitoient, ou a proximité de ces mêmes endroits. Dès avant cette même revocation, ils furent privés de la majeure partie de ces cimetières ; un arrêt du Conseil d'Etat du Roy du 9 juillet 1685 leur fit deffences d'en avoir dans les lieux ou ils n'avoient plus d'exercices (1) ; par une disposition singulière de ce même arrêt, en même tems qu'on les privoit des anciens terreins qu'ils possedoient pour cet usage, on leur permettoit d'en acquerir et etablir d'autres, pourvu qu'ils fussent hors des villes ou bourgs de leurs demeures.

C'est ainsy que les protestants de Rouen furent dépouillez d'un terrein assez considerable qu'ils occupoient rue St Hilaire vis à vis de l'auberge appellée l'image St François et qui s'étendoit jusque sur l'eau de Robecq, terrein actuellement bati et appartenant à l'hopital général de cette ville (2).

pouvoirs publics sont obligés de fermer les yeux ou même d'approuver si des groupements de fait viennent à se produire. La présente requête et l'arrêt du Parlement qui suivit en sont un exemple notable.

(1) Les protestants n'avaient plus de temple à Rouen ; leur culte s'exerçait au Grand-Quevilly depuis 1601.

(2) Ce cimetière est figuré sur les plans de Gomboust (1655), Mérian (1655), de Fer (1700, 1709, 1731, 1780). Le cimetière de la rue de la Rose, dont il sera parlé plus loin, ne semble indiqué sur aucun.

Les soussignés ignorent si leurs ancestres firent acquisition d'un autre terrein, il est a présumer que la révocation de l'édit de Nantes, qui suivit de près, ne leur en laissa ni le tems, ni les moyens ; les diverses déclarations du Roy absolument rigoureuses contre l'émigration des sujets protestants nécessitoit leur existance de fait en France ; l'article XI de l'édit révocatif leur conserva une existance légale, puisqu'il leur permettait formellement de demeurer dans les villes et lieux du royaume, d'y conserver leur commerce et leurs biens.

Cependant, contre la teneur expresse de cet article, on a supposé dès lors et depuis que les protestants n'avoient point cette existance legale : dès lors aucun moyen pour eux de se réunir, de se procurer les emplacements dont ils avoient besoin pour la sepulture de leurs morts. Les corps seroient restés a l'abandon, si quelques personnes charitables d'entre eux n'avoient bien voulu prester quelque coin de masure, de jardin ou autre terrein pour y déposer ces mêmes corps ; ces offices de charité devinrent funestes a plusieurs de ceux qui les rendoient, ce fut un pretexte a quelques hopitaux, a quelques couvents, a quelques fabriques de paroisse de campagne de s'emparer de divers terreins particuliers qui n'avoient jamais appartenu au commun des protestants, il seroit aisé d'en rapporter nombre d'exemples.

Nous ignorons dans quel tems les ancestres du sieur Dugard, négociant en cette ville, voulurent bien nonobstant ce danger dédier à cet usage un terrein à eux appartenant, ou par eux fieffé à cet effet, scis en cette ville au haut de la rue de la Rose, joignant par ses hauts le rempart de la ville et le jardin des dames annonciades ; nous présumons que ce fut vers le commencement du siecle.

Un arrêt du Conseil du 20 juillet 1720, dont nous n'avons pu nous procurer que la datte, régloit tout ce qui consernoit la sepulture des protestans etrangers qui viendroient a décéder dans le royaume, ce fut vraisemblablement alors qu'il y eut des ordres de Sa Majesté pour établir dans les diverses villes des cimetières destinez à cet effet. Nous pensons même que cet ordre pour ce qui consernoit Rouen fut adressé aux sieurs officiers de l'Amirauté ; il n'est pas douteux que la dépence devoit en être faite par le Domaine du Roy.

Quoi qu'il en soit des magistrats auxquels l'exécution en fut commise, nous savons de tradition que, dans l'embarras de trouver un terrein et de faire un tel établissement, ils s'adressèrent a l'ayeul du sieur Dugard, un des soussignés, et lui demandèrent s'il vouloit bien consentir que les étrangers continuassent d'être enterrés sur le terrein a lui appartenant ; sur son consentement il ne fut plus question du cimetière particulier à établir.

L'interrêt du bon ordre, de la santé, de la salubrité de l'air a porté à écarter les lieux de sépulture de l'intérieur des villes pour ne plus infecter les vivans par le voisinage et la corruption des morts ; c'est d'après des vües aussy sages qu'on a jugé que nous devions nous pourvoir d'un emplassement autre que celuy qui nous a servi jusqu'ici, encore qu'à une extrémité de la ville et dans un endroit absolument desert et escarpé il dut par sa situation être beaucoup moins dangereux pour le public que tout autre cimetière.

Informés par M. l'abbé de Bonissent des sentiments de la Cour a cet égard, nous aurons l'honneur de luy représenter très respectueusement qu'il nous est bien difficile de prendre un parti positif sur ce qu'elle nous demande.

Privez de l'existence légale que l'article XI de l'édit de 1685 avoit cependant voulu nous conserver, nous ne faisons aucun corps, nous ne pouvons acquérir aucun terrein, nous ne pouvons faire aucune imposition, aucune colecte, soit pour en payer l'acquisition, soit pour l'enclore de murs, nous pouvons encore moins prendre des mesures pour nous en conserver la possession et nous assurer de n'en être pas dépossédez comme nous l'avons été de nombre d'établissements de ce genre.

On nous objectera sans doute que le petit logement du concierge de l'endroit dont nous nous servons actuellement a été réparé, que les murs en quelques endroits ont été refaits à neuf, que ces dépences ont été fournies et on nous demandera par qui. Nous devons cet éclaircissement à la Cour. La plupart des soussignés ont aidé de quelque chose a la dépence, un legs de feu Mr Horutner destiné à cet effet y a contribué, mais le plus grand nombre des chefs de famille n'ayant pu ou voulu se prêter, il reste encore diverses sommes dues aux ouvriers qui y ont travaillé.

C'est dans ces circonstances et à la veille d'une dépence incomparablement plus considérable a faire que nous exposons notre situation a la Cour, que nous la prions de vouloir bien la prendre en considération et examiner s'il n'y auroit pas lieu de venir à notre secours en obtenant de faire aux depends du domaine du Roy l'établissement proposé.

Nous observerons a cet egard que comme citoyens nous avons contribué a la dépence et établissement des divers cimetières publics récemment constitués ; nous ne réclamons pas et ne croyons pas pouvoir réclamer le droit d'en jouir, mais nous nous flatons que cela doit du moins entrer en consi-

dération de quelque chose sur la nouvelle dépence a laquelle on veut nous assujettir.

Enfin si la sagesse et l'étendue des lumières de la Cour ne lui suggèrent point d'autres moyens de subvenir a l'établissement proposé que de nous en faire supporter la dépence, nous la suplions très humblement

1° De vouloir bien autoriser ceux de nous qu'elle jugera les plus capables de remplir cet objet a rassembler la totalité des divers chefs de famille faisant proffession de la religion prétendue réformée, pour leur communiquer ses intentions et prendre de concert avec eux les mesures nécessaires pour les remplir ;

2° Dans le cas d'acquisition d'un terrein, de vouloir bien obtenir des bontés de Sa Majesté qu'il soit irrévocablement dédié a la sépulture des protestans, soit étrangers ou régnicoles, qui viendront a décéder en cette ville de Rouen ou aux environs, sans qu'ils puissent en être depossédés ou privés sous quelque prétexte que ce soit ;

3° De vouloir également solliciter que ce terrein, vu sa destination et emploi, demeure entierrement exempt et déchargé de tous vingtièmes, droits royaux et impositions généralement quelconques touchantes au fonds, quand mêmes il y auroit un logement construit pour le concierge;

4° D'authauriser les soussignés ou ceux d'entr'eux que la Cour pourra choisir, après devis estimatif de la dépence que l'acquisition du terrein, construction des murs etc. pourra occasionner, d'en faire répartition provisionnelle sur les divers chefs de famille ou maisons protestantes existantes dans la ville, fauxbourgs et banlieue de Rouen, d'après la connoissance qu'ils pouront avoir de leur aisance ou facultés, sauf après le travail fini d'en rendre compte dans une assemblée

généralle et de faire contribuer de nouveau, si les sommes déjà collectées ne se trouvent pas suffisantes ;

5° D'accorder, si besoin est, exécutoire sur ceux qui, en état de contribuer, refuseroient de le faire.

Presenté à Rouen, le octobre 1783.

Signé Hilscher, Le Villain, Th^as Couturier, Henri Robert, F. François, Lachesnes Heude le jeune, J. E. Couturier, Le Griel, P^re Godeffroy, Le François le jeune, D. Pouchet, Dugard, Lejeune, Le François l'aîné, Droz, Frey, Bacon de la Chevalerie, J.-F. Le Maignan, Chef d'hostel de Grandval.

Trois exemplaires : Minute non signée (Ibidem *B. 3*). Expédition non signée (Ibid. *B. 4*), et transcription au registre intitulé *Registre concernant le cimetière des protestants de Rouen*, 1783-1786 (Ibid. *F.*).

III. — *Délibération des chefs de famille* (21 février 1784).

Nous soussignés, chefs de famille faisant profession de la R. P. R. à Rouen et environs, assemblés au desir et en consequence de l'arrêt de la Cour de nos Seigneurs du Parlement du 16 janvier dernier, aux fins de deliberer sur l'acquisition a faire d'un terrein hors la ville propre a y établir un cimetierre pour la sepulture des corps morts des personnes tant regnicoles qu'etrangeres faisant profession de lad. religion pretendue reformee,

Avons arreté, deliberé et convenu ce qui suit :

1° Que nous nommons et authorisons les sieurs P^re Godeffroy, Th^as Couturier l'aînè, Pierre-Louis Le François l'aîné, Abraham Lejeune, Isaac-François François et Jacques Lachesnez Heude le jeune, six d'entre nous, a chercher et acquerir au nom de tous et pour l'usage ci dessus exprimé un terrain hors de la ville, de la grandeur qui nous sera indiqué

par Monseigneur le Procureur general sur l'etat a lui représenté du nombre de corps morts de notre communion décédés depuis cinquante ans (1), etc.

2° Ladite acquisition etant faite, les authorisons également de faire faire le devis necessaire, etc. (*à l'effet de dresser le terrain, en établir l'accès, construire des murs de clôture et un logemement pour le concierge*) ;

3° (*dépense du logement de concierge, ne devra pas dépasser mille livres* (2) ;

4° (*les délégués se retireront auprès de Sa Majeste pour en obtenir que le terrain soit affecté à perpétuité à la sépulture des protestants et qu'il demeure à ce titre exempt de tous impôts royaux*) ;

5° Les depenses nécessaires à l'établissement cy dessus devant être acquittées aux depends du commun des sujets protestans soit regnicolles soit etrangers actuellement etablis et domiciliés en cette ville et environs, et l'equité exigeant que la repartition à faire a cet egard soit proportionnée autant qu'il sera possible aux facultés de chacun, Nous authorisons lesdits sieurs désignés cy dessus a en arreter la repartition a leurs ames et conscience, parce que sur ladite repartition par eux arrêtée il sera contribué par chacun de la somme d'abord convenue en consequence de l'acquisition convenue et des devis qui seront arretés, et par la suite, suposé qu'elle ne sufise pas, au suplement qui sera arreté

(1) Un état (Ibidem, *B.* 7) fait connaître que le nombre des sépultures protestantes, au cimetière de la rue de la Rose, s'est élevé, de 1734 à 1783, au nombre total de 689 (au-dessus de l'âge de 13 ans). Les moyennes annuelles ont été respectivement de 16.7, 15.1, 12.6, 13, 11.5, pendant les périodes décennales 1734-1743, 1744-1753, 1754-1763, 1764-1773, 1774-1783.

(2) On renonça ensuite à la construction d'un logement de concierge.

après l'entière perfection de l'ouvrage et de la depense, de laquelle il nous sera rendu compte dans une nouvelle assemblée tenue a cette ocasion, si la Cour veut bien nous le permettre. Fait et deliberé à Rouen ce vingt et un fevrier mil sept cents quatre vingt quatre.

Le Villain — J. B. Le François — Du Gard — Prevost — Delessart le jeune — J. E. Couturier le jeune — P. D. Leblond — Lefrançois le j^ne^ — Le Cerf — Henri Robert — Abel Richard — Frey — P. Fichet — Fichet le jeune — P^re^ Louvel — JB^te^ Pottier — Charles le Jeune — Pierre Godeffroy — Lachesnezheude le jeune — Th^as^ Couturier — J. F. François — V^nt^ Bertin — Lejeune — Lefrançois l'aîné — V. P. Pouchet — Bacon de la Chevalerie — Chefd'hos et — Jacques Barbet.

Original, signé (Ibid., *Registre concernant le cimetière*, etc.).

IV. — *Délibération des chefs de famille* (12 juin 1786).

[Cette délibération, entre autres objets, adjoignit aux commissaires désignés dans la précédente les s^rs^ Jean-François Lemaignen, Pierre-François-Antoine Legriel et Daniel Pouchet ; on y trouve les signatures suivantes qui ne figurent pas dans la première :]

J. F. Lemaignen — D. Pouchet — E^s^ Pouchet — C. Le Caron — Lefrançois Pouchet — P. Mordant — Bertin — Louis Pouchet — Vve Dubuisson — Abraham Lejeune — Pikman — C. J. Mouchel - David Vouga — B. Le Jeune fils — Carcenac.

Original, signé (Ibid., *Registre*, etc.).

V. — *Répartition des frais d'établissement du cimetière entre les religionnaires.*

Nous soussignez, chargez de répartir sur les diverses maisons, familles ou personnes seules, faisant comme nous profession de la religion protestante ou prétendue réformée, la contribution d'une somme de six mille livres estimée à peu près nécessaire soit pour l'acquisition, soit pour la construction des murs devant clore un terrain scitué aux écarts du fauxbourg Bouvreuil, destiné à servir de cimetière aux diverses personnes de la dite religion, soit régnicoles ou étrangers, qui viendront à décéder en cette ville ou environs, le tout en conformité de l'arrêt de la Cour du Parlement en date du 16 janvier 1784, autre du 30 juin 1785, et ordres particuliers à nous donnez à cet égard, Certifions avoir opéré à ladite répartition de contribution, d'après la connoissance que nous pouvons avoir de l'etat, rang et facultez de chacun des individus de ladite communion, en sept classes différentes par nous distribuées comme suit, savoir :

Première classe, à dix louis par maison.

M. le comte de Grosmesnil.
Mme v^ve^ Pierre Feray.
M. Louis Chefd'hotel de la Roche.
M. Pierre Jacques de Lessart l'ainé.
Mme veuve Dufou.
Mme veuve David Laurent.

Total, six contribuables formant ensemble une somme de quatorze cens quarante livres, ci..... 1440.

Seconde classe, à cinq louis.

M. Bacon de la Chevalerie.
M. Pierre Godeffroy.
M. Lachesnez Heude le jeune.
M. Le François l'aîné.
M. Jean B^te^ Le François.
M. Le Maignen.
M. Le Caron.
M. Louis Pouchet.
M. Le Griel.
M. Achard frères.
M. Clavel Matheus et Cie.
M. Hilscher.

M. Le Borgne.
M. Compigné.
M. de Joncourt neveu.
M. Hugo et Solicoffre.
M. Pouchet Belmare.
M. Mathieu Frontin.
M. Pierre Frontin.
M. Chefdostel de Granval.
M. Jacob Mouchel.
M. Le Villain.
Mme veuve Maugendre.
Mme veuve Chombard.

Total, vingt quatre contribuables formant ensemble une somme de deux mille huit cens quatre vingt livres, ci..... 2880.

Troisième classe, à trois louis.

M. Louis Bros.
M. Lefrançois le jeune.
M. Pikman.
M. Daniel Pouchet.
M. Fray.
M. Morisse l'ainé.
M. Le Cerf.
Mme Wisse.
Mme veuve Barjolle.
Mlle de la Roche Chesfdhostel.

Total, dix contribuables formant ensemble une somme de sept cens vingt livres..... 720.

Quatrième classe, à trente six livres.

M. Lefrançois fils.
M. Sturgeon.
M. Cancenac.
M. Dugard.
M. Pouchet et Le Maignen.
M. Jacquette.
M. David Vouga.
M. Pierre Fichet l'ainé.
M. Le Clerc Guilgot et Cie.
Mme vve Beuzelin.
Mme vve de Hauteclaire.
Mme vve Allais.
Mme vve Compigné.
Mlle Frontin.
Mme Reeders, remplacée par M. Floyer.
M. Thomas Rouhier, remplacé par M. Perrineau.

Total, seize contribuables formant ensemble une somme de cinq cens soixante et seize livres, ci..... 576.

Cinquième classe, à vingt quatre livres.

M. Schedel.
M. Chefdhotel de Beaulieu.
M. Duclos.
M. Delessart le jeune.
M. Bennetot fils.
M. Le Blond.
M. Mordant.
M. Cordelet.
M. Renault.
M. Delas.

M. De la Votte.
M. Jean Bte Pottier.
M. Louvel.
M. Sleucher.
M. Thomas Couturier.
M. Martin Le Coq.
Mme vve Heude.
Mme vve Née.
Mme vve Le Noir.
Mme vve Benoist.

Total, vingt contribuables faisant ensemble une somme de quatre cens quatrevingt livres, ci..... 480

Sixième classe, à douze livres.

M. Le Maignen neveu.
M. Terson.
M. Prevost.
M. Dros.
M. Bennetot père.
M. Roger.
M. Postel.
M. Le Jeune père.
M. Abraham Le Jeune, menuisier.
M. Julliard.
M. Joseph Catel.
M. Perron.
M. Dubuisson.
M. Deboos.
Mme vve François.
Mme vve Buhot.
Mme vve Dubuisson.
Mlle Dubuc.
Mlle François.
M. le chevallier de Collombel.
M. Jean Fichet.
M. Bertin.
M. Ahraham Le Jeune, platrier.
M. Stroubler.
M. Simon.
M. Jacques Barbette (1).
Mlles de Fréval.

Total, vingt-sept contribuables faisant ensemble une somme de trois cens vingt quatre livres, ci..... 324.

Septième classe, à trois livres.

M. Charles Le Jeune.
M. Bourgeois.
M. Rosel.
M. Gaillard.
M. Auber.
M. Abel Richard.
M. Huet.
M. Pernuit.
M. Arcq.
M. Galland.
Mme vve de Mantes.
Mme vve Renault.
Mme vve Chauvel.
Mme vve Couturier.
Mme vve Le Prieur.
Mme vve Pierre Barjolle le jeune.
Mme vve Gonze.
Mlles Rouhier sœurs.
Mlle De la Haye.
Mlle Barjolle.

Total, vingt contribuables faisant ensemble soixante livres, ci..... 60.

(1) Pour *Barbet*.

[On expose ensuite assez longuement les diverses raisons pour lesquelles on a porté le rôle à 6,480 livres, quoique la dépense à faire n'ait été évaluée qu'à 6,000 livres, raisons que l'on aurait pu résumer d'un mot, *parer à l'imprévu.*]

Le présent état de contribution et délibération qui en fait la suite arrêté en l'assemblée particulière tenue ce jour à cet effet chez le sieur Thomas Couturier, et arrêté triple, dont un des triples sur le livre destiné à recevoir les délibérations ou autres pièces relatives à l'établissement du cimetière (1), à Rouen le treize juin mil sept cens quatre vingt six.

Lachesnez Heude le jeune — J. F. Lemaignen — Pierre Godeffroy — Th^as^ Couturier — Lejeune — Lefrançois l'ainé.

Deux exemplaires, originaux, signés. (Ibid., *B. 12 et 12bis.*)

NOTES EXTRAITES DES REGISTRES DE CATHOLICITÉ DE SAINT-MARTIN-SUR-RENELLE, A ROUEN (1719-1766).

Les documents suivants sont extraits des Actes de catholicité de Saint-Martin-sur-Renelle, l'une des paroisses les plus importantes de Rouen avant la Révolution. C'est un nouvel exemple de la liberté que prenaient les rédacteurs des actes de baptême, mariage et inhumation, d'ajouter à ces documents essentiels, des indications relatives à des événements politiques ou religieux de l'époque.

Les longues lignes consacrées à la tentative d'assassinat commise sur la personne de Louis XV le 5 janvier 1757,

(1) L'état n'est pas transcrit au Registre.

prouvent la popularité dont ce prince jouissait encore. Elles sont, comme les notes concernant Mgr de Saulx-Tavannes, de l'écriture de Grenet, prêtre sacriste de Saint-Martin-sur-Renelle.

Cette paroisse avait alors pour curé Me Georges Marlot, bachelier de Sorbonne, décédé le 24 juin 1759, inhumé le lendemain, en son église, « chapelle de Saint-Antoine, sous la tombe de ses parents ».

Ch.-A. de Beaurepaire.

Le 4e septembre mil sept cens vingt-neuf, Marie, Princesse de Pologne, reyne de france, épouse de Loüis quinze, Roy de france et de Navarre, accoucha entre deux et trois heures sur le matin d'un Dauphin, et le 17 dudit mois, Messire Loüis de Tressan, archevesque de Roüen, a ordonné des prieres pour actions de grâces, sçavoir que le dix septieme jour au soir toutes les cloches de la ville sonneront, et le lendemain mydy de mesme, que le 18 : il sera chanté le *Te Deum* solennellement en la Cathedrale, le lendemain Lundy qu'il se fera procession generale comme au jour de l'Assomption où les cours se trouveront à neuf heures du matin, au retour de laquelle il sera chanté messe solennelle *pro gratiis agendis*, et le soir apres vespres, en laditte eglise Cathedrale, il sera solennisé un salut du très Saint sacrement exposé, avec Benédiction ; que ledit jour lundy au soir on sonnera toutes les cloches, que le mardy il sera chanté le *Te Deum* dans chaque église l'après mydy et que le lendemain mercredy il sera chanté une messe solennelle *pro gratiis agendis* et qu'il sera dit le soir un salut avec exposition du très saint sacrement.

Le dimanche vingtieme jour de mars mil sept cent cin-

quante sept, on a chanté la messe *pro gratiis Deo agendis* et le *Te Deum* dans cette eglise à dix heures, come dans toutes celles du diocèse, la Cathédrale s'en étant acquittée Dimanche dernier, selon le mandement de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Saulx Tavanes, pour rendre de solennelles actions de grâces au tout puissant, qui par sa bonté infinie a arresté les suites funestes de l'evenement le plus effrayant, en conservant la vie à notre auguste Monarque malgré l'execrable attentat qu'un monstre odieux osa commettre sur ses beaux jours, le mercredi cinquieme jour de janvier de cette année, sur les cinq heures et demie du soir, ce fut en ce jour malheureux que la france se vit jettée dans la plus grande consternation : l'allarme se répandit partout, la plus accablante tristesse parut peinte sur le visage de tous les fideles sujets du royaume; aussitôt au milieu de ce deuil universel, et dans cette désolation subite, on courut aux temples se prosterner au pied des autels, on y fit des vœux les plus ardens, on redemanda au Dieu des miséricordes un prince chéri, non seulement de ses sujets, mais de l'univers entier. Paris commença dès le lendemain les prieres des quarante heures, par un salut. La Cathedrale de Rouen, animée du même esprit et excitée par le même zèle, les commença le sept au soir aussi par un salut, et le lendemain toutes les paroisses et Couvents de la ville suivirent son exemple. Bientôt on eut une preuve nouvelle des faveurs singulières que le ciel répand sur ce royaume, en exauçant les vœux qu'on lui addressa de touttes parts, bientôt la joye la plus grande succeda à la tristesse dont tous les esprits étoient saisis, par l'agréable nouvelle qui se répandit qu'il n'y avoit rien à craindre que la playe n'etoit point mortelle; en effet, peu de jours après, la santé du Roy fut entièrement rétablie. Ce fut alors qu'un chacun

s'empressa à l'envi de marquer sa reconnaissance à la majesté d'un Dieu si tendre et si bienfaisant. Les Cours souveraines sans attendre les ordres du roy firent chanter chacuns dans leurs chapelles, ainsi que le corps de ville dans sa paroisse, la messe et le *Te Deum* en actions de grâces avec toute la magnificence possible, et employerent de grandes sommes d'argent à délivrer des prisons des malheureux qui gémissoient depuis longtemps dans les fers. Les corps de metier, et en particulier, la communauté de Messieurs les Tanneurs de cette ville ne fut pas la moins empressée à rendre ses actions de grâces au ciel dans cette eglise, et à marquer la joye qu'elle ressentit de l'heureux retablissement de la santé de son Roy, elle n'oublia pas aussi dans l'excès de sa joye les pauvres de la paroisse et ceux de la ville.

La communauté de Messieurs les Corroyeurs de cette ville qui ne le cede a aucun autre par son attachement et son amour pour son Roy a fait eclater sa joye et sa sensibilité au retablissement de la santé de ce grand monarque, en faisant chanter dans cette église, le mardi vingt sixieme jour d'avril mil sept cens cinquante sept, la messe et le *Te Deum* en action de grace avec la plus grande solennité, et libéralité envers les pauvres.

Le dimanche de la sexagesime dix huitieme jour de fevrier mil sept cens cinquante neuf on celebra dans cette eglise la messe du très saint sacrement de la Confrérie générale et ambulante de cette ville, accordée à la dévotion d'une personne de la paroisse, ledit jour étant le troisième des quarante heures ordonnées pour son eminence Monseigneur le Cardinal de Saulx Tavanes qui étoit alors dans un état qui faisait craindre pour ses jours, le saint sacrement fut exposé

depuis sept heures jusqu'après la messe paroissiale, et l'après midi depuis deux heures et demie jusqu'après l'officiant, il y eut sermon par un ecclésiastique, entre vêpres et Complies, et le salut solennel de suite.

Le samedi dixieme jour de mars mil sept cens cinquante neuf déceda a Paris Monseigneur Nicolas de Saulx Tavanes, Cardinal prêtre de la Sainte eglise romaine, archevesque de Rouen primat de Normandie, pair et grand aumônier de france commandeur de l'ordre du St Esprit, proviseur de Sorbonne, etc., et le lundi suivant son corps fut inhumé dans l'eglise de St Sulpice dans une cave destinée aux personnes de son rang. Le dix sept du même mois le chapitre, par un très beau mandement envoyé à toutes les paroisses, ordonna un service pour le repos de son ame. Ce qui fut exécuté dans cette église le 18 et le 19 dudit mois.

ARRÊT DU PARLEMENT RELATIF AUX GARROTIERS DE L'AVRANCHIN

(1775)

Il est peu de contrées en Normandie qui n'aient des pains de luxe particuliers. Un de ceux qui sont restés en honneur et en vogue dans nombre de paroisses de la Basse-Normandie, c'est le *garrot* qui me paraît être ainsi désigné du nom de son inventeur. Le document suivant pourrait trouver place dans la notice historique à laquelle il a droit.

18 mai 1775. « Sur la requeste présentée à la Cour par les boulangers *garrotiers* de la parroisse de S.-Ovin (1) et parroisses voisines expositive qu'il se fait en quelques parroisses du bailliage d'Avranches, et particulièrement en celle de S.-Ovin, un pain connu sous le nom de *garrot*, qui est un pain broyé et échaudé, lequel doit estre fait de la meilleure farine, et est bon en proportion qu'il est léger, quoique solide, et de qualité astringente, pour laquelle qualité on l'emploie tous les jours dans la plus part des flux de ventre et particulièrement dans ceux qui arrivent aux enfans. Il s'en fait de temps immémorial un grand débit dans les foires, marchés et assemblées dudit bailliage et des bailliages voisins; et c'est le principal métier et commerce de la dite parroisse de S.-Ovin, où quinze familles en tirent leur subsistance et aident à celle de bien d'autres. On vend ce pain sans le peser parce que ses différentz apprêts ne permettent pas d'en règler le poids. On en fait de tous les prix jusqu'à cinq ou six sols; et il est assez ordinaire de marchander les moyens et les gros, qui s'achètent ou se vendent quelques liards au dessous ou au dessus de la valeur ordinaire selon l'abondance ou la rareté de cette sorte de pain et principalement selon l'éloignement du lieu où on le porte, qui est quelques fois jusqu'à dix lieues. — En 1770, année de la cherté, Messieurs de la police d'Avranches, sur la plainte des boulangers d'Avranches, ordonnèrent que le garrot seroit vendu au poids à la balance deux liards par livre plus cher que le pain ordinaire. Cette sentence ne put être exécutée et ne l'auroit été qu'au désavantage du public qui auroit acheté plus cher le garrot le plus pesant, toujours le plus mauvais. »

(1) Saint-Ovin, commune de l'arrondissement d'Avranches.

Cette fois surséance fut accordée aux garrotiers par arrêt du 18 mai 1775. Ce n'était là qu'une solution provisoire. Il ne me paraît pas douteux que ces modestes fabricants purent continuer librement leur métier. Ils le continuent encore à la satisfaction du public et tout particulièrement à celle des paysans de nos campagnes qui ne manquent pas de rapporter dans leurs maisons le *garrot* comme *part de foire*.

Ch. de B.

Le Conseil d'administration de la Société souhaiterait que le plus grand nombre possible des sociétaires prît part à la rédaction de ce Bulletin. *Il leur adresse le plus pressant appel, les sollicitant de lui soumettre des documents inédits susceptibles d'être publiés.*

Il appelle spécialement leur attention sur les archives privées, qui recèlent souvent des pièces précieuses, inconnues, peu accessibles, dont il y aurait avantage à faire profiter le public.

Il les prie d'observer que les notices ou introductions, accompagnant les documents, doivent être très courtes et que les communications peuvent varier de une à dix pages environ.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 6 janvier 1908.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des Savants, nov. et déc. 1907 ; — *Revue historique*, nov.-déc. 1907 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et B.-Lettres*, sept. 1907.

Le Conseil enregistre avec regret la mort de MM. Octave Noel, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Caen, et le marquis de Civille, chef de bataillon en retraite.

Il prend acte des démissions de M. l'abbé Fourrier et de M. l'abbé Bertran.

Sont proclamés membres de la Société :

M. Puchot, à Lisieux, présenté par MM. T. Genty et Le Verdier [677] ;

M. l'abbé Legris, ancien doyen d'Envermeu, aumônier de l'hospice d'Eu, présenté par MM. de Beaurepaire et Le Verdier [678].

M. le Dr Panel, au nom d'un Sociétaire, propose que le Conseil mette à l'étude la publication d'un recueil de reproductions de figures, gravures, vignettes, miniatures, dessins, etc., anciens, intéressant l'histoire de la Normandie, avec accompagnement de textes explicatifs. La discussion à laquelle cette proposition donne lieu, signale les difficultés matérielles d'exécution ; le Conseil, cependant, ne conteste pas les avantages d'une innovation, pourvu que la collection des volumes de la Société conserve un aspect uniforme. Il est décidé que l'auteur de la proposition sera invité à fournir lui-même une première liste de figures susceptibles d'être reproduites.

Plusieurs membres émettent le vœu que la Société entreprenne la publication de la *Recherche de la noblesse dans la généralité de Rouen* par La Galissonnière, d'après un manuscrit original ou équivalent, à déterminer. M. G.-A. Prévost ajoute qu'il se chargerait volontiers de l'édition.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 3 février 1908.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Bulletin de la Société histor. et archéol. de l'Orne,

t. XXVI, n° 4 ; — *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et B-Lettres*, oct. 1907 ; — *Bull. histor. et philolog. du Comité des travaux histor.*, 1906, n°s 3 et 4, et *Liste des membres du Comité* ; — *Journal des Savants*, janv. 1908 ; — *Revue historique*, janv.-fév. 1908.

Est enregistrée la démission de M. l'abbé Aubry.

Sont proclamés membres de la Société :

S. A. Mgr le Prince W. C. Czartoriski, au château Côte-de-Grâce, à Honfleur, sur la proposition de M. le Président et M. le Vice-Président [679] ;

M. Alph. Hébert, à Torp-Mesnil, présenté par MM. Fiquet et de Beaurepaire [680] ;

M. le marquis de Civille, au château de Boishéroult, présenté par MM. le vicomte de Civille et Le Verdier [681] ;

La correspondance comprend une lettre ministérielle annonçant l'ordonnancement de la subvention de 300 francs, allouée, au mois de novembre dernier, pour l'exercice 1908.

Une lettre de M. le prince de Montholon fait connaître qu'il s'empressera de mettre à la disposition de la Société les pièces du chartrier du château de la Rivière-Bourdet, dont la communication lui a été demandée pour le *Bulletin* ou des *Mélanges*.

Une lettre de Mme Jules Lair confirme ses intentions à l'égard de la publication de la *Chronique de Jumièges*, et fait savoir que M. Froment, ancien secrétaire de

M. Lair, est chargé de prendre avec M. L. Delisle les dispositions nécessaires.

M. Louis Duval propose l'insertion au *Bulletin* de programmes dramatiques scolaires provenant des collèges d'Alençon et Domfront.

Après avoir entendu le rapport qui lui est fait par M. le Président, le Conseil adopte l'insertion dans le prochain volume de *Mélanges* de la vie du B. Achard, texte et introduction préparés par M. Hipp. Sauvage.

Conformément aux conclusions de la Commission précédemment nommée, le Conseil écarte le projet de publier un recueil de documents manuscrits relatifs à l'amiral de Tourville, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, ce recueil n'intéressant pas suffisamment l'histoire de la Normandie.

Le Conseil s'occupe des nouvelles éditions à entreprendre. M. le Président renouvelle ses réserves à l'égard de l'impression de son dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure, qui lui a été demandée, et il ajoute qu'il lui serait plus facile de donner un volume de documents relatifs aux Etats de Normandie, antérieurs au règne de Charles IX.

Les dossiers de Haillet de Couronne, aux archives de l'Académie de Rouen, sont signalés comme pouvant peut-être fournir la matière d'une publication.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 *mars* 1908.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Mémoires de l'Académie de Caen, 1907 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et B.-Lettres*, nov. 1907 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1907, 2e et 3e trim. ; — *La réouverture des églises en l'an III dans le district de Bellême*, par Louis Duval.

Le Conseil enregistre la démission de M. l'abbé Hiard.

M. Bréard dépose sur le bureau la copie du Cartulaire de Briquebec, préparée pour l'impression, avec une introduction. Conformément à l'avis du Commissaire de cette publication, la remise à l'imprimerie est autorisée.

M. Prévost rend compte des démarches qu'il a tentées à l'effet de retrouver le manuscrit de la Recherche de La Galissonnière, possédé autrefois par le marquis d'Houdemare et alors conservé au château du Pont Saint Pierre.

M. le Président propose au Conseil d'entreprendre la publication d'un recueil de documents relatifs aux Etats de Normandie de Charles VII à Charles IX. Pour cette période, ajoute M. de Beaurepaire, il ne faut pas se flatter de trouver aucun cahier de vœux ; il faudra se borner aux délibérations prises en vue des sessions des Etats par les principales villes de la province, mais, d'après les recherches qu'il a faites jusqu'ici, il n'espère pas rencon-

trer ailleurs qu'à Rouen des délibérations de cette nature. Le projet de publication est adopté en principe, et M. de Beaurepaire est prié de continuer son étude.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

PILLAGES DE GENS DE GUERRE (1589-1593) (1).

Ensuyt par declaration les pertes que Me Jehan Vautier, prebstre, curé de St Martin aux Arbres a souffertes depuys l'an v: iiijxx huict qu'il a commencé à jouir des dixmes appartenantz à Messieurs les doyen, chanoines et chappitre Nostre Dame de Rouen deppendantes de lad. parroisse St Martin aux Arbres, Et lesquelles dixmes avoient esté bailléz par lesd. srs de Chappitre à Me Roulland Bunel, prebstre, lors leur tabellion, au prix de vingt escus par an ainsy que led. Bunel avoit faict entendre aud. Vaultier, pour raison des troubles de guerres dont il maintient luy estre faict raison et rabaix par lesd. srs de chappitre sur les deniers dud. fermage mil vc iiijxx huict jusques a ceste année presente mil vc iiijxx traize suyvant les singullières articles cy apprez déclaréz.

(1) Archives de la Seine-Inférieure, Copie, XVIe siècle. — Ce document a été signalé par M. de Beaurepaire, *Inventaire-Sommaire*, G. 4114.

Saint-Martin-aux-Arbres, commune du canton d'Yerville. Cfr. : le vicomte d'Estaintot, *La Ligue en Normandie*. — L'abbé Sommesnil, *Campagnes d'Henry IV au pays de Caux*. — Capitaine de Terrier-Santans, *Campagne d'Alexandre Farnèse* (1591-1592) *Aumale, Cailly, Caudebec*.

Premierement. En l'an v^c iiij^xx neuf feust prins et pillé aud. Vaultier prebstre, tost aprez la levee du siege de Dieppe, deux chevaulx de la valleur de trente cinq escus sol, cy xxxv ecus.

Plus led. jour qu'il luy feust robé sesd. chevaulx, lui feust pillé tous ses accoustrementz de linge de la valleur de vingt escus, cy xx.

Plus dict et remonstre que, tost aprez lad. levee dud. camp de Dieppe, deffunct le sieur d'Auzebosc venant a Lymezy proche dud. lieu de St Martin aux Arbres en la maison du s^r de Fontaynes Martel, icelluy s^r d'Auzebosc logea en lad. parroisse de St Martin aux Arbres estant accompaigné de trois mil hommes, en la maison et prebistaire duquel Vaultier prebstre ilz avoient consommé et faict despense tant en bled advoyne, poix que vesche pour la despense de leur bouche jusques a plus de quatre a cinq cens gerbes de bled, advoyne poix et vesche de valleur de plus de vingt cinq escus, cy xxv.

Plus led. Vaultier dict que en l'an v^c iiij^xx dix les gens du mareschal de Biron revenans de Fescamp logerent en la parr. de St Martin aux Arbres en grande confussion ou ilz firent despense en la maison dud. Vaultier tant en bled, poix, que vesche et advoyne, tant pour la despense de leurs bouches que de leur chevaulx y ayantz esté deux iours et une nuyt, pour ce s'areste led. Vaultier a la somme de trente escus sol, cy xxx.

Plus led. Vaultier composa pour saulver le reste de ses biens a la somme de quinze escus sol, pour ce, cy xv.

Item dict led. Vaultier que les gens de guerre estantz au chasteau de Lymesy en l'an v^c iiij^xx onze prindrent et enle-

verent de la maison dud. Vaultier prebstre le nombre de deux poussons de sildre de valleur de vingt escus, cy xx.

Item lors que les gens de guerre vindrent pour prendre la maison de Thibermesnil ou il y avoit gens en garnison, il feust faict despense par aulcuns desd. gens de guerre tant pour eulx que pour leurs chevaulx jusques a dix escus pour le moins, pour ce, cy x.

Item led. Vaultier dict que led. an v^c iiij^xx xj lors que le camp arriva durant (*sic*) ceste dicte ville et durant le siege il perdit actuellement tout son argent et grains non seullement ce qu'il avait receu des dixmes mais aussy ceulx qu'il avoit recueillis de son benefice, par quoy veu qu'il est prest de ainsy le jurer et qu'il mescongnoit qu'il en soit tourné aucune chose a son profit de tous ses biens, comme mesmes il veult prouver actuellement la perte de tous lesd. grains. soustient qu'il doibt estre deschargé de tout le fermage de lad. annee vers lesd. s^rs du chapitre.

Item dict led. Vaultier prebstre que pour avoir approufité lesd. grains desd. dixmes de lad. annee v^c iiij^xx xj il avoit faict despense tant aux gaiges de serviteurs que chevaulx pour icelle coeuillir, lesquels chevaulx auroient est éperduz que mesmes pour la despense desd. serviteurs et chevaulx jusques a plus de deux cens cinquante livres, cy ii^c l l. tz.

Item dit Vaultier que lesd. gens de guerre luy ont actuellement tout bruslé ses meubles estantz en son prebistaire de valleur de plus de soixante escuz, et sy l'avoient mené prisonnier jusques a Estaimpuys tellement qu'il luy avoit convenu emprunter a ses amys jusques a plus de trente escuz pour soy redymer des mains de l'ennemy, pour lequel present article soustien qu'il luy doibt estre fait rabaiz a la raison de cent escuz, cy c.

Item dit led. Vaultier que le siege levé de devant ceste ville de Rouen le roy de Navarre alla a Caudebec ou son camp avoit passé et rappassa par trois foys par dedans led. lieu de St Martin aux Arbres et y avoient logé tellement qu'ilz avoient pillé tout ce qu'il restoit de grains et accoustrementz aud. Vaultier de la valleur de quarante a cinquante escuz pour le moins, pour ce, cy l.

Item dit et remonstra led. Vaultier que en la despeuille derniere mil v^c^ iiij^xx^ xij il n'a pas receuilly en tout plus de deux mynes de bled et ung cent de vesche a raison que tous les grains avoient esté perduz précédent pour le passage des gens de guerre du roy de Navarre qui alloient a Yvetot, dont il soustient par semblable qu'il soit a descharger de lad. annee comme dessus.

Item dit led. Vaultier que oultre les chevaulx qui avoient coeuilly la dixme en l'annee v^c^ iiij^xx^ unze qui luy avoient esté robbez, il luy avoit esté robbé encor ung autre cheval et sy luy en estoit mort deulx lesquelz trois chevaulx estoient de valleur de plus de trente escus, pour ce, cy xxx.

Item dit led. Vaultier que de sy peu qu'il avoit recoeuilly es annéez v^c^ iiij^xx^ viij, iiij^xx^ ix, il en avoit presté la pluspart des grains qu'il avoit recoeuillys a plusieurs personnes de lad. paroisse, lesquelz seraient allez de vye a decedz sans le pouvoir payer n'ayantz laissé aprez leur decedz aulcuns biens pour leur avoir esté robbez, par quoy supplye à justice y avoir esgard.

Item supplye à justice avoir aussy esgard au fermage de l'annee présente mil v^c^ iiij^xx^ traize par ce que pour l'injure du temps il n'y a a present la vingtieme partie des terres despendantes de lad. parroisse de St Martin aux Arbres chargez, lesquelles seroient chargez sans l'iniure du temps,

et a ce moyen ne peult led. Vaultier prestre recoeuillir ceste annee aulcune dixme ou sy peu de chose que ne vauldroit la peyne et vaccation de la recoeuillir.

Touttes lesquelles articles cy dessus led. Vaultier est prest de faire attester veritables en la pluspart et en ce qu'il ne pourroit actuellement tout justiffier estoit prest d'en jurer et prester serment. Signé : VAULTIER prebstre ; ung paraphe.

FONDATION PAR LA GRANDE MADEMOISELLE D'UN NOVICIAT POUR LES FILLES DE LA CHARITÉ, A EU. (29 mai 1685.)

On sait, par les mémoires de la grande Mademoiselle, la place qu'occupent dans sa vie les séjours à Eu. Elle s'y retirait aux jours de disgrâce. Elle eut la joie, bientôt suivie d'une poignante déception, d'y être rejointe par Lauzun, pour la libération duquel elle avait dû disposer de son comté d'Eu en faveur du duc du Maine.

Ces séjours furent aussi marqués par des institutions charitables. Elle en dit un mot dans ses mémoires : « Je fis bâtir un hôpital à Eu pour l'instruction des enfants, que j'ai fondé, et y ai mis des Sœurs de la Charité. Quand j'y suis, je vais souvent les voir travailler, et je m'informe avec soin s'il est bien administré. J'ai fait bâtir aussi un Séminaire des mêmes Sœurs de la Charité, où elles sont douze qui portent la marmite aux malades, et instruisent les pauvres enfants : tout cela est bien fondé. »

Peu après l'acquisition du comté d'Eu, elle avait en effet fondé deux hospices, l'un à Eu, l'autre au Tréport.

Environ vingt ans plus tard, elle voulut en doter également Blangy et Criel. Elle pensa alors que l'avenir et le recrutement de ces établissements seraient mieux assurés si elle instituait en même temps pour les filles de la Charité un noviciat qu'on appela le Séminaire d'Eu.

L'acte publié ci-dessous indique suffisamment le but qu'elle se proposait en cela.

Le Séminaire d'Eu subsista jusqu'à la Révolution. Les Archives nationales ont recueilli le livre des vêtures de 1685 à 1779. On y lit, parmi les noms des novices, celui d'une enfant d'Eu, Marie Lasnel, que la Révolution trouva religieuse à Arras. Conduite prisonnière à Cambrai avec ses compagnes, elle fut avec elles condamnée à mort et guillotinée par ordre de Joseph Lebon.

A. Legris.

Par devant les Notaires du Roy en son chatelet de Paris soubsignés furrent presentes tres haute tres puissante et tres illustre Princesse Mademoiselle Anne Marie Louise d'Orleans par la grace de Dieu souveraine de Dombes duchesse de Montpensier et de Chastellerault, comtesse d'Eu, premier paire de France demeurante a Paris en son palais d'Orléans fauxbourg St Germain Paroisse St Sevrin, d'une part, et honneste et charitable filles les sœurs Françoise Michault superieure de la communauté des filles de la charité servantes des pauvres malades demeurantes en leur maison fauxbourg saint Lazare paroisse saint Laurent, Françoise Richer assistante, Marguerite Gubillon Econome, et Jeanne de Ville despensiere, toutes quatre officieres presentement en charge et faisant suivant l'usage de leur com-

pagnie au nom et pour toute la communauté, de l'advis et consentement de Me Edme Jolly superieur general de la congregation de la mission et de la ditte communauté des dittes filles de la charité pour ce comparant d'autre part.

Disant son Altesse Royale Mademoiselle quayant cognoissance du bien que font les dittes filles de la charité dans tous les lieux ou elles sont establyes Et particulierement celles qu'elle a fondées depuis quelques années en son comté d'Eu et a Choisy sur Seyne, Elle a jugé qu'il seroit utile au bien publique quelles eussent dans sa ville d'Eu une maison pour elever et former des filles de la qualité requise dans les fonctions de leur Institut, ainsi quelles font dans leur principalle maison à Paris, et a estimé Son Altesse Royale quelle feroit une œuvre agreable à Dieu et profitable aux pauvres malades destablir et fonder en sa ditte Ville d'Eu une maison aux fins susdittes. C'est pourquoy elle en auroit eu une scize audit Eu, grande Rue et proche de la porte du Tréport, tenant d'un costé a la maison du sieur de Verton de Chiffreville, d'autre à la maison du sieur Boissel conseiller en la cour des aydes de Rouen par derrière a une petite rue appelée rue de Légypte Et par devant sur laditte grande Rue laquelle maison appartient à sa ditte altesse Royalle tant au moien du retrait feodal exercé sur les sieur et dame de Boquestant que daquisition quelle a faite d'une grange dont partye est entrée dans laugmentation qui a esté faite au jardin de laditte maison.

Et desirant saditte altesse Royalle mettre a effet sa pieuse intention icelles partyes sont convenues de ce qui suit, c'est à sçavoir que son Altesse Royalle Maditte Damoiselle a donné et donne par donation entre vifs irevocable et en la meilleur forme que faire ce peut a laditte communauté des

filles de la charité acceptant par les sœurs superieurs et officieres dicelle ; Premierement laditte maison scize en ladite ville deu grande rue et proche la porte du treport consistant en bastiment jardin et autres apartenances et dependence ainsy quelle se poursuit et comporte sans reserve.

Plus deux mil livres de Rente constituée le neuf feuvrier mil six [cinq] cent soixante quatre au profit de Monseigneur Louis de Bourbon trisayeul maternel de son Altesse Royalle produisant douze cent cinquante livres par an. Plus cent quarente livres de rente constitues le seize novembre mil cinq cent soixante sept au profit du meme seigneur produisant quatre vingt cept livres dix souz par an, Et cinq cent livres de rente a prendre sur celle de deux mil cent soixante six livres de rente constitue le quatorzeieme mars mil cinq cent soixante huit au profit du meme seigneur produisant trois cent douze livres dix souz aussi par an, le tout a prendre sur le clergé de france et faisant a toujours seize cent cinquante livres de rente effectée en faveur des dittes sœurs de la charité de la ville d'Eu, appartenant à son Altesse Royalle, de son propre mesmes a fait par ces presente delessement des dittes maisons et rente a laditte communauté avecq entiere et pleine garentir de tout troubles et empeschement generallement quelquonques pour en faire et disposer par la ditte communauté a toujours comme des choses a luy appartenant a commencer la ditte jouissance.

Sçavoir de ladite maison du premier juin prochain et des dits seize cents cinquante livres effectifs de rente du jour quil conviendra pour toucher par elles huit cents vingt cinq livres la presente année quatre vingt cinq, sans quau sujet de laditte donnation les dittes sœurs soient tenues daucuns droits dindemnité ny autres dont son Altesse Royalle les a

des apresent decharges, au moyen de quoy les dittes sœurs superieurs et officieres de la maison de paris tant nouvelles que pour leurs successeurs esdi tenir de bailler incessamment et ensuitte fournir a perpetuité six filles de leur compagnie, pour avoir en premier lieu le soing des pauvres malades de laditte ville deu ; En segond lieu de l'Education de six filles qui seront à toujours reçues et agreées par les dittes sœurs de la charité en laditte maison donnée Et par elles admises a lespreuve et rendues propre suivant leur Institut pour agir avec elles au soulagement des dits pauvres malades et a leurs autres exercices soit dans laditte maison d'eu ou dans les autres establissement faits a faire dans laditte comté d'eu, Et ailleurs ou la communauté des dittes sœurs de la charité en aura besoing ainsi quelles font dans leur principalle maison de paris. En troisieme et dernier lieu a linstruction des pauvres petites filles qui viendront en la ditte maison sans quil puisse y estre admis aucun garçon de quelque bas aage quil soit.

Son Altesse Royalle se charge de faire faire les frayes du premier voyage des dittes six sœurs qui seront envoyées ; Et ladjustement et emmeublement de laditte maison et des premiers habits subsistances d'elles et des six premieres filles de lépreuve pendant les six premiers mois de leur establissement.

Les dittes filles tant officieres qu'autre admises a lepreuve ne seront regardées comme mercenaires, mais considérée comme filles de communauté reglée et devoues a Dieu aux sens cy dessus, et comme telle elles viveront dans la pratique de exercices de piete prescripte par leur Institution, sous l'obéissance du dit sieur supérieur general de la mission de saint Lazare et ses successeurs au surplus pour le spirituel

Elles seront soumises a Monseigneur Larchevesque de Rouen et au sieur curé de la paroisse sur laquelle elles seront comme ses paroissiennes.

Pourront néanmoins les dits sieurs superieurs généraux de la mission (quand ils voudront) les visiter et faire visiter meme les confesser et leur asigner des confesseurs sur les lieux avecq lapprobation dudit seigneur archevesque de Rouen comme ossi changer et rappeller tant les dittes filles admises a lépreuve que les dittes sœurs, Lorsque les dits superieurs generaux le jugeront a propos en y en renvoyant pareil nombre que celles qui auront esté rappellees et leur donner les advis quils trouveront necessaire pour l'observance de leurs Regles et laquit de leurs obligations.

Touttes les dittes filles logeront dans laditte maison presentement donnée par saditte altesse Royalle, ou aucunne homme ny domestique n'entreront.

Si le fonds de leur subsistance et entretien venoit à diminuer le susdit nombre diminuera a proportion et s'il augmente, le nombre dicelles filles de lépreuve saugmentera de meme en sorte que chacunne des dittes six filles de la charité aura cent cinquante livres par an, pour sa nourriture et entretien, et chacunne des dittes six filles de l'épreuve cent livres par an, et quil restera cent cinquante livres pour les reparations de la ditte maison frayes et voyages des sœurs et auttres depences imprevues dont elles demeureront chargee a l'avenir apres les susdits premiers frayes payez par son altesse Royalle ainsy quil est dit cy desus.

Les dittes filles de la charité et de l'epreuve ne seront tenues d'asister aucunnes autres personnes que les indigens et pauvres malades Et seront toujours dispensées d'asister les femmes filles soit de bonne ou mauvaise vie dans leurs

acouchement et de sortir de nuit de leur demeure soubz quelque pretexte que ce soit, et pour leurs dittes fonctions elles ne fourniront que leurs soins travaux peine.

Lorsque les dittes filles de la charité deviendront infirmes ou hors detat de continuer leurs fonctions apres avoir demeuré six ans dans la ditte maison d'eu, elles y seront tenues nourryes, logée entretenues, chaussées et traitées selon leurs besoins sans pouvoir estre renvoyées et sy elles sont rappellée par les sieurs supérieurs generaux ils y en renvoiront autant pour tenir leur place.

Lorsque quelqu'une des dittes sœurs ou filles decedera il sera dit pour le repos de son ame son corps present sil ce peut, un service dune messe haute et deux basses et ensuitte sera enterré sans aucune pompe par le sieur curé de la paroisse sur laquelle est la ditte maison le tout gratuitement et charitablement.

Pour parvenir a lacomplissement de ce que dessus convenu son Altesse Royalle interposera son autorité quand besoin sera.

Et ou les dittes sœurs superieurs, et officieres, et leurs successeurs cesseroient de fournir a lavenir les dittes six filles pour les susdites fonctions en laditte ville d'eu saditte Altesse Royalle ou les siens pourront rentrer dans la propriété des dittes choses donnees.

Son Altesse fournira autant de presente forme a ses frais incessamment aux dittes sœurs. Cette donation entre vif faite pour les causes et aux susdittes charges et outre parce que c'est la volonté de son Altesse Royalle de faire ainsy et pour sy besoing est faire insinuer les presentes ou il appartiendra les partyes en ont donné pouvoir au porteur dicelle car ainsy a esté convenu et accordé promettant obligeant Renonçant

fait et passé a lesgard de son Altesse Royalle et desdittes sœurs au dit chateau de choisy et dudit sieur Jolly, en la ditte maison de St Lazare Lan mil six cent quatre vingt cinq le vingt neuf may apres midy et ont signé la minutte des présente demeurée vers et en la possession de Lefebvre lun des dits notaires soussignez. ROBILLAR. LEFEBVRE.

Edme Jolly superieur Gnal de la Cong^on^ de la Mission et de la Compagnie des filles de la Charité servantes des pauvres Malades ; A nos cheres filles en Jésus Christ nostre sauveur Les sœurs françoise Michaut, Marguerite le Gouteux, Jeanne Chevrau, Claude Lagrée, Louise Chrétien, et Anne Michel, filles de lad^e^ Compagnie, Salut en Nostre Seigneur.

Son Altesse Royalle Mademoiselle nous ayant fait l'honneur de nous demander des Filles de vostre Compagnie pour les establir en sa Ville d'Eu,

Nous desirans satisfaire à ses saintes intentions, Vous mandons de vous transporter en laditte Ville pour y travailler selon vôtre Institut, sous le bon plaisir de Monseigneur L'Archevesque de Roüen, et conformément à vos Regles. C'est pourquoi nous supplions tres humblement Messieurs les Curez et autres Superieurs des Eglises par ou vous passeréz de vous permettre de recevoir les Sacremens dont vous aurez besoin comme estant personnes de bonnes vie et mœurs. En foi de quoy nous avons signé la pnte de nre main et fait scéeller de nre sceau ordinaire en la Maison de St Lazare lez Paris ce vingt quatrieme jour de Juin, mil six cens quatre vingts cinq. JOLLY.

Voici maintenant l'état des revenus, l'inventaire des

meubles, la liste des religieuses du noviciat, lors de son abolition, en 1790.

Etat des Revenus et mobbillier des Sœurs de la Charité du Séminaire de la ville d'Eu et des pauvres malades quelles servent.

Revenu des pauvres malades.

Savoir :

Pour la moitié d'une ferme sise à Mélincamp louée pour la maison par chaque année 425

Pour quatre acres de terres sises au faubourg de Matominy par Malheude chaque année 125

Pour cinq vergées de terres sittuée à la paroisse de Criel tenu par Jean Godard pour la somme de cinquante livres par an 50

Pour une maison située rue du Treport tenue par Me Le Clerq par la somme de cent vingt livres par an 120

Plus trois acres de terres situées paroisse de Monchy tenue par Parrement. Louée par an 108

Une rentte fonsiere sur une maison rue de Lanpire tenue par Cobert 32 l. 16

Plus une rente fonsierre sur une maison située à Baromenil tenue par Nicolas Ringard par an 20

Une rente de soixante livres due par M. Ducorroy de la Croix 60

Une rente de trente huit livres par Nicolas Duhamel de paroisse de St Remy 38

Une rente de trente deux livres seize sols due par la vve Dauche de ville d'Eu 32 l. 16

Une rente sur l'état du roy faite par Mr Payen, teologal de Verdun, par an 34 l. 11

Une rente due par Mr Carlus qui doit sur sa maison à St Pierre en val par an 15

Elles recoivent de leur Communauté de Paris pour les pauvres malades tous les ans la somme de mil quatre cents quarante six livres, donc les Contrats sont à la Communauté de Paris vis à vis St Lazare ; cette rente se prent sur les gabelles 1446

Les dittes Sœurs sont obligées de fournir aux pauvres malades et infirmes de la ville et faubourgs le pain, bouillon, viande et tous les remèdes médicamens dont ils ont besoin, elles ont une farmasie garnie des droges, d'ustensilles, alambic, bassine, mortier, chaudrons etc., une grande marmitte pour faire le bouillon des malades et une petite pour le meme efet, cinq petites marmittes pour porter le bouillon aux malades, la boulangerie garnie des ustensilles pour faire le pain et la provision de bois qu'elles sont obligez d'acheter.

Etat des biens et mobillier des sœur quelles recoivent pour eux et les novices.

Savoir :

Elles recoivent de leur Communauté de Paris pris sur les gabelles touts les ans, pour six sœurs et six novices, que Mlle d'Orlean a fondé, la somme de mil neuf cents soixante huit livres par an 1968 l.

Sur laquelle somme elles sont obligés de se nourir, vetir, entretenir les reparations de la maison qu'elles occupes, appartenant à leur communauté de Paris, ainsi que leur jardin, et une servante pour le jardin, paye a 72 l.

Inventaire des sœurs.

Cinquante paires de draps, 50 ; deux cents chemises,

200 ; vingt quatre napes, 24 ; six douzaines des serviettes, 72; quatre douzaines de torchons, 48; trois douzaines de suie mains, 36 ; des tentures pour la fete du St Sacrement; quatre grandes armoires et cinq petits, trois grands coffres, un poelle et une armoire à l'écolle, un poelle au noviciat ; la cuisine garnie, comme chaudrons casserolle poelle poellon et vaisaille d'etain etc.; douze lits au dortoir et deux à l'infirmerie ; un ornement pour dire la messe à leur petite chapelle domestique, quand elles sont malades.

Les dittes sœurs doivent six cents livres qu'elles ont emprunté pour acheter du bled, dont trois cents pour les pauvres malades et trois cents pour elles. Elles doivent aussi soixante quinze livres au boucher pour la viande des sœurs.

Noms des sœurs.

Sœur Agathe Deloigne, age de 57 ans et 32 de vocation ;
Sœur Catherine Messie, age de 37 ans et 19 de vocation ;
Sœur Barbe Piersson, age de 35 ans et 12 de vocation ;
Sœur Elisabeth Thomas, age de 29 ans et 11 de vocation ;
Sœur Anne Mirouel, age de 23 ans et 3 de vocation ;
Sœur Agathe Huignard, age de 25 ans et 2 de vocation.

En exécution et au désir des decrets de l'assemblée nationale sanctionnés par lettres patentes du roi, sœur Catherine Messie a cejourdhuy deposé ès mains de nous, Maire de la ville et commune d'Eu, soussigné, le double des présentes qu'elle a affirmé et certifié véritable, recours à l'acte de dépôt inscrit sur le registre à ce destiné. Fait à Eu le 28 fev. 1790.

GUIGNON DU CAMBARD.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 6 *avril* 1908.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des Savants, févr. et mars 1908; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et B.-Lettres*, déc. 1907 ; — *Revue historique*, mars-avril 1908, et volume supplémentaire; — *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome V.

Est élu sociétaire : M. Gustave Valmont, archiviste paléographe, présenté par MM. le marquis de Frondeville et l'abbé Tougard [682].

Le Conseil décide d'adhérer à la session des Assises de Caumont qui doit se tenir à Rouen au mois de juillet prochain.

Le Secrétaire rend compte de l'état des ouvrages en préparation, dont le travail subit en ce moment un temps d'arrêt par suite de l'encombrement de l'imprimerie.

M. G.-A. Prévost poursuit ses recherches pour retrouver le manuscrit de la Recherche de la noblesse de La Galissonnière, qui était précédemment conservé au château du Pont-Saint-Pierre.

M. l'abbé Tougard signale qu'il a rencontré un bon manuscrit (in-folio de 900 pp.) des *Réflexions sur les Etats généraux et les Parlements de France*, par le comte de Boulainvilliers : les divergences de ce manuscrit avec l'imprimé de 1727 sont sans importance.

Il a remarqué aussi dans la relation de Rubruquis, Guillaume de Ruysbroeck ou Rubrouek, ambassadeur de saint Louis en Orient, ce passage (trad. de L. de Backer), dont il donne lecture : « En Hongrie, dans une ville nommée Belgrade, il y avait un évêque normand, de Belleville près Rouen, avec un neveu de cet évêque. »

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 *mai* 1908.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres, janv. et févr. 1908 ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Planches* des tomes I et II

de la *Bibliographie de la Somme*, par H. Macqueron ; — *Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits*, t. XVI. *Bibliographie du départ. de la Somme*, par H. Macqueron, tome II ; — *Société des Antiquaires de Picardie. La Picardie historique et monumentale. Arrondiss. d'Abbeville, canton de Gamaches. Notices* par MM. des Forts et de Guyencourt ; — *Société des Antiquaires de Picardie. Album archéologique*, 16e fascicule. *La Picardie à l'Exposition des primitifs français ;* — V. Hunger, *Histoire de Verson* (*Calvados*).

Sont élus membres de la Société :

M. V. Hunger, à Verson (Calvados), et Paris, 27, rue de la Pépinière, présenté par MM. Emile Travers et Norbert Sauvage [683] ;

M. Lucien Sarazin, avocat, à Versailles, présenté par MM. de Beaurepaire et Le Verdier [684].

Le Secrétaire rend compte de l'état des publications en préparation, le tome II des *Actes de la Chancellerie d'Henri VI* et les *Cartulaires de Saint-Ymer et Bricquebec*.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er *juin* 1908.

Présidence de M. l'abbé Tougard.

Volumes offerts et déposés sur le bureau :

Analyses des délibérations de l'administration mu-

nicipale du canton de Rouen (16 novembre 1795 à 21 sept. 1798), par M. Poulain (vol. gr. in-4, quatrième de la collection des délibérations commençant à 1789); — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1907, 4e trim.; — *Revue histor.*, mai-juin 1908.

La démission de M. le marquis d'Estampes est enregistrée.

Le Conseil fixe l'Assemblée générale annuelle au 23 juillet, et en arrête l'ordre du jour.

Il désigne, pour composer la Commission des comptes (fonds et archives), MM. le Dr Coutan, le Dr Panel et Vallée.

Le Secrétaire rend compte de l'état des deux volumes en préparation, édités par MM. Ch. Bréard et P. Le Cacheux.

M. G. Prévost fait connaître qu'il a continué ses investigations à l'effet de retrouver le manuscrit de la recherche de La Galissonnière, précédemment en la possession du marquis d'Houdemare, au château du Pont-Saint-Pierre. Il demeure établi que les vendeurs du château s'étaient réservé les pièces d'archives, livres et manuscrits alors conservés au château, qu'ils enlevèrent une quantité considérable de pièces de cette nature, et que le manuscrit n'est plus à Pont-Saint-Pierre. Le Conseil fait appel aux membres de la Société qui pourraient fournir quelque renseignement sur ce sujet.

M. l'abbé Tougard signale à ses confrères, d'après le *Bulletin du Bibliophile* (mai 1908, p. 264), que viennent

d'entrer à la Bibliothèque Nationale 272 manuscrits provenant de l'ancienne bibliothèque de sir Philipps, à Cheltenham, parmi lesquels les *Cartulaires* suivants :

Abbaye de Fécamp (XIIe siècle) ;
Abbaye de Saint-Pierre de Préaux (XIIIe siècle) ;
Cathédrale de Bayeux (XIIIe siècle) ;
Hôtel-Dieu de Coutances (XVe siècle) ;
Coutances (XVe siècle).

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

ARRÊT DU PARLEMENT DE NORMANDIE AU SUJET D'UNE ÉMEUTE OCCASIONNÉE A ROUEN PAR DES ACTES DE VIOLENCE DES CAPITAINES DES GALÈRES, 1549.

L'arrêt dont nous donnons le texte nous a paru mériter d'être connu, bien que les faits qui s'y trouvent rapportés aient été sommairement racontés par M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie* (t. II, pp. 130, 131). Ce n'était pas la première fois, le même auteur nous l'apprend (pp. 107-110 du même volume), que nos magis-

trats avaient eu à se plaindre de la manière despotique et inhumaine avec laquelle les capitaines de galères se permettaient de procéder à l'enlèvement des prisonniers criminels. Mais, en 1549, l'abus alla si loin qu'il eut pour effet de révolter l'opinion publique et d'exciter une sédition populaire. Le Parlement adressa des remontrances au Roi ; mais l'affaire fut évoquée et se termina, sans aucun doute, à l'avantage des capitaines des galères, lesquels, comme il est vraisemblable, n'avaient fait qu'exécuter les ordres qui leur avaient été donnés. Ceux-ci, comme il était à prévoir, avaient vu leurs biens pillés par les émeutiers, et eurent à se faire indemniser. C'est ce qu'indique la procuration suivante, conservée dans les registres du tabellionage de Rouen : « Noble et puissant seigneur Léon Strozzy, prieur de Capoue, capitaine général des Gallères du Roi ; noble homme Pierre Bon, capitaine des galères du Roi, constituent pour procureur général Jehan Parisot, lieutenant dudit Pierre Bon, pour poursuir la restitution vers toutes personnes qui ont puis deux mois ou environ robbé, malprins, saccagé et pillé les biens des dits constituans en certaines maisons et seulles situées paroisse S.-Eloi. » 3 juillet 1549. Signé : « Leone Strosy priore di Capua, Pierre Bon. »

Deux jours auparavant, sur la requête dudit Strozzy, les tabellions de Rouen s'étaient transportés outre le pont, « ès fauxbourgs de Saint-Sever, au clos des Galères, au lieu dit Claquedent, en une maison située sur le bord de la rivière. » Il est probable que cette maison n'était autre

que celle où le capitaine général des galères avait établi sa résidence (1).

Ch. de B.

Du mercredy xxij[e] jour de may mil cinq cens quarante neuf, à Rouen, en la Court de Parlement, toutes les Chambres assemblées, sur l'heure d'entre huict et neuf heures de soir.

Sur l'advertissement, présentement donné en la Court, de l'éminent péril en quoy estoit ceste ville de Rouen pour la commotion et sédition populaire que l'on disoit se voulloir mutiner à raison des excès, violences énormes et exécrables meurdres qui avoient esté, ces jours passez, tant de nuict que de jour, et encores cejourd'huy, commis par les gens des gallères jusques à avoir par les dicts gens des gallères tyré plusieurs coups d'artillerie contre la dicte ville, et de faict en avoit esté apporté ung boullet en la face de la dicte Court, oys sur ce le procureur général du Roy, le lieutenant général du bailly de Rouen, lequel a dict avoir encores autres boulletz par de-

(1) Les registres du tabellionage nous fournissent plusieurs actes relatifs aux officiers des galères en résidence à Rouen : Jean d'Armentières, lieutenant de M. de Montegu (Bernard d'Orvesan), capitaine des galères du Roi, dernier mars 1545 (v. s.) ; — Julius Cesar, écrivain de Pierre de Capua (Strozzy), capitaine général des galères du Roi, 11 février 1546 (v. s.), 29 août 1549 ; — Barthelemy Martel, gentilhomme florentin, lieutenant de Léon Strozzy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Capua, au royaume de Naples, capitaine de quatre des galères du Roi, 19 novembre 1546 ; — Pierre de la Gaudille, écuyer, sieur de la Grippière, capitaine des galères du Roi, 26 avril 1547, 3 juillet 1549 ; — Jean de Moret, capitaine des galères du Roi, 9 juillet et 21 septembre 1549.

vers luy et plusieurs des conseilliers et échevins de la dicte ville ;

La Court, toutes les chambres assemblées, a ordonné et ordonne que par le dict lieutenant général sera présentement et promptement donné ordre de faire asseoir le guect, tant des gens de la Cinquantaine, que sergens, par tous les quartiers et endroictz de la dicte ville, mesmement ès lieux et endroictz où il peult avoir apparence de commotion populaire, affin de faire retirer toutes personnes, de quelque estat ou condition qu'elles soient, en leurs maisons, ausquelz gens du guect la Court faict inhibitions et défences de user de force ne violence, sinon qu'il se trouvast aucuns rebelles ou qu'ils voulsissent forcer la justice, lesquelz ils appréhenderont et constitueront prisonniers pour estre à l'encontre d'eulx procédé comme de raison ; et si a ordonné et ordonne la dicte Court que le Roy sera adverty le plus promptement que faire se pourra des dicts excès, forces, violences, meurdres et séditions commises en ceste dicte ville et ès lieux adjacens d'icelle par les dicts gens des gallères et commotion de peuple advenue à raison des dicts excès ; et pour ce faire a commis et commect Me François Morelon, procureur général du Roy, avec lequel yra l'un des conseilliers et eschevyns de ceste dicte ville, afin qu'il plaise au dict Seigneur y donner ordre et provision à ce que ses subjectz et manans et habitans de ceste dicte ville puissent vivre en paix et ne soient ainsi offenscz, et aussi pour éviter à la commotion de peuple et inconvéniens qui en pourroient advenir, à laquelle fin seront par led. procureur général portées les informations qui faictes ont esté par cy-devant sur le faict des dits excès, mesmes l'informacion faicte sur ung meurdre commis par ung nommé le cappitayne De la Haye, à la personne d'un marchand de

Thoulouze, lequel après avoir esté meurdry et tué, avoit esté jecté par dessus le pont en la rivière de Seyne, avec la confession sur ce faicte en la Court par le cappitaine La Grippière. Sera aussi faict porter au Roy par le dict procureur général le boullet apporté et exibé à lad. Court et autres estans par devers le dict lieutenant général, tirez desd. gallères contre les maisons de la dicte ville ; et néantmoins, afin de procedder contre les délinquens et coulpables des dictes séditions, excès, forces, violences et meurdres, tant habitans de la dicte ville que gallères, et pour informer, instruire et mectre les procez en estat de juger, a la dicte Court commis et commect Maistre Loys Petremol, conseiller et président des Enquestes, et Robert de Croismare, Anthoine Postel et Guillaume Auber, Estienne Miffant et Nicolle Arnoys, conseilliers en la dicte Court.

Signé : J. Feu, avec paraphe.

(Extrait des registres du Parlement).

LETTRES DE THOMAS DU FOSSÉ ET AUTRES CONCERNANT L'AFFAIRE DE LA « RÉQUÊTE DE LA NOBLESSE » (1774).

Les lettres suivantes, communiquées par M. Louis Régnier, ont été par lui rencontrées avec d'autres dans des archives privées. La première, écrite par le vieux conseiller au Parlement de Rouen, Thomas du Fossé, est particulièrement intéressante.

Antoine-Augustin Thomas du Fossé appartenait au

Parlement depuis 1737 ; petit-neveu du pensionnaire de Port-Royal, allié aux Arnauld, gallican et libéral, il fut au Parlement l'un des chefs de l'opposition sous Louis XV, et subit plus d'une fois les rigueurs de la Cour. Déjà en 1753, présumé rédacteur des Remontrances adressées par sa compagnie, il avait été exilé pendant onze mois. En 1772 il fut compris des premiers parmi les anciens conseillers (le Conseil supérieur avait remplacé le Parlement) qui furent poursuivis à l'occasion de la *Requête de la Noblesse*, cette protestation contre la révolution Maupeou. Floquet a raconté toute l'affaire au tome VI de son *Histoire du Parlement* (pp. 691-704). Arrêté, il avait réussi à s'évader. Sa fille, la jeune Mlle Du Fossé, venue à Paris solliciter en sa faveur, s'était vue conduite à la Bastille.

On se rendit compte bientôt de l'inconvénient de poursuites à engager contre les signataires de la Requête, dont le très grand nombre embarrassait ; on s'entendit avec la plupart pour les faire rétracter, et, à l'égard des plus compromis, l'on tenta des arrangements pour mettre fin aux disgrâces, aux exils, aux prisons.

On demanda notamment à Du Fossé de commencer par se constituer prisonnier, et les motifs de sa résistance sont honorables. Sa lettre, datée du 8 juillet, et qui ne peut être que de l'année 1774, fournit un témoignage précieux du personnage intéressé lui-même sur son affaire et sur les négociations qu'on essayait de conclure avec lui. Elle confirme du reste le récit de Floquet, et révèle en même

temps l'active intervention du duc d'Orléans. L'exil de Du Fossé et de ses compagnons d'infortune ne prit fin pourtant qu'avec le règne de Louis XV. Du Fossé survécut jusque vers l'an 1788.

D'autres lettres du même dossier, d'intérêt moindre, montrent que le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, le comte de Lillebonne, son fils, lieutenant général en la Haute-Normandie, le marquis de Beuvron, son autre fils, s'entremirent également entre les proscrits et les ministres (1). Il est piquant de remarquer qu'ils avaient

(1) Extrait d'une lettre du 1er mars 1773 de Mme de Manneville, née Blangy, femme d'un des prisonniers de la Basse-Normandie, à la comtesse de Lillebonne : « M. le duc d'Harcourt m'avoit mandé, Madame, qu'il chargeoit M. le Mis de Beuvron de soliciter la sortie des prisonniers à son nom, et j'en ait eu l'assurance par M. le Mis de Beuvron luy-mesme; mais une lettre qu'il adresse à mon frere, et dont il m'a fait part, me taxe de ne pas sentir ses démarches et les vostres; elle m'instruit qu'aparament vous avez eu la bonté d'en faire aussy au nom de M. le duc d'Harcourt; mon frere me l'a confirmé, en m'aprenant que c'étoit M. le comte de Lislebonne que j'avois rencontré chez Monsieur Bertin, il y a trois jours, et qu'il luy avoit fait part des motifs de sa visite, ou M. de Manneville avoit une part particulière; M. Bertin me l'a assuré aussy », etc. Sorti de prison un ou deux mois plus tard, ce gentilhomme resta exilé dans sa terre jusqu'au mois d'août 1774.

Anne-Pierre, duc d'Harcourt, était gouverneur de Normandie depuis 1764 ; il démissionna et reçut le bâton de maréchal en 1775. Le comte de Lillebonne, François-Henri d'Harcourt, son fils aîné, avait été nommé en 1764 lieutenant général de la Haute-Normandie; il obtint le gouvernement de la province en 1775. La comtesse de Lillebonne, sa femme, à qui est écrite la lettre qui précède, était née Françoise-Catherine-Scholastique d'Aubusson de la Feuillade. Le marquis de Beuvron, Anne-François d'Harcourt, second fils du maréchal, avait occupé la lieutenance générale du Bas-Poitou; il avait épousé Marie-Catherine Rouillé de Jouy, fille unique du ministre de Louis XV.

été, au moins les deux premiers, parmi les exécuteurs des lettres de cachet de 1772. Il en fut de même du secrétaire d'Etat Bertin. Chargé des affaires de la Normandie, il avait pris part à la répression, sans grande conviction, peut-être, et c'est lui qui signera les ordres de mise en liberté. Il est vrai que sa lettre ci-dessous est du 26 mai 1774 ; l'avènement de Louis XVI venait de changer bien des choses.

L. V.

Monseigneur,

Au milieu des affaires importantes qui vous occupent pour le bien général du Royaume, dont vous etes le principal soutien, vous voulez bien descendre jusqu'a moi, et après avoir rendu la liberté a ma fille, travailler a procurer celle du père ; quel excès de bonté et de generosité ! Il ne surprendra pas ceux qui connoissent le caractère bienfaisant de Votre Altesse serenissime. Agréez, je vous suplie, l'hommage de ma respectueuse reconnoissance.

Il me paroit, par ce qu'on me marque, que dans la bonne volonté que vouz avez, Monseigneur, de me subvenir, votre projet est de demander présentement mon retour incognito dans la capitale, ce qui me mettroit a portée de conferer avec le ministre. Si cette conference, que paroit desirer le ministre, avoit précedé les ordres rigoureux donnés en 1772, certainement ils n'eussent jamais eté lachés. Il n'etoit pas difficile de justifier une Requete inspirée par la confiance en la bonté et en la justice du Roy, dictée par le respect, dont

le but etoit d'instruire sa religion, et que j'ay sçu faire verser a des etrangers qui la lisoient des larmes d'attendrissement en s'excriant que le Roy de France etoit heureux d'avoir des sujets aussy tendrement affectionnés a sa personne et a son service. On eut esté forcé de convenir que le recours de sujets qui se croient lesez a leur Roy est de droit, que cette requete n'en etoit que l'exécution, et on n'eut pas donné tant de celebrité a une affaire qui n'en meritoit aucunne.

J'accepte, Monseigneur, l'incognito que vous voulez bien me menager, et j'y souscris avec d'autant plus de confiance que j'espere qu'a cette première faveur vous voudrez bien en faire succeder une seconde, qui est qu'il ne sera plus question de sejour au donjon mesme pendant 24 heures, car je vous avoue que j'ay une oposition invincible pour toute retraite de cette espece. Je dois vous en expliquer les motifs, ils me paroissent de nature a faire impression sur votre Altesse serenissime, et a interesser la delicatesse de ses sentimens.

Le désagrement seul d'etre privé de la liberté pendant 24 heures ou pendant quelques jours ne merite aucune consideration, car aiant le bonheur d'etre protegé par Votre Altesse serenissime, je n'ay nulle crainte qu'on manquat de garantie et me retînt en prison. Si j'y avois esté placé par l'authorité (et il ne s'en est gueres fallu), le défaut de concours de ma volonté éloignoit tout reproche fondé, et cet emprisonnement eut il duré plusieurs mois ne pouvoit m'inculper, qu'autant qu'on eut prouvé contre moi que je le meritois et que j'etois coulpable. Il en est tout autrement d'un emprisonnement auquel je consens et me porte, quoique pour 24 heures. Cet emprisonnement supose un delit dont je parois convenir et que l'authorité veut bien me pardonner. Or il me

semble qu'etant aussy innocent que Sully lorsque Henri IV luy disoit, Levez vous de peur qu'ils ne croient que vous me demandez grace, je dois mettre a profit l'avis du grand Henry, et ne pas m'avouer de fait coulpable lorsque je ne le suis pas.

Nous sommes plusieurs qui nous trouvons impliqués dans l'affaire de la *Requete de Normandie* : que je consente a la prison, il y a toute aparence qu'elle sera proposée aux autres comme moien pour rentrer, et si par delicatesse de sentimens ils s'y refusoient, ce qui est plus que vraysemblable, j'aurois a me reprocher de les avoir sacrifié par foiblesse. Quelle position pour un homme qui a des sentimens, et qui est autant convaincu de leur innocence que de la sienne !

Il n'y a jamais eu de delit dans cette affaire, et par consequent il n'a pu y avoir de coupables : si par impossible on vouloit en suposer ce seroit ceux qui se sont chargés de porter la *Requeste* a signer. Or M. de Janville, un des porteurs, est rentré en France sans passer par la prison, et il est depuis très longtemps tranquil dans sa terre. Je crois, Monseigneur, que vous ne souffrirez pas qu'une personne que vous voulez bien honnorer de votre Auguste protection, et qui a eu seulement connoissance de la *Requete*, soit plus mal traité sous le regne d'un jeune Prince qui ne s'annonce que par ses bienfaits, et ne veut regner que par les loix, que M de Janville qui a porté signer la requete ne l'a esté sous le regne précédent.

D'après ces observations que j'ay cru nécessaires, et que vos bontés a mon egard m'ont inspiré la confiance de vous faire, j'ay lieu d'esperer, Monseigneur, que Votre Altesse serenissime ne regardera pas le séjour momentané d'un ancien magistrat au donjon comme une pure forme, et qu'elle

en preservera celuy qui a l'honneur d'etre avec le respect le plus profond

de Votre Altesse serenissime,

Monseigneur,

Le très humble et obéissant serviteur,

THOMAS DUFOSSÉ.

Ce 8 juillet [1774].

Paris ce 26 may 1774.

Je sens, Mademoiselle, combien vous devés avoir a cœur de vous réunir a M. votre pere et je ne puis qu'applaudir a l'empressement bien naturel que vous montrés a cet egard ; je chercherai a le seconder autant qu'il dépendra de moi en rendant compte au Roy le plutôt qu'il me sera possible de l'affaire qui l'intéresse avec tous ses détails.

J'ai l'honneur d'être, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

BERTIN.

Mlle Dufossé.

Monsieur

Rien n'est plus précieux et plus flateur pour moi, que le billet que vous nous fites l'honneur de nous ecrire hier, rien assurement de plus avantageux et en même temps qui excite plus ma reconnoissance que de sçavoir les demarches que Monseigneur le Duc d'Orleans veut bien faire pour moi ; je ne puis vous exprimer, Monsieur, qu'elle a été ma joie a la lecture d'un pareil bienfait. Et en effet quel changement pour une ame qui ne connoit depuis si long-temps que la douleur la plus profonde, de voir l'interest si vif qu'une personne si puissante veut bien y mettre, je ne puis bien rendre tout ce

que mon cœur me dicte, et vous seul, Monsieur, qui avez été si souvent le temoin de mon extreme desolation, pouvez comprendre qu'elle est l'etendue et la vivacité du sentiment qui m'anime dans ce moment-ci. Vous estes plus en état que personne de le rendre a Monseigneur le Duc d'Orléans, je vous en supplie donc, Monsieur. J'ajouterai cette obligation aux infinies que je vous ai, et soyez persuadé, je vous prie, que je n'ai point eu de consolation plus grande dans mes malheurs que celle de vous avoir pour protecteur, comme aussi je ne peux avoir de reconnoissance plus vif que celle que je ressens de tout ce que vous avez fait et faite pour moi. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissante servante

DUFOSSÉ.

Ce 4 juin 1774.

[Lettre adressée :] A Monsieur Monsieur de Bellisle Secrétaire des Commandements de Monseigneur le Duc d'Orleans. Au Palais Royal.

Heliog Dujardin

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

M. Charles-Marie de ROBILLARD de BEAUREPAIRE

Président de la Société de l'Histoire de Normandie,
Correspondant de l'Institut,
Chevalier de la Légion d'honneur, etc.,

est décédé à Rouen, mercredi 12 août, dans sa quatre-vingt-unième année.

Sa perte est irréparable, et le Conseil d'administration de la Société, consterné, salue sa grande mémoire.

A l'homme, aussi bon que savant, qui réunissait en lui toutes les vertus privées, à qui sa vaste érudition et ses innombrables écrits avaient acquis une universelle réputation, il offre l'expression de ses sentiments les plus émus, les plus reconnaissants et les plus respectueux.

Rouen, le 14 août 1908.

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 6 *juillet* 1908.

Présidence de M. Ch. Bréard.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Le Collège de Domfront, 1689-1907. (Extrait du *Bulletin de la Société histor. et archéolog. de l'Orne)*, par M. Louis Duval ; — *Un gentilhomme cultivateur au XVIII*e *siècle : Samuel de Frotté de la Rimblière*, par le même ; — *La recherche de Jean Le Venart, lieutenant en l'élection de Coutances au siège de Saint-Lô*, par M. H. Sauvage; — *Société Jersiaise. Prodrome de la flore des algues mornies des îles anglo-normandes et des côtes nord-ouest de la France,* par le Dr Henri van Hemek ; — *Société Jersiaise*, *33*e *Bulletin annuel;* — *Journal des Savants*, mai et juin 1908; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et B.-Lettres*, mars et avril 1908.

Le Conseil enregistre avec regret les décès de MM. Henri Grenet, Anisson du Perron, A. Pellerin, et le duc d'Harcourt.

M. Ch. Bréard fait connaître que M. Le Bourdellès,

conseiller à la Cour de Rennes, continuant son exploration, a trouvé encore, parmi les couvertures des registres de l'état civil de son département, une dizaine de feuillets du Compte du Clos des galées, dont la Société a publié un important fragment dans ses *Mélanges*, 2e *série*, en 1893.

Le Secrétaire fait connaître que les *Cartulaires de Bricquebec et Saint-Ymer* seront prochainement prêts à être distribués, et que l'achèvement du tome II des *Actes de la chancellerie d'Henri VI* suivra de près. Le premier de ces deux volumes complétera l'exercice 1906-07, et l'autre commencera le contingent de l'exercice 1907-08. Le Conseil ne paraissant pas devoir compter sur une prochaine remise à l'imprimerie des autres publications votées, il y aurait lieu d'adopter de nouveaux travaux.

M. Bréard se met à la disposition de ses confrères pour examiner s'il pourrait former une collection de pièces d'un intérêt réel concernant l'histoire d'Honfleur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

tenue à Rouen, le 23 juillet 1908,

en l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Présents :

MM. de Beaurepaire, *Président*,
Le Verdier, *Secrétaire*,
G.-A. Prévost, *Secrétaire-adjoint*,

G. Portal, *Trésorier*,
le chanoine Tougard, *Archiviste*,
Ch.-A. de Beaurepaire, *Membre du Conseil d'administration*,
le Dr Coutan, id.
G. Faucon, id.
le Dr Panel, id.
L. Régnier, id.
Chr. Allard,
J. de Beaurepaire,
l'abbé Blanquart,
L. Deglatigny,
Alph. Hébert,
l'abbé Humblot,
Lestringant,
le comte de Mython,
V. Patte,
le chanoine Porée,
Semichon.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance :

MM. l'abbé Alexandre, P. Baudry, Béranger, l'abbé Bourrienne, le comte de Boury, Ch. Bréard, Léopold Delisle, Fiquet, T. Genty, E. Guenin, l'abbé Hébert, V. Hunger, l'abbé Legris, Ch. de Lépinois, le comte R. de Mathan, E. Pelay, Louis Quesnel, Rouette.

M. le Président ouvre la séance à deux heures et prononce le discours suivant :

Messieurs et honorés Confrères,

Depuis notre dernière réunion, notre Société a eu la douleur de perdre plusieurs de ses membres : M. Bourut, juge de paix du canton de Saint-Saëns, qui était devenu notre confrère depuis quelques mois à peine ; M. Octave Noël, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen ; M. Roger Anisson du Perron, ancien député à l'Assemblée nationale ; M. le duc d'Harcourt, dont les riches archives, déposées au château de Thury-Harcourt, permettent d'espérer

d'utiles compléments aux recherches de La Roque ; M. François-Robert-Alonce Poret, marquis de Civille, chef de bataillon en retraite ; M. Henri Grenet, homme de lettres, auteur de recherches très intéressantes sur la commune de Lyons-la-Forêt, et dont nous étions fondés à attendre une prochaine et très utile collaboration.

Malgré l'époque très retardée de notre réunion, nous ne sommes en mesure, aujourd'hui, que de vous remettre un des volumes que nous vous avions promis. Nous sommes certains, du moins, que le volume préparé par notre laborieux confrère, M. Paul Le Cacheux, ne tardera pas à paraître.

M Bréard, à l'obligeance de qui on ne fait jamais inutilement appel, cette fois encore, nous a tirés d'un mauvais pas en activant, de manière à nous la procurer aujourd'hui, la publication des *Cartulaires du Prieuré de Saint-Ymer* et des *Bertrand.*

En élaguant nombre de pièces d'un médiocre intérêt, cette publication s'est trouvée en rapport avec les ressources dont notre Société peut disposer.

Je n'ai point eu l'occasion de vérifier si le *Cartulaire du prieuré de Saint-Ymer* fait mention des deux actes suivants que le hasard m'a fait autrefois rencontrer dans les registres du tabellionage de Rouen et que je retrouve au dernier moment parmi mes notes.

« Me Mahieu Cauvin, vicaire et official de Monsr l'Archevesque de Rouen, curé de S.-Maclou....., procureur du cardinal du Vergier, baille à ferme, à Jehan Dumont, escuier, de la paroisse de Pont-l'Evesque, le prieuré de S.-Immer-en-Auge, pour trois ans, pour vij^c l. t., à paier par chacun an xj^xx xiij l. xiij s. iiij d. Dumont paiera, par an, aux commis de par le Roy, notre sire, xl l. t. pour employer ès reparations nécessaires pour ledit hostel ; il sera tenu gouverner bien et deuement audit hostel iiij moignes pour faire le service, fournir le boire, mengier et autres choses nécessaires pour leur estat, paiera toutes les réparations,

charges que ledit prieuré doit, et si soustendra les procès qui sont et seront actains de la dite prieuré, ledit temps durant... S'il avenoit que, oultre et par dessus le nombre des quatre religieux, aucun moigne fut envoyé audit hostel, pour chacun moigne qui y demourroit, seroit rabatu, 40 l. — 20 mai 1401. » (*Tab. de Rouen*, reg. 9, f° 170.)

Autre bail à ferme au nom du même cardinal. (*Ibid.*, reg. 9, f° 428.)

Autre bail à ferme au nom du même cardinal, 2 janvier 1403. (*Ibid.*, reg. 10, f° 66 v°.) « Messire Pierre Soude, curé de Mesières en Veulguessin-le-Normant, prend à ferme de Robert De Livet, vicaire de l'archevêque de Rouen, et procureur du cardinal du Verger, jusques à 1 an le prieuré de S.-Ymer-en-Auge pour 220 l. à charge d'employer 40 l. en réparations, de gouverner audit hostel, bien et suffisamment 4 moignes. »

Il est fâcheux que le *Cartulaire des Bertrand*, qui nous fait connaître une partie des seigneuries de cette ancienne et puissante famille, ne nous renseigne aucunement sur le rôle politique qu'elle a rempli en Normandie au moyen âge, rôle dont la *Chronique normande*, de Pierre Cochon, nous fournit deux témoignages (1).

En 1338, les barons de Normandie, à la tête desquels était le sire de Harcourt, au nom de la noblesse de la province, conclurent à Vernon un traité avec Philippe de Valois. Le Roi promettait de maintenir la Normandie dans ses libertés, et la noblesse s'engageait à lui prêter secours contre les Anglais pour la conquête de l'Angleterre. L'acte fut souscrit, le 4 avril 1338, par Raoul, comte d'Eu, connétable de France; Jean, comte de Harcourt; Robert Bertrand, sire de Briquebec, maréchal de France..., Robert Bertrand, sire de Fauguernon, etc.

Plus loin (pp. 60 et suiv.), le chroniqueur rapporte tout ce que fit la reine Jeanne de Bourgogne, mariée au roi Philippe, pour

(1) *Chronique normande*, de P. Cochon, p. 57.

se défaire de Robert Bertran, appelé *le chevalier du Vert-Léon*, « un des melieurs chevaliers de Normandie et des plus pieulz ».

Ce sont, tout au contraire, les documents administratifs ou politiques qui donnent un intérêt particulier à la collection formée par mon vénérable et savant ami, M. le comte Albert de Circourt.

« La maison de Braquemont, bien qu'elle n'ait point été comptée parmi les premières de la noblesse de Normandie, mérite l'attention de ceux qui étudient en détail l'histoire des XIVe et XVe siècles. Sept de ses membres, que l'on n'a pas toujours bien distingués entre eux, sont mentionnés par les chroniqueurs français et étrangers. Des sept, il y en a trois qui prirent une part considérable aux grands événements de leur temps. C'est par l'un d'eux que la seigneurie de Sedan passa dans la maison de la Marck, avec la prétention de la souveraineté. Perpétué par les femmes en Espagne, le nom de Braquemont, altéré en celui de *Bracamonte*, a jeté un vif éclat et figure encore aujourd'hui dans la liste de la grandesse (1). »

Le manuscrit de M. de Circourt comprend : une table analytique de documents se rapportant à la période pendant laquelle le duc d'Orléans s'engagea dans l'entreprise du Luxembourg et concernant bien Guillaume de Braquemont, son lieutenant général dans ce duché, de 1397 à 1402; — de 1402 à 1407 ; — de 1409 à 1418, jusqu'à l'entière dépossession du duc Charles d'Orléans (2) ; la liste des mentions historiques et des pièces concernant des membres de la maison de Braquemont.

(1) Notes et pièces justificatives de M. de Circourt.

(2) Guillaume de Braquemont, gouverneur de Luxembourg.

« Comme le gouvernement de Luxembourg exercé par Guillaume de Braquemont depuis la fin de l'année 1402 jusqu'au milieu de l'année 1407 forme la partie la plus importante de la carrière de Guillaume de Braquemont et que, d'autre part, les historiens de la contrée où se passèrent les événements

J'avais songé à extraire de ma correspondance avec M. de Circourt tout ce qui présente un intérêt historique et à vous faire connaître le résultat des recherches de ce patient érudit, mais j'ai reconnu que cela m'entraînerait trop loin. Je me bornerai donc aujourd'hui à vous déclarer que je suis le dépositaire des notes de M. Albert de Circourt ; que ces notes, dans ma pensée comme dans la sienne, seront mises à la disposition de celui de nos confrères que vous jugerez en état d'en tirer le meilleur parti, et que, pour en prévenir la perte, je prendrai mes précautions pour que les notes en question soient déposées, soit dans nos archives particulières, s'il y a lieu, soit à la bibliothèque de l'Académie de Rouen. Par amitié, autant que par dévouement aux études historiques, j'attache la plus grande importance à ce que ces précieux documents puissent être utilisés.

Pendant quelque temps, j'ai trop présumé de mes forces et espéré que des sentiments très vifs d'estime, d'affection et de reconnaissance me permettraient de consacrer mes derniers efforts à ce travail, mais comme cet espoir m'échappe, je me décide à faire appel au zèle et à l'obligeance de notre Société dont je n'ai jamais reçu que des marques de sympathie qui sont encore aujourd'hui pour moi une de mes plus précieuses consolations.

— Ce discours est accueilli par d'unanimes applaudissements.

La parole est donnée ensuite à M. le Dr Coutan, rapporteur de la Commission des fonds et archives, qui s'exprime ainsi :

de cette période n'apprennent rien ou presque rien sur eux, je crois utile de réunir ici, en les classant dans l'ordre des événements, les pièces qui peuvent servir à combler jusqu'à un certain point une lacune signalée avec regret par ces mêmes historiens. » (*Notes de M. de Circourt*).

Messieurs,

La Commission des fonds, composée de MM. le Dr Panel, Vallée et le Dr Coutan, m'a confié le soin de vous présenter le rapport financier :

RECETTES

En caisse au 1er juillet 1907	9.838 fr.	13
Reçu de M. Lestringant, pour vente de livres, en 1906-1907	175	85
Subvention du Ministère de l'Instruction publique pour 1907	300	»
Versement de la Société des Bibliophiles normands (garde de livres)	10	»
Balances d'intérêts des fonds déposés au Comptoir d'Escompte, au 30 décembre et au 30 juin	37	80
220 cotisations : 11 pour 1906-1907 et 209 pour 1907-1908	4.400	»
Total des recettes	14.761 fr.	78

DÉPENSES

Souscription, rachat de la maison de P. Corneille	50 fr.	»
Loyer du dépôt, un an à Pâques 1908	100	»
Frais d'administration (recouvrements, correspondance, convocations, assurances, expédition et distribution de volumes, garde du dépôt, installations aux archives, etc.)	472	38
Facture Gy au 31 décembre 1907. (*Mélanges*, 7e série, *Actes de la Chancellerie d'Henri VI* (tome I), *Bulletin*, etc.	4.060	»
Total des dépenses	4.682 fr.	38

BALANCE

Recettes	14.761 fr.	78
Dépenses	4.682	38
Avoir au 30 juin 1908	10.079 fr.	40

En dépôt au Comptoir d'Escompte	9.775 fr.	65
En caisse chez le Trésorier	303	75
Total égal	10.079 fr.	40

Il reste à recouvrer 11 cotisations pour 1907-1908.

M. Lestringant a vendu un certain nombre de volumes, au prix

total de	300 fr.	75
dont il y a lieu de déduire ses débours	23	60
Il reste donc devoir à la Société	277 fr.	15

En résumé la situation financière est satisfaisante. Nous devons, il est vrai, à M. Gy, outre diverses fournitures, l'impression du volume qui vous est délivré aujourd'hui, *Cartulaires de Saint-Ymer et de Bricquebec,* édité par M. Ch. Bréard. Puis la Société est encore redevable à ses membres de deux volumes pour l'exercice 1907-1908. Les ressources disponibles paraissent devoir suffire au paiement de notre dette chez l'imprimeur et à l'acquit de nos publications arriérées.

N'oublions pas, en terminant, de remercier notre trésorier, M. Portal, du dévoué concours qu'il veut bien nous prêter.

Messieurs,

La Commission des Archives, constituée comme la précédente, a examiné les comptes de M. l'Archiviste pour l'exercice 1907-1908; elle vous expose ici le résultat de son examen.

Au 30 juin 1907, 410 volumes se trouvaient en dépôt chez M. Lestringant, libraire de la Société, et chez MM. Picard et

Jouan, ses correspondants à Paris et à Caen. Pendant l'exercice 1907-1908, M. Lestringant a reçu 415 volumes, ce qui donne un total de 825 volumes. Pendant le même exercice, M. Lestringant a remis, sur bons, à divers membres, 351 volumes et en a vendu 40. Il reste donc à sa charge 434 volumes.

Le produit de la vente a été de.....	300 fr.	75
Le total des débours est de.....	23	60
M. Lestringant redoit donc à la Société.....	277 fr.	15

M. Wilhelm avait en charge, au 30 juin 1907, dans le dépôt confié à ses soins, 4,412 volumes.

Pendant l'exercice 1907-1908, il est entré dans le dépôt 203 volumes, mais il en est sorti 40; d'où il résulte que M. Wilhem a en charge, à ce jour, 4,575 volumes.

Résumé : Dépôt chez les libraires.....	434	volumes.
Dépôt rue de Fontenelle.....	4.575	—
Total.....	5.009	volumes.

La Société possédait, au 30 juin 1907, 4,822 volumes; elle en possède à ce jour, 5,009, soit une augmentation de 187 unités.

Cinquante-neuf volumes ou brochures sont entrés dans la bibliothèque de la Société et ont été inscrits sous les n°s 1264 à 1323.

La Commission vous propose, Messieurs, d'exprimer vos remerciements à notre savant archiviste, M. le chanoine Tougard, et à MM. Lestringant et Wilhelm, dont les années ne ralentissent ni le zèle, ni la ponctualité.

Les comptes de M. le Trésorier et ceux de M. l'Archiviste sont déposés sur le bureau, avec les pièces justificatives. Ils sont approuvés ; MM. Portal et le chanoine Tougard sont remerciés du concours qu'ils apportent à la

gestion des intérêts de la Société. MM. Lestringant et Wilhelm sont également remerciés.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement partiel du Conseil d'administration.

Sont réélus pour trois ans, les membres sortants et rééligibles, MM. Ch. Bréard, Desbuissons, J. Loth, Portal et Tougard.

— Pendant le scrutin, distribution a été faite aux membres présents du volume : *Cartulaires de Saint-Ymer-en-Auge et de Bricquebec*, publiés par M. Ch. Bréard. Ce volume complète le contingent de l'exercice 1906-07.

— L'Assemblée générale vote l'adhésion de la Société au vœu émis par la Société « La Pomme », tendant à ce que : 1° des mesures soient prises pour conserver au Mont-Saint-Michel sa situation insulaire à marée basse et à marée haute, en arrêtant le colmatage à 1,500 mètres de ses murs, et remplaçant sur une distance égale la digue existante par une estacade à claires-voies, susceptible de permettre les mouvements du flux et du reflux; 2° que le Mont, dans son entier, soit classé comme monument historique et placé sous la protection permanente de l'Administration des Beaux-Arts.

— Des exemplaires de la pétition réclamant la conservation des restes de la tour de la Pucelle, à Rouen, sont mis à la disposition des sociétaires.

— La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 23 *juillet* 1908.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

La correspondance comprend le programme du Congrès international des sciences historiques qui doit se tenir à Berlin du 6 au 12 août prochain (brochure de 85 pages, en quatre langues).

Le Conseil, réuni suivant l'usage à l'issue de l'Assemblée générale, a constitué son Bureau pour l'année 1908-09. Sont élus :

Président, M. de Beaurepaire ;
Vice-Président, Mgr J. Loth ;
Secrétaire, M. Le Verdier ;
Secrétaire-Adjoint, M. G.-A. Prévost ;
Trésorier, M. G. Portal ;
Archiviste, M. le chanoine Tougard.

Sont nommés membres de la Société :

M. le marquis d'Harcourt, présenté par M. le comte d'Harcourt et M. Leopold Delisle (685) ;

Mme la duchesse d'Harcourt, sur la proposition de M. le comte d'Harcourt et de M. de Beaurepaire (686) ;

M. l'abbé Le Mâle, à Bayeux, présenté par MM. V. Hunger et R. N. Sauvage (687).

M. Ch.-A. de Beaurepaire propose au Conseil d'entreprendre la publication d'un registre des fiefs du Cotentin, d'après un manuscrit du commencement du XVIIe siècle,

conservé aux Archives de la Seine-Inférieure ; il se chargerait d'en préparer l'édition. M. le Président atteste la valeur et l'intérêt du document. L'étude du projet est renvoyée à une Commission composée de MM. G. Prévost, L. Régnier et l'abbé Tougard.

M. le Dr Panel, rappelant la proposition d'un sociétaire relative à la formation d'une collection de planches gravées concernant l'histoire de la Normandie, le Conseil constate qu'il ne perd pas de vue ce projet et qu'il y a lieu tout d'abord de préparer une liste des sujets susceptibles d'être reproduits.

M. le Président signale l'intérêt majeur du dossier de pièces intéressant les Bracquemond, qu'a réuni feu M. le comte de Circourt, et dont la publication lui paraît désirable.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

ARRÊT DU PARLEMENT CONTRE LES ASSEMBLÉES ET FÊTES BALADOIRES, 1785.

L'arrêt du Parlement dont nous donnons le texte n'a pas besoin d'explication. Il nous fait connaître les abus auxquels donnaient lieu les assemblées de village et ce qu'on appelait les *fêtes baladoires ;* il nous indique aussi

les contrées de notre province où ces abus avaient présenté le plus de gravité. La réforme décrétée par le Parlement était radicale, aussi ne tarda-t-elle pas à être mise en oubli.

CH. DE B.

Pour le Roy.

« Sur la remontrance faite à la Cour par le Procureur général du Roy, expositive que la multiplicité des abus qui sont résultés des fêtes *Baladoires*, autrement dites *Assemblées* des paroisses dans les jours des fetes du patron ou des fetes solemnelles et des dimanches, ont donné lieu à nombre de réclamations du ministère public depuis quelques années dans toutes les cours du royaume. Le Parlement de Paris s'en est spéciallement occupé; il a homologué plusieurs sentences des juges de police des lieux, qui sont autant de règlements particuliers pour certains cantons. S'il faut des règles de police partout où le peuple se porte en foule, lors même qu'il n'est animé que par la seule curiosité, à combien plus forte raison doit-il être contenu lorsqu'il s'empresse à se réunir pour des danses et des divertissements publics où les passions s'éveillent et s'animent sans mesure. La Cour a supprimé, pour les contenir, différents jeux, tels que les jeux de *la Souille* (1), de la balle et autres; elle a défendu de même des assemblées généralles pour les danses où le droit, respectivement prétendu de danser la première (2), a si souvent

(1) La Soule encore usitée en Bretagne.

(2) Peu de temps avant la Révolution, on voit la marquise de Joyeuse prier M. l'Intendant de Crosne de lui envoyer deux cavaliers de la maréchaussée « à l'effet de faire danser, au nom de ladite dame, la première danse, ainsi que c'était l'usage de temps immémorial à l'assemblée de Collemare. » (Arch. de la S.-Inf., C. 1070).

donné lieu à des querelles portées jusqu'à effusion de sang. Enfin, la Cour, par arrêt rendu en forme de règlement en avril 1778, sur le réquisitoire du procureur général, a deffendu la vente des boissons et des comestibles dans les jours de fêtes, ailleurs que dans les cabarets, hôtelleries et maisons particulières, attendu qu'au milieu d'un grand concours de peuple, l'homme ivre devient très dangereux pour lui-même et pour les autres, qu'il y est souvent un objet de scandale pour la religion et pour les bonnes mœurs. Ainsi la jurisprudence généralle des Cours enseigne que l'institution des fêtes n'autorise point la débauche, et que tout ce qui pourroit tendre à la protéger seroit contraire aux loix de l'Etat; elles sont positives à cet égard ; les ordonnances d'Orléans, de Blois et de Moulins prouvent à quel point nos roys se sont fait un devoir de protéger les saints preceptes des canons de l'Eglise. La nécessité d'en renouveller les dispositions paroit d'autant plus importante au procureur général qu'il est informé que, notamment, dans le ressort du bailliage de Valognes, différents particuliers ont été assassinés dans ces fêtes *baladoires* depuis peu d'années; que d'autres sont morts de leurs blessures ; que dans celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des personnes restèrent en 1774 sur la place; que le 5me n'a survécu que peu de jours seulement; que dans d'autres cantons de la province, notamment dans le bailliage du Pont-de-l'Arche, les mêmes querelles, soit pour les premières danses, soit pour les discutions sur le jeu, ont donné lieu à des querelles dont les évènements aussi eussent pu être fâcheux entre personnes aimées; qu'enfin ce sont les mêmes abus et les mêmes malheurs qui ont renouvellé l'attention et réglé la sévérité des magistrats de toutes les

Cours pour la paix publique et le bonheur social. Le procureur général du Roy remet en conséquence à la Cour une sentence rendue au bailliage de Valognes le 1er mai dernier, qui, d'après des informations régulièrement faites sur des meurtres commis dans les paroisses de Coqueville, en 1783, et de la Victoire près Valognes, a deffendu de tenir à l'avenir aucunes assemblées et fêtes *baladoires* sous quelque dénomination que ce soit dans les fêtes et dimanches, ainsi qu'à toutes personnes d'y porter et vendre aucune boisson pendant le service divin ailleurs que dans les maisons, à peine d'amende. L'homologation demandée de cette sentence n'opéreroit qu'un bien local. Il est du bien public de renouveller d'une manière plus généralle les dispositions des ordonnances et d'empêcher qu'elles ne soient arbitrairement interpretées pour favoriser de prétendus droits et des maximes d'intérêt personnel, fort éloignés des principes établis pour le maintien des bonnes mœurs et du respect dû aux jours destinés au culte religieux de la Divinité. Pourquoy requiert le procureur général du Roy être ordonné par la Cour les art. 23, 24 et 25 de l'ordonnance d'Orléans, l'art. 39 de celle de Blois, ensemble l'ordonnance de Moulins et les Déclarations du Roy de 1698, 1701, les arrêts de la Cour de 1721, 1763 et de 1778, être exécutés selon leur forme et teneur, ce faisant deffenses être faites à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient : 1° de permettre ou autoriser aucunes danses ou assemblées *baladoires* dans les villes, bourgs et paroisses de la campagne, dans les jours de fêtes et dimanches ou fêtes de patron à peine de 100 l. d'amende contre les contrevenants; 2° d'autoriser la vente des boissons comestibles dans les dits jours pour les habitants des paroisses, ail-

leurs que dans les maisons ; deffenses aux cabartiers et hostelliers d'en vendre pendant les heures du service divin, et après dix heures du soir, si ce n'est pour les voyageurs ou étrangers passant, sous pareille peine; 3° d'autoriser ou permettre aucuns transports des cidres et boissons dans les dits jours de fêtes et dimanches sur la place publique des villages et bourgs pour y être vendus, le tout sous la même peine de cent livres d'amende, à laquelle fin l'arrêt de la Cour a intervenir sera envoyé et affiché dans les bailliages et sièges du ressort de lad. Cour, et notamment au bailliage de Valognes, pour y être exécuté selon sa forme et teneur.

« Arrêt conforme du 17 juin 1785. »

Ce document est le dernier de ceux que M. de Beaurepaire avait mis à la disposition du *Bulletin*.

Dernières publications de la Société [1].

Exercice 1900-1901. — *Correspondance de Miromesnil*, tome III.
Mélanges, 5e série.

— 1901-1902. — *Antiquus cartularius baiocensis*, tome I.
Correspondance de Miromesnil, tome IV.

— 1902-1903. — *Coutumiers de Normandie*, tome I, 2e partie.
Correspondance de Miromesnil, tome V.

— 1903-1904. — *Antiquus cartularius baiocensis*, tome II.
Recueil de journaux caennais.

— 1904-1905. — *Le livre de comptes de Thomas du Marest.*
Recueil des présidents et conseillers au Parlement de Normandie (1499-1550).

— 1905-1906. — *Mélanges*, 6e série.
Actes de la Chancellerie d'Henri VI, tome I.

— 1906-1907. — *Mélanges*, 7e série.
Cartulaires de Saint-Ymer et de Bricquebec.

(1) Voyez *Bulletin*, t. IX, p. 420, les publications affectées aux exercices précédents.

Les volumes qui ne sont pas réclamés par les sociétaires dans le délai inscrit sur les bons, leur sont expédiés à leurs risques et périls. — Ces envois d'office ont été faits jusques, et y compris, le volume *Mélanges,* 6e série.

L'expédition d'office des exemplaires des trois publications suivantes sera effectuée au commencement de l'année 1909.

Les nouveaux sociétaires, appelés à recevoir un tome d'une publication commencée avant leur admission, peuvent demander l'échange de ce volume contre un autre à choisir parmi les ouvrages antérieurs non encore épuisés.

Les membres nouveaux reçoivent gratuitement, lors de leur admission, deux volumes à choisir parmi les publications non épuisées.

Des avantages particuliers sont mis à la disposition des villes, établissements, corporations, etc., dont les bibliothèques deviennent sociétaires.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 *novembre* 1908.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Bulletin de la Société histor. et archéolog. de l'Orne, t. XXVII, n° 2; — *Actes des Etats de l'île de Jersey*, 1755-1760 (*Société Jersiaise*) ; — *Journal des Savants*, juillet, août, septembre, octobre 1908 ; — *Bulletin histor. et philolog. du Comité des Travaux historiques*, 1907, n°s 1 et 2 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, mai-juin, juillet 1908; — *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le* 24 *avril* 1908, *par MM. H. Cordier et Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction*

publique ; —Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1908, 1er trimestre ; — *Revue historique*, juillet-août, septembre-octobre 1908 ; — divers fascicules extraits du *Smithsonian report for* 1906 (nos 1744, 1756, 1760, 1763, 1764, 1765, 1771) ; — *Preuves généalogiques et historiques de la maison de Harcourt, par Dom Le Noir, publiées par le marquis d'Harcourt, avec une lettre de M. Léopold Delisle*, Paris, Champion, 1907, in-4.

M. le Vice-Président, en prenant place au fauteuil de la présidence pour la première fois depuis la mort de M. de Beaurepaire, rappelle et salue sa chère et impérissable mémoire, et propose au Conseil d'administration, pour marquer le deuil de la Société, de laisser vacant le siège du président jusqu'à la prochaine Assemblée générale ou tout au moins pendant un temps prolongé. Cette motion est adoptée.

Est enregistrée la démission de M. E. Guenin.

Sont élus membres de la Société :

M. le baron de Barante, président de la *Société d'histoire contemporaine*, présenté par Mgr J. Loth et M. Le Verdier (n° 688).

M. Vernier, archiviste de la Seine-Inférieure, présenté par M. Le Verdier et Mgr J. Loth (n° 689).

La Bibliothèque des Archives départementales, à Rouen, sur la proposition des mêmes (n° 690).

Le Secrétaire rend compte des travaux de l'imprimerie. Le tome II des *Actes de la chancellerie d'Henri VI*,

édité par M. Le Cacheux, est imprimé ; il reste à composer la table.

Le Conseil, préoccupé d'assurer les distributions, et constatant que les deux volumes de l'exercice 1907-1908 sont encore dus, sans préjudice de ceux de l'exercice en cours 1908-1909, passe en revue les publications qui pourraient être entreprises. Il émet particulièrement le vœu que des mémoires ou recueils de correspondance privée ou publique puissent être recherchés dans les archives domestiques conservées dans plusieurs châteaux de la province, et que leurs possesseurs consentent à leur publication.

Il vote une souscription de vingt-cinq francs en faveur du monument à élever à Albert Sorel.

Il prend connaissance de la liste des cotisations arriérées ; le recouvrement de celles-ci paraît assuré.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 7 décembre 1908.

Présidence de M. l'abbé Tougard, archiviste.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des Savants, novembre 1908 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, août-sept. ; — *Bulletin histor. et philolog. du Comité des Travaux historiques*, 1907, n°s 3 et 4 ; — *Bulletin de la Société histor. et archéolog. de l'Orne*,

t. XXVII, n° 3 ; — *Stockholms stads privilegiebref*, 1423-1700, 3e fasc. ; — un envoi de l'Université d'Upsal comprenant notamment : *Etude sur l'ancien dialecte léonais, d'après des chartes du XIIIe siècle, par Erikstaaff* (étude écrite en français sur ce dialecte espagnol) ; *Les changements de signification des expressions de* Droite *et de* Gauche *dans les langues romanes et spécialement en français,* thèse pour le doctorat, par Daniel Kryklund ; *la Suède pittoresque, publié par Svenska turistföreningen* (Société des touristes suédois), et divers ouvrages écrits en langues scandinaves.

Est élu sociétaire M. Jacques Anisson du Perron, présenté par MM. le baron d'Esneval et Le Verdier (n° 691).

Le Secrétaire fait connaître que l'impression du tome II des *Actes de la chancellerie d'Henri VI* est terminée ; le volume va être mis en distribution sous quelques jours.

Sur le rapport qui lui est fait par sa Commission, le Conseil adopte l'impression du *Livre rouge*, de la ville d'Eu, par les soins de M. l'abbé Legris. M. Le Verdier est nommé commissaire de cette publication.

Après avoir pris connaissance des renseignements fournis, le Conseil constate qu'il y a lieu de renoncer au projet, précédemment proposé, de tirer une publication des manuscrits de Dom Le Noir concernant l'histoire de la Normandie.

En raison de la dépense et des difficultés matérielles, et considérant d'ailleurs que le projet s'adresserait mieux à

une société artistique, le Conseil abandonne également le projet d'un album de reproductions de miniatures à extraire des manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques et archives départementales de la province.

Il prend connaissance des communications de M. Léopold Delisle concernant les notes sur la *Chronique de Jumièges* laissées par M. Jules Lair, et constate avec regret que cette publication ne peut pas être espérée prochainement.

Plusieurs membres signalent à l'attention de leurs confrères un certain nombre de documents susceptibles d'être publiés.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

CONTRAT DE LOUAGE D'UN SERVITEUR A VIE (1377). — COMPTES DE L'INHUMATION DE CATHERINE DURANT, FEMME DE THOMAS MAIGNART, S^r DE BERNIÈRES (1556).

(Communications de M. le prince de Montholon.)

M. le prince de Montholon a bien voulu offrir au *Bulletin* de la *Société de l'Histoire de Normandie* les deux documents qui suivent, tirés du riche chartrier conservé au château historique de la Rivière-Bourdet, près Rouen.

La première pièce porte le n° 89, la seconde le n° 1399 dans le savant inventaire que le possesseur de ces archives a pris la peine de dresser et d'imprimer (1).

Le contrat de 1377 est un curieux traité de louage de services conclu à vie entre un chevalier et son domestique, moyennant neuf francs d'or par an, et la nourriture, contenue implicitement, par opposition au vêtement et à la chaussure qui sont exclus. Les louages domestiques paraissent avoir été rares avant la fin du XIVe siècle. Des actes de ce genre ont cependant été signalés déjà, notamment par M. de Beaurepaire dans ses *Notes et documents concernant l'état des campagnes*, p. 223 et suiv. (2). — La Vaupalière, commune du canton de Maromme, près Rouen.

(1) Inventaire du chartrier de la Rivière-Bourdet (1206-1862). Paris, 1906, gr. in-4, XLIX-421 pp., 9 planches et portraits en héliogr. (*Tiré à 100 exemplaires, pour l'auteur.*)

N° 89. — 1377. Le dimenche vegille S. Mahieu apostre, Roumare. — Contrat de louage d'un serviteur à vie entre noble et puissant mgr Robert de la Chapelle, ch., sgr de la Vaspailliere, et Jehan Chapelet dn dit lieu de la V., passé devant mre Guiffroy Pinchon, prestre, tab. juré de lad. vicomté de Roumare. — *Original, parchemin.*

N° 1399. — 1556. 22 septembre, Rouen. — « Ensuyt la mise de l'inhumation et enterrement de feue damoiselle Katherine Durant, en son vivant femme de noble homme maistre Thomas Maignart, sgr de Bernyères, conseiller du roy, n. s., en sa cour des aides et finances en Normandie », etc. — Papier, XVIe siècle.

L'*Inventaire* est précédé d'une étude historique sur le fief et les seigneurs ou propriétaires de la Rivière-Bourdet, depuis 1283 jusqu'à nos jours.

(2) Cf. aussi L. Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole*, p. 25 et suiv., et *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, tome VII, p. 146.

Le compte de l'inhumation de Catherine Durant est un document d'un réel intérêt. Les détails multiples qu'il fournit sur la nature et la série des cérémonies funèbres et sur leur coût, le nombre et la qualité des prêtres et confréries qui y assistèrent, les prix des services et fournitures divers, par exemple celui du cercueil de la châtelaine, le *feurre* répandu dans l'église, etc., méritent de retenir l'attention.

Catherine Durant était fille de noble homme Jehan Durant, seigneur de la Rivière-Bourdet, et de damoiselle Marie de Civile. Elle épousa en 1524 Thomas Maignart, écuyer, seigneur de Bernières près Vernon, conseiller du roi et général en la Cour des Aides de Normandie, à qui elle apporta la terre de la Rivière-Bourdet. Elle mourut le 22 septembre 1556, laissant un fils unique, Jean Maignart, écuyer, seigneur de Bernières et de la Rivière-Bourdet, qui fut, comme son père, général en la Cour des Aides.

Contrat de louage d'un serviteur à vie (1377).

A tous ceulx qui cez lettrez verront le viconte de Roumare, salut. Sachés que, par devant messire Guiffroy Pinchon, prestre, tabellion juré pour passer lettrez obligatoires en la viconté dudit lieu, fu présent Johan Chapelet, demourant adoncqs à la Vaspallière, qui, de sa bonne volenté, reconguut estre tenu de servir sa vie durant noble homme et puissant monssegneur Robert de la Chapelle, chevalier segneur de la Vaspaillière, par tout là où ledit segneur demourra et

sera et luy faire tout service à la paine de son corps, tel comme il appartendra à faire audit Johan, et, se il avenoit que le dit Johan se mariast sans la volenté dudit segneur, le dit segneur li pourroit retraire son louier et salaire et le remeitre en sa main sans contredit que le dit Johan y peust ou pourroit meitre, c'est assavoir que le dit segneur doit rendre et paier audit Johan, sa vie durant, comme dit est, chascun an neuf frans d'or ou monoie à la value, à paier à quatre termez en l'an par égaulx porcions, et par ce le dit Johan sera tenu à soy trouver ses neccessites de vestir et de cauchier bien et honestement sans ce qu'il puisse audit chevalier plus autres chozes demander fors que les neuf franz d'or dessus dis et sa despence. Et eu cas où le dit chevalier yroit de vie à trespassement enchies que le dit Johan, les hoirs dudit chevalier seroient tenus rendre et paier audit Johan, sa vie durant, neuf frans par an aux dis termes et sa veuture, caucheure et despense, et il les seroit tenus à servir, sa vie durant, en la manière que dessus est dit; et sera le dit chevalier tenu à asseer audit Johan les dictes neuf lb. à sa vie, comme dit est, en bonne assiete resonnable, toutez foiz que il pleira, au dit Johan. Et quant à tout ceu qui dessus est dit et devisé, le dit Johan en obliga soy et ses cairs [ayans] cause et tous ses biens meubles et heritagez presenz et à venir, à prendre et à vendre par voie d'exequcion, se mestier estoit, et son corps à tenir emprison ; et promist rendre tous coupx et damages, que le dit chevalier ou ses hoirs eu temps à venir aroient en deffance dudit service non estre fait selong le pouer et estat dudit Johan, sa vie durant ; dont le porteu[r de] cez lettrez seroît creu par son serement, sans autre prouve faire. En

tesmoing de ce, nous, à la relaxion dudit tabellion, avons mis à ces lettrez le seel des dites obligacions, sauf autry droit. Ce fu fait l'an de grâce mil CCC soixante et dis et sept, le diemenche vegille S. Mahieu, apostre.

G. Pinchon.

Ensuyt la mise de l'inhumation et enterrement de feue Damoiselle Katherine Durant, en son vivant femme de noble homme maistre Thomas Maignart, s^r de Bernyères, conseiller du Roy, nostre sire, en sa Court des Aides et Finances en Normandie, faicte en l'église de Saincte Croix de Sainct Ouen de Rouen, par maistre Nicolle Dupont, vicaire de la dicte parroisse, le xxij^e jour de septembre mil V^ct cinquante six.

Premièrement.

Pour deux messes dictes pour ladicte damoiselle defuncte par ledict Dupont, vicaire de ladicte parroisse de Saincte Croix de Sainct Ouen, le lundy et mardy xxj^e et xxij^e jours de septembre ; avec sept autres basses messes dictes en ladicte eglise par les prestres habituez en icelle, en attendant l'inhumation de ladicte defuncte ; et ce faict par le conseil et advys de mons^r de Farceaux et ma dam^lle du Verboys, en la presence de ma dam^lle de la Ryvière, ma dam^lle de Bouges et aultres ; et pour neuf chandelles à dire lesdictes neuf messes ; pour ce la somme de xxiij s. iij d.

Item pour les prestres et chappellains de ladicte parroisse de Saincte Croix assistens au convoy de l'inhumation de ladicte defuncte, estans au nombre de trente, à chascun desquelz appartenoit x d. ; pour ce xxv s.

Item pour les vingt quatre chappellains du collège de la Passion, lesquelz ont assisté au convoy, enterrement et recommandace de ladicte defuncte, à chascun desquelz appartient x d. ; pour ce xx s.

Item pour les prestres et chappellains du collège des Prestres, au nombre de xxiiij, lesquelz ont assisté comme dessus, et pour ce xx s.

Item pour deux chappellains de la confrarie de Sainct-Vincent, à chascun x d. t. ; pour ce xx d.

Item pour le porteur des ornemens de la Passion, et pour celluy qui a porté la torche dudict collège de la Passion, chascun x d. ; pour ce xx d.

Item pour les chappellains qui portoient les chappes en l'église durant l'inhumation de la dicte defuncte dam^lle^; pour ce xx d.

Item pour ceulx qui portoient la croix et chandeliers de ladicte parroisse de Saincte Croix, item de la confrarie de Sainct Vincent, du collège des Prestres et du collège de la Passion auxquelz appartient, assçavoir, aux porteurs de croix, chascun x d. t., et aux porteurs de chandeliers, chascun v d. t. ; pour ce vj s. viij d.

Item pour les quatre Religions mendiennes, lesquelles ont assisté au convoy et enterrement de ladicte defuncte dam^lle^, à chascune Religion a esté baillé pour ledict convoy la somme de xxx s. t. ; pour ce vj l.

Item pour les bons enfants lesquelz ont assisté audict convoy et porté les sierges, pour ce baillé xj s. viij d.

Item baillé au fossier pour avoir faict la fosse pour inhumer ladicte defuncte dam^lle^ vij s. vj d.

Somme de ceste mise xj l. xix s. j d.

Ensuyt la mise pour le premier service faict en l'eglise de Saincte Croix le mercredy xxiij^e jour de septembre mil V^ct LVI pour ladicte defuncte dam^lle de Bernyères.

Premièrement.

Pour les prestres et chappellains habituez en la dicte parroisse pour avoir aidé audict premier service et chanté les vigilles, première et seconde messes et le Libera, estans au nombre de trente, en ce comprins le vicaire, qui prend pour double, les clercz et chappellains de ladicte eglise et autres desnommez en la fin de ce cayer, a chascun desquelz appartient quatre carolus ; pour ce payé la somme de c s. t.

Item pour la messe du vicaire, ledict jour, baillé v s.

Item pour les basses messes au nombre de quarante quatre dictes et celebrées tant par les Religieux mendiens que par les prestres seculiers; pour ce baillé la somme de cx s.

Item pour les enfans lesquelz ont aidé à dire lesdictes messes aux chappelles, durant ledict service ;
pour ce ij s. vj d.

Item pour les chappellains qui ont porté les chappes aux vigilles, grandes messes et Libera, et à ceulx qui ont fait les offices de diacre et soubzdiacre audict service ; pour ce xv s.

Somme de ce chappitre et premier service xj l. xij s. vj d.

Ensuyt la mise du second service faict en ladicte eglise le jeudy xxiiij^e jour dudict moys de septembre oudict an.

Premièrement.

Pour lesdicts prestres et chappellains qui ont assisté audict

service et aidé à dire les vigilles, messes et Libera, estans au nombre de trente comme dessus ; pour ce la somme de c s.

Item pour la messe du vicaire v s.

Item pour les chappellains, lesquelz ont faict le diacre et soubzdiacre, et ceulx qui ont porté les chappes audict service ; pour ce baillé la somme de xv s.

Item pour les enfans lesquelz ont aidé à dire les messes durant ledict service payé la somme de ij s. vj d.

Item pour quarante quatre messes dictes ledict jour, tant par les Religieux que aultres prestres ; pour ce cx s.

Somme de ceste dicte mise et second service xj l. xij s. vj d.

Mise pour le troysieme service de ladicte defuncte dam^lle de Bernyères fait en ladicte eglise de Saincte Croix de Sainct Ouen le vendredy xxve jour dudict moys de septembre 1555 (sic).

Premièrement.

Pour lesdicts prestres et chappellains de ladicte parroisse, lesquelz ont aidé à dire et celebrer comme dessus ledict troysième service, estans au nombre dessus dict ; pour ce la somme de c s. t.

Item pour la messe du vicaire celebrée ledict jour ; pour ce la somme de v s. t.

Item pour les basses messes dictes et celebrées durant ledict service, jusques au nombre de quarante deux tant par les Religieux mendiens que par les autres prestres ; pour ce la somme de cv s.

Item pour les chappellains, lesquelz ont faict les offices de diacre et soubzdiacre et porté les chappes ausdictes messes, vigilles et libera ; pour ce la somme de xv s.

Item pour les enfans, lesquelz ont aidé à dire les basses messes durant ledict service la somme de ij s. vj d.

Somme de ce chappitre et tiers service xj l. vij s. vj d.

Aultre chappitre de mise faicte tant devant que aprez l'inhumation de ladicte defuncte damoiselle de Bernières.

Premièrement, pour les chappellains lesquelz ont dict et continué à dire leurs psaultiers, depuys l'heure du decez de ladicte défuncte dam^lle^ jusques à l'heure de son inhumation et enterrement, dont les noms ensuyvent :

Le vicaire et soubz vicaire	xv s.
Les deux clercz	x s.
Ladvenu et Bouteron	x s.
Lejeune et Mottey	x s.
Stapart et Hugon	x s.
Gardembas et Fauchère	x s.
Gallopin et Burgalle	x s.
Valentin et Bertrin	x s.
Girou et Faulcon	x s.

pour chascun desquelz apparten v s. t., à dire ledict psaultier ; pour ce iiij l. t. xv s.

Item payé au clerc du collège de la Passion et leur porteur, pour avoir reporté, plyé et arrimé les ornementz dudict collège, à chascun x d. ; pour ce xx d.

Item payé le sabmedy xxvj^e jour dudict moys de septembre aux chappellains du collège des prestres, lesquelz ont faict leur acquit de service, vigilles, haulte messe, basses et Libera, à l'inhumation de ladicte defuncte damoiselle ; pour leur morte main v s.

Item pour les peines et vaccations dudict vicaire d'avoir faict lesdictes mises et distributions ; mesmes pour avoir veillé et sollicité ladicte defuncte dam^lle nuict et jour durand sa malladie ; ensemble pour les revisitations par lui faictes et pour son droict de sepulture et la permission de continuer le grand luminaire par luy concedée aux deux derniers services ; pour ce la somme de c s.

Somme de ceste mise et chappitre x l. j s. viij d.

Je Nicolle Dupont, prestre vicaire de Saincte Croix Sainct Ouen de Rouen, recognoys et confesse avoir faict et paié les mises cy dessus specifiez aulx personnes y denommez pour les obsèques et funerailles de ladicte deffuncte, montans la somme de cinquante six livres, treze soulz, troys deniers, laquelle somme m'avoit esté baillée en plusieurs parties, en precedent de ce jourd'huy, par Jehan Claveau, serviteur domestique dudict sieur de Bernières pour distribuer ainsy qu'il est cy dessus contenu tant à ladicte inhumation que services faictz pour ladicte damoyselle ; et en tesmoing de ce ay signé ce present de mon saing manuel cy mis. Le xxvij^e jour de septembre mil cinq centz cinquante six.

N. Dupont.

Mémoire des mises faictes par Jehan Claveau durant les services de feu damoiselle Katherine Durant, femme

de noble homme maistre Thomas Maignart, s^r de Bernières, conseiller du Roy et général en sa Court des Aides et Finances en Normandie.

Premièrement.

A esté délivré à mons^r de Sainct Remy chanoyne de Notre Dame de Rouen pour avoir faict l'inhumation et dict la dernière messe du premier service de ladicte defuncte quatre gallons de vin xx s.

Plus baillé à mons^r le chantre de Sainct Ouen qui a dict et celebré la première messe dudict premier service deux gallons de vin ; pour ce x s. t.

Item a esté baillé et delivré à mons^r de Saint Thaurin chanoine pour avoir dict la dernière messe du second service deux gallons de vin vieil ; pour ce xij s.

Item baillé et delivré a mons^r le penitencier pour avoir dict et celebré la dernière messe du dernier service quatre gallons de vin ; pour ce xx s.

Item delivré à mons^r le curé de Sainct Cande le Jeune deux gallons de vin pour avoir dict la première messe du dernier service ; pour ce x s.

Item a esté baillé pour l'offrande desdicts troys services, en lyars, la somme de xiij s.

Item a esté baillé à Me Robert le Seneschal prestre chappellain de la Passion pour les ornementz du collège d'icelle qu'il avoit baillez pour servir à l'inhumation et services de ladicte defuncte ; pour ce xxx s.

Item a esté baillé à Gaultier de Sailly, menuysier, pour

avoir faict le coffre d'inhumation de ladicte defuncte dam^lle la somme de xxx s.

Item a esté payé au fossier de l'eglise de Saincte Croix de Sainct Ouen de Rouen pour avoir semé du feurre tant à ladicte eglise que en la maison dudict s^r de Bernières ; mesmes pour avoir sonné durant l'inhumation et services la somme de xxx s.

Item a esté payé au semonneur pour sa peine, salaire et vaccation d'avoir faict les semonces tant generalles que particulières la somme de xxx s.

Item a esté baillé au tendeur pour sa peyne d'avoir tendu tant à l'eglise que en la maison dudict s^r de Bernyères de toille noire et laisser la salle tendue de ladicte toille par l'espace de troys moys jouxte le marché qni a esté faict avec luy, la somme de vj l. t.

Item a esté baillé à mons^r du Buysson thesaurier de ladicte parroisse pour la place là où a esté inhumée la defuncte dam^lle de Bernieres la somme de xlviij s.

Somme desdictes mises xx l. xiij s.

Receu par moy frère Germain Guene religieulx et procureur des Augustins de ceste ville de Rouen la somme de cinquante sz. t. pour avoir asisté au convoyx et dict huict messes pour deffuncte damoyselle Katereine Durand, femme de noble homme maistre Thomas Magniar syeur de Bernières ; tesmoingt mon sygne cy mis, faict ce xxvij^e jour de septembre [mil] V^ct LVI.

Guene.

Plus receu par les amis spiritueulx des Frères mineurs de la ville de Rouen la somme de xlv sz. pour le convoy et vij messes, l'an et jour desus dictz.

LENUD.

Plus receu par moy frère Françoys Russi, procureur des Jacobins de Rouen, pour le convoy et celebration de huit basse messes pour ma demoiselle de Bernières defuncte, de maistre Thomas Magniar, sgr de Bernières, la somme de cinquante sz. tournoys, l'an mil Vc cinquante et six, de septembre le xxvje jour.

RUSSI.

Plus receu par moy Robert Senescal, prestre, premier chapelain de la Passion, la somme de trente soulz t. pour les ornementz dudict collège d'avoir servy à l'enterrement et troys services de ladicte deffuncte; faict soubz mon saing cy mis l'an et jour que dessus.

LE SENESCHAL.

Plus receu par moy frère Laurent Delanda, procureur des Carmes, la somme de troys livres quinze soulz tournoys pour avoir assisté au convoy de deffuncte comme dessus et avoir dit xviij messes, tesmoing mon signe, l'an et jour susditz.

L. DELANDA.

Receu par moy Gaultier de Sailly, menuysier, la somme de trente soulz t. pour avoir baillé le coffre d'inhumation de ma

damoyselle de Bernières ; tesmoing mon saing cy mis le xxvj^e jour de septembre mil V^ct LVI.

(Une marque tient lieu de signature.)

Plus receu par moy Henry Huroys, fossier de Saincte Croix, la somme dix s. t. pour les semonces de l'enterrement et iij services de ladicte deffuncte damoyselle de Bernières et pour la sonnerie, tant pour le clerc que pour moy, la somme de vingt sz. t.; faict soubz mon saing cy mis, l'an et jour que dessus.

(Une marque tient lieu de signature.)

Je soubscript, thesauryer de l'esglise Saincte Croix de Sainct Ouen, ay receu de noble mons^r de Bernyères par Jehan Claveau la somme de deux escus. t. pour la place là où la deffuncte damoiselle de Bernières a esté inhumée en ladicte parroisse ; fait le xxvj^e jour de septembre mil V^ct LVI.

Buisson.

Receu par moy Soyer Lequien, clerc semonneur en la ville de Rouen, de Jehan Clavyau la somme de trente soulz pour mon sallère de avoir faict les sepmonces de dam^lle de Bernyères, [la] quelle somme de xxx s. t. je quicte ledict Clavyau, faict le xxviij^e jour de septembre V^ct LVI ; tesmoingt mon signe cy mis.

Lequien.

LETTRES ROYAUX RELATIVES A LA FRANCHISE DES FOIRES ET MARCHÉS DES HOMMES DE LA SEIGNEURIE DE BERVILLE-EN-CAUX (17 MAI 1411).

Ce document fait partie d'une collection privée. Il y est fait mention d'artisans fréquentant les foires pour y vendre des lanternes fabriquées par eux, à Berville-en-Caux (1), au commencement du xve siècle.

Cette espèce d'industrie semble avoir été ici plutôt locale (2) que régionale. On est tenté de l'affirmer quand on voit que ces *povres gens simples et ignorans* allaient jusqu'à Goderville (3) vendre leurs lanternes.

L'expression *marchands et ouvriers*, et cette autre, *povres gens simples et ignorans*, renseignent quelque peu sur la situation sociale de ces artisans, qui étaient, en 1408, Gieffroy de Laictre, Colin le Masuier et Guilbert Barbes. Mais ils durent trouver dans cette modeste industrie, exploitée même pendant l'occupation anglaise de la région, le moyen de placer leurs familles à un degré relativement plus élevé. En effet, on voit, en 1476, des Delestre ; en 1480, des Le Masurier ; en 1497, un Robert Barbes, posséder des terres ou en prendre à titre d'inféodation (4).

(1) Berville-en-Caux, commune du canton de Doudeville.

(2) Une industrie locale semble avoir existé à Yvecrique, commune voisine de Berville. Une rue d'Yvecrique, d'après un plan du xviiie siècle, portait la désignation de rue des Charbonniers.

(3) Goderville, chef-lieu de canton, arrondissement du Havre.

(4) Contrats d'inféodations de ces dates. Baronnie de Berville.

Comme vassaux du seigneur de Berville, ces artisans marchands de lanternes avaient la franchise des foires et marchés. Toutefois, le jour de la Magdelaine 1408, comme ils se trouvaient à Goderville, ce privilège leur fut contesté par Robert de Saint-Pierre(1), seigneur du lieu, qui saisit ou fit saisir une lanterne pour son droit. Ce fut l'origine d'un procès encore pendant en 1411 aux assises de Montivilliers.

Gauvain II de Dreux, alors baron de Berville, prit en main la cause de ses vasseaux, et, mettant à profit ses qualité et situation de *varlet tranchant* du roi Charles VI, il réclama les droits appartenant à la seigneurie de Berville, *membre dépendant de la baronnie d'Esneval*, et il obtint les lettres royaux qui suivent et par lesquelles le procès était renvoyé par devant les requêtes du Parlement de Paris (2).

Alph. Hébert.

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, au bailly de Caux ou à son lieutenant, salut. De la partie de notre amé et feal varlet trenchant, Gauvain de Dreux escuier seigneur de Cocherel et de Berreville, et Jehanne d'Esneval (3) sa

(1) Robert de Saint-Pierre dit le Sénéschal, marié à Isabelle de Godarville.

(2) Cf. *Mélanges, septième série.* (Société de l'Histoire de Normandie.) *Aveux et dénombrements de la baronnie d'Esneval*, par A. Fiquet, pp. 276 et s., 292 et s.

(3) Jeanne d'Esneval, fille puinée de Robert d'Esneval et d'Isabelle de Mallemain, avait épousé, en premières noces, Jean de la Personne, chevalier, vicomte d'Acy.

Gauvain de Dreux périt en 1415, à la bataille d'Azincourt, et sa femme mourut au château d'Ivry le 25 décembre 1421.

femme, dame desdiz lieux, nous a esté exposé que, comme à cause de la dicte terre et seignourie de Berreville à eulx appartenans à cause de ladicte Jehanne, et en laquelle ilz ont toute juridicion et seignourie haulte moienne et basse, seulz et pour le tout, et plusieurs hommes recéans et demourans en icelle, leurs subgiez, par privileiges, prerogatives, franschises et libertés d'icelle terre et seigneurie, ou autrement, entre autres choses leurs diz hommes et subgiez soient francs, quictes et exemps en foires et marchiés de paier coustumes, panaiges, truaiges, vuides places, en et par tout notre pais et duchié de Normandie, et par espécial ès foires et marchiés de Godarville; et desd. franchises et libertéz aient joy et usé paisiblement lesdiz exposans et leurs diz hommes et subgiez demourans en leur dicte terre et seignourie de Berreville par tel et sy long temps qui n'est mémoire du contraire (1) ou au moins qu'il souffist et doit souffire à bonne possession et saisine avoir acquise, garder et retenir et toutes et quanteffois que les cas ilz sont advenuz ; et que en usant de leurs droiz, franchises et libertez, Gieffroy de Laictre, Colin le Masuier et Guillebert Barbes, hommes d'iceulx exposans, recéans et demourans en leur dicte terre de Berreville, le jour de la Mag-

(1) Les droits et prérogatives de la terre de Berville avaient été cédés en 1370, par lettres patentes de Charles V, au comte d'Alençon et du Perche, lors de l'échange de Cany « en contreschange de la ville et château de Bretaigne ».

Par une charte du 20 septembre 1374, le même roi rétablissait le seigneur de Berville dans tous les droits qui lui appartenaient précédemment.

A cette époque, la seigneurie de Berville était aux mains de Colart de Mallemain qui, de son mariage avec Jeanne de Fréauville, eut trois filles : 1° Jeanne, qui épousa Georges de Clère ; 2° Isabelle, qui se maria à Robert d'Esneval ; 3° Perette, qui épousa Robert de Tournebu.

delaine, l'an mil quatre cens et huit, feussent allez à certaine foire, marchié ou assemblée qui estoit audit lieu de Godarville, et en icelluy lieu eussent porté pour vendre certaines lenternes dont ilz estoient et sont marchans et ouvriers, pour icelles vendre ledit jour, neantmoins Robert de Saint-Pierre dit Seneschal et sa femme, eulx portans seigneurs dudit lieu de Godarville, ou leurs gens et officiers dudit lieu pour eulx, prindrent et arresterent de fait une lenterne appartenant aux dessuz nommés hommes et subgiez dudit exposant, pour la coustume truaige ou vuide place qu'ilz disoient à eulx estre deue par les dessuz nommés ; pour laquelle chose iceulx hommes et subgiez desdiz exposans se trairent par devers vous, et de vous obtindrent certain mandement ou commission en forme de gaige pleige à l'encontre dudit Robert et de sa femme ; par vertu duquel assignacion fu faicte aux parties en vos assises de Monstivilliers esquelles ladicte cause pend encores toute entière ; et, pour ce que ladicte cause, qui encores est entière comme dit est, touche grandement lesdiz exposans, et que les dessuz nommés leurs subgiez sont povres gens simples et ignorans, et que pour racheter leur travail pourroient delaissier lad. poursuite et eulx departir d'icelle au prouffit dudit Robert et de sa femme, parquoy eu temps advenir leur pourroit tourner à preiudice, ils nous ont requis que sur ce leur vueillons pourveoir de remède de justice. Pourquoy nous, ces choses considérées, et que ledit Gauvain pour raison de son office et ses causes personnelles et possessoires sont commises par devant noz amez et feaulx conseillers les gens tenans les requestes en nostre palais à Paris, et que sans pretermission de nostre service ouquel il est continuelment occuppé ne pourroit bonnement poursuivre ceste cause hors de nostre palais à Paris, Nous vous mandons, et

pour les causes dessuz dictes, commectons que, prise par lesdiz exposans, ou leur procureur pour eulx, l'adveu garendie et deffense de ceste cause pour les dessus nommés leurs hommes et leurs subgiez, vous ladicte cause qui est entiere comme dit est, avecques les parties sur ce adjournées renvoiées à certain et compétant jour, pour par devant nosdiz gens des requestes, pour proceder en et sur icelle et aller avant en oultre selon raison. Et vous deffendons que d'icelle vous ne congnoissiez et ne vous entremectés doresnavant en aucune maniere, en certiffiant deuement dud. adiournement et de tout ce que fait aurez en ceste partie nos diz gens des requestes aud. jour, auquel nous mandons et pour les causes dessuz dictes commectons que parties oyes facent bon et brief droit, car ainsy nous plaist il estre fait de grace especial par ces présentes, non obstant quelxconques lectres subreptices, impetrées ou à impetrer, et la coustume du pais à ce contraires. Donné à Paris le xvij^e jour de may l'an de grâce mil CCCC et unze et de nostre regné le xxxj^me.

Par le Roy

Brisoul.

Original parchemin. — Sceau perdu.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 11 *janvier* 1909.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des Savants, déc. 1908 ; — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1908, 2e et 3e trim.; — *Mém. de la Soc. histor. et archéol. de Pontoise et du Vexin*, t. XXVIII, 1er et 2e fasc.; — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, oct. 1908 ; — *Lettre de M. de Cussy à Edouard Lambert sur le missorium de S. Exupère*, publiée par V. Hunger ; — *Annual report of the american historical association*, 1906, 2 vol.; — *Historiska studier*

tillagnade professor Harald Hjarne (hommage offert à ce savant, 1908), envoi de l'Université d'Upsal; — un certain nombre de thèses de doctorat et brochures adressées par cette Université, parmi lesquelles : *Li regrès Nostre Dame par Huon Le Roy de Cambrai, publié d'après tous les manuscrits connus*, par Arthur Langfors (thèse écrite en français) ; *Exposé des verbes en eo-io dans le latin et dans les langues romanes*, par Anders Eriksson (thèse en langue française) ; *Haus und hoff in französischen*, par Walter O. Streng (en langue scandinave), etc.

Est élu membre de la Société, M. G. de Beaurepaire, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, présenté par Mgr Loth et M. Le Verdier (n° 692).

Le Conseil enregistre avec regret la mort de M. l'abbé A. Loth, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame du Pollet de Dieppe, l'un des membres les plus anciens de la Société.

Il prend acte des démissions de MM. Froidevaux et Gaston Vallée.

La famille de M. de Beaurepaire veut bien mettre à la disposition de la Société le Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure, préparé par lui, et dont une partie reste à rédiger. Une Commission est chargée de prendre connaissance du manuscrit.

Le tome II des *Actes de la Chancellerie d'Henri VI*, publié par M. P. Le Cacheux, vient d'être mis en distribution ; il est affecté à l'exercice 1907-08.

Le Conseil reprend l'examen du projet de publication du *Coutumier des forêts*.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 1er *février* 1909.

Présidence de Mgr Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Revue historique, janv.-févr. 1909 ; — *Bull. de la Société histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXVII, 4e bull. ; — *Journal de Jean Chevalier*, 3e fasc. (Publication de la Société Jersiaise.)

Le Conseil renvoie à l'examen d'une Commission un registre des délibérations de la juridiction des Consuls de Rouen pour les années 1648-1678, seul registre subsistant des archives de cette célèbre institution, communiqué par M. G. Faucon, greffier en chef du Tribunal de commerce.

Sur la proposition de M. G.-A. Prévost, le Conseil décide d'entreprendre la publication de l'*Armorial général* dressé par d'Hozier en vertu de l'édit de 1696, partie concernant la Normandie. Le Conseil n'ignore pas que ce document n'a qu'une valeur documentaire restreinte, mais il ne peut oublier que celui-ci est journellement consulté et qu'il est de nature à intéresser un très grand nombre de sociétaires ; que l'entreprise est considérable, mais il la limite provisoirement aux tomes concernant la Généralité

de Rouen. M. G.-A. Prévost veut bien accepter le rôle d'éditeur.

Le Conseil décide de demander à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen l'autorisation de consulter les dossiers conservés dans ses archives sous les noms de Cideville, Haillet de Couronne, et autres, à l'effet de rechercher s'il s'y rencontrerait la matière d'un ou plusieurs volumes de mémoires et correspondances.

Le Secrétaire propose au Conseil de reprendre le projet d'un recueil de reproductions héliotypiques de miniatures à extraire des manuscrits. Le projet, qui prévoyait exclusivement l'emploi des procédés d'héliogravure Dujardin, avait dû être abandonné en raison de la dépense, mais des œuvres de ce genre ont été publiées au moyen de procédés moins coûteux et donnant cependant satisfaction ; des spécimen sont mis sous les yeux du Conseil. Cette motion est adoptée ; des renseignements seront pris auprès des maisons spéciales.

Le Secrétaire dépose sur le bureau, de la part de Mme de Beaurepaire et de ses fils, les notes et études recueillies par M. le comte de Circourt sur les Bracquemont. Selon le vœu de M. de Beaurepaire, exprimé dans son dernier discours prononcé à l'Assemblée générale de juillet 1908, le dossier est offert aux archives de la Société. Le Conseil décide que les plus vifs remerciements seront exprimés aux donateurs. Une Commission est chargée de faire un examen de ces papiers.

Le Secrétaire signale qu'au moment où il cessa ses

fonctions d'archiviste départemental, M. de Beaurepaire fit porter, de son bureau, aux archives de la Société un dossier considérable de pièces concernant la ville de Pont-Audemer. Des renseignements pris il résulte que ce dossier lui avait été remis pour être offert à la Société par M. Durand-Delanef, ancien négociant à Rouen. Un examen superficiel a permis de constater que cette collection comprend quinze à dix-huit cents pièces sur papier ou parchemin des XVe et XVIe siècles, presque toutes sont des pièces comptables, reçus et mandats de paiement ; l'ensemble ne paraît offrir qu'un intérêt médiocre.

Le Conseil décide, au nom de la Société, de s'associer à l'Académie de Rouen et aux Sociétés des Bibliophiles normands et Bibliophiles rouennais pour faire graver par la maison Dujardin un portrait de M. de Beaurepaire. Ce portrait sera exécuté d'après un cliché pris par M. Georges de Beaurepaire, dans la salle des archives du Parlement, aux Archives départementales, le dernier jour des fonctions de l'éminent archiviste.

Le portrait sera joint au prochain *Bulletin*, pour être annexé au volume en cours, tome X, qui sera clos avec l'année courante. Quelques exemplaires seront tirés à part et mis en réserve pour les sociétaires qui désireraient en acquérir.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er mars 1909.

Présidence de Mgr Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1908 ; — *Journal des Savants*, janvier 1909.

L'Académie de Rouen a autorisé la Société à consulter les dossiers Cideville, Haillet de Couronne, et autres, conservés dans ses archives, et à en tirer telles publications qu'elle jugera bon. Le Conseil désigne, pour faire cet examen, M. le chanoine Tougard, qui veut bien en accepter la mission.

M. G.-A. Prévost s'est mis en mesure de commencer son étude en vue de la publication de la partie normande de l'*Armorial général*. M. Ch. de Beaurepaire est nommé commissaire de cette publication.

Au nom de la Commission composée avec lui de MM. Le Verdier et Faucon, M. G.-A. Prévost rend compte de l'examen qui a été fait du registre communiqué par ce dernier et provenant de l'ancienne juridiction consulaire de Rouen. Il en résulte qu'une douzaine de délibérations sont susceptibles d'en être extraites, soit pour le *Bulletin*, soit pour un volume de *Mélanges*.

M. Le Verdier ajoute qu'avant la découverte de cet unique registre (1648-1678), M. Faucon avait déjà com-

muniqué à M. de Beaurepaire un cahier de quelques feuillets ayant la même origine, concernant les années 1632-1634 ; que celui-ci en avait extrait et donné, dans le *Bulletin* de juin 1907, un procès-verbal de l'élection du prieur et des consuls par la communauté des marchands ; qu'il en avait encore tiré et copié un procès-verbal de la nomination du greffier aux polices d'assurances maritimes, avec règlement concernant icelles, qu'il se proposait d'annoter et de donner également au *Bulletin* ; que cette copie a été remise au Secrétaire par les enfants de M. de Beaurepaire pour cette destination, et qu'il semblerait préférable de la mettre en réserve pour la joindre aux autres extraits à emprunter au nouveau registre. Cette motion est adoptée.

Le Secrétaire rend compte de ses démarches tendant à la préparation d'un volume formé de reproductions de miniatures à extraire d'anciens manuscrits et concernant l'histoire normande ; il donne connaissance de la correspondance échangée. Il en résulte que le procédé par l'héliotypie permettrait de composer un volume formé d'une soixantaine de planches et de cinq feuilles de texte pour le prix ordinaire de deux des volumes de la Société, que, cette publication étant répartie sur deux exercices, les contingents habituels de publications pourraient ainsi être soldés aux sociétaires.

La question financière semble donc résolue. Mais il reste celle de l'exécution matérielle, consistant d'abord dans la recherche et le choix des miniatures à travers les bibliothèques, archives et collections privées, puis, la liste

dressée, dans la mise des figures à la disposition des photographes chargés de les clicher. Ces difficultés ne sont pas insurmontables, mais elles réclament une étude qui reste à faire.

Le Conseil donne unanimement son approbation au programme qui vient d'être tracé. Puis il décide, avec la même unanimité, que la collection projetée ne devrait comprendre que des pièces inédites, que, si l'on y admet des sujets déjà reproduits, ce serait à la condition que ces reproductions soient devenues d'une extrême rareté, conformément, d'ailleurs, aux statuts de la Société.

Il se préoccupe ensuite du choix d'un éditeur.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

REPAS DÛ PAR SAINT-WANDRILLE A SAINT-ÉTIENNE DE CAEN.

M. Delisle a relevé (1) un certain nombre d'exemples de cette sorte de redevance, assez fréquente chez nous durant le moyen âge, et qui consistait en l'obligation annuelle d'un repas à l'ordonnance précise. Cette obligation, comme on sait, atteignait le plus souvent les tenanciers, mais par-

(1) *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge.* Evreux, 1851, in-8°, p. 90, 732.

fois aussi les seigneurs. Le texte qui suit (1) fait connaître l'un de ces *pasts* dû à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen par l'abbaye de Saint-Wandrille, à cause de sa dîme de Cheux (2). Les dispositions minutieuses de ce repas, auquel prenaient part vingt-huit personnes, religieux et officiers de Saint-Etienne, étaient pour les moines de Saint-Wandrille « chose de grant coust », comme aussi bien d'un profit inutile aux moines de Caen. Les intéressés en convinrent d'un commun accord et une rente de dix livres tournois remplaça le *past* aboli.

L'authentication annexée du tabellion de Caudebec a l'intérêt de nous offrir une liste (sans doute partielle) des dignitaires et des religieux de Saint-Wandrille, au commencement du xve siècle.

R. N. Sauvage.

1404, 3 août. Saint-Wandrille. — Accord entre les monastères de Saint-Wandrille et de Saint-Etienne de Caen sur le remplacement par une rente de 10 livres tournois d'un past, *ou repas, dû annuellement, au temps de la Pentecôte, par les religieux de Saint-Wandrille à ceux de Caen, à cause de leur dîme de Cheux.*

A tous ceulx qui ces lectres verront Jehan, par la permission divine humble abbé du moustier de Saint-Wandrille-

(1) Archives du Calvados, H. 3037. C'est l'acte émané de Saint-Wandrille. Celui de Saint-Etienne se retrouverait, sans doute, aux Archives de la Seine-Inférieure, dans le fonds de Fontenelle.

(2) Canton de Tilly-sur-Seulle, arrondissement de Caen (Calvados). — L'abbaye de Saint-Etienne y possédait une importante baronnie.

en-Caux, le prieur et tout le couvent d'icellui lieu, salut en Notre Seigneur. Comme, par raison et à cause de notre diesme de Cheux, nous fussons tenus et obligiés à religieux hommes et honnestes l'abbé et couvent du moustier de Saint-Estienne de Caen, à leur trouver ung disner nommé past, avecques ses appartenences et deppendences, par chascun an de rente, environ la feste de Penthecouste, à tel jour comme aux dis religieux plaisoit dire ou eslire, pour les gens religieux et officiers de ladicte abbaye de Saint-Estiene et aultres jusques au nombre de vingt-huit personnes, entre lesquelx onbt acoustumé estre le bailli de ladicte abbaie de Saint-Estiene, son compaignon religieux, se il lui plest, le sénéschal, soubssénéschal, le procureur, le prévost d'iceulx religieux et aultres jusques au nombre des dictes vingt-huit personnes, tant chiefs que serviteurs, et si doibt avoir le concierge, qui garde l'ostel desdiz religieux de Saint-Estiene audit lieu de Cheux, ung plat de viande, deux pots de vin et deux pains d'icellui disner, et doibvent avoir les dictes vingt-huit personnes de très bons vins et de très bonnes viandes, selon ce que l'en pourroit finer ou pais, et du droit dez dis religieux de Saint-Estienne ilz povoient faire savoir à notre fermier, receveur ou officier audit lieu de Cheux, la journée que le dit disner seroit fait, et la nuit devant icelle journée lesdis religieux de Saint-Estiene povaient envoier leur queu à notre manoir dudit lieu de Cheux ou au lieu ordené à tenir le dit disner, pour veoir et savoir quelz vins et viandes seront ordenées pour icellui disner, et se ilz estoient trouvées bonnes et convenables, lesdis religieux de Saint-Estiene, officiers et aultres gens et hommes dessus nommés y povaient aller au jour assigné jusques au nombre des dictes vingt-huit personnes, comme dit est, pour prendre et recevoir ledit past

ou disner, et se le vin et les viandes n'estoient bonnes et convenables comme dit est, lesdis religieux, officiers et aultres gens et hommes de ladicte abbaie de Saint-Estiene n'estoient point tenus de y aller, se il ne leur plaisoit, mais nous povaient faire aprouchier en leur court dudit lieu de Saint-Estiene notre prévost, fermier ou entremetier, et arrester nos dictes diesmes que nous avons audit lieu de Cheux, se il leur plaisoit, pour leur poier le dit disner, lequel disner nous leur debvions faire par chascun an environ la feste de Penthecouste, comme dit est, et il soit ainsi que icellui disner par les termes dessus desclairiés nous deubssons et fussons tenus faire par chascun an aux dis religieux de Saint-Estiene, et de ce eussent iceulx religieux saisine et possession de tel et si long temps que nul ne le puet ou doibt ramener en doubte ; et pour ce que icellui disner nous estoit moult sumptueux et chose de grant coust pour notre dicte eeglise d'icellui trouver par chascun an, comme dit est cy-dessus, attendu la distance du pais où nous sommes demourans, eussions fait tourner par devers lesdis religieux de Saint-Estiene en leur faisant monstrer et exposer que, combien icellui disner nommé past fust de grant coust pour ladicte eeglise de Saint-Wandrille, si ne leur povait-il pas venir ne redonder à grant proufit, et que de ce grans dommages et inconvéniens se povaient ensuir par les exceds que l'en y povoit faire, tant en potacions desordeneez que aultrement, en leur requerant très instamment, affin pour tousjours demourer en paix, sans descort ou procès avoir eeglise contre eeglise, que pour demourer quictes et paisibles d'icellui disner nommé past et du plat de viande, vin et pain pour le consierge dessus dit, nous faissons aucune composicion ou appoinctement et que de nous ilz voulsissent prendre aucune rente convenable pour de ce

estre quictes et paisibles, laquelle rente demourast à perpetuité au prouffit et utilité de ladicte eeglise de Saint-Estiene de Caen. A laquelle chose lesdis religieux de Saint-Estiene de Caen, pour le bien, prouffit et utilité de leurdit moustier et par leur conseil tous ensemble ensemblé en leur cappitre au son de leur campane, pour eschiver aux descors et inconvéniens qui pour le temps advenir se pourroient, à cause des choses dessus dictes, ensuir, et pour contemplacion et amour de notre dicte eeglise, et pour tousjours nourrir amour ensemble, y aient entendu et ad ce obtempéré, et pour demourer quictes et desliés d'icellui disner nommé past et du plat de viande, pain et vin pour le consierge dessus dit, aions fait appoinctement ensembles que nous leur ferons par chascun an, à eulx et leurs successeurs, dix livres tournois de rente perpétuelle, et partant nous onbt desliés et deschargiés à tousjoursmais d'icellui disner nommé past et dudit plat de viande, pain et vin, pour le consierge dessusdit et de ce baillié lettres soubs leurs scaulx, *Savoir faisons* que nous, abbé et couvent de Saint-Wandrille dessusdiz, asemblés ensembles en notre chappitre au son de la campane, capitullans et faisans capitre, en la manière qu'il appartient, pour le bon prouffit et utilité de nostre dit moustier, et après ce que nous avons eu sur ce advis et délibéracion à nos conseulx tant de église que de court laye, confessons et nous obligons que nous et nos successeurs sommes et serons tenus d'ores en avant faire et paier aux dis religieux de Saint-Estiene de Caen et à leurs successeurs, perpétuellement et héréditallement, dix livres tournois de rente par chacun an pour et en lieu dudit disner nommé past, et pour estre quictes et desliés d'icellui et du plat de viande, pain et vin pour le consierge dessusdit, à recevoir audit lieu de Cheux par le trésaurier de

ladicte abbaie de Saint-Estiene de Caen, ou personne pour luy, à la feste de Penthecouste, et avecques ce voullons et ad ce nous obligons que, en cas que l'on deffauldroit de paier ladicte rente à ladicte feste de Penthecouste, que lesdis religieux de Saint-Etiene et leurs successeurs puissent faire prendre, saisir et arrester en leur main et explecter nos dictes diesmes que nous avons audit lieu de Cheux, par le sergent du roy notre sire ou par leur sergent mesmes, lequel que mielx leur plaira, pour avoir par chascun an les dictes dix livres tournois de rente, au terme de la feste de la Penthecouste, et demourront certaines lettres de composicion ja piécha faictes devant le bailli de Caen, qui lors estoit, entre les prédécesseurs desdis religieux de Saint-Estienne et les nostres prédécesseurs, en lour vertu, fermeté et effet en toutes choses avecques ces présentes, ainsi que ilz contienent, fors tant que en lieu dudit past lesdis religieux de Saint-Estiene auront et percevront par chascun an sur nous les dictes dix livres tournois de rente, à ladicte feste de Penthecouste, et quant à l'appoinctement dessus touchié, en tout ce qu'il contient tenir, avoir ferme et aggréable sans jamais aller ne faire venir encontre en aucune manière ou temps advenir et les dictes dix livres tournois de rente par chascun an paier et faire paier aux dis religieux de Saint-Estiene et à leurs successeurs affin et perpétuel héritage, à ladicte feste de Penthecouste et audit lieu, jouxte et selon ce que dessus est desclairié, pour estre quictes et desliés d'icellui disner nommé past et de ses appendences, et paier tous cousts, mises, dommages, dépars, coustages et interests, qui, pour deffault de paier à chascun terme les dictes dix livres tournois de rente ou temps à venir et de acomplir et enterigner les promesses dessus desclairiés et chascune d'icelles, seroient fais, eus ou

soubstenus par lesdis religieux de Saint-Estiene, leurs successeurs, gens, serviteurs et officiers, et nous obligons, nous et nos successeurs, tous les biens meubles et héritages appartenans à notre dicte eeglise, tant présens que ad venir, où et soubz quelconquez juridicion que ilz soient trouvés, afin que excécucion en soit faicte comme de chose passée, congneue et convertie en fait jugié, et renonchons à toutes choses, tant de fait de droit comme de coustume, qui la teneur et excécucion de ces présentes pourroit empescher, encombrer ou retarder en tout ou en partie, spécialement au droit disant général renonciacion non valloir. En tesmong desquelles choses nous avons seellé ces lettres de nos propres seaulx desquelx nous usons en tel cas. Cc fu fait le troisiesme jour d'aoust, l'an de grâce mil quatre cens et quatre. Et pour greigneur congnoissence y a esté mis à nostre requeste le seel des obligacions de la viconté de Caudebec en l'an et jour devant diz.

Sceaux (sur doubles queues) de l'abbé et du couvent disparus.

Attache :

A tous ceulx qui ces lettres verront ou oiront, Martin de Viteby, garde du seel des obligacions de la viconté de Caudebec, salut. Savoir faisons que par-devant Denis Ancel, tabellion du roy notre sire en ladicte viconté, eu siège de Caudebec, si comme il nous a rapporté, furent présens en leurs propres personnes révérend père en Dieu dampt Jehan de Rochois, abbé de l'église de Saint-Wandrille, dampt Raoul de Blugessart, grant prieur d'icelui lieu, dampt Jehan Doysil, bailli d'illec, dampt Jehan de Piémart, tiers prieur, dampt

Richier Berel, segrestain, dampt Simon Dupuis, omosnier d'icelui lieu, dampt Pierres le Fliquier, refraicturier, dampt Thomas le Treulier, chantre dudit lieu, dampt Ricart de Soteville, souschantre, dampt Jehan Largille, hostelier, dampt Ysembart Boillon, prieur d'Aupec, dampt Jehan de Rochois, prieur de Rivecourt, dampt Jehan des Cheliers, dampt Jehan le Blanc, dampt Guieffroy de Paris, dampt Estienne Lenglois, dampt Guillaume de La Haye, dampt Pierres le Roux, dampt Simon Toquel, dampt Guillaume de Hotot et dampt Pierres de Rosay, tous moignes et religieux d'icelle abbaye, lesquielx tous d'un mesme acort congnurent et confessèrent que les lettres d'appointement fait entre eulz, d'une part, et les religieux abbé et couvent du moustier de Saint-Estienne de Caen, d'autre part, auxquelles lettres ces présentes sont anniexées, estoit et est leur propre fait et icelles lettres seelléez de leurs propres seaulx, dont icelui abbé de Saint-Wandrille et le couvent dudit lieu usent en tel cas, et promistrent oultre toutes les choses contenues ès dittes lettres anniexées, tenir, garder, acomplir et enterigner, sans jamais encontre venir en tant qu'il y a de leur fait et obligacion. En tesmoing desquelles choses nous avons mis à ces présentes le seel des dictes obligacions, qui furens faictes et passées le diemenche diesième jour d'aoust en l'an de grâce mil quatre cens et quatre.

Ancel (*avec paraphe*).

Sceau (*sur double queue*) *brisé.*

AVIS

Le portrait de M. de Beaurepaire, encarté dans le présent fascicule du *Bulletin*, pourra être place soit comme frontispice du tome X, en cours, qui sera clos avec l'année 1909, soit en regard de la page 273 du même volume.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 avril 1909.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des Savants, février et mars 1909 ; — *Revue historique*, mars-avril 1909 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nov.-déc. 1909 ; — *Bulletin histor. et philolog. du Comité des Travaux historiques*, 1908, nos 1 et 2 ; — *Bulletin de la Société historique de Lisieux*, 1909, no 17.

Est enregistrée la démission de M. de la Serre.

Le Conseil élit membre de la Société M. A. Ebel, archiviste paléographe, à Rouen, présenté par Mgr J. Loth et M. Ch. de Beaurepaire.

Des renseignements sont donnés sur les ouvrages en préparation, notamment par M. G. Prévost sur l'*Armorial de Normandie*, par M. l'abbé Tougard sur le dépouillement qu'il a entrepris des papiers de Cideville conservés aux archives de l'Académie de Rouen.

Suivant la mission qui lui en a été donnée, M. Le Verdier a examiné le manuscrit du *Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure*, composé par M. de Beaurepaire. Ce vaste recueil, que Mme de Beaurepaire et ses enfants ont bien voulu mettre à la disposition de la Société, peut se diviser en deux parties : la première, comprenant les lettres A-G, est terminée et pourrait être remise à l'impression, après un travail de simple vérification matérielle et de mise au point des signes et dispositions orthographiques ; la seconde, H à Z, est beaucoup moins avancée, elle ne comprend que des renseignements et notes alphabétiquement classés, mais la rédaction des notices, l'ordre à établir entre elles, peut-être même des choix à opérer, constituent un travail délicat qui reste à accomplir.

Le Conseil décide : 1° que, malgré l'article des statuts fixant à l'année 1789 la date extrême de la rédaction des œuvres susceptibles d'être publiées par la Société, il y a lieu, à titre absolument exceptionnel, de déroger en faveur du dictionnaire topographique de M. de Beaurepaire, en raison de l'autorité de l'auteur et de l'importance de ce travail; 2° que la partie du dictionnaire comprenant les lettres A-G sera imprimée par les soins de MM. Georges,

Charles et Joseph de Beaurepaire, qui veulent bien accepter cette tâche.

M. Le Verdier est nommé commissaire de cette publication.

Il est décidé que l'Académie de Rouen sera priée de conserver, exposé dans la salle de ses séances, le cuivre gravé du portrait de M. de Beaurepaire.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er *mai* 1909.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Bulletin de la Société histor. et archéolog. de l'Orne, t. XXVIII, n° 1 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, janv. 1909.

Le Secrétaire rend compte de l'état des publications en préparation ; il signale notamment que M. Bréard annonce qu'il prépare une collection de documents relatifs à l'histoire de la ville de Honfleur, dont il soumettra le plan au Conseil dans sa prochaine séance.

M. Prévost s'occupe toujours de l'*Armorial de Normandie* ; il a fait composer, à titre d'essai, quelques pages à l'imprimerie, afin de pouvoir étudier les dispositions à adopter.

Le Conseil fixe l'assemblée générale au 24 juin. Observation est faite qu'aucun volume ne pourra être mis en

distribution. A cette date, il sera dû aux sociétaires trois volumes pour clore l'exercice 1908-1909 ; les fonds nécessaires étant disponibles et mis de côté, ce n'est qu'un retard dans la livraison, pour lequel le Conseil réclame l'indulgence des membres de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 7 juin 1909.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des Savants, avril et mai 1909 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, févr. 1909 ; — *Revue histor.*, mai-juin 1909 ; — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1908, 4e trim. ; — *Les fêtes du IIIe centenaire de Pierre Corneille*, offert par le Comité ; — Extraits du *Smithsonian report* pour 1907, savoir : les nos 1834, 1842, 1844 à 1849, 1853 et 1854.

Le Conseil enregistre avec regret les décès de MM. l'abbé Le Normand, chanoine honoraire, à Evreux, et Paul Baudry.

M. Paul Baudry fut l'un des fondateurs de la Société. Sa perte sera vivement ressentie par elle et par tous les amis de l'histoire et de l'archéologie rouennaise, dont il a été l'un des plus fervents disciples et auxquelles il a consacré un grand nombre d'études et de notices.

Sont acceptées les démissions de MM. Hippolyte Sauvage, Arondel, V. Patte.

Le Conseil décide de clore le tome X du *Bulletin* avec l'année 1909; une table onomastique sera jointe.

Le Secrétaire fait connaître que l'expédition d'office de quatre volumes vient d'être faite aux sociétaires qui ont négligé de retirer leurs exemplaires. Cette opération, appliquée aux volumes suivants : *Actes de la chancellerie d'Henri VI*, tomes I et II; *Mélanges*, 7e série; *Cartulaires de Saint-Himer et de Briquebec-en-Auge*, a porté sur 275 volumes.

Le Conseil prend acte d'une communication de M. le Conservateur de la bibliothèque d'Abbeville concernant des comptes relatifs à la guerre de Cent ans en Normandie (1431-1453), conservés aux archives de cette ville.

M. Bréard a dressé et communique une liste de documents concernant l'histoire de la ville de Honfleur, il en propose la réunion en un volume qu'il se chargerait d'éditer. Une commission est nommée pour étudier ce projet.

M. G. Prévost fait connaître qu'il a terminé la copie de l'*Armorial général* correspondant à la généralité de Rouen; il signale qu'un grand nombre de noms de lieux sont altérés et qu'une révision s'impose. M. Prévost est prié de déposer son manuscrit dès qu'il le jugera prêt pour l'imprimerie.

M. Ch. de Beaurepaire fait connaître qu'il s'occupe de l'*Etat des fiefs du Cotentin*.

M. l'abbé Tougard dit qu'il a jeté un coup d'œil sur les cartons des papiers de Haillet de Couronne conservés aux archives de l'Académie de Rouen ; ces papiers, qui comprennent surtout des notes et extraits de lectures concernant un nombre considérable de personnages ou d'écrits peu connus, lui semblent de nature à pouvoir fournir la matière d'un nouveau répertoire biographique.

Le Secrétaire entretient le Conseil d'une correspondance qu'il a échangée avec M. R.-N. Sauvage, membre de la Société. Celui-ci, pourvu qu'on lui laisse la faculté de prendre son temps, offre d'entreprendre la publication des mémoires de Bisson, sur le diocèse de Bayeux, d'après le manuscrit de cette ville. Ces mémoires, qui commencent à l'année 1662 et qu'on pourrait arrêter, soit à l'année 1777, soit à l'année 1789, pour rester dans les termes des statuts de la Société, présentent une histoire des derniers évêques de Bayeux, mais sont loin de se borner à relater les événements ecclésiastiques; l'auteur en effet « gallican, janséniste assez, puis constitutionnel, mais toujours catholique et digne, juge les hommes et les choses de son point de vue ».

Le Conseil renvoie la proposition à l'examen d'une commission.

M. l'abbé Legris prépare toujours l'édition du *Cartulaire d'Eu*.

II

DOCUMENTS HISTORIQUES

TESTAMENT DE LA DUCHESSE DE MONTPENSIER.

Le testament de Mademoiselle de Montpensier a été rédigé au lendemain de sa rupture avec Lauzun, événement qui a donné à ses pensées un autre cours. Elle désigne pour légataire universel son cousin, le duc d'Orléans (1). Elle paraît préoccupée surtout d'assurer l'avenir de maisons religieuses, celles qui existent déjà sur ses domaines, celles qu'elle y établit à cette heure.

Cette même année 1685, elle introduisait les filles de la Charité à Eu dans ses deux maisons de Sainte-Anne et du Séminaire, à Blangy, dans un hôpital nouveau. Elle craint de ne pas voir terminer ces constructions, et elle ordonne qu'on les achève après son décès.

La même pensée l'a amenée quelques années plus tard à ajouter un codicille uniquement consacré à ces établissements. On remarquera que la donation à l'hôpital de Blangy y est répétée deux fois. Mademoiselle, en écrivant, avait-elle dans l'esprit un autre nom? Il est surprenant que l'hôpital de Criel, également au comté d'Eu, ne figure pas sur cette liste. Il avait été fondé un an après ceux d'Eu et de Blangy. En cette année 1690, Mademoiselle

(1) Cf. *Mém. de Saint-Simon* (édition de Boislisle), t. I, p. 125.

ajoutait à sa dotation de quoi y recevoir trente-trois orphelines.

Le testament de Mademoiselle a été publié dans le *Mercure*, peu de jours après son décès (5 avril 1693). Le codicille est resté jusqu'ici inédit. Les archives de la ville d'Eu possèdent une expédition authentique des deux actes, délivrée par le notaire Levasseur et dont l'orthographe, comme dans l'édition du *Mercure*, a été rectifiée par lui. Il a paru bon de donner ces deux pièces dans leur forme originale. J'adresse ici mes remerciements à notre dévoué confrère, M. Paul Le Cacheux, qui a bien voulu se charger d'en prendre une copie sur la minute; au notaire, Me Baudrier, qui lui a gracieusement ouvert les archives de son étude.

A. L.

Du 6 avril 1693. — Testament olographe de S. A. R. Mademlle souveraine de Dombes, desposé pour minutte en mes mains par Messieurs Portail et Jolly de Fleury, conseillers en la court, suivant leur procès verbal dudit jour qui est es mains de M. Dongois, greffier a service de la Cour.

Au nom du pere et du fils et du Saint esprit, nous Anne Marie Louise d'Orleans, par la grace de dieu souveraine de Dombes, fille ainée de feu Monsieur, fils de Franse, duc d'Orleans, desirant de metre ordre a mes afaires temporelles pour n'estre ocupée a l'avenir qu'a celles de mon salut, j'ay disposé de mes biens insy qu'il s'ensuit :

Je done aux Carmelites de St Denis dix milles frans ;

Aux Augustins de Saint Fergeau dix milles frans, qu'ils emploiront en fons pour la subsistanse de leur maison;

Dix milles frans a l'opital de Saint Fargeau, qui sera emploié pour la subsistanse des malades et mis en fons pour cet efect. Ledit opital est servi par les seurs de la congregation de la Charité, dont la principalle maison est a Paris, paroisse de Saint Lorent;

Dix milles frans à l'opital des malades de la ville d'Eu, que l'on metra en fons osi pour agmantation de lis a unne salle pour les hommes que je pretans faire batir, et si elle ne l'estoit pas, pareille somme pour le batimant;

Dix milles frans pour les Carmelites de Trevous, pour subvenir a leurs besoins et otant aux Urselines dudit lieu pour achever leur maison, si elle n'est pas faicte de mon vivant;

Je done a l'opital general d'Eu de coy leur faire trois milles livres de rente, et que l'on l'acheve de batir au cas que je ne l'aie pas fait de mon vivant;

Je done a la maison de seurs de la congregation de la Charité, que j'ay etablie a la ville d'Eu, catre milles livres de rente et que l'on acheve la maison au cas que le tout ne soit pas faict de mon vivant :

Je veus que l'on done a mes domestiques leurs gages et leur nouriture en arjan de toute l'année, et le pris de leurs charge a ceus qui l'ont achetée, et mesme la valeur a ceus qui ne l'ont pas achetée, ne voulant pas que l'on voie demander l'omone a ceus qui m'oront servi, comme l'on voit tous les jours ceus de gens au dessus de moy;

A mes filles chacune vint milles frans;

A mes fames chacune douse milles frans;

Que l'on paie la pansion que je done de milles ecus au comte de Charni, qui est en Espagne, tant qu'il vivra;

Que l'on donne a mes pages chacun cent pistolles;

A mes valés de pié sins sans escus;

A mon coché deux milles frans, cin sans ecus aux otres, et aux postillons autant; aux Suises, aux palfreniers, chacun deux cens ecus, et otant aux garsons d'ofises et aux porteurs de chaise;

Cette somme se prandra sur les catre sans milles frans que j'ay a prandre sur le palais de Luxambourg, dit d'Orleans, dont la maison et tous les biens de ma seur de Guise sont chargés et responsable par unne transaction que nous avons pasée ensamble et sur mes piereries et meubles, si cette somme ne suffit.

Je donne ma maison de Choisi a Monseigneur le Dofin.

Et du surplus de mes biens meubles, immeubles piereries je fais mon legatere universel Monsieur Philipe de Franse, duc d'Orleans, dont j'ay l'honneur d'estre cousine germene et qui m'a faict celuy de [me tesmoigner toujours beau] (1) coup d'amitié, dans lequel legs universel seront compris les pars et portions dont je puis disposer en toutes les segneuries et terres restantes et otres immeubles qui m'apartiene. Je revoque tous les testamans que j'ay si devant fais, non obstant les clauses derogatoire que j'i pourois avoir mise, desquelles ne me souvenant pas, je ne les puis expressemant revoquer, mais entans les anullez par cette clause generalle et mon intansion etant que tous les testamans anterieurs a celuy si demeurent nuls et sans efect, voulant que celuy si seul et son efect, j'ay leu et releu, aprouvé en tout son contenu. Faict a Choisi ce 27 février 1685, l'anée mille sis san catre vint sins. [*Signé*] Anne Marie Louise d'Orleans.

(1) Ces mots, entre parenthèses, manquent dans l'original.

[*Et au-dessous*] : Ne pouvant trouver personne plus propre a executer mon presant testamant que Monsieur de Harlay, procureur general du parlemant de Paris, connoissant sa probité, son merite et sa capacité et l'afection que sa personne et tous ses ansetres ont toujours eue pour la maison royalle et pour moy en particulier, je le prie de se vouloir donner cette peine et de recevoir un diamant brillant de catre mille ecus que je luy lese pour se souvenir de moy. J'aprouve les ratures. [*Signé*] Anne Marie Louise d'Orleans.

Original, olographe, papier, deux feuillets, cotés et paraphés. Etude de Me Baudrier, notaire à Paris (1909).

Dispositions de S. A. R. Madem^lle^ souveraine de Dombes deposées par Messieurs Portail et Jolly de Fleury, conseillers en la Cour, a Le Vasseur notaire, suivant le procès verbal, qui est par devers Monsieur Dongois, greffier de la dite Cour, du 9e avril 1693.

Memoire de quelques fondations et omones que je veus que l'on fase après ma mort, si je ne les ay faictes pendant ma vie.

Aux Carmelites de St Denis 6.000 l.

Aux Augustines de St Fargeau 6.000 l.

A l'opital de St Fargeau 10.000 l.

A l'opital des malades de la ville d'Eu 10.000 l.

Aux Carmelites de Trevoux 6.000 l.

A l'opital de Trevoux, gouverné par les seurs de la Charité, 20.000 l.

Pour les seurs de la Charité de la ville d'Eu 12.000 l.

Pour les Ursulines de Trevoux 8.000 l.

Pour l'opital de Blangis 8.000.

Pour l'opital de Blangis 8.000.
Faict à Paris le 4 janvier 1689.
[*Signé*] : Anne Marie Louise d'Orleans.

Original, olographe, papier, un feuillet. Etude de Me Baudrier.

REMERCIEMENT DES VENDEURS D'HUITRES ; CAEN, 1716.

La pièce de vers burlesques que nous publions est, croyons-nous, inédite. On la trouve manuscrite à la Bibliothèque de Caen, man. I. 149, in-f., t. II, p. 306.

Les deux volumes in-folio conservés sous cette cote contiennent des papiers de Jean-Baptiste Callard de la Duquerie et de son fils, Jean-François (1) ; ce sont des pièces dont ils sont les auteurs ou qui leur furent adressées.

Le 10 octobre 1716, à l'occasion de la rentrée de l'Université de Caen, Jean-François de la Duquerie prononçait un discours latin qui avait les huîtres pour sujet : *De ostrearum sapore.*

A la suite de ce discours, dont le recueil de la Bibliothèque de Caen contient le texte accompagné de nombreuses notes, on trouve le *Remerciement* que nous

(1) Jean-Baptiste Callard de la Duquerie, né en 1620 à Caen, où il mourut le 6 avril 1718 ; professeur royal à l'Université de Caen et doyen de la Faculté de médecine.

Son fils, Jean-François, né en 1723 à Caen, où il mourut en 1757, a été, comme lui, professeur à la Faculté de médecine et doyen.

publions et qui fut sans doute adressé au professeur par un facétieux auditeur.

T. G.

Remercimant fait à Monsieur de la Duquerie, Docteur et Professeur Royal en Medecine, par les Vandeurs d'huitres, pour sa harangue prononcée à l'ouverture des classes.

Nous, Vandeurs d'huitres à l'ecaille,
Metier où à peine une maille
Nous gaignons quelquefois,
J'etions en desarroi,
Tant petite est la vante.
Aujourdhui on nous vante
Que vous, habile medecin,
Avait prononcé en latin
Une harangue admirable
Qui nous est favorable ;
Je venions donc par devant vous
Vous remercier à deux genoux ;
Car on dit que des huitres
Vous avez tant proné les titres,
Prouvant qu'aux malades et aux sains
Les soirs et les matins
Devant et après le repas
Une douzaine ne nuit pas,
Mais bien au contraire
Elles sont salutaires.
Comme vous avez si bien dit,
Nous croyons par votre crédit

Que des huitres un plus grand usage
On fera ; et tout y engage.
Si c'est à l'estomal
Ou quelqu'un sent du mal,
Ou si le ventre est chargé à balles
De force matières fecalles,
Si on a perdu l'appetit
Les huitres comme l'avez dit
Sont à tous ces maux d'excellens remedes.
Les gens de bien loin Perses et Medes
En mangent tout ainsy que nous,
Tant y a il arrivera que tous
Pour santé ou pour maladie
En avalleront à l'envie ;
Ainsy bientôt nos panniers
Videront, et maints deniers
Gagnerons ; mais, Monsieur, de grace
Faites qu'au coin de chaque place
On affiche aux yeux des bourgeois
Votre beau discours en françois ;
Car seroit grand dommage
Et pour nous grand coutage
Si les seuls latiniers,
Minces en deniers,
En avoient connoissance ;
Et pour reconnoissance
De tout ce que dessus, Monsieu,
Je dirons partout en tout lieu
Que vous êtes un bon homme,
Car c'est tout ainsy comme
Vous nous aviez mis le pain à la main,

Ayant si bien dit pour nous en latin,
Or donc nous les deputés de Langrune,
Courseulles, Bernierres et tous ceux de la dune,
Prenons la liberté,
Piqués d'honnesteté —
Pardonnez si c'est peu de chose
Mais enfin vous sçavez la doze
De petites gens comme nous
Qui allons pas à pas tout doux —
Tant enfin que voilà de trois espèces
D'huitres à votre choix dont vous faisons largesses ;
Elles arrivent de la mer ;
Leur sel pique sans etre amer ;
Ne vous en faites point de faute,
Soit en basse mer soit en haute
Vous n'en chaumerez pas,
Nos panniers sont là bas,
Ordonnez qu'on les vuide ;
Nicolas qui nous guide
Dit qu'il est temps de s'en aller
Un petit gobet avaller —
Vous etes malade vous meme,
Quoique vous ne soyez pas bleme
Guerissez vous, vous êtes medecin,
Maintes et maintes huitres vous avez en main
Bref en finissant notre histoire
J'ons encore dans notre memoire
De vous faire un moment
Tout boutivement
Une petite remontrance
Pour nous de grande conséquence :

Sauf meilleur avis
Dans vostre beau devis
A la scule douzaine
Pour toute bedaine
Vous bornez l'appetit
Ce nombre est trop petit ;
Pour de certaines gueulles fraiches
C'est un dicton que chacun preche
Et vous l'avez dit aussy,
Souffrez qu'on le rappelle icy
Et qu'avec appetit l'on mange,
Jamais rien en nous ne derange,
Ordonnez que chacun selon son goust
Mange des huitres, et ce sera pour nous
Un très grant avantage
Qu'on ait ce libre usage.
Nous sommes mais sans façon nulle
Ny qu'aucun d'entre nous recule
Très humbles serviteurs
Du meilleur de nos cœurs

Nicolas le Braillard
Robin l'Asnier
Pierre Courveille
Claude bellegueule
René gros col
Jean fesse haridelle.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

tenue à Rouen, le 24 juin 1909,

en l'Hôtel des Sociétés Savantes.

Présidence de Mgr Loth.

Présents :

Mgr J. Loth, *Vice-Président,*
MM. Le Verdier, *Secrétaire,*
G.-A. Prévost, *Secrétaire-adjoint,*
le chanoine Tougard, *Archiviste,*
Ch. de Beaurepaire, *Membre du Conseil d'administration,*
Ch. Bréard, id.
le Dr Coutan, id.
le chanoine Lesourd, id.
L. Régnier, id.

Chr. Allard,
G. de Beaurepaire,
J. de Beaurepaire,
R. de Boishébert,
Ebel,
Fiquet,
Ed. Pelay,
Semichon.
Vallemont,
Vernier.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance :

MM. le chanoine Alexandre, le vicomte d'Amphernet, Angérard, l'abbé Blanquart, l'abbé Bourrienne, R. de Fréville, Alph. Hébert, le Dr René Helot, l'abbé Humblot, l'abbé Legris, de Marcère, le comte R. de Mathan, le Dr Panel, le chanoine Porée, Louis Quesnel, Rouette, Vanel.

M. le Président ouvre la séance à deux heures et prononce le discours suivant :

Messieurs et chers Confrères,

La perte irréparable que nous avons faite, depuis notre dernière Assemblée générale, peut seule expliquer ma présence à cette place. J'espère que ce douloureux souvenir vous disposera à l'indulgence envers celui de vos confrères qui a, en ce moment, l'honneur de vous adresser la parole.

Au besoin, j'oserais me réclamer de mon ancienneté dans la Société, car j'ai le privilège, bien peu enviable, d'être le seul survivant de ses membres fondateurs.

Vous permettrez que je salue une fois encore les ouvriers de la première heure qui, dans le salon de M. de l'Epinois, ont préparé, en de laborieuses séances, toujours chères à ma mémoire, la constitution de notre Société et lui ont donné la vie le 1er juillet 1869, c'est-à-dire il y a quarante ans.

Les quinze membres formant le Conseil d'administration, élus

par l'Assemblée générale des adhérents, étaient MM. Bachelet, de Beaurepaire, de Blosseville, Bouquet, l'abbé Cochet, d'Estaintot, Edouard Frère, Gueroult, Charles Legros, de l'Epinois, Charles Lormier, l'abbé Julien Loth, de Merval, Nicétas Periaux, Semichon.

Presque tous s'imposaient par leurs travaux antérieurs à l'estime et à la confiance des amis de notre histoire normande.

Plusieurs, comme MM. Bachelet, de Beaurepaire, Bouquet, l'abbé Cochet, Periaux, Semichon, étaient connus du monde savant où leurs ouvrages faisaient et font toujours autorité.

Ils s'en sont allés, les uns après les autres, dans un monde meilleur, et de nos quinze fondateurs, c'est le plus humble qui demeure pour leur rendre hommage et continuer leur œuvre.

Notre premier deuil a été la mort de l'initiateur et du premier président de notre Société, M. de l'Epinois, enlevé subitement à notre affection le 18 novembre 1873.

Bien peu d'entre vous, Messieurs et chers Confrères, ont connu cet homme si merveilleusement doué, qui a manié, avec un égal succès, la lyre du poète, les parchemins de l'archiviste, la plume délicate du critique d'art, le burin de l'historien, et qui a su, en quatre ans, imprimer un tel élan, une telle vie à notre Société qu'elle comptait déjà plus de cent membres et méritait, pour ses publications, les éloges et les subventions du Ministère de l'Instruction publique.

M. le marquis de Blosseville succéda à M. de l'Epinois de 1873 à 1886.

C'était une noble et aimable figure où l'intelligence sans cesse en éveil se confondait avec une bonté toujours indulgente. M. de Blosseville avait devancé son temps dans le culte des études historiques puisque, dès 1834, il songeait à fonder une Société pour la publication ou la réimpression des ouvragss destinés à mettre en plus vive lumière notre glorieux passé. L'Académie française avait couronné, en 1832, son *Histoire des colonies*

pénales de l'Angleterre. Il multiplia depuis ses *Notices*, si agréables à lire, sur les institutions et les hommes marquants de notre province. Il fut toutefois, comme on l'a si finement remarqué, de ces auteurs peu avides de renommée, qui ne mettent dans des livres que la moindre part de leur savoir et qui en prodiguent la meilleure dans la correspondance et la conversation, heureux des renseignements qu'ils peuvent fournir aux amis de la vérité.

M. de Blosseville présida, pendant treize ans, aux travaux de notre Société, avec une bonne grâce, une courtoisie, un dévouement inaltérables. A quatre-vingt-six ans, il animait encore nos séances de ses remarques judicieuses, de ses conseils toujours agréables.

Après sa mort, survenue le 24 septembre 1886, M. de Beaurepaire, depuis longtemps vice-président, fut élu par le Conseil, à l'unanimité, président de notre Société. M. Charles-Marie de Robillard de Beaurepaire avait alors cinquante-huit ans.

Il était né à Avranches, le 24 mars 1828, de Hippolyte Charles de Robillard de Beaurepaire et de Sophie-Antoinette Arondel de la Bréhoulière. Son ancienne et noble famille habitait depuis des siècles la Normandie, où elle a été estimée de tout temps pour elle-même et pour ses nombreuses alliances parmi lesquelles nous relevons les Gaudin de Beaumont, les de la Barberie, les de Bilheust, les de la Marche, les de Rommilly.

Permettez, Messieurs, que je m'arrête quelques instants sur la jeunesse de notre maître. Elle fut douce, laborieuse, exemplaire. Avranches, où elle se passa, était alors une ville pleine de vie. La société y était nombreuse et gaie. Les familles qui avaient survécu à la Révolution, continuant les traditions du XVIIIe siècle, aimaient à recevoir et à distraire la jeunesse. On faisait de la musique, on dansait, et je ne fais pas un jugement téméraire en imaginant les trois frères, Eugène, Charles et Joseph de Beaurepaire, animant ces réunions de leur esprit et de

leur entrain. Ils travaillaient mieux encore qu'ils ne s'amusaient. Le collège d'Avranches avait un corps de professeurs distingués, dont le plus connu est M. Le Héricher, auteur de nombreux et estimables ouvrages, notamment de l'*Avranchin monumental*, qui a certainement contribué à donner à M. de Beaurepaire le goût des études historiques et archéologiques.

Les palmarès du collège rappellent les prix que remportèrent chaque année MM. Eugène et Charles de Beaurepaire. Ils excellaient dans toutes les facultés. Voici un bulletin, conservé dans la famille de M. Charles de Beaurepaire, où tout l'homme apparaît dans l'adolescent :

« Conduite : parfaite. Application : le travail de cet élève répond à sa conduite et se révèle d'une manière remarquable dans tous les exercices de la classe. Progrès : les progrès sont en harmonie avec le travail et la conduite. Observations : cet élève est un modèle accompli sous tous les rapports et dans toutes les branches de l'enseignement, en philosophie comme en mathématiques, physique, chimie et histoire naturelle. — 3 avril 1847. »

Ce bulletin, pour l'année de philosophie, est l'écho de tous les autres et résume le cycle scolaire de notre président.

A dix-neuf ans, en 1847, il remportait le prix d'honneur de philosophie.

M. de Beaurepaire fit à Paris ses études de droit.

Il entra, en 1847, à l'Ecole des chartes.

Cette célèbre Ecole comptait alors des professeurs comme Lacabane et Quicherat, et M. de Beaurepaire y eut comme condisciples les deux Tardif, d'Arbois de Jubainville, Arthur de la Borderie et son illustre et fidèle ami de tous les temps, Léopold Delisle.

Il était réputé l'un des meilleurs lecteurs formés par l'Ecole et son souvenir y est resté toujours en honneur.

En 1851, le 11 février, il recevait le diplôme d'archiviste-paléographe, et le 12 mars de la même année, celui de licencié en droit.

Le 31 mars, il était appelé au poste si important et si envié d'archiviste du département de la Seine-Inférieure. Il n'avait que vingt-trois ans.

Rouen devait lui être particulièrement cher. C'est à Rouen que l'un de ses aïeux, Jean-Bernard Robillard, écuyer, conseiller-secrétaire du roy, directeur-trésorier de la Monnaie de Rouen, avait acheté, le 7 septembre 1705, le fief de Beaurepaire, situé en la paroisse de Saint-Hilaire (1), dont il porta le nom désormais célèbre et vénéré parmi nous.

Cet homme de bien avait eu douze enfants. Le roi lui avait accordé des lettres d'honneur et de vétérance signées à Compiègne le 16 mai 1729, qui confirmaient sa noblesse. Elles furent registrées au Bureau des Aydes le 30 juin 1729 (2).

Jean-Bernard Robillard avait eu parmi ses fils Hyacinthe-Richard Robillard d'Avrigny, jésuite mort à Caen le 24 avril 1719. Cet historien, loué par le P. Le Long, a publié des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, en 4 volumes (1720) ; puis, des *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe depuis 1600 jusqu'à 1716* (1725). Il avait fait, comme religieux, sa profession à Rouen, le 15 août 1711. « Doué de talents extraordinaires, le P. d'Avrigny, dit un historien de son ordre, aurait pu produire des œuvres plus remarquables encore si Dieu ne l'avait appelé prématurément à lui, après l'épreuve de longues et cruelles infirmités... Beaucoup de pages des *Mémoires* pourraient figurer avec avantage parmi les meilleures de la littérature française (3). »

Le goût de l'histoire est vraiment héréditaire dans la famille

(1) Par devant Charles Luce et Antoine Le Marchand, notaires à Rouen.

(2) *Archives de la Seine-Inférieure*. Bureau des Aides. Mémorial. Janvier 1729-juillet 1730. — Jean Robillard avait été pourvu de l'office de conseiller-secrétaire du Roy par lettres signées à Versailles le 7 août 1907. — *Archives de la Seine-Inférieure*, série C. 1336.

(3) *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XVIII, pp. 125-126.

de notre président. Il s'est manifesté dans un degré excellent chez son frère aîné, M. Eugène de Beaurepaire, dont tous les érudits connaissent et apprécient les nombreux et doctes travaux.

M. de Beaurepaire ne tarda pas à faire apprécier, dans notre ville, son savoir et son mérite. Il y trouva un véritable ami, M. Auguste Le Prevost, qui lui ouvrit les trésors de sa belle et haute intelligence, de sa vaste érudition et ceux plus précieux encore de son cœur; il fut accueilli avec empressement et cordialité par des familles justement honorées parmi nous, les Curmer, les Rondeaux, les Stackler, MM. Thomas et Francis Waddington, le bon docteur Hellis, et il y rencontra, dans la famille Le Taillandier, la jeune et douce épouse qui a fait le charme, la joie, la consolation de son foyer, la femme accomplie, l'heureuse mère qui lui a donné ses trois fils, l'honneur de son nom et la meilleure récompense de sa vie.

Il ne tarda pas à recevoir pour ses travaux et ses écrits les plus flatteuses distinctions. Je ne puis les énumérer toutes, mais il m'est doux d'en rappeler les principales.

En 1860, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui décernait une médaille au concours des antiquités de la France ; chevalier de la Légion d'honneur le 18 avril 1868 ; correspondant du Ministère de l'Instruction publique, pour les travaux historiques, le 12 octobre 1868 ; associé correspondant des Antiquaires de France le 6 avril 1870; correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) le 8 décembre 1871 ; officier d'Académie le 31 mars 1875; membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (Ministère de l'Instruction publique) le 19 mai 1875 ; officier de l'Instruction publique le 30 avril 1886 ; commandeur de l'Ordre pontifical de saint Grégoire-le-Grand le 8 mai 1886.

Ces récompenses, si honorables soient-elles, étaient inférieures à son mérite. La gloire de M. de Beaurepaire est dans ses œuvres.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il faut les rappeler ; mais, enfin, on demeure confondu devant un tel monument. Plus de six cents travaux imprimés, sans compter les manuscrits qui restent en aussi grand nombre dans ses cartons ; neuf volumes de l'*Inventaire des archives de la Seine-Inférieure;* les livres comme l'*Etat des campagnes de la Haute-Normandie dans le moyen âge ;* les *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789;* les travaux sur le procès, les juges, la condamnation et le lieu du supplice de Jeanne d'Arc.

C'est avec un tel passé, après avoir publié la plupart des ouvrages qui l'ont placé au premier rang des historiens normands, qu'il fut appelé à la présidence effective de notre Société. A vrai dire, il en était, depuis sa fondation en 1869, l'inspirateur et le soutien.

M. de l'Epinois n'avait entrepris cette fondation qu'après avoir longuement consulté M. de Beaurepaire et s'être assuré son concours. Mêlé aux premiers pourparlers, je dois à la vérité d'affirmer que si M. de Beaurepaire s'est obstiné alors à s'effacer, avec sa modestie accoutumée, devant M. de l'Epinois, celui-ci n'eût jamais exécuté son dessein sans l'assentiment, les lumières et l'aide assidu de notre illustre maître. C'est à lui que fut confiée notre première publication.

Le début, en toute entreprise, est d'une importance capitale : il lui imprime son caractère, il lui trace sa voie, il s'impose à l'attention publique et détermine sa première impression, souvent décisive.

Le premier de nos 84 volumes porte donc le nom de M. Charles de Beaurepaire et fut, pour notre avenir, du plus heureux présage.

Ce fut en 1870 que parut la *Chronique normande de Pierre Cochon*, publiée intégralement pour la première fois. L'introduction développée que lui consacra M. de Beaurepaire est, à notre gré, un chef-d'œuvre du genre par la richesse et la clarté de

l'érudition, l'aisance, le naturel, la bonne grâce du style et par je ne sais quel charme de candeur et de probité répandue en toutes ses réflexions. Quant à l'édition elle-même, elle est devenue, par le soin scrupuleux apporté au texte, par les notes nombreuses et savantes qui l'accompagnent et l'illuminent, le modèle de nos autres publications.

Il est superflu de constater ici l'importance de cette *Chronique normande* qui raconte, de 1108 à 1430, les événements principaux survenus en notre province. Nous ne voulons que célébrer le mérite de l'éditeur qui a su conquérir tout de suite à notre Société, par la perfection de son œuvre, la sympathie du monde savant.

Ce qui distingue M. de Beaurepaire comme éditeur, ce n'est pas seulement le souci de la fidélité du texte, ni les éclaircissements qu'il lui donne presque à chaque page, ce sont, comme je viens de le dire, les réflexions qui jaillissent de son esprit si averti et si judicieux.

On pourrait en extraire de ses publications un recueil des plus précieux.

Notons la remarque, toujours vraie, que lui inspirent les doléances de Pierre Cochon.

« S'il fallait, dit-il, prêter trop d'attention à ces éternels regrets du passé, exprimés sous toutes les formes dans les divers monuments de notre littérature, on serait assez embarrassé pour déterminer à quel siècle se rencontre cet état de perfection relative auquel il eût été souhaitable de s'arrêter. En admettant que cette question puisse être résolue avec certitude, quelle difficulté sa solution ne présente-t-elle pas, puisqu'elle suppose l'appréciation du degré de bonheur et de moralité des peuples, choses mystérieuses de leur nature, lors même qu'on en borne l'examen à l'époque contemporaine. »

Après cette *Chronique de Pierre Cochon*, les publications qui appartiennent en propre à M. de Beaurepaire, dans notre Société,

sont d'abord les *Cahiers des Etats de Normandie sous Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV*, huit volumes du plus haut intérêt, où se trouve résumée l'histoire de notre province aux XVIe et XVIIe siècles.

L'introduction qui précède, dans le tome IIIe, la publication des documents, montre en toute son étendue le savoir de notre maître. Il expose l'historique des Etats provinciaux, leur composition, le mode d'élection des députés, l'ordre et la physionomie des séances, la rédaction des cahiers, leurs fortunes diverses, les vicissitudes de ces assemblées, leur décadence et leur rétablissement sous Louis XVI.

C'est dans ces synthèses, si difficiles à établir avec équité et autorité, que brille la science historique de notre président, qui avait creusé profondément les origines, l'organisation et le fonctionnement de nos anciennes institutions.

Ce que de pareilles études supposent de recherches, ceux-là seuls peuvent l'imaginer qui ont abordé l'histoire si complexe des siècles passés.

M. de Beaurepaire enrichit ensuite nos sept volumes de *Mélanges* de notices inédites qui mettent en lumière des faits peu connus, des usages tombés en désuétude, des personnages, trop négligés par la postérité, qui rendirent, en leur temps, de réels services à la Normandie. Comme elle est courte dans tous les temps la memoire des bienfaits reçus ! Et comme il y a du vrai dans cette maxime accablante de La Rochefoucauld : « Il n'est pas si dangereux de faire du mal à la plupart des hommes que de leur faire trop de bien. »

Notre président a eu, dans ses innombrables écrits, la bonne fortune de remettre en honneur des hommes jugés trop superficiellement ou tombés dans un injuste oubli, mais il le faisait discrètement, avec sa rare modération et, dans sa bouche, quelques sobres éloges valaient un panégyrique.

Je n'entrerai pas dans le détail de ses notices des *Mélanges* pour épargner votre attention.

J'ai hâte de dire que la part directe prise par M. de Beaurepaire à nos publications, pour considérable qu'elle soit, a été moindre cependant que son intervention, sa sollicitude, sa contribution persévérante dans les 84 volumes dont s'honore notre Société.

Nous avons eu assurément des éditeurs de grand renom, tels que M. Léopold Delisle, ce maître si maître, nous en avons eu de moindre envergure, mais tout aussi soucieux de la pureté et de la fidélité des textes, des annotations pertinentes, des éclaircissements désirables, et qui ont su résumer en de doctes introductions, écrites dans une belle langue, l'intérêt et la portée de leurs ouvrages.

Ferais-je tort à leur mérite, n'acquitterais-je pas plutôt la dette de leur reconnaissance, en constatant que la plupart, pour ne pas dire tous, se sont plu à consulter M. de Beaurepaire avant d'entreprendre leur œuvre, et à recourir, au cours de leurs recherches, à son aide et à ses lumières ?

Quel est celui d'entre nous qui, aux prises avec des difficultés de lecture, des incertitudes de noms, d'usages et de faits peu connus, n'ait frappé à la porte toujours entre-bâillée de son bureau des Archives, et n'ait trouvé, avec le plus cordial accueil, la solution désirée ?

L'œuvre terminée lui était soumise. On ne se croyait en droit de la livrer à l'impression que lorsqu'on avait obtenu son suffrage. Je ne voudrais rien exagérer, mais je connais peu de nos publications qui n'aient été redevables à M. de Beaurepaire, en partie du moins, de leur succès.

Comme il aimait cependant, dans ses allocutions à nos Assemblées générales, à faire l'éloge des éditeurs et à mettre en relief leur talent et leur dévouement ! Il excellait dans l'art de louer dignement, cordialement, sans jamais dépasser la mesure hors de laquelle toute louange devient fade et déplaisante.

Avec quel tact aussi et quelle sincérité il exprimait les regrets

de notre Société et les siens, dans la revue nécrologique par où, hélas! se terminaient, chaque année, ses allocutions! Et comme il savait apprécier les qualités et les services de ces bons ouvriers de l'histoire normande, si zélés, si dévoués, si généreux, moissonnés par la mort !

Depuis notre fondation, tous ceux qui ont marqué, par leur concours ou par leurs publications, ont reçu de lui, pendant leur vie et après leur mort, les plus précieux témoignages de sympathie, et c'est en ce sens, comme en tous les autres, que je me plais à le saluer ici comme l'âme de notre Société.

Pour mieux justifier mon hommage, veuillez me permettre, Messieurs, de vous introduire dans l'intimité du Conseil d'administration.

Il se tenait une fois par mois dans une humble salle de cet Hôtel. Une table, un fauteuil antique au siège de paille, quelques chaises fatiguées, une pauvre cheminée sans ornements, voilà tout le mobilier. M. de Beaurepaire arrivait des premiers avec son bon sourire et son portefeuille bourré de documents.

On lisait le procès-verbal de la séance précédente, rédigé avec soin, car la Société a eu la bonne fortune de trouver en ses secrétaires des hommes d'un rare mérite et du plus généreux dévouement.

La discussion, aimable, fraternelle, s'ouvrait ensuite.

Elle avait pour objet les ouvrages à publier et ceux en cours de publication. Notre Société doit éditer, par an, deux volumes consacrés à l'histoire de la Normandie. Le champ est assez restreint et le choix quelquefois malaisé.

M. de Beaurepaire exposait les diverses propositions, entrait dans l'examen des ouvrages et nous faisait admirer, à travers la simplicité de son langage, la variété de ses connaissances et la sûreté de son jugement. Il acceptait volontiers, et de très bonne grâce, les observations de ses collègues et en tenait grand compte.

Il importe, en effet, avant de fixer un choix, de peser mûrement le pour et le contre qui se présentent en toutes les questions. Finalement, sans y prétendre, et par la seule force de la vérité, le jugement de notre président devenait le plus souvent, pour ne pas dire toujours, le jugement du Conseil.

Si l'on veut bien y réfléchir, les études préliminaires qu'ont exigées les 84 volumes publiés par notre Société représentent une somme de travail qui effraie l'imagination. Si l'on avait dit en 1869 aux membres du Conseil : « Vous mettrez au jour 84 volumes sur l'histoire de Normandie, de 400 pages chacun, c'est-à-dire 33,600 pages », ils auraient reculé d'épouvante.

Heureusement, ce prodigieux labeur s'est accompli en détail, et année par année.

M. de Beaurepaire, ouvrier de la première heure, a assisté, a collaboré, a puissamment contribué à ce merveilleux résultat.

S'il ne m'appartient pas de louer l'œuvre de la Société, il m'est permis de rappeler que, à différentes reprises, le Ministère de l'Instruction publique et le Comité des travaux historiques ont proclamé que notre Société méritait, par ses publications, l'un des premiers rangs dans la nombreuse phalange des Associations savantes de la France (1).

(1) Lors du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Rennes au mois d'avril 1909, M. le Ministre de l'Instruction publique s'est exprimé ainsi sur M. de Beaurepaire et les Sociétés dont il a été président : « La mort, Messieurs, n'a pas davantage épargné les membres non résidants du Comité. Nous avons à déplorer celle de M. de Beaurepaire, qui fut le modèle des archivistes. C'était un travailleur infatigable. Nombreux sont les services qu'il a rendus à la ville de Rouen et à la Normandie. Dans l'appréciation de sa science et de son caractère, tous les partis étaient unanimes. La Société de l'Histoire de Normandie et la Société des Bibliophiles normands, qui sont des Sociétés savantes de premier ordre, le regardent comme leur principal fondateur. Il les a dirigées de son vivant, ainsi que la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, avec une remarquable compétence et un zèle qui ne s'est jamais lassé. » (*Journal officiel* du 4 avril 1909.)

Ce que nul ne peut contester, c'est que notre Société a exploré bien des parties du vaste domaine de notre histoire normande.

Les abbayes ont été par leur origine, par leurs œuvres sociales, doctrinales et littéraires, par les services rendus à la civilisation, les premières institutions de notre province.

Nous avons publié l'histoire des abbayes du Mont-Saint-Michel, de Jumièges, du Tréport, la *Chronique du Bec*, l'*Histoire de la Congrégation de Savigny*, le *Cartulaire de Saint-Ymer-en-Auge*, le *Livre noir de Bayeux*.

Dans le même ordre religieux, nous avons consacré huit volumes à l'histoire des diocèses de Bayeux et de Coutances.

Notre Société a réédité les *Chroniques de Robert de Torigny*, *de Pierre Cochon*, le *Dragon normand*, d'Etienne de Rouen ; l'*Ystoire de li Normant*, deux *Chroniques de Rouen*, les *Œuvres de Robert Blondel*, les *Actes de la chancellerie de Henri VI*.

Comme le droit règle la vie des hommes, le *Coutumier de Normandie* a été l'objet de trois de nos publications.

Nous nous sommes occupés des vieilles familles qui ont formé et continué notre race, dans le *Registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux*, dans le *Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen*, dans le *Cartulaire de Bricquebec*.

Le Parlement dont l'action a été si étendue, si prépondérante en Normandie, a été mis en honneur par les *Mémoires de Bigot de Monville*, le *Recueil des présidents et conseillers de 1499 à 1550*, les cinq volumes de la *Correspondance politique et administrative de Hue de Miromesnil*.

Les villes principales de notre province ont donné lieu à de sérieuses publications : les *Comptes rendus des échevins de Rouen* (1409-1711); *Documents relatifs à la fondation du Havre ;* l'*Histoire de Neufchâtel*; le *Recueil de journaux caennais*.

Nos grandes institutions politiques ont été rappelées — avec quelle ampleur et quels soins, vous le savez — dans les *Cahiers des Etats de Normandie de Charles IX à Louis XIV*, dans les

Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois.

Notre Société n'a pas négligé les Mémoires, cette source si féconde et trop peu exploitée, de l'histoire intime du passé. Elle a consacré quatre volumes aux *Mémoires de Thomas du Fossé;* elle a publié les *Documents concernant la Normandie extraits du « Mercure français »;* le *Livre de Thomas du Marest,* ce vieux curé de Coutances, et dans ses Bulletins un nombre considérable de documents inédits.

Nos colonies sont rappelées dans *Le Canarien*, dans les *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles;* l'histoire monumentale, dans la *Description de l'église de Gisors*, ou celle du *Pavillon du Doyenné* à Evreux (*Mélanges*).

Notre histoire littéraire s'est enrichie des deux volumes consacrés aux *Trois siècles palinodiques* et de pièces curieuses réparties entre les sept volumes des *Mélanges* et nos précieux *Bulletins.*

Si l'on veut se rappeler qu'avant de voir le jour, chacun de nos volumes a été l'objet de l'examen et de la surveillance de M. de Beaurepaire, on comprendra quel labeur a fourni, pendant trente-neuf ans, au sein de notre Société, celui que tous regardaient comme leur guide et leur maître.

Est-il besoin de le dire? Son influence était douce et discrète. Jamais notre président ne fit sentir ni son autorité, ni sa supériorité dont il ne semblait pas avoir conscience, tant était sincère et profonde sa modestie. Il s'était imposé, par sagesse, une grande circonspection de langage, car il était, par nature, observateur des plus fins.

Habitué à discerner dans les documents les moindres détails, les imperfections d'autrui ne pouvaient échapper à sa pénétration.

Dans sa vie au dehors, dans son commerce avec le monde,

quand il était par trop heurté en ses convictions, il se contentait d'un sourire triste et résigné. Son cœur souffrait, sa bouche restait muette. Je ne crois pas qu'on ait jamais eu de lui une parole amère.

Les heures difficiles, les épreuves même ne lui ont pas été épargnées dans les temps troublés que nous traversons. Dieu seul a connu ses douleurs comme chrétien et comme français.

C'est dans la vertu seule qu'il a puisé sa constante égalité d'humeur, car il avait une âme bien tendre et très sensible. J'étonnerai sans doute plus d'un de mes auditeurs en leur apprenant que sous le savant qu'il était, il y avait un poète. Il tournait facilement et élégamment les vers. Il écrivait dans sa jeunesse, à ses intimes, des lettres en vers, et il a laissé nombre de pièces de poésie que ses dignes fils voudront, je l'espère, tirer un jour de l'oubli. Il était très sensible à la musique et l'écoutait toujours avec intérêt. Il avait chanté autrefois, dans les douces années passées à Avranches, et au soir de sa vie, pour distraire la troupe charmante de ses petits-enfants qui écoutaient avec ravissement leur bon grand-père, il aimait à redire quelques-unes des vieilles chansons du pays normand. Il y avait dans cette âme, qui ne se livrait guère, des trésors cachés dont les siens ont joui délicieusement.

J'ajouterai que M. de Beaurepaire, si occupé du passé dans ses études, se tenait au courant du mouvement des idées et des publications modernes, et que plusieurs de ses travaux ont eu pour but, en dehors de l'érudition pure, de rétablir la vérité souvent défigurée dans les productions hâtives et superficielles de notre temps.

Si je me laissais aller à l'élan de mon cœur, je célébrerais en M. de Beaurepaire le grand chrétien qu'il fut, car, à vrai dire, on ne peut parler dignement de lui sans rendre hommage à l'édification de sa sainte et noble vie, mais je laisse cette douce mission à son futur historien et je reviens à notre Société.

Je me plais à penser qu'il y a trouvé une joie de l'esprit et une satisfaction du cœur, car il y était aimé et vénéré de tous. Et c'est notre consolation de croire qu'il n'a eu de nous, ses disciples et ses amis, que le meilleur de nous-mêmes.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la plus grande preuve d'affection et de reconnaissance que nous puissions maintenant lui donner soit de continuer son œuvre, en la maintenant dans les voies qu'il lui a tracées et selon l'esprit scientifique et élevé dont il l'a pénétrée?

Evidemment il nous manquera toujours, étant de ceux qu'on ne remplace pas, mais il nous laisse ses leçons qui seront notre loi.

Nous n'ignorons pas que les circonstances présentes sont peu favorables aux Sociétés vouées aux travaux de l'esprit. Le vent est ailleurs. Les jeunes générations sont avides de sports, d'exercices corporels, de jouissances matérielles. Les chefs de famille sont aux prises avec les préoccupations angoissantes des réformes et des utopies socialistes.

Et ainsi les hommes d'étude, de réflexion, de recueillement se font de plus en plus rares. Ajoutez à cela l'indifférence d'un grand nombre pour les traditions qui s'effacent de jour en jour, par suite de l'instabilité des familles et du cosmopolitisme moderne. De là l'oubli du passé, des aïeux, du foyer même, oubli qui creuse dans l'âme populaire un vide effrayant et explique notre état social.

Est-ce pour nous ou pour les Grecs que Platon a écrit, dans le *Timée*, ces paroles affligées : « Vous êtes très jeunes, quant à vos âmes, vous n'y possédez aucune vieille doctrine transmise par les aïeux, aucun enseignement donné de siècle en siècle par des têtes blanchies ».

Vaisseaux sans lest, car la tradition est le lest des peuples, vous courez aux abîmes.

Partout la connaissance du passé, l'étude de l'histoire ont été

regardées comme des éléments essentiels de la culture et de la prospérité nationales. C'est par là que les Sociétés qui se livrent, comme la nôtre, à cette noble mission, rendent service à la patrie.

Puissent les bons esprits le comprendre et combler les vides que la mort ne cesse de faire dans nos rangs !

Et ici, permettez-moi, Messieurs, de rendre un dernier hommage à ceux qui nous ont quittés pour entrer dans l'éternité.

Dieu a rappelé à lui, cette année, avec notre président, M. A. Pellerin, ancien magistrat au Havre, d'un esprit très éclairé, d'un noble caractère et d'une vie exemplaire ; Mgr Le Normand, prélat de la Maison du Pape, vicaire général et doyen du Chapitre d'Evreux. Ce dignitaire ecclésiastique mériterait une notice développée, car il a rempli de ses œuvres et de ses bienfaits le beau diocèse qui le pleure. Il avait reçu tous les dons de l'esprit et du cœur et les avait prodigués, pendant sa longue carrière, aux élèves de l'Institution d'Ecouis, au clergé qui le regardait comme son modèle, aux Sociétés savantes qui s'honoraient de sa collaboration, à toutes les âmes qui lui étaient confiées.

La douleur ne doit pas m'empêcher de rappeler à votre souvenir M. l'abbé Anatole Loth, chanoine honoraire et curé de Notre-Dame du Pollet de Dieppe, qui a été pour moi le meilleur des frères et pour notre Société l'un de ses membres les plus anciens et les plus fidèles. L'histoire religieuse de notre province lui était particulièrement chère et il lui a consacré, pendant trente-quatre ans, tous les loisirs que lui laissait son laborieux ministère. Il n'a rien publié, mais il a beaucoup écrit. Son premier ouvrage a été consacré à l'église de Saint-Etienne d'Elbeuf. Il a fait don aux Archives départementales des monographies, demeurées manuscrites, des paroisses de Hautot-le-Vatois, d'Ecretteville-les-Baons, d'Allouville, de Valliquerville et du Bourg-Dun. Il laissa une histoire religieuse de Dieppe, depuis

le XIe siècle, in-folio de 1,359 pages, que la maladie l'a empêché de terminer. S'il ne m'est pas permis de louer le prêtre excellent que fut mon frère, je ne manque à aucune convenance en constatant qu'il a apporté son humble pierre au monument que vous élevez à notre histoire normande.

Enfin, il y a quelques semaines, nous rendions les derniers honneurs à M. Paul Baudry, né à Rouen le 7 mars 1825, et qui n'a cessé de consacrer ses écrits à l'archéologie et à l'histoire de notre ville. Ses publications sont nombreuses depuis 1846 et consistent en articles parus surtout dans la *Revue de Rouen*, dans les journaux *le Mémorial*, *la Gazette de Normandie*, *le Nouvelliste;* en communications à la Commission départementale des antiquités ; en brochures, parmi lesquelles l'*Eglise paroissiale de Saint-Patrice* (1850), le *Prieuré de Bonne-Nouvelle*, l'*Eglise Saint-Vincent et ses vitraux*, *Symbolisme des églises de Rouen* (1851), *Mait' Jacques à Rouen*, le *Tour de Rouen en tramway* (1899), un volume intitulé : *Trois semaines en voyage*, de 212 pages (Mégard, 1855), des poésies agréables et des méditations religieuses.

M. Paul Baudry a recueilli aussi nombre de souvenirs, gravures, inscriptions, dessins rouennais, et s'était formé, dans sa charmante propriété de la Motte, une sorte de musée local des plus intéressants. C'était par-dessus tout un homme de bien et un chrétien de l'ancienne marque.

Il a continué dignement cette lignée d'érudits et d'écrivains qui ont formé notre Société, où il est entré le soixante-dixième, ces hommes de talent et de cœur, au désintéressement si touchant, qui n'ont cherché ni le bruit, ni les honneurs, ni la renommée et se tenaient pour satisfaits d'avoir apporté leur gerbe à la moisson commune.

A leur tête brillera toujours du plus pur éclat le nom vénéré, et je le dis, comme vous tous, Messieurs, avec tout mon cœur et toute ma conviction, le nom immortel en notre pays de

M. Charles de Robillard de Beaurepaire, qui vivra à Rouen, entouré d'honneur et de reconnaissance, aussi longtemps que les générations futures auront le culte de l'histoire et de la patrie normande.

Ce discours est accueilli par d'unanimes applaudissements.

— La parole est ensuite donnée à M. Le Verdier, secrétaire, chargé de rendre compte des travaux de la Société. Celui-ci s'exprime ainsi :

Messieurs,

La Société publie deux volumes chaque année. Le Conseil d'administration a toujours soin d'en distribuer un dans l'Assemblée générale.

Aujourd'hui votre Conseil se sent vivement mortifié de n'avoir rien à vous remettre. Il lui faut connaître toute votre indulgence, et la confiance que vous avez dans son dévouement, même aux jours de faillite, pour qu'il ose, en quelque sorte, se présenter devant vous.

A l'heure qu'il est, il vous est dû trois volumes, trois volumes arriérés ; mais nous avons 9,300 francs en caisse, c'est plus qu'il ne faut pour les payer. Vous avez en effet acquitté vos cotisations : apparemment c'est pour recevoir ; vous les voyez mises en dépôt, et vous recevrez.

Pourquoi cet exceptionnel retard ? Les circonstances douloureuses que nous venons de traverser ont ralenti l'activité de la Société. Un peu de lenteur dans le choix des publications à entreprendre a suffi à suspendre nos distributions pendant un certain temps. Nous avons dû adopter de nouveaux ouvrages, puis les confier à des éditeurs ; ceux-ci, tout en se mettant aussitôt à

l'œuvre, n'ont pas moins besoin de plusieurs mois pour leurs études et leur préparation ; après quoi, un bon semestre est absorbé par l'imprimeur; et ainsi, de la date de l'adoption à celle de la mise au jour, il faut bien compter un an ou dix-huit mois.

Votre Conseil s'est mis à l'œuvre pour réparer les retards.

Un bon nombre de volumes sont sur le chantier, dont je suis chargé de vous entretenir pendant quelques instants. Avant de les passer en revue, je puis vous donner l'assurance que les premiers mois de l'année prochaine ne se passeront pas sans que les trois volumes arriérés vous aient été remis.

Livre rouge ou Cartulaire de la ville d'Eu.

M. l'abbé Legris, ancien doyen, aumônier de l'hospice à Eu, a entrepris la publicatien de ce cartulaire. C'est un recueil des chartes et des actes de la vie municipale de la ville d'Eu pendant la période comprise entre les années 1272 et 1523.

Le cartulaire se développe même en une seconde partie qui descend jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Votre Conseil verra ultérieurement s'il y a lieu de publier cette deuxième partie, qui paraît un peu basse d'époque.

L'auteur, qui a mis une très vive diligence, a commencé son travail au mois de décembre dernier. Il a terminé sa copie ; il en achève en ce moment la collation ; il lui reste à terminer les notes, celles-ci seront très peu nombreuses, et ce volume va être très prochainement remis à l'imprimerie. Il semble probable que la distribution en pourra être faite vers la fin de cette année, peut être plus tôt.

Documents relatifs à l'histoire d'Honfleur.

Dans la collection considérable de pièces manuscrites ou imprimées qu'il a formée, en les recueillant soit dans les archives, soit dans les bibliothèques, soit dans les ouvrages qu'il

a pu consulter, concernant sa ville natale, Honfleur, M. Ch. Bréard a fait un choix de deux cent cinquante pièces; la plus ancienne est du XIe siècle, la plus récente de 1788. Ces pièces lui ont paru susceptibles d'être recueillies et de former un volume.

Le livre est décidé en principe. Une Commission est chargée d'en arrêter la composition.

Ce volume pourrait bien être mis en distribution vers la fin de l'année, car la plus grande partie des matières est déjà copiée, annotée et prête pour l'impression, et l'on n'attend qu'une décision de la Commission pour commencer la composition des premières pages.

Etat des fiefs du Cotentin, au XVIIe siècle, d'après un manuscrit des archives de la Seine-Inférieure.

M. Ch. de Beaurepaire a entrepris cette publication. La copie est faite. L'auteur procède à la collation du texte, à la rédaction des notes et de l'introduction. Il semble probable que ce volume verra le jour avant le printemps prochain.

Armorial général de Normandie.

En se limitant, provisoirement au moins, à la généralité de Rouen, cette publication donnera deux volumes, peut-être davantage. M. G.-A. Prévost a bien voulu s'en charger. Il a déjà transcrit la matière d'un premier volume. Il se préoccupe en ce moment des rectifications et des identifications des noms de lieux et de familles, très souvent fautifs. L'impression sera commencée très prochainement.

Vous connaissez, Messieurs, cette fameuse collection dressée en vertu de l'édit de 1696.

Toute personne, noble ou non noble, dut faire enregistrer les armoiries qu'elle portait; les provinces, bourgs, villes, terres de dignité, compagnies, corps, communautés, corporations, abbayes et maisons religieuses, chapitres, etc..., étaient tenus de la même obligation pour les leurs.

Les personnes même de quelque considération ou état, qui n'en possédaient pas, étaient invitées à s'en faire délivrer. Les armoiries en effet n'ont jamais été signe de noblesse, et ce n'est que de nos jours que trop de gens s'y méprennent.

L'édit de 1696 fut surtout un édit fiscal. En effet le droit d'enregistrement à payer était de vingt livres et il y avait une amende de trois cents livres contre quiconque porterait à l'avenir des armoiries qui n'auraient pas été enregistrées.

Votre Conseil sait très bien que l'*Armorial général* ne jouit que de très peu de crédit auprès des historiens et du monde savant, qui le considèrent avec raison comme un document de mince valeur. Mais l'on ne peut pas oublier que c'est une collection journellement consultée. Il n'est guère de document que les familles interrogent plus souvent; les unes y vont relever le blason de leurs armes, les autres vérifier si elles y sont inscrites. Bref votre Conseil sait que cette publication rendra service à un nombre considérable de lecteurs ; cette considération a déterminé sa résolution.

Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure.

M. de Beaurepaire a consacré un grand nombre d'années de sa vie à recueillir des dénominations intéressant la topographie de la Seine-Inférieure. Ce dictionnaire de noms de lieux, alphabétiquement classés, serait de nature à former plusieurs volumes. Les lettres A-G sont terminées, les notices sont rédigées, les sources et renvois indiqués ; le système typographique est adopté et inscrit. Il n'y a plus à faire qu'un travail de révision et de correction matérielles assez facile.

La suite, les lettres H à Z, se compose d'une collection immense de matériaux, réunis seulement sous chaque lettre, mais la rédaction des notices, leur classement et le choix des citations reste à opérer. C'est un travail délicat, qui semble d'un achèvement difficile par d'autres que par l'auteur du recueil.

Vous savez ce qui a empêché jusqu'ici la publication de ce travail. Notre savant maître l'avait commencé au temps où le Ministre de l'Instruction publique décida d'entreprendre la publication des dictionnaires topographiques des départements. M. de Beaurepaire envoya les premières lettres au Ministère, mais l'œuvre n'avait pas été conçue sur un plan ou suivant les proportions adoptées par les bureaux du Ministère. On renvoya le manuscrit à l'auteur, en lui demandant des retouches. L'auteur, qui avait conscience d'avoir suivi une bonne méthode, se refusa à réformer son travail et préféra se passer de la publication ministérielle. Il y a de cela bien des années, et la publication fut abandonnée; c'est ainsi que l'œuvre resta inachevée après la lettre G.

Le Conseil a décidé d'imprimer la partie terminée, lettres A-G, soit près de la moitié de la topographie du Département. C'est un travail considérable qui formera environ trois volumes, et rendra, au moins dans cette partie, d'indiscutables services.

MM. G., Ch. et J. de Beaurepaire ont bien voulu assumer la charge de mettre la publication au jour.

Le Conseil a eu pourtant un scrupule : nos statuts ne permettent pas de publier des documents postérieurs à 1789. Or ce travail a été composé après cette date. Le Conseil a pensé pouvoir, à titre tout à fait exceptionnel, déroger au règlement, en raison de la haute autorité de l'auteur et de l'intérêt supérieur de l'œuvre.

Papiers de Haillet de Couronne. Dossiers de correspondance de personnages célèbres : Le Cat, Fontenelle, Mme du Boccage, Cideville, etc., conservés aux archives de l'Académie de Rouen, qui a bien voulu les mettre à la disposition de la Société.

M. l'abbé Tougard en a commencé le dépouillement, à l'effet d'y chercher la matière d'un ou plusieurs volumes, qui seraient comme des mémoires sur la société rouennaise au XVIIIe siècle.

Collection de miniatures intéressant l'histoire normande, reproduites en photogravure.

La Société, sur l'initiative de M. Pelay, a étudié ce projet, sorte d'album qui contiendrait des traductions héliographiques de miniatures reproduisant des vues de villes, de monuments, d'entrées, de portraits, de faits et actes historiques, etc., relatifs à la Normandie et à son histoire, à extraire des manuscrits enluminés.

Une étude des voies et moyens financiers a été faite qui a permis de constater qu'un album d'une soixantaine de planches, avec texte explicatif, pourrait être obtenu pour le prix de deux volumes ordinaires; le contingent d'un exercice serait donc limité à cet album au lieu des deux volumes habituels. Il a semblé que les sociétaires ne pourraient s'en plaindre.

Le traité d'exécution a été étudié avec une maison de Paris et nous sommes d'accord sur les bases de la convention.

La grave difficulté, c'est de glaner les miniatures à reproduire à travers les bibliothèques publiques et privées.

Enfin nous avons un éditeur, qui demande à rester encore anonyme; il déclare en effet qu'absorbé par d'autres travaux, il ne s'occupera pas de l'entreprise avant l'achèvement de ceux-ci, soit l'année prochaine au plus tôt.

Mémoires de Bisson relatifs au diocèse de Bayeux de 1661 à 1789.

M. René-Norbert Sauvage, archiviste paléographe à Caen, attaché aux archives départementales, a soumis cette proposition à votre Conseil.

L'auteur, dit-il, gallican, un peu janséniste, mais bon et digne catholique, qui fut plus tard évêque constitutionnel de Bayeux, a laissé une histoire des évêques qui l'ont précédé sur ce siège pendant le siècle et demi clos à la Révolution. Mais l'annaliste ne se borne pas au récit des seuls événements religieux; il raconte, il expose tout ce qui lui a paru notable dans

l'histoire du diocèse, et il juge, de son point de vue, les hommes et les choses. Ce sont des mémoires intéressants, que l'éditeur recommande particulièrement.

Mais, lui aussi, M. R. Sauvage est occupé en ce moment par une lourde tâche professionnelle; il demande qu'on patiente jusqu'à ce qu'il l'ait terminé, environ une année. En attendant une Commission est chargée d'examiner le document. L'adoption paraît très probable.

Voilà bien un total d'une douzaine de volumes. Vous voyez, Messieurs, que nous nous mettons en mesure de nous acquitter envers vous.

Votre Conseil a une lourde charge, qui lui doit concilier votre indulgence. Il lui faut d'abord assurer le recrutement de la Société, car une association qui ne serait plus un groupement très nombreux d'amis de l'histoire normande n'aurait bientôt plus de vie, et perdrait l'autorité dont la Société de l'Histoire de Normandie jouit auprès du monde savant.

Il lui faut assurer d'ailleurs ce recrutement afin de maintenir un chiffre de cotisations suffisant pour l'entretien d'un budget capable de soutenir la publication d'un bulletin et de deux volumes annuels, sans parler des frais d'administration.

Il lui faut enfin rechercher et découvrir les documents à publier.

Il lui faut encore, et cela devient parfois difficile, trouver, au sein même de la Société, c'est la règle, des collaborateurs ayant assez de loisirs et de dévouement pour accepter la charge de l'étude et de la préparation, souvent très ardues, de vos publications.

C'est toujours pour ceux-ci un travail considérable, et nous leur devons une vive reconnaissance, puisque nous n'avons que la peine de jouir de leurs veilles et de leurs œuvres.

Quant à votre Conseil il se sent suffisamment payé par l'honneur que vous lui faites en l'appelant à diriger vos travaux.

L'assemblée manifeste son approbation à l'exposé qui vient de lui être présenté.

— M. le Dr Coutan, rapporteur, est prié ensuite de donner connaissance du rapport de la Commission des fonds et archives. Ce rapport est ainsi conçu :

Messieurs,

Vous connaissez le propos qu'on prête à un Ministre du siècle dernier : « Nous jouerons le même air, mais nous le jouerons mieux ». Hélas ! je ne me berce point d'un si vain espoir en vous présentant, cette fois encore, les rapports de la Commission des fonds et des archives, où siègent MM. le Dr Panel, Bréard et Coutan.

Et d'abord, l'état de nos finances :

RECETTES

En caisse au 1er juillet 1908	10.079 fr.	40
Reçu de M. Lestringant, pour vente de volumes, en 1907-1908	300	75
Subvention du Ministère de l'Instruction publique pour 1908	»	»
Indemnité de la Société des Bibliophiles normands (garde de livres)	10	»
Prix de vente de volumes cédés à un sociétaire.	20	»
Balance d'intérêts des fonds déposés au Comptoir d'Escompte de Rouen, au 31 décembre 1908 et au 15 juin 1909	39	20
Montant des cotisations : 14 pour 1907-1908 et 207 pour 1908-1909	4.420	»
Total des recettes	14.869 fr.	35

DÉPENSES

Frais d'héliogravure (portrait de M. de Beaurepaire)	89 fr.	70
Loyer du dépôt, rue de Fontenelle, un an à Pâques 1909	100	»
Frais d'administration (recouvrements, correspondance, convocations, assurances, expédition de volumes, entretien et loyer du dépôt)	515	40
Facture Gy, imprimeur, au 30 juin et au 31 décembre 1908 :		
Cartulaire de Saint-Himer et de Bricquebec	2.019	90
Actes de la Chancellerie d'Henri VI, tome II	2.161	50
Bulletin (cinq numéros)	511	35
Impressions et fournitures diverses	151	25
Total des dépenses	5.549 fr.	10

BALANCE

Recettes	14.869 fr.	35
Dépenses	5.549	10
Avoir au 15 juin 1909	9.320 fr.	25

En dépôt au Comptoir d'Escompte	9.014 fr.	61
En caisse chez le Trésorier	305	64
Total	9.320 fr.	25

Il reste à recouvrer 8 cotisations pour 1908-1909.

M. Lestringant a vendu 35 volumes, au prix global de	288 fr.	75
dont il faut déduire, pour débours	19	20
Il reste devoir à la Société	269 fr.	55

Voici, maintenant, le rapport de la Commission des archives :

Au 30 juin 1908, 434 volumes se trouvaient en dépôt, tant chez M. Lestringant, libraire de la Société, que chez ses correspondants.

Pendant l'exercice 1908-1909, celui-ci a reçu 410 volumes, qui portent à 844 le total général.

Pendant ce même exercice, M. Lestringant a distribué, en échange des bons, 335 volumes et en a vendu 35. Il reste donc à sa charge 474 volumes.

On a vu tout-à-l'heure que le produit des volumes vendus s'est élevé, débours déduits, à 269 fr. 55, pour l'année 1908-1909.

M. Wilhelm était dépositaire, au 30 juin 1908, de 4,575 volumes.

Pendant l'exercice 1908-1909, il n'est entré au dépôt que 245 volumes contre 321 qui en sont sortis. Le total général est donc inférieur au précédent et atteint seulement 4,499.

Résumé :	Dépôt chez les libraires	474 volumes.
	Dépôt rue de Fontenelle.....	4.499 —
	Total.....	4.973 volumes.

La Société a reçu 80 volumes ou brochures, qui figurent à l'Inventaire général sous les numéros 1323 à 1385.

La Commission des fonds et des archives vous propose, Messieurs, d'approuver ces comptes et d'adresser nos plus vifs remerciements à notre trésorier, M. Portal, et à notre archiviste, M. le chanoine Tougard, pour leur dévouement dans l'accomplissement de leur tâche, sans oublier MM. Lestringant et Wilhelm, toujours aussi empressés à nous prêter leur concours.

Les comptes de M. le Trésorier et ceux de M. l'Archiviste sont déposés sur le bureau avec les pièces justificatives. Leur approbation, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée exprime sa reconnaisance à MM. Portal,

trésorier, et le chanoine Tougard, archiviste ; MM. Lestringant et Wilhelm sont également remerciés.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement partiel du Conseil d'administration.

Sont réélus pour trois ans les membres sortants et rééligibles : MM. le Dr Coutan, le chanoine Lesourd, Le Verdier, G.-A. Prévost et L. Régnier.

Par un second scrutin, sont élus pour un an : MM. Ed. Pelay et Vernier, archiviste départemental, en remplacement de MM. de Beaurepaire, décédé, et G. Vallée, démissionnaire.

— La séance et levée à trois heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 juillet 1909.

Présidence de Mgr J. Loth, vice-président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau : *Bull. de la Société histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXVIII, n° 2; — *Bull. mensuel de la Société d'histoire et d'archéol. du Vimeu*, 1908, nos 1-12, et 1909, nos 1-3; — *La recherche de Jean Le Vénart, commissaire du roi en l'élection de Coutances* (1523), par M. H. Sauvage, 4e fasc.; — *Journal des Savants*, juin 1909; — *Comptes rendus de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, mars 1909.

L'ordre du jour appelle la constitution du Bureau pour l'exercice 1909-1910. Sont élus :

Président, Mgr J. Loth ;
Vice-président, M. Le Verdier ;
Secrétaire, M. Ch. de Beaurepaire ;
Secrétaire-adjoint, M. G.-A. Prévost ;
Trésorier, M. Portal ;
Archiviste, M. l'abbé Tougard.

Sont enregistrés le décès de M. P. Goujon, et les démissions de MM. le comte O. d'Haussonville, et le comte Rouillé d'Orfeuil.

Sont élus membres de la Société :

M. l'abbé Lachèvre, chanoine, doyen du chapitre de Rouen, présenté par Mgr J. Loth, et M. Le Verdier (n° 694) ;

M. l'abbé Duléry, curé du Mont-aux-Malades, près Rouen, présenté par les mêmes (n° 695) ;

Mme la comtesse de Guillebon, au Mont-aux-Malades, près Rouen, présentée par les mêmes (n° 696).

La bibliothèque de l'Archevêché et celle de l'Ecole supérieure de théologie catholique (ancien Grand-Séminaire de Rouen) ont été réinscrits sur la liste des sociétaires, à leur ancien rang, à partir de l'exercice 1908-1909 ; les volumes publiés pendant les deux exercices précédents leur seront remis gratuitement, conformément à la décision générale prise par le Conseil à l'égard des établissements dont les biens ont été mis sous séquestre par application de la loi de 1905.

Le secrétaire fait connaître que M. l'abbé Legris a terminé la copie du Cartulaire d'Eu et que la composition pourra être prochainement commencée.

M. G. Prévost et M. Ch. de Beaurepaire fournissent quelques renseignements sur la préparation des publications qu'ils ont accepté d'entreprendre.

M. Bréard a soumis au Conseil une partie notable de la copie du recueil de documents relatifs à l'histoire d'Honfleur qu'il a mission d'éditer. Quelques observations sont échangées auxquelles il veut bien faire droit.

Lecture est donnée d'une correspondance échangée avec M. R.-N. Sauvage, au sujet d'un projet de publication d'une compilation rédigée au XVIIIe siècle d'après les registres, aujourd'hui perdus, du chapitre de Bayeux du XIVe au XVIIe siècle. M. l'abbé Le Mâle se chargerait du rôle d'éditeur. Le Conseil décide de demander l'envoi de la copie de ce travail, et en renvoie l'étude à une commission.

M. Pelay fait observer que l'édition des procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, donnée par Quicherat de 1841 à 1849, est devenue très rare ; que depuis ce temps bien des points nouveaux ont été mis en lumière que la haute valeur et le haut intérêt de ces textes justifieraient une nouvelle édition, et que celle-ci serait très favorablement accueillie du public. Il cite le nom d'un érudit qui consentirait probablement à préparer cette réimpression. La motion reçoit une approbation unanime et M. Pelay est chargé de se mettre en rapport avec l'éditeur proposé.

Le Conseil décide que ses réunions se tiendront à l'avenir le premier mardi, à trois heures et demie. Il s'ajourne au 5 octobre.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

I

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 octobre 1909.

Présidence de Mgr J. Loth, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Bull. trim. des Antiquaires de Picardie, 1909, 1er trim. ; — *Journal des Savants*, juillet, août ; — *Bull. mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, 1909, nos 6 et 7 ; — *Comptes rendus de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, avril, mai, juin, juillet 1909 ; — *Classified list of Smitsoni an publications available for distribution*, march. 1909 ; — *Discours prononcés au Congrès des Sociétés savantes, tenu à Rennes* le 3 avril 1909.

Le Conseil enregistre avec regret le décès du prince de Montholon, de MM. Conrad de Witt, ancien député, et

Georges Picot, membre de l'Institut, ancien président d'honneur de la Société de l'Histoire de Normandie; il prend acte de la démission de M. le comte Henri de Mun.

Sont élus membres de la Société :

M. Bernard Baudry, présenté par MM. Le Verdier et Ch. de Beaurepaire (697);

M. l'abbé Tamigi, licencié ès-lettres, professeur à l'Institut Saint-Romain, à Rouen, présenté par Mgr Loth et M. le chanoine Tougard (698) ;

M. Maurice Renaux, ingénieur, présenté par Mgr Loth et M. Le Verdier (699) ;

M. l'abbé Delalande, vicaire à Saint-Maclou, de Rouen, présenté par Mgr Loth et M. Le Verdier (700) ;

M. Max Ebel, ingénieur, présenté par Mgr Loth et M. Arnold Ebel (701) ;

Mlle Couvet, présentée par Mgr Loth et M. Prevost (702).

M. Le Verdier fait connaître que M. l'abbé Legris a remis à l'imprimeur près de la moitié de la copie du *Cartulaire d'Eu* et que celui-ci lui en a envoyé les épreuves.

M. Bréard, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, informe le Conseil qu'il renonce provisoirement à la publication de documents concernant la ville d'Honfleur.

M. Prevost fait connaître que la moitié de l'*Armorial général* est tiré ; il prévoit la matière de deux volumes.

M. l'abbé Tougard a copié la plupart des lettres comprises dans le dossier que lui a communiqué l'Académie de Rouen, et il pense que leur réunion formera deux volumes.

MM. Le Verdier, Prevost et Vernier sont nommés membres de la Commission de cette publication.

M. Pelay parle des démarches qu'il a faites en vue d'une nouvelle édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, mais il croit savoir que la *Société de l'Histoire de France*, qui a publié la première édition, se proposerait d'en entreprendre une seconde. Il y a donc lieu de surseoir pour le moment à ce projet.

En ce qui concerne la collection des miniatures intéressant l'histoire de Normandie, l'éditeur a demandé qu'on lui laissât du temps pour la réalisation du travail qu'il a accepté d'entreprendre.

La table onomastique du tome X du *Bulletin* est terminée et sera remise à l'imprimeur.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 novembre 1909.

Présidence de Mgr J. Loth, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Bull. trimestr. de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1909, livraisons 2 et 3 ; — *Bull. histor.*

et philolog., année 1908, numéros 3 et 4 ; — *Société histor. et archéol. de l'Orne*, tome XXVIII, Bulletin 3 ; — *Charles de Robillard de Beaurepaire, correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure. Notice par Léopold Delisle ;* — *Bull. mensuel de la Société d'histoire et d'archéol. du Vimeu*, 1909, n° 4 ; — *Revue historique et archéol.*, 34e année, juillet-août 1909 ; — *Quelques actes normands des XIVe, XVe et XVIe siècles, recueillis et publiés par V. Hunger*, 1er fascicule.

Le Conseil enregistre avec regret le décès du baron Fernand de Schickler, et prend acte des démissions de MM. Léon Louvet et du comte de Mython.

Sont élus membres de la Société :

L'Institution Join-Lambert, à Rouen, présentée par Mgr Loth et M. Portal (703) ;

M. Jules Bonpain, ingénieur civil, présenté par Mgr Loth et M. Le Verdier (704) :

M. Georges Dubosc, publiciste, présenté par Mgr Loth et M. Le Verdier (705).

M. Prevost fournit des renseignements sur l'*Armorial général*. Vingt-deux feuilles sont tirées et formeront la matière d'un premier volume. Le deuxième volume comprendrait le reste du manuscrit et les tables, qui seront développées. Le tome Ier ne sera distribué qu'avec le tome II, l'introduction ne pouvant être achevée avant l'impression du texte tout entier.

M. l'abbé Tougard communiquera prochainement à la

Commission d'examen son manuscrit de documents tirés des dossiers de l'Académie de Rouen.

Le Conseil entend le rapport qui lui est fait par sa Commission sur le recueil d'extraits des délibérations capitulaires de Bayeux, dont une copie a été envoyée en communication au nom de M. l'abbé Le Mâle. Celui-ci propose l'impression de cette collection et signale, d'ailleurs, que les registres capitulaires originaux n'existent plus.

Mais le Conseil, considérant notamment que cette collection ne donne pas des extraits littéraux, mais de simples notes ou résumés dont la fidélité n'est pas suffisamment garantie ; considérant aussi qu'un trop grand nombre de ces notes relatent des observations que l'on trouverait ailleurs, par exemple, aux *Mémoires de Béziers*, au *Coutumier* et à l'*Ordinaire*, de Bayeux, regrette de ne pouvoir entreprendre la publication signalée. Il adresse ses plus vifs remerciements à M. l'abbé Le Mâle pour sa communication et le sollicite d'assurer à la Société sa collaboration par la proposition prochaine d'un autre document.

M. Le Verdier remarque que l'*Itinéraire en Bretagne*, par Nicolas Baudot, dit Dubuisson Aubenay, a été récemment publié, et que peut-être l'*Itinéraire en Normandie*, par le même, pourrait être mis au jour. Observation est faite que ce récit a fourni à M. le chanoine Porée le sujet de son discours lorsqu'il présida l'Assemblée générale de

la Société en 1902. Il est décidé que M. Porée sera consulté sur l'opportunité de la publication.

Le Conseil autorise le Secrétaire de la Société à faire imprimer une nouvelle circulaire, celle qui existe n'étant plus à jour depuis longtemps.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 7 décembre 1909.

Présidence de Mgr J. Loth, président.

Ouvrages offerts et déposés sur le bureau :

Journal des savants, sept. et oct. 1909 ; — *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nov.-déc. 1909 ; — *Revue historique*, nov.-déc. 1909.

Le Conseil a appris avec peine la mort de M. Henri Wallon, ancien vice-président de la Société.

Des renseignements sont fournis sur les ouvrages en préparation : par M. G. Prevost, sur l'*Armorial de Normandie*, et par M. l'abbé Tougard, sur les *Lettres conservées dans les archives de l'Académie de Rouen et concernant l'histoire littéraire du XVIIIe siècle.*

Mgr Loth informe le Conseil que l'éditeur auquel on s'était adressé pour la publication des documents concernant les procès de Jeanne d'Arc, n'a pu accepter de s'en charger. En principe, le projet ne doit pas être abandonné.

M. le Secrétaire communique, de la part de M. R.-N Sauvage, un projet de publication dont offre de se charger M. Lucien Romier, archiviste paléographe, membre de l'Ecole française de Rome.

Les archives du Calvados conservent en effet une importante correspondance des Trésoriers généraux au Bureau des finances de Caen, des années 1595 et suivantes, comprenant : 1° en minutes, les lettres de ces officiers ; 2° en originaux, les lettres à eux adressées, soit par le gouverneur Henri de Bourbon, duc de Montpensier, soit par les officiers des élections ressortissant à leur juridiction. Cette collection paraît présenter un très réel intérêt pour l'histoire administrative et financière de la province ; d'autre part, MM. Romier et R.-N. Sauvage ont vérifié qu'il n'existe aucune correspondance analogue dans les archives des divers départements de l'Ouest.

Le Conseil n'hésite pas à reconnaître que ce projet doit être pris en très sérieuse considération, et il en renvoie l'examen à une Commission chargée de faire un rapport à la prochaine séance.

TABLE DES NOMS D'HOMME

A

Achard, 226.
Adam (Henri), 100.
Ades (Colin), 97.
Allais (veuve), 227.
Alorge (Robert), 71.
Amiot (Jehan), 101.
Ancel (Denis), 330, 331.
Anchesse, 90.
Andrieu (Roger), 100.
Anguerran (Colin), 90.
Anselme, 5.
Arcq, 228.
Arnoys (Nicolle), 4.
Auber, 228.
Auber (Guillaume), 265.
Auzebosc (d'), 243.

B

Bac (Clément le), 64.
Bacon, 223, 225, 226.
Banse (Rogier), 101.
Barbes (Guillebert), 313.
Barbes (Pierre), 143.
Barbet (Jacques), 225, 228.
Barge (Droyn de la), 100.
Barjolle (Mlle), 228.
Barjolle (veuve), 227, 228.
Basille (Jullian), 99.
Batlargent (Jehan), 83.
Baudet (Alexandre), 99.
Beaulieu (Chef d'hôtel de), 227.
Bec, 6.
Belleisle (de), 272.
Belleisle (Lemoine de), 184.
Belmare-Pouchet, 227.
Bennetot, 227, 228.
Benoist, 228.
Benoist de Bois-le-Comte, 207.
Berel, 331.
Berengier (Henri), 99.
Berkeley, 16.
Bernyères, 303, 304, 305, 308, 310.
Beroult, 29.
Bertholt, 30.
Bertin, 228, 271.
Bertin, 72, 225.
Bessin, 111.
Beusse (Colin), 84.

Beuzelin (veuve), 227.
Biron (maréchal de), 243.
Blanc (Jehan Le), 331.
Blanc (Ricart le), 98.
Blanchet, 52.
Blond (Le), 227.
Blugessart (Raoul de), 330.
Boillon (Ysembart), 331.
Boissay (Jehan de), 98.
Boissel, 248.
Bonnissent, 216, 217.
Bonsart (Thomas), 66.
Boquestant (de), 248.
Bordin (Colin), 29.
Borgne (Le), 227.
Bosc (Guillaume du), 97.
Boscaigne (Robert), 97.
Boschier (Jehan), 81.
Boscguillaume (Michel du), 97.
Bouges (Mlle de), 301.
Boulenger (Pierre le), 100.
Boullenguier (Jehan le), 72.
Bourdigalle (Jullien), 29.
Bourdon (P.), 144.
Bourgeois, 228.
Bourgoigne (de), 64, 66.
Bourguignon (Simon le), 98.
Bourne (Jehan de), 98.
Boursier (Protin le), 90.
Bretel (Raoul), 185.
Breval (Robert de), 8.
Brinon (Pierre de), 185.
Brisart (Jullian), 98.
Brisoul, 315.
Brissac (Marchal de), 165.
Bros (Louis), 227.
Brun (Jean), 63, 65.
Buet (Gieffroy du), 99.
Buisson, 310.
Buhot, 228.
Bunel (Roulland), 242.
Buysson (du), 308.
Bussard (Jehan), 90.
Busquet (Jehanin), 98.

C

Caicherit (Robert), 97.
Cambord (Guignon du), 256.
Camelin (Rogier), 99.
Candelier (Jehan le), 96.
Cantenoe (Guillaume de), 97.
Cany (marquis de), 153.
Caperon (Adam), 98.
Carcenac, 225, 227.
Carcuit (Regniault de), 88.
Cardon (Symon), 99.
Carlus, 255.
Caron (Le), 100, 225, 226.

Casel (Joseph), 228.
Cauchois (Jehan Le), 100.
Cazel (Robert de), 30.
Cerf (Le), 225, 227.
Chapelet (Jehan), 299, 300.
Chapelle (Robert de la), 299.
Charles VI, 50.
Charles, 312.
Chauvel (veuve), 228.
Chef d'hostel, 223, 225, 226, 227.
Cheliers (Jehan des), 331.
Chevalerie (Bacon de la), 223, 225, 226.
Chevrean (Jehanne), 253.
Chiffreville (Verton de), 248
Chombard, 227.
Choquet (Jehan), 143.
Chrestien (Jehan), 98.
Chretien (Louise), 253.
Chrosbury (comte de), 142.
Claveau (Jehan), 306, 310.
Clavel, 226.
Clere (Jehan le), 170.
Clercq (maître le), 254.
Clinart (ou Clinant), 100.
Cobert, 254.
Collombel (chevalier de), 228.
Compigné, 227.
Comte (Jehan le), 101.
Conseil (Pierre), 169.
Coq (Martin le), 228.
Corbel (Jehan), 29.
Cordelet, 227.
Corneille (Pierre, Thomas, Noël), 204-207.
Couet (abbé), 112.
Coullon, 30.
Coulteux (Le), 184.
Court (Robert de la), 99.
Cousin (Haubert), 100.
Cousturier (Ricart le), 100.
Couturier, 216, 223, 225, 228, 229.
Couvreur (Pierre le), 99.
Cresmerolles (Robin des) 83.
Criquebeuf (Jehan), 100.
Croismare (Robert de), 265.
Croix (Ducorroy de la), 254.
Crosne (M. de), 179.
Cure (Jehan du), 100.

D

Damien (Jehan), 83.
Daron (Pierre), 71.
Dary (Pierre), 100.
Dauche (veuve), 254.
Daulaige-Robinet, 90.
Dauten (Guillaume), 100.

Deboos, 228.
Delanda (Laurent), 309.
Delamare (Robert), 90.
Delas, 227.
Delessard le jeune, 225, 227.
Delmenant (Thomas), 65.
Deloigne (Sœur Agathe), 256.
Denis-Busnel, 80.
Deusoulemont (Jehan), 99.
Dorgitte (Raoul), 171.
Doysille (Jehan), 330.
Dreux (Gauvain de), 352.
Dros, 228.
Droz, 223.
Dubost, 143.
Dubuc, 228.
Dubuisson, 225, 228.
Duclos, 227.
Dufossé (Thomas), 271, 272.
Dufou (veuve), 226.
Dugard, 217, 223, 227.
Duhamel (Nicolas), 254.
Dupérier (Vatier), 90.
Dupont (Nicolle), 301, 306.
Dupuis (Simon), 331.
Durant (Catherine), 301, 306, 308.
Durant (Raymon), 99.
Durhun (David), 186.

E

Ernault (Pierre), 98.
Escajeul (M. de), 155, 156.
Esneval (Jehanne de), 312.
Espaillart (Girart), 99.
Estienne (Jehan), 84.

F

Falaise (Michel de), 30.
Farceaux (de), 301.
Farcy (Jacques de), 207.
Fauconnyer (Léonard le), 169, 171.
Feray (P.), 226.
Ferrant (Jehan), 79, 90.
Fessart (Martin), 72.
Feu, 265.
Fichet, 225, 227, 228.
Filleul (Guillaume), 97.
Fleuri (Jehan), 83.
Fliquier (Pierre le), 331.
Floyer, 227.
Fomeres (Thomas de), 89.
Forestier (Ricart le), 100.
Fors, 67.
Fortin (Jehan), 98.
Fosse (Heudier de la), 96.

Fosse (Simon de la), 99.
Fossé (Huitace du), 100.
Fournier (Guillaume le), 97.
François, 223, 225, 228.
François (Le), 223, 225, 226.
Fray, 227.
Frenaize (cardinal de), 170.
Freval (Mlles de), 228.
Freville (Nicolas de), 142, 144.
Frey, 223, 225.
Fromont (Ricard), 97.
Frontin, 227.
Furniwald (sire de), 143.

G

Gaaigneur (Estienne le), 99.
Gaillard, 228.
Gaillart (Jehan), 100.
Galland, 228.
Gangy (Guillaume de), 72.
Gard (du), 225.
Gaultier (Guillaume), 205.
Gauvain, 314.
Godard (Jean), 254,
Godefroy (Pierre), 223, 225, 226, 229.
Goujon, 187.
Gouteux (Marguerite le), 253.
Gouze (veuve), 228.
Grande (Henriette La), 71.
Grandval (Chef d'hôtel de), 223, 227.
Gravetel (Jehanin du), 97.
Griel (Le), 223, 226.
Grippière (La), 265.
Grisel (Guillaume), 143, 144.
Grosmenil (comte de), 226.
Grouchy (Regnault de), 72.
Gubillon (Marguerite), 247.
Guene (Germain), 308.
Gueroult (Jehan), 72.
Guesquin (Bertrand du), 30.
Guerchois (Pierre le), 185.
Guilgot (Le Clerc), 227.
Guillaume (frère), 88.
Guillaume d'Arques, 4, 5.
Guyon (Jehan), 98.

H

Haie (Estienne de la), 99.
Harcourt (duc d'), 179.
Harenc (Jehan), 101.
Harenc (Roger), 90.
Haubine (Lorens), 99.
Haubine (Jehan), 99.
Haudry (Thomas), 29.
Hauteclair (vicomte de), 227.

Haye (de la), 228.
Haye (capitaine de la), 264.
Haye (Guillaume de la), 331.
Hayel (Jehan), 99.
Hébert (Guillaume), 98.
Hélies (Germain), 100.
Hellot (Pierre), 186.
Héluin (Symon), 100.
Henri IV, 156, 270.
Henricus Lotariensis, 4, 6.
Herluin, 6.
Hermen (Jehan), 144.
Hesbert (Claude), 186.
Hese (Nicolas de la), 8.
Heude (Lachesnez), 223, 226, 229.
Heude (veuve), 228.
Hilscher, 223, 226.
Hodistal (Geoffrin), 63.
Horutner, 221.
Host (Beaudequine), 71.
Hotot (Guillaume de), 331.
Houachel (Thomas), 66.
Houardel, 65.
Houardin, 62, 64.
Houel (Loys), 169.
Hue (Guillaume), 100.
Huet, 228.
Huignard (Sœur Agathe), 256.
Hugo, 227.
Huroys (Henry), 310.

J

Jacquette, 227.
Janville (M. de), 270.
Jehan (abbé de Saint-Wandrille), 325.
Jehan le Charpentier, 143.
Jeune, 225, 228.
Jolly (Edme), 248, 253.
Joncourt (de), 227.
Julliard, 228.
Jullienne (Pierre), 84.
Jugleur (Jehan le), 97.

L

Labbé (Guillaume), 96.
Lachesnez-Heude, 225.
Lagrée (Claude), 253.
Laictre (Gieffroy de), 313.
Laizié (Jehan), 72.
Lalanne (Pierre de), 60, 66.
Laligne (Jehan), 60.
Lamer (Massot), 101.
Lande (Jehan de la), 97.
Lange (Pierre), 99.
Langevin (Jehan), 171.
Langlois, 90.
Langlois (Jehan), 87.

Langlois (Symon), 100.
Languedor (Pierre), 186.
Larchier (Pierre), 98.
Largille (Jehan), 331.
Laurent (David), 226.
Leblond (P.-D.), 225.
Lebouchier (Pierre), 97.
Lebret (Regniault), 99.
Lecarpentier (Assin), 100.
Lechevallier, 172.
Leclerc (Amelline), 90.
Lefebvre, 253.
Lefebvre (Guillaume), 97.
Lefrançois, 227.
Lefrançois l'aîné, 225, 229.
Lefrançois le jeune, 225, 227.
Legriel (P.-F.-A.), 225.
Lejeune, 223, 225.
Lejeune (Abraham), 225, 229.
Le Leu (Jehan), 72.
Le Leureur (Colin), 71.
Lemaignan (J.-F.). 225, 229.
Lanclastre (Henry de), 31.
Lemoine, 184.
Lenglois, 331.
Le Noir (Jehan), 72.
Le Noir (Vatier), 72.
Lenud, 309.
Léonard, (R.-D.), 112
Lepaigny (Jehan), 81.
Lequieu (Soyer), 310.
Lessart (Pierre-Jacques), 226.
Lestiaux (Geuffroy de), 31.
Lestrade (abbé de), 111.
Le Telier (Guillaume), 29.
Liegard (Jehan), 101.
Loichart (Jehan), 101.
Lorraine (cardinal de), 67.
Louis, 153.
Louis XV, 230.
Louvel (P.), 225, 228.
Lucas (Jehan), 100.
Lucas (Philippe), 100.

M

Maignan (Le), 223, 226, 227, 228.
Maignan (Thomas), 301, 307, 308.
Maingon (Raoul), 101.
Maillard (Estienne), 97.
Mantes (veuve), 228.
Marc (Périn), 100.
Marchand (Estienne Le), 186.
Mare (Adam de la), 101.
Marette, 187.

Marguerye (Charles), 169.
Marie, 24.
Marie (Jehan), 100.
Marie (Leckzinska), 230.
Martel, 243.
Martin (Guillaume), 99.
Mas (Odin du), 60, 66.
Masurier (Colin le), 313.
Matheus, 226.
Maugendre (veuve), 227.
Maugier (Jehan), 99.
Mautpoivre (Jehan), 97.
Messie (Catherine), 256.
Metaer (Estiennot le), 99.
Michault (Françoise), 247, 253.
Michel (Anne), 253.
Miffault (Estienne), 265.
Miquiel (Jehannin), 97.
Mirouel (Sr Anne), 256.
Montgommery (Jehan de), 89.
Monthirel (Thomas de), 97.
Montpensier, 246 et suiv.
Montville (Colin de), 98.
Mordant (P.), 225, 227.
Morelon (François), 264.
Morisse l'aîné, 227.
Mote (Jehan de la), 99.
Motte (Regné De la), 185.
Mouchel (C.-J.), 225.
Mouchel (Jacob), 227.
Moustier (Guillot du), 100.
Moustier (Jehan du), 98.
Muet (Guillaume le), 99.
Mulot (Estienne), 97.

N

Née (veuve), 228.
Noble (Ricart le), 101.
Noir (Le), 228.
Novet (Colin), 101.

O

Odon, 5.
Olivier (Pierre), 97.
Orléans(Anne-Marie-Louise d'), 247.
Orléans (duchesse d'), 51, 52,
Osmont (Raoul), 97.

P

Painboc (Erles), 63, 64.
Paigny, 82.
Paris (Guieffroy), 331.
Parrement, 254.
Payen, 254.
Pelley (Guillaume le), 144.

Pellin (Hélye), 185.
Perrineau, 227.
Pernuit, 228.
Perron, 228.
Pesières (Colin de), 98.
Petit (Le), 97, 98, 172.
Petremol (Loys), 265.
Phelipeaux, 153.
Philippes, 62, 63, 64, 66.
Philippe I, 4, 5, 6.
Pickman, 225, 227.
Piedelou (Lucas), 100.
Piemare (Jehan de), 330.
Pierres (comte d'Alençon), 24.
Pierson (Sœur Barbe), 256.
Pinchon (Guiffroy), 299, 301.
Piquet (Jehan), 142.
Pongnant (Jacques), 71.
Parquier (Lambert), 99.
Postel, 228.
Postel (Anthoine), 265.
Postel (Henri), 96.
Potier, 156.
Potier (Robert), 98.
Pottier (J.-B.), 225, 228.
Pouchet, 225, 226, 227, 228.
Pouille (Jehan de), 71.
Prevost (Guillot le), 90.
Prevost (Landri le), 100.
Prieur (veuve Le), 228.

Q

Quatremare (Estienne de), 101.
Quenin (Robert du), 101.

R

Race (Colin), 99.
Racinel (Pierre), 100.
Rambout, 97.
Ravachier (Augustin), 169.
Ravault (Denis), 7.
Reeders, 227.
Regnaulde de Carcuit, 88, 89.
Regnier (Robert), 171.
Reingroff (Le), 165.
Renault, 227.
Renault (veuve), 228.
Ribault (Jehan), 67.
Ricart, 90.
Richard (Abel), 225, 228.
Richer (Françoise), 247.
Ringard (Nicolas), 254.
Robert, 171.
Robert de Breval, 8.
Robert (Henri), 223, 225.
Robert (Simon), 98.

Robillar, 253.
Robusain (Gieffroy), 98.
Roche (Chef d'hôtel de la), 226.
Roche (Mlle), 227,
Rochois (Jehan de), 330, 331.
Roger, 228.
Roque (Pierre de la), 171.
Rosay (Pierre de), 331.
Rose (Jehan), 97.
Rose (Ricart), 98.
Rosel, 228.
Rouhier, 227, 228.
Roux (Jehan le), 185.
Roux (Pierres le), 331.
Rozée, 187.
Rue (Jehan de la), 98.
Russi (Françoys), 309.
Ryvière (Mlle de), 301.

S

Saige (Robert le), 98.
Sailly (Gauthier de), 307, 309.
Saint-Pierre (Robert de), 314.
Samuel, 90.
Sausterre (Guillaume), 97.
Sauchoy (Eudes du), 72.
Saunier (Le), 90.
Saunier (Jehan le), 89.
Savigny (Pierre de), 98.
Schedel, 227.
Seguent (Jehan), 72.
Seneschal (Robert le), 307, 309.
Sere (Raoulin), 71.
Sermonnier (Robert le), 72.
Simon, 228.
Sleucher, 228.
Solicoffre, 227.
Solier (Guillaume), 97.
Sotteville (Ricart de), 331.
Soullart (Guillot), 90.
Souvré (Noël), 7, 8.
Stroubler, 228.
Sturgeon, 227.
Sueux (Jehan le), 100.
Sully, 270.

T

Talbot (sire de), 143.
Tavannes (cardin. de Saulx), 231, 232, 233.
Telier (Estienne le), 100.
Telier (Michel le), 100.
Terson, 228.
Teruel (Albericus), 6.
Thibault (Colin), 100.

Thibault (Jehan), 31.
Thierry, 186.
Thomas (Sœur Elisabeth), 256.
Tiphaigne, 71.
Tolvas (Girot), 143.
Toquet (Simon), 331.
Trenchard, 16.
Tressan (Louis de), 230.
Tret (Didier du), 8.
Treulier (Thomas le), 331.
Tuilerie (abbé de la), 112.
Turlot (Jehan), 71.
Turenne (maréchal de), 152.

U

Urbain, 5.

V

Val (Jehan du), 99.
Varin (Jacques), 185.
Vaulx (Binete de), 71.
Vauquelin, 172.
Vautier (Jehan), 242.
Verboys (Mlle du), 301.
Vereul (Guillaume), 61.
Verton, 248.
Vibert (Jehan), 71.
Villain (Le), 223, 225, 227.
Ville (Jehanne de), 247.
Visse (Mme), 227.
Viteby (Martin de), 330.
Votte, 228.
Vouza (David), 225, 227.
Vyard (Vincent), 98.

W

Welford, 142.
Willelmus, 5, 6.

Y

York (duc d'), 143.
Ysabel (Raoul), 100.
Ystasse, 90.
Yvon, 6.

TABLE DES NOMS DE LIEU

A

Ailly, 99, 103.
Alençon, 24.
Alisy, 98.
Ambeteul (Ambleteuse), 62.
Andely-sur-Seine, 8.
Amfreville-sur-Yton, 100, 102.
Angey, 107.
Angleterre, 31, 60, 61, 62, 63.
Ardevon, 108.
Argouges, 109.
Arques, 4, 5.
Aucey, 108.
Aupec, 331.
Auticux, 98.
Avranches, 105, 234.

B

Bacilly, 107.
Baromenil, 254.
Bayeux, 169, 170, 172, 179.
Beauvais, 108.
Bec (le), 5, 6.
Bec-Thomas, 102.
Berreville, 313.
Bevron, 108.
Blois, 289.
Boisderil, 79.
Bosc-Assolin, 102.
Bouccy, 108.
Bouillon, 107.
Bourguenolles, 107.
Boys-Yvon, 107.
Braffais, 107.
Bretagne, 51.

C

Caen, 79, 80, 82, 83, 150, 156, 169, 170, 171, 172.
Calais, 61, 62, 64, 65, 66.
Carolles, 107.
Caudebec, 97, 101, 245, 330.
Caux, 89, 312.
Ceaux, 108.
Cesseville, 100, 102.
Chambres, 108.
Champcervon, 108.
Champeaux, 107.

Chapelle-Hamelin (la), 109.
Chérencé-le-Héron, 107.
Chartres, 6.
Chatellerault, 247.
Chaucey, 107.
Chavoy, 107.
Chaise-Baudouin (la), 106.
Cheux, 326, 327, 329.
Cherbourg, 51.
Choisy-sur-Seine, 248.
Clermont, 5.
Cosqueville, 289.
Courtils, 108.
Crasville, 102.
Crestot, 100, 102.
Criel, 254.
Criquebeuf-la-Campagne, 102.
Criquebeuf-sur-Seine, 97, 102.
Croix-en-Avranchain, 109.
Crollon, 109.
Crommeroy (Cormeray), 108.
Crosville, 101.
Curey, 108.

D

Damps, 103.
Daubeuf, 100, 102.
Dieppe, 16, 17, 64, 142, 156, 243.
Dombes, 247.
Douvres, 61, 62, 64, 66.
Dragey, 107.
Dunkerque, 64.
Ducey, 106.

Ecouis, 184.
Esquetomare, 100.
Esquetot, 101.
Etaimpuys, 244.
Eu, 247, 248, 249, 253, 254, 256.
Elbeuf, 97.
Evreux, 31, 101, 150.

F

Fescamp, 243.
Flandres, 64, 65, 66.
Fontaine-Berengier, 99, 103.
Foucqueville, 102.
France, 61, 62, 64, 143, 217, 219.
Freneuse, 98, 99.
Foucarmont, 88.
Fumechon, 101.

G

Genets, 107.
Gênes, 92.
Gisors, 152.
Goderville, 313, 314.
Godeffroy (la), 106.
Gohannière (la), 106.
Graveligne (Gravelines), 64.
Gremonville, 185.
Grippon (le), 108.
Guiermet, 109.

H

Haie-du-Teil, 101.
Haie-le-Conte, 100.
Hastingues, 60, 66.
Havre-de-Grâce, 17, 166.
Haye-Malherbe (La), 102.
Herault, 107.
Heudebonville, 103.
Heudebourville, 99.
Hogue (La), 17.
Honfleur, 66.
Huysnes, 108.

I

Incarville, 100, 103.

J

Juilley, 109.

L

Lery, 99, 103.
Lyon, 31.
Lisieux, 30.
Livoye, 106.
Loges-Marchis, 109.
Lolif, 107.
Londres, 62, 64.
Longues, 169.
Lostandes, 65.
Louviers, 96, 98.
Luot (le), 107.
Luzerne (la), 108.
Limezy, 243.

M

Macey, 108.
Moidrey, 108.
Mandeville, 102.
Mangueville, 100.
Manoir, 98.
Mantes, 105, 108.
Marbeuf, 100.
Marcey, 107.
Maretot, 97.

Martot, 102.
Matominy (Mathomesnil), 254.
Melincamp, 254.
Mesnil-Jourdain, 100, 102.
Meullent, 8.
Mons-Petrosus (Montperroux), 23, 26, 28.
Montivilliers, 314.
Montanel, 108.
Mont-aux-Malades, 111.
Monchy, 254.
Monthoire, 100, 102.
Montviron, 108.
Mouche (La), 108.
Moulins, 289.

N

Navarre, 51, 230.
Neubourg (le), 101, 103.
Neufchastel, 87, 89, 90.
Noirpalu, 107.
Normandie, 6, 30, 51, 67, 92, 105, 143, 152, 181, 185, 217, 233, 301, 307, 313.

O

Orléans, 289.
Oxford, 31.

P

Paris, 30, 50, 52, 112, 150, 179, 231, 233, 247, 248, 253, 255, 271, 314, 315.
Pas (les), 108.
Pasquier, 97.
Pexeium (Poissy), 5.
Pinterville, 102.
Plomb, 106.
Poilley, 106.
Pologne, 230.
Ponts, 106.
Pont-de-l'Arche, 96, 98, 101.
Pontorson, 108.
Portejoye, 103.
Portigoye, 99.
Poses, 99, 103.
Precey, 106.

Q

Quievreville-Saint-Ouen, 98.

R

Richeban (Risbank), 62.
Rivecourt, 331.
Rivière (la), 60.
Rochelle (la), 108.

Ronceville, 103.
Ronton, 107.
Rouen, 31, 71, 88, 167, 179, 183, 184, 218, 222, 223, 230, 231, 233, 242, 245, 248, 251, 253, 263, 301, 307, 309, 310.
Rouffigny, 107.
Roumare, 299.
Rye (la), 60, 61, 63, 65, 66.

S

Sacey, 108.
Saint-Amant, 97, 102.
Saint-Aubin-de-Croville, 100.
Saint-Aubin-de-la-Terre-Gaste, 109.
Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, 98.
Saint-Brice, 106.
Saint-Brice-de-Landelle, 109.
Saint-Cir, 97.
Saint-Cir-la-Campagne, 102.
Sainte-Colombe, 101, 103.
Saint-Christophe-la-Harengière, 102.
Saint-Denis-dès-Mons, 97.
Saint-Dezier, 100, 102.
Saint-Estienne-de-Caen, 326, 327, 328, 329, 330, 331.
Saint-Estienne-de-Vauvray, 99.
Saint-Germain-de-Pasquier, 102.
Saint-Jean-de-la-Haize, 107.
Saint-Jean-du-Courail, 106.
Saint-Jean-le-Thomas, 107.
Saint-Laurans, 169.
Saint-Laurent-de-la-Terre-Gaste, 109.
Saint-Lazare-lez-Paris, 253.
Saint-Ligier, 101.
Saint-Loup, 106.
Saint-Malo, 17.
Saint-Martin-aux-Arbres, 242.
Saint-Martin-de-Cléon, 98.
Saint-Martin-de-la-Corneille, 97, 102.
Saint-Martin-de-Landelles, 109.
Saint-Martin-des-Champs, 106.
Saint-Melain, 103.
Saint-Michel-des-Loups, 107.

Saint-Nicolas-du-Boscasselin, 97.
Saint-Nicolas-du-Boys-Baudouin, 106.
Saint-Osvin, 106.
Saint-Ouen-du-Cellant (Le Petit Celland), 106.
Saint-Ouen-du-Pontcheuil, 97, 102.
Saint-Ouenne (Sainte-Eugienne, 106.
Saint-Osvin, 234.
Sainte-Pience, 107.
Saint-Pierre-Desserquieulx (des Cerceuils), 102.
Saint-Pierre-de-Vauvray, 99.
Saint-Pierre-en-Val, 255.
Saint-Pierre-Lieroult, 97, 102.
Saint-Quentin, 106.
Saint-Remy, 254.
Saint-Senier, 106.
Saint-Vigor-le-Grand, 169.
Saint-Wandrille-en-Caux, 325, 327, 328, 330, 331.
Sartilly, 107.
Savoie, 111.
Seez, 112.
Semelaigne, 101.
Semerville, 101.
Servon, 108.
Subligny, 107.

T

Tanye, 108.
Thibermesnil, 244.
Thoulouze, 265.
Tilleul-Lambert, 101.
Tirepied, 106.
Tournedos, 100, 103.
Tourville, 98.
Tourville-la-Campaigne, 101, 103.
Tréport (le), 248.
Trinité (la), 106.
Tuit-Angier, 98, 102.
Tuit-Signol, 98.
Tuit-Symer, 98.

V

Vaudreuil, 99, 100, 103.
Val-de-See, 106.
Valognes, 289, 290.
Val-Saint-Père, 106.
Vaupallière, 299.
Vauvray, 99, 103.
Vaym (Vains), 106.
Vessey, 109.
Venon, 100, 102.

Verclives, 179, 184.
Verdun, 254.
Vergoncey, 109.
Vernis, 106.
Vieuvillier (Vieux-Villez), 99, 103.
Villete (la), 99.
Villiers, 101, 109.
Vinseneray (Winchelsea), 60.
Vire, 50, 51, 52.
Vistre, 100.
Vitotel, 101.
Vrayville, 100, 102.

Y

Ycarville. *Voy.* Incarville.
Yvetot, 245.
Yville, 100.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DIXIÈME

Pages

LISTE GÉNÉRALE DES SOCIÉTAIRES I

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ XIV

PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

— 29 juin 1905, sous la présidence de M. de Beaurepaire, président.. 33

Discours de M. le Président (*Travaux de la Société; M. G. Gravier*) 34

Rapport de la Commission des fonds et archives 41

— 26 juillet 1906, sous la présidence de M. de Beaurepaire, président. 116

Discours de M. le Président (*Travaux de la Société; membres décédés : l'abbé Sommesnil, Albert Sorel; — Notes biographiques sur Pierre Corneille; le monde judiciaire, le monde ecclésiastique, au milieu desquels il fut élevé, ses sentiments religieux, ses relations avec la Colonie espagnole à Rouen*). 117

Rapport de la Commission des fonds et archives 135

25 juillet 1907, sous la présidence de M. de Beaurepaire, président. 190

Discours de M. le Président (*Travaux de la Société; M. Beaucousin, M. Jules Lair*) 191

Rapport de la Commission des fonds et archives 200

23 juillet 1908, sous la présidence de M. de Beaurepaire, président. 275

Discours de M. le Président (*Travaux de la Société; histoire manuscrite de la maison de Braquemont, par le c^te^ Albert de Circourt* 276

Rapport de la Commission des fonds et archives 280

— 24 juin 1909, sous la présidence de Mgr J. Loth, vice-président... 349

Discours de M. le Président (*M. Ch. de Beaurepaire, président de la Société de l'Histoire de Normandie* 350

Rapport sur les travaux de la Société, par M. Le Verdier, secrétaire 368

Rapport de la Commission des fonds et archives 375

Pages

PROCÈS-VERBAUX (Extraits des) DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (9 janvier 1905 à 7 décembre 1909).
1, 9, 45, 53, 73, 92, 112, 139, 145, 157, 173, 189, 204, 209, 237, 256, 274, 285, 292, 317, 333, 378, 381, 383, 386.

DOCUMENTS HISTORIQUES :

1. Les religieux du Bec à Poissy (*M. Edouard Le Corbeiller*)..... 4
2. Didier du Tret, peintre verrier à Andely en 1396 (*M. L. Régnier*). 6
3. Le bombardement de Dieppe en 1694 (*M. A. Milet*)..... 14
4. Les statuts de la confrérie Notre-Dame de Montperroux (1372) (*M. Paul Le Cacheux*)..... 19
5. Additions aux biographies normandes (*M. Ch. Bréard*)..... 30
6. Lettres royaux ordonnant des réparations au donjon de Vire (25 mars 1391, n. s.) (*M. H. Sauvage*)..... 46
7. Interrogatoires des Anglais prisonniers et prins sur la mer par les Dieppois en 1558 (*M. Ch. Bréard*)..... 58
8. Quelques détails sur le mobilier d'un bourgeois de Rouen au xve siècle (*M. Paul Le Cacheux*)..... 68
9. Compte des dépenses pour travaux de maçonnerie, de charpenterie et de couverture exécutés au château de Caen en 1399 et 1400 (*M. Ch. de Beaurepaire*)..... 77
10. Pensionnaire laïque à l'abbaye de Foucarmont pendant l'occupation anglaise (xve siècle) (*M. A. Milet*)..... 85
11. Lettre de Guillaume d'Houdetot au grand sénéchal de Normandie (*M. Ch. Bréard*)..... 91
12. Rôle de fouage (1365) et rôle d'imposition (1518-1519), concernant la vicomté de Pont-de-l'Arche (*M. G.-A. Prévost*)..... 95
13. Assiette d'une aide de 700 livres tournois sur les habitants de la vicomté d'Avranches (4 décembre 1426) (*M. Paul Le Cacheux*). 104
14. Nouvelles de Rouen, l'an 1704 (*M. le chanoine A. Tougard*).... 109
15. Rôle des ouvriers employés à la réparation de la bastille de Dieppe, 1443 (*M. P. Le Verdier*)..... 140
16. Une lettre inédite du P. Eudes (*M. Tony Genty*)..... 148
17. Lettre de Louis XIV au marquis de Cany (21 juillet 1652) (*M. Ch. de Beaurepaire*)..... 151
18. Une lettre de Henri IV (*M. Ch.-A. de Beaurepaire*)..... 153

Pages

19. Mémoire du maréchal de Brissac adressé à la reine régente, relativement aux opérations préparatoires du siège du Havre, 29 avril 1563 (*M. Ch. de Beaurepaire*)..... 163
20. Achapt d'une maison dépendente de l'abbaye Saint-Estienne de Caen (5 febvrier 1576) (*M. l'abbé V. Bourrienne*)..... 169
21. Suppression de la Cour des Comptes, Aides et finances de Normandie (1771) : une lettre de M. Le Couteulx, premier président (*M. L. Régnier*)..... 178
22. Nomination par la communauté des marchands de Rouen d'un prieur et de deux consuls (1634) (*Communication de M. G. Faucon*)..... 185
23. Acte d'inhumation de Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive (*M. Ch. de Beaurepaire*)..... 205
24. Etablissement d'un cimetière protestant à Rouen (1786) (*M. P. Le Verdier*)..... 213
25. Notes extraites des registres de catholicité de Saint-Martin-sur-Renelle, à Rouen (1719-1766) (*M. Ch.-A. de Beaurepaire*).... 229
26. Arrêt du Parlement relatif aux garrotiers de l'Avranchin (1775) (*M. Ch. de Beaurepaire*)..... 233
27. Pillages de gens de guerre (1589-1593) (*M. P. Le Verdier*)..... 242
28. Fondation par la grande Mademoiselle d'un noviciat pour les Filles de la Charité, à Eu (29 mai 1685) (*M. l'abbé A. Legris*)..... 246
29. Arrêt du Parlement de Normandie au sujet d'une émeute occasionnée à Rouen par des actes de violence des capitaines des galères, 1549 (*M. Ch. de Beaurepaire*)..... 261
30. Lettres de Thomas du Fossé et autres concernant l'affaire de la « requête de la Noblesse » (1774) (*M. P. Le Verdier*)..... 265
31. Arrêt du Parlement contre les assemblées et fêtes baladoires, 1785 (*M. Ch. de Beaurepaire*)..... 286
32. Contrat de louage d'un serviteur à vie (1377). — Comptes de l'inhumation de Catherine Durant, femme de Thomas Maignart, sr de Bernières (1556) (*Communication de M. le prince de Montholon; Note de M. P. Le Verdier*)..... 297
33. Lettres royaux relatives à la franchise des foires et marchés des hommes de la seigneurie de Berville-en-Caux (17 mai 1411) (*M. Alph. Hébert*)..... 311

Pages

34. Repas dû par Saint-Wandrille à Saint-Etienne de Caen (*M. R.-N. Sauvage*)..... 324
35. Testament de la duchesse de Montpensier (*M. l'abbé A. Legris*).. 339
36. Remerciement des vendeurs d'huîtres, Caen, 1716 (*M. Tony Genty*). 344

Bibliographie :

Etat sommaire des ouvrages légués par M. A. Beaucousin à la Bibliothèque de Rouen et aux Archives du département de la Seine-Inférieure..... 207

Table des noms d'hommes..... 389

Table des noms de lieux..... 401

GETTY CENTER LIBRARY